

# Rapport annuel sur la supervision bancaire

Exercice  
**2022**





Rapport  
annuel sur  
**la supervision  
bancaire**

Exercice  
**2022**

# Sommaire

---

3	Mot du Wali
6	Faits marquants
8	Chiffres-clés
13	Structure, activité et rentabilité du secteur bancaire <ul style="list-style-type: none"><li>- Accélération des crédits aux entreprises tirée par le renchérissement des prix des matières premières et de l'énergie</li><li>- Baisse de la valeur de marché des titres de négociation détenus par les institutions bancaires du fait de la remontée des taux monétaires et obligataires</li></ul>
86	Risques bancaires <ul style="list-style-type: none"><li>- Les banques maintiennent leurs niveaux de capital et de liquidité dans une conjoncture porteuse de risques</li></ul>
121	Cadre de supervision des établissements de crédit et organismes assimilés <ul style="list-style-type: none"><li>- Surveillance des risques induits par la conjoncture</li><li>- Promotion du digital et de la transition verte</li><li>- Poursuite du renforcement de la relation banque-clients</li></ul>
175	Annexes
219	Table des matières

---

## Mot du Wali

Alors qu'elle se remettait encore de la crise pandémique, l'économie mondiale a été confrontée en 2022 à un choc brusque avec l'enclenchement du conflit russo-ukrainien. Ce dernier a engendré une accentuation des perturbations des chaînes d'approvisionnement et un renchérissement sensible des produits énergétiques et alimentaires, ce qui a induit une montée exceptionnelle de l'inflation. Face à une telle évolution, les Banques Centrales ont procédé à un resserrement rapide et généralisé de leur politique monétaire, impactant ainsi les conditions de financement de l'activité économique. La remontée importante des taux d'intérêt a également affecté la valeur des actifs financiers détenus par les institutions financières, ce qui n'a pas manqué d'amplifier les vulnérabilités financières notamment au niveau du secteur bancaire aux Etats-Unis.

Pâtissant de cet environnement international globalement défavorable et d'une sécheresse sévère pour la deuxième année consécutive, l'économie nationale a connu un ralentissement de sa croissance à 1,3% en 2022 après le rebond de 8% enregistré une année auparavant. En parallèle, les prix à la consommation ont connu une forte hausse, l'inflation ayant atteint 6,6% son plus haut niveau depuis 1992.

Pour favoriser le retour de l'inflation à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix, Bank Al-Maghrib a augmenté son taux directeur, à deux reprises en 2022 puis une 3<sup>ème</sup> fois en mars 2023, soit au total un relèvement de 150 pb à 3%. Elle a en parallèle maintenu les mécanismes de refinancement mis en place pour répondre aux besoins de liquidité des banques et assurer un financement adéquat de l'économie nationale.

En raison de l'impact des nouvelles conditions de taux sur la valorisation comptable de son portefeuille de titres, le système bancaire a enregistré un recul de son résultat sur base sociale de 13% en 2022. Néanmoins, grâce aux bonnes performances de leurs implantations à l'étranger, les groupes bancaires ont pu accroître leurs résultats consolidés de 15,5%.

S'agissant des créances en souffrance, leur progression a connu une nouvelle décélération, le taux de risque ayant, en conséquence, baissé de 0,2 point de pourcentage à 8,4% sur base sociale et 0,4 point à 9,4% sur base consolidée.

Les banques ont pu cependant préserver leur résilience, avec des ratios moyens de solvabilité et de fonds propres de catégorie 1 s'établissant à 15,6% et 12,4% respectivement sur base sociale et à 13,4% et 11,2% sur base consolidée. Pour renforcer cette

résilience, Bank Al-Maghrib a invité les banques à maintenir la prudence en matière de distribution de dividendes et de lui soumettre les éléments de confort nécessaires à cet égard à travers la réalisation de projections de leur solvabilité selon divers scénarii.

En matière de supervision prudentielle, la Banque a orienté ses actions de surveillance vers les sources de risque induites par la conjoncture économique en particulier les risques de crédit, de marché et de taux d'intérêt.

Des missions de contrôle sur place ont été ainsi diligentées auprès de plusieurs institutions portant sur le respect des règles de déclassement et provisionnement des créances. La banque a également assuré un monitoring rapproché des portefeuilles des banques en titres financiers exposés aux évolutions des prix sur les marchés.

En appui au secteur du micro-crédit qui a continué de pâtir des effets de la crise de la Covid-19, Bank Al-Maghrib a œuvré, avec le Ministère de l'Economie et des Finances, à la mise en place d'un fonds de garantie pour le refinancement des associations de micro-crédit et la prise en charge par l'Etat d'une partie des intérêts intercalaires induits par le rééchelonnement de créances. Elle a, par ailleurs, prorogé son mécanisme de refinancement des concours octroyés par les banques à ce secteur.

La Banque a également poursuivi l'amélioration de ses outils de supervision prudentielle, avec la mise au point d'un nouveau dispositif d'évaluation du profil des banques. Ce dernier, plus prospectif, prend davantage en considération la pertinence de leurs modèles d'affaires, la qualité de la planification de leurs fonds propres, leur résilience et leur capacité opérationnelle à faire face à d'éventuels chocs futurs.

S'agissant en particulier des risques financiers liés au changement climatique, la Banque a mené avec l'appui de la Banque Mondiale un exercice d'évaluation et une analyse de vulnérabilité des institutions bancaires aux chocs climatiques. Cette dernière a fait ressortir une exposition accrue mais à des degrés divers au risque de sécheresse et dans une moindre mesure aux risques d'inondations. Ces travaux devront être poursuivis à l'effet d'intégrer la dimension climatique et environnementale dans la supervision prudentielle,

et accompagner les banques dans le déploiement de la Directive de Bank Al-Maghrib relative à la gestion des risques y afférents.

En matière de surveillance de l'intégrité financière, la Banque a poursuivi sa contribution active à la réalisation de la feuille de route nationale pilotée par l'Autorité Nationale du Renseignement Financier visant la mise en œuvre du plan d'actions arrêté avec le Groupe d'action financière « GAFI ». Ces efforts ont été couronnés par la sortie, début 2023, de notre pays de la liste grise tenue par cet organisme.

Parallèlement, la Banque a continué ses efforts pour promouvoir la digitalisation des services bancaires. Dans ce sens, elle a notamment contribué à la mise en place d'un système d'authentification et d'identification en ligne des usagers des services bancaires, édicté une directive régissant le recours au cloud computing par les établissements bancaires et œuvré à catalyser l'usage du paiement mobile à travers la révision des exigences réglementaires assortissant l'enrôlement des commerçants. Sur ce même registre, le dispositif réglementaire devant encadrer le développement des plateformes de crowdfunding a été parachevé dans la perspective du lancement prochain de nouveaux services de financement désintermédiés au bénéfice de la TPE, des micro-entreprises et des start-ups.

Dans le domaine de la finance participative, la Banque a continué d'œuvrer au développement de son écosystème. Elle a ainsi accompagné les banques et fenêtres participatives dans les démarches de la labellisation par le Conseil Supérieur des Oulémas de la documentation contractuelle relative aux cautions, aux produits de financements Istisna'a mobilier et à la Mourabaha pour le financement de matières premières. Elle a assuré un suivi rapproché du déploiement du produit d'assurance takaful en couverture du stock de financements octroyés depuis le démarrage de cette industrie. Parallèlement, elle a contribué à l'édiction des textes réglementaires régissant les caractéristiques techniques des certificats de Sukuk Mourabaha, Moudaraba, Wakala, Moucharaka, Salam et Istisna'a.

Sur un autre volet, Bank Al-Maghrib a poursuivi le renforcement de la protection du consommateur des services financiers, une de ses priorités stratégiques. Dans ce sens, une série d'initiatives ont été

entreprises aux plans réglementaire, conventionnel, de contrôle et de communication. Ainsi, la banque a notamment édicté une directive relative à l'information des demandeurs de crédit, une autre portant sur la gestion des risques de corruption, ainsi qu'une recommandation incitant les banques à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes.

Au plan conventionnel, la Banque a impulsé l'adoption d'un code éthique interbancaire de recouvrement pré-judiciaire des créances. Elle a en parallèle intensifié les contrôles sur place portant sur l'application de ses directives en matière de clôture de compte, de délivrance des mainlevées sur garantie et de traitement des réclamations. Sur ce même registre, divers guides d'information ont été élaborés et diffusés pour la sensibilisation du public à l'utilisation des services bancaires et la vulgarisation des droits et obligations des usagers. Un accent particulier a été mis cette année sur le renforcement de l'accessibilité de ces services aux personnes en situation de handicap. Par ailleurs, les travaux de mise au point d'un comparateur des tarifs bancaires et des dates de valeur ont été parachevés en coordination avec le secteur bancaire dans la perspective de son déploiement début 2023. Bank Al-Maghrib maintiendra à l'avenir cette dynamique dans l'objectif de stimuler la concurrence interbancaire et rehausser la qualité des services financiers.

## Faits marquants de l'année 2022

- 7-8 mars** Participation de Bank Al-Maghrib à la 15<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage du Réseau des Banques Centrales pour le Verdissement du Système Financier (NGFS).
- 30 mars** Tenue du Conseil d'Administration de la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG), sous la présidence de Monsieur le Wali.
- 30 mars** Tenue de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Marocain de Médiation Bancaire (CMMB), sous la présidence de Monsieur le Wali.
- 30 mars** Participation de Bank-Al-Maghrib à la 37<sup>ème</sup> réunion du comité des superviseurs arabes adossés au Fonds Monétaire Arabe (FMA).
- 20 avril** Participation de Bank Al-Maghrib à la 16<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage du Réseau des Banques Centrales pour le Verdissement du Système Financier (NGFS).
- 9 au 12 mai** Participation de Bank Al-Maghrib à la 6<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) sur la finance verte inclusive.
- 25 et 26 mai** Organisation par Bank-Al-Maghrib et la Banque de France de la Conférence des Gouverneurs des Banques Centrales des pays francophones, sous le thème « ruptures numérique et climatique : quel rôle pour les Banques Centrales ? ».
- 9 juin** Participation à la 40<sup>ème</sup> réunion du Conseil des Services Financiers Islamiques (IFSB) organisée au Pakistan.
- 9 juin** Organisation du comité Afrique réunissant Bank Al-Maghrib et les trois groupes bancaires transfrontaliers, sous la présidence de Monsieur le Wali.
- 9 juin** Tenue de la 21<sup>ème</sup> réunion du comité de stabilité financière interne à Bank Al-Maghrib.
- 5 et 6 juillet** Participation à la réunion du "Caucus africain", tenue à Marrakech sous le thème "vers une Afrique résiliente".
- 14 juillet** Tenue de la 15<sup>ème</sup> réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques, présidée par Monsieur le Wali.
- 5 août** Participation de Bank Al-Maghrib à la réunion du Conseil des gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) tenue en Gambie.
- 8 septembre** Participation de Bank Al-Maghrib à la 7<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) sur la finance verte inclusive.



<b>13 septembre</b>	Participation de Bank Al-Maghrib à la 17 <sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage du Réseau des Banques Centrales pour le Verdissement du Système Financier (NGFS).
<b>24 octobre</b>	Réunion de Monsieur le Wali avec la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit.
<b>9 à 11 novembre</b>	Participation de Bank-Al-Maghrib à la COP27 organisée en Egypte.
<b>14 novembre</b>	Tenue de la réunion du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF), à Casablanca, sous la présidence de Bank Al-Maghrib.
<b>23 novembre</b>	Participation au workshop régional organisé par l'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF) et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme.
<b>24 et 25 novembre</b>	Tenue de la plénière du Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN) à Rabat.
<b>29 et 30 novembre</b>	Participation de Bank Al-Maghrib à la 18 <sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage du Réseau des Banques Centrales pour le Verdissement du Système Financier (NGFS).
<b>30 novembre</b>	Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 8 <sup>ème</sup> réunion du Collège des superviseurs du groupe Bank of Africa.
<b>8 décembre</b>	Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 9 <sup>ème</sup> réunion du Collège des superviseurs d'Attijariwafa Bank.
<b>11 et 12 décembre</b>	Participation à la 3 <sup>ème</sup> conférence annuelle du Réseau Euro-Méditerranéen de Garantie (EMGN), coorganisée au Caire par la Credit Guarantee Company of Egypt (CGC) sous le thème « Les régimes de garantie en Méditerranée : piliers de la stabilité d'aujourd'hui, acteurs de la prospérité de demain ».
<b>14 décembre</b>	Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 8 <sup>ème</sup> réunion du Collège des Superviseurs du Groupe Crédit Populaire du Maroc.
<b>15 décembre</b>	Participation à la 41 <sup>ème</sup> réunion du Conseil des Services Financiers Islamiques (IFSB).
<b>27 décembre</b>	Participation à la 25 <sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'Organisation de Comptabilité et d'Audit pour les Institutions Financières Islamiques (AAOIFI).

# Chiffres-clés du système bancaire

## I. Structure du système bancaire

<b>- Nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés</b>	<b>:</b>	<b>90</b>
• Banques	:	24
dont banques participatives	:	5
dont fenêtres participatives	:	3
• Sociétés de financement	:	29
dont sociétés de crédit à la consommation	:	12
dont sociétés de crédit-bail	:	8
• Banques offshore	:	6
• Associations de micro-crédit	:	11
• Etablissements de paiement	:	18
• Autres établissements <sup>1</sup>	:	2
<b>- Réseau des établissements de crédit et organismes assimilés :</b>		
<b>• Banques conventionnelles et participatives</b>		
• Au Maroc :		
- Agences bancaires	:	5 905
- Guichets automatiques bancaires	:	8 163
• A l'étranger : 51 filiales et 23 succursales	:	1 648
- dont Afrique : 45 filiales et 4 succursales	:	1 511
- dont Europe : 6 filiales et 17 succursales	:	137
<b>• Etablissements de paiement<sup>2</sup></b>	<b>:</b>	<b>22 731</b>
• dont agences propres	:	1 900
• dont agences mandataires	:	20 831
<b>• Associations de micro-crédit</b>	<b>:</b>	<b>1 678</b>
<b>• Banques offshore</b>	<b>:</b>	<b>9</b>
<b>- Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés au Maroc et à l'étranger</b>	<b>:</b>	<b>74 894</b>
• Au Maroc	:	55 585
• À l'étranger	:	19 311

<sup>1</sup> Dont un établissement de garantie doté d'une fenêtre participative.

<sup>2</sup> Hors agences bancaires, qui agissent en tant qu'agents principaux pour certains établissements de paiement.

## II. Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques - base sociale

Montants en milliards de dirhams	2020	2021	2022
Total bilan	1 491	1 565	1 680
Crédits par décaissement (bruts) (1)	969	995	1 060
Dépôts de la clientèle	1 003	1 056	1 129
Fonds propres (hors bénéfices de l'exercice)	143	149	157
Produit net bancaire	49,5	52,7	50,2
Résultat brut d'exploitation	26,7	28,5	24,8
Résultat net	6,8	12,1	10,5
Rendement moyen des emplois	4,18%	3,94%	3,83%
Coût moyen des ressources	1,18%	0,98%	0,98%
Coefficient moyen d'exploitation	50,0%	48,5%	52,9%
Rentabilité des actifs (ROA)	0,5%	0,8%	0,7%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	4,9%	8,2%	6,9%
Taux des créances en souffrance	8,2%	8,6%	8,4%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	69%	68%	68%

(1) Y compris les prêts aux sociétés de financement

## III. Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques et fenêtres participatives

Montants en milliards de dirhams	2020	2021	2022
Total bilan	16,8	22,1	27,0
Financements par décaissement (hors marges constatées d'avance)	9,7	14,0	17,4
Dépôts de la clientèle (dépôts à vue et dépôts d'investissement)	4,8	7,0	9,5
Fonds propres (hors résultat de l'exercice)	2,4	2,2	2,1
Produit net bancaire	0,3	0,5	0,7
Résultat brut d'exploitation	-0,3	-0,2	-0,1
Résultat net	-0,4	-0,2	-0,1
Taux des créances en souffrance	0,4%	0,6%	0,6%

## IV. Indicateurs d'activité et de rentabilité des sociétés de financement spécialisées

Montants en milliards de dirhams	2020	2021	2022
Total bilan	120,7	123,2	127,9
Crédits par décaissement (bruts)	118,5	122,9	130,9
Produit net bancaire	5,4	6,0	6,1
Résultat brut d'exploitation	3,3	3,7	3,7
Résultat net	0,2	1,4	1,4
Rentabilité des actifs (ROA)	0,1%	1,2%	1,1%
Taux des créances en souffrance	11,8%	12,5%	12,6%

## V. Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques offshore

Montants en milliards de dirhams	2020	2021	2022
Total bilan	38,2	42,5	51,1
Encours de crédits (brut)	17,0	20,1	22,1
Dépôts de la clientèle	9,3	12,0	12,8
Résultat net	0,4	0,3	0,5
Taux des créances en souffrance	0,34%	0,31%	0,25%

## VI. Indicateurs d'activité et de rentabilité des associations de micro-crédit

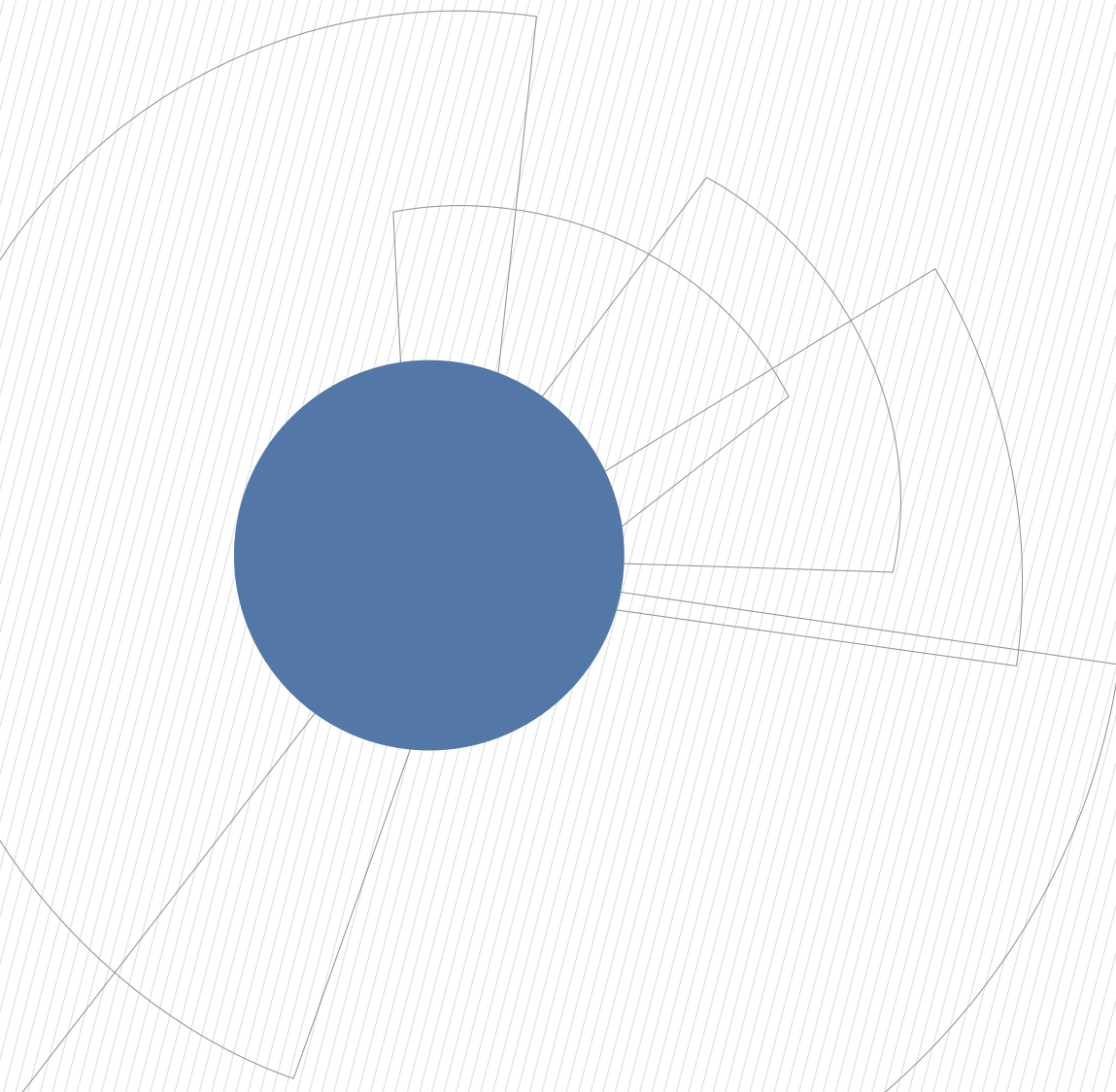
Montants en milliards de dirhams	2020	2021	2022
Total bilan	8,6	9,1	9,7
Encours de crédits (brut)	8,1	8,2	8,4
Résultat net	-0,2	-0,06	0,1
Taux des créances en souffrance	8,3%	10,3%	7,2%

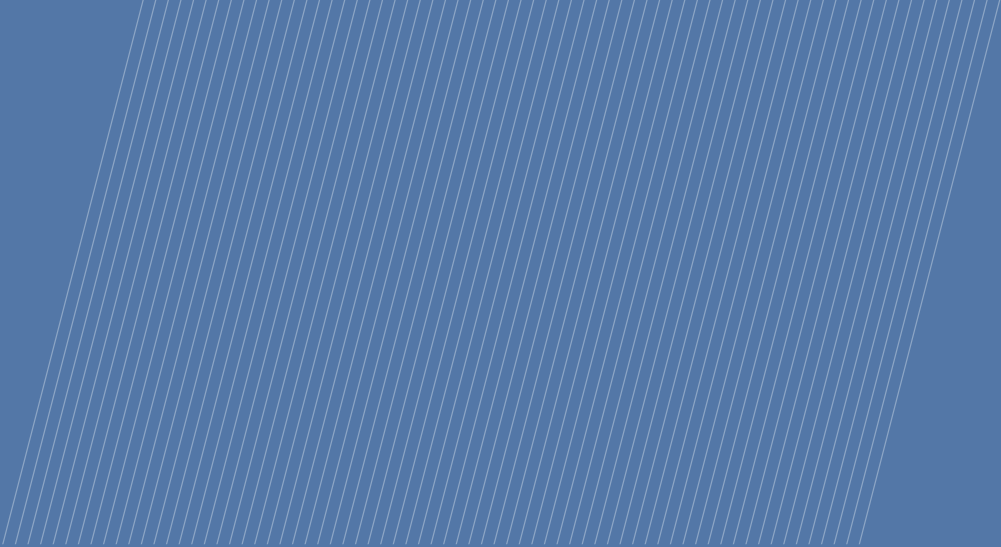
## VII. Indicateurs d'activité et de rentabilité des établissements de paiement

Montants en milliards de dirhams	2020	2021	2022
Volume des transactions effectuées via comptes de paiement	1,2	5,5	21,4
Volume des transferts de fonds	78,7	92,3	101,8
Total Bilan	2,9	3,4	4,1
Résultat net	0,06	0,13	0,21

## VIII. Indicateurs d'activité et de rentabilité des 11 groupes bancaires

<i>Montants en milliards de dirhams</i>	2020	2021	2022
Total bilan	1 884	1 985	2 150
Crédits par décaissement à la clientèle (bruts)	1 235	1 277	1 375
Dépôts de la clientèle	1 253	1 324	1 437
Capitaux propres – Part du groupe	146,6	153,9	159,4
Produit net bancaire	77	80	84
Résultat brut d'exploitation	33	39	40
Résultat net – Part du groupe	6,8	12,1	14
Coefficient moyen d'exploitation	56,8%	51,6%	52,1%
Rentabilité des actifs (ROA)	0,4%	0,6%	0,6%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	4,6%	7,8%	8,8%
Taux des créances en souffrance	9,5%	9,8%	9,4%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	66%	66%	67%





# Structure, activité, rentabilité et risques du secteur bancaire



Partie

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



## CHAPITRE 1. STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE

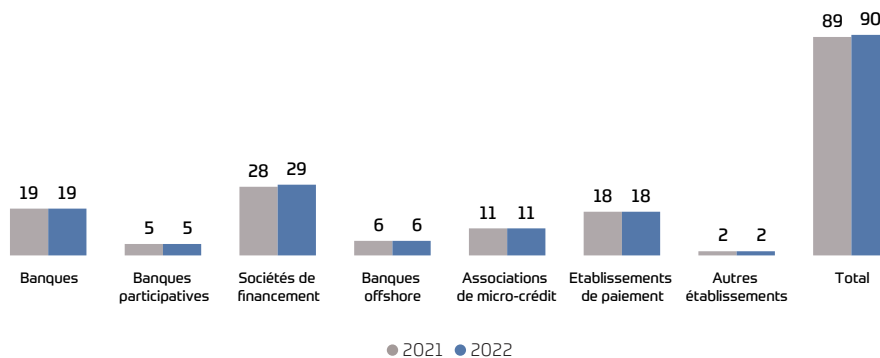
En 2022, le paysage bancaire s'est caractérisé par l'entrée de deux nouveaux acteurs avec l'octroi d'un agrément à une société de financement et à un établissement de paiement et la sortie d'un opérateur du marché des établissements de paiement suite au retrait de son agrément.

L'infrastructure bancaire a été marquée par un développement accru des canaux digitaux via le web et les applications mobiles ainsi que par la poursuite de la baisse tendancielle du réseau d'agences bancaires physiques. Le réseau des autres points de cash, couvrant les guichets automatiques bancaires et les réseaux des établissements de paiement a, pour sa part, continué de progresser.

### I. Structure et actionariat du système bancaire

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib est passé de 89 établissements en 2021 à 90 établissements en 2022, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 associations de micro-crédit, 18 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.

Graphique n°1 :  
Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés



Sur les 52 établissements de crédit, 6 banques et 6 sociétés de financement sont contrôlées majoritairement par un actionnariat étranger, soit une banque et une société de financement en moins par rapport à l'année dernière suite au changement de leur actionnariat. Le nombre d'établissements de crédit à actionnariat majoritairement public ressort à 12, sans changement, répartis entre 7 banques et 5 sociétés de financement.

La population des établissements de crédit cotés en bourse s'est maintenue à 10 en 2022, répartie entre 6 banques et 4 sociétés de financement. Ces établissements représentent près de 34% de la capitalisation boursière.

A l'étranger, les groupes bancaires disposent de 51 filiales et 23 succursales présentes dans 36 pays dont 27 en Afrique, 7 en Europe et 2 en Asie. Ils disposent également de 26 bureaux de représentation dans 15 pays situés principalement en Europe, en Asie et en Amérique.

En Afrique, les groupes bancaires marocains sont présents à travers 45 filiales et 4 succursales réparties au niveau de 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique Centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 en Afrique du Nord et 2 pays en Afrique Australe.

Dans le reste du monde, ils sont implantés en Europe à travers 6 filiales et 17 succursales dans 7 pays et en Asie à travers 2 succursales dans 2 pays.

## II. Evolution du réseau bancaire

Le réseau bancaire continue à se réduire sous l'effet de la digitalisation croissante des services bancaires. Une décréue qui tend à s'intensifier au vu de l'accélération du canal numérique depuis la pandémie et de la mise en œuvre par les banques de stratégies visant à réorganiser et optimiser leurs réseaux de distribution sur le plan géographique et des services offerts à la clientèle.

### **Encadré n°1 : Evolution du digital**

*La digitalisation devient plus que jamais une priorité pour le développement des services bancaires. Dans ce contexte, les banques marocaines développent des offres multicanal, via le canal du téléphone mobile (Mobile banking) et le canal internet (E-Banking), pour une expérience client optimisée.*

*Ces canaux digitaux sont en évolution continue pour apporter de nouvelles fonctionnalités et des services avancés et faciliter l'utilisation des services tout en veillant à assurer leur sécurité.*

*Le canal digital permet différents usages :*

- *la consultation ;*
- *le dépôt de demandes ;*
- *la réalisation de transactions.*

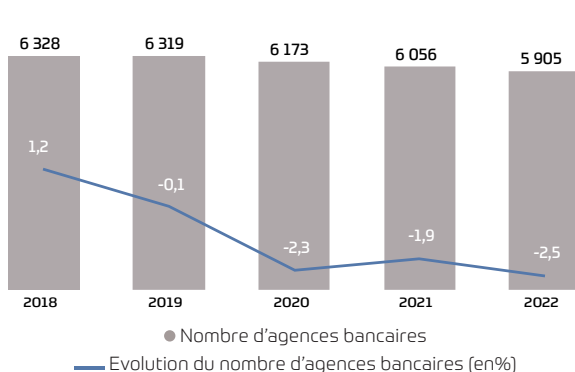
*Pour améliorer les parcours et l'expérience clients, les banques mettent en place des dispositifs d'ouverture de compte à distance et digitalisent progressivement les processus d'octroi de crédit pour les particuliers et les professionnels.*

*Les banques développent également de nouveaux modes d'interaction avec les clients et non clients à travers un agent digital conversationnel, communément appelé « chatbot », ayant pour rôle de répondre aux questions des usagers et de communiquer des informations sur les offres de la banque.*

A fin 2022, le nombre d'agences bancaires s'est réduit de 151 unités pour ressortir à 5 905. Cette évolution reflète une baisse de 165 agences pour les banques conventionnelles et une hausse de 14 agences pour les banques participatives.

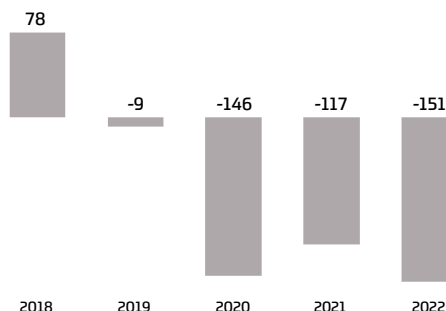
Graphique n°2 :

Evolution du réseau d'agences bancaires



Graphique n°3 :

Nombre additionnel d'agences bancaires



### Encadré n°2 :

#### Stratégie de réorganisation du réseau des banques

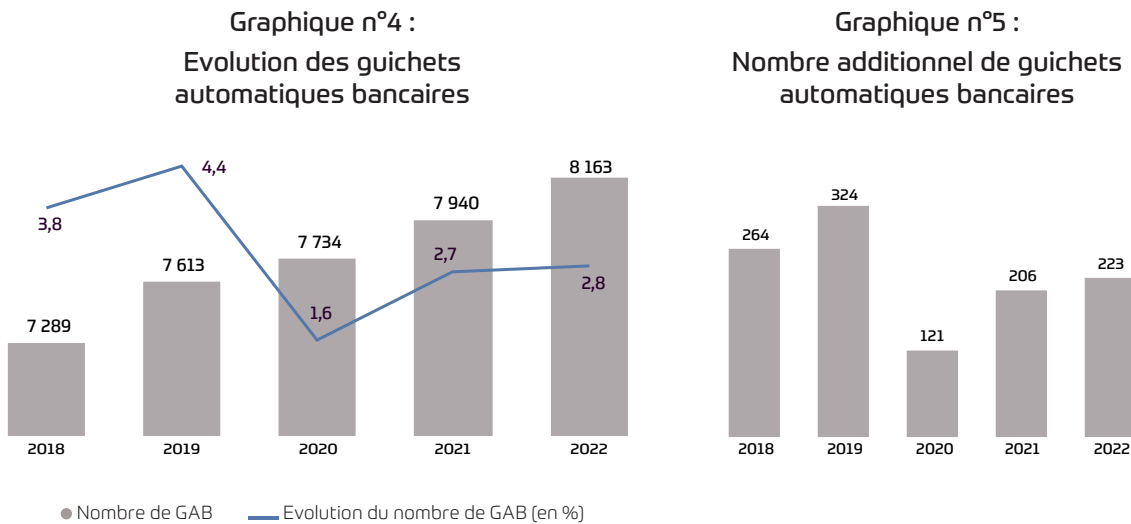
*La distribution des produits et services bancaires, apanage traditionnel des agences bancaires, a connu au cours des dernières années, une mutation profonde qui s'est accélérée suite à la crise Covid-19, imposée par les innovations technologiques et les attentes des clients, de plus en plus connectés et mobiles. Cette mutation s'est traduite par une tendance baissière de la fréquentation des agences et, à contrario, une utilisation croissante des accès à distance aux services bancaires.*

*Les banques ont, par conséquent, repensé leur stratégie en matière de réseau d'agences et mis en place des programmes de transformation de leurs canaux de distribution de sorte à répondre aux besoins de leurs clients et par là même d'élargir les segments de leurs clients à ceux situés dans des localités reculées. Parmi les principales orientations de ces programmes :*

- *Le renforcement de l'autonomie des clients via le développement de canaux distants et de libres services bancaires ;*
- *Le développement d'agences spécialisées offrant une expertise spécifique aux clients ciblés et le développement d'agences « phygital » proposant aux clients des parcours plus digitaux ;*
- *La rationalisation et l'optimisation des agences et partant, l'amélioration de leur performance commerciale en se recentrant sur la relation client à travers plus de conseil et d'accompagnement.*

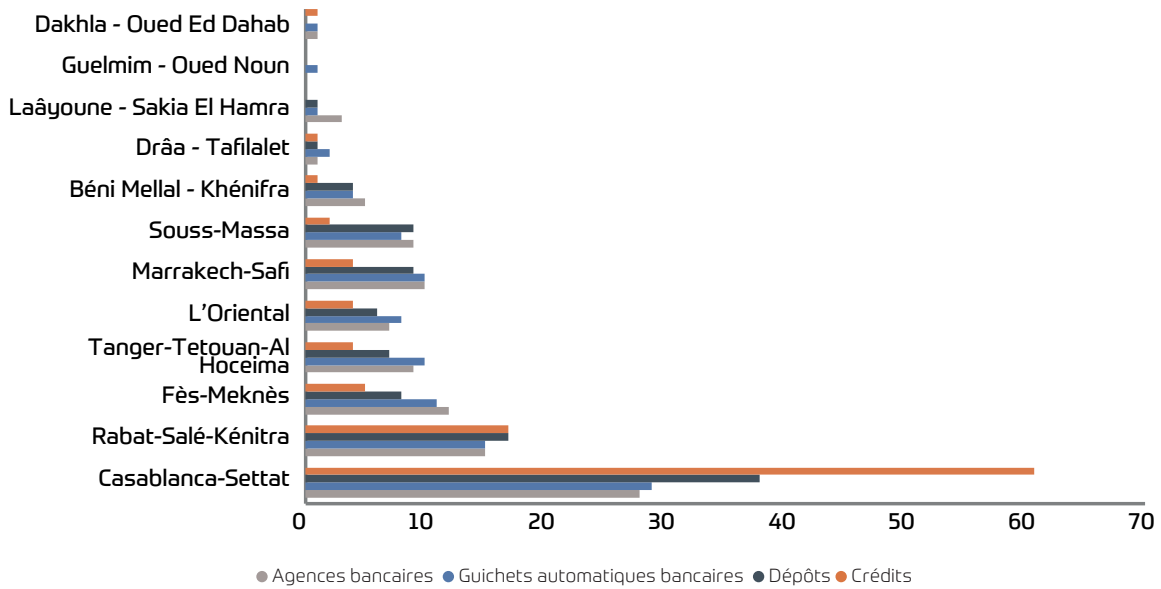
La densité bancaire, mesurée par le nombre d'habitants par guichet, ressort à 6 300 contre 5 900 une année auparavant. Pour sa part, le nombre d'agences pour 10 000 habitants s'est établi à 1,6 guichet.

Parallèlement, le parc des guichets automatiques bancaires (GAB) a progressé de 2,8%, soit +223 unités, après 2,7% l'année précédente pour s'établir à 8 163 unités.



La répartition régionale des agences bancaires, GAB, dépôts et crédits est restée globalement stable en 2022. La région de Casablanca-Settat concentre une part de 28% des agences, 38% des dépôts et 61% des crédits. Elle est suivie par la région de Rabat-Salé-Kénitra qui détient 15% des agences, 17% des dépôts et 17% des crédits. La région de Fès-Meknès abrite 12% des agences, 8% des dépôts et 5% des crédits.

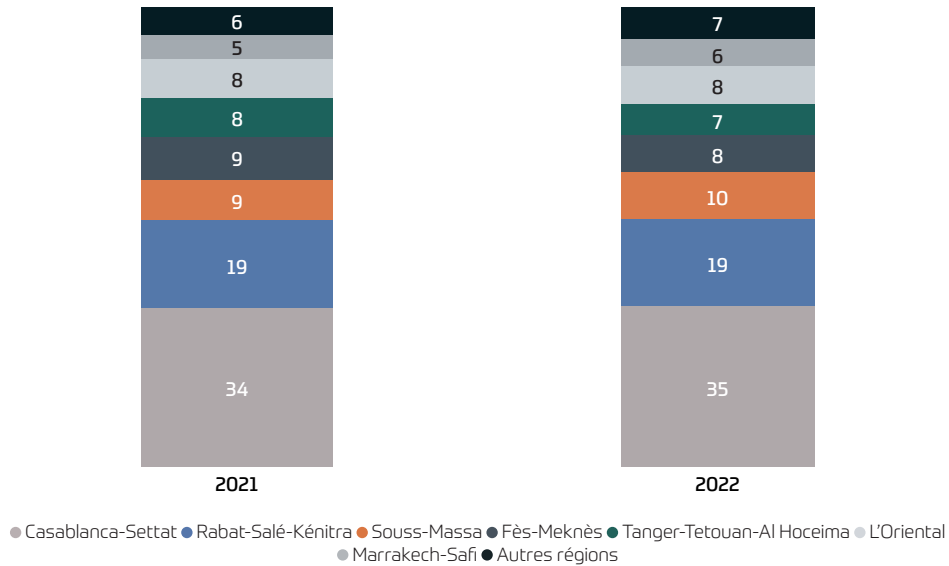
**Graphique n°6 :**  
**Part de chaque région dans le total du réseau bancaire,**  
**des dépôts et des crédits (en %)**



Au niveau de la zone offshore de Tanger, les banques disposent de 5 filiales et une succursale, sans changement par rapport aux années précédentes. Les banques offshore sont également présentes au niveau de la zone offshore de Kénitra à travers trois agences.

Le réseau des banques et fenêtres participatives a progressé à 190 agences et espaces dédiés contre 176 en 2021. Ce réseau est déployé dans les 12 régions du Royaume et se situe à hauteur de 54% au niveau de 2 régions : Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra.

Graphique n°7 :  
Evolution du réseau bancaire participatif par région (en %)



Le réseau des établissements de paiement offrant des services de cash (versements et retraits) s'est renforcé de 26% pour s'établir à 22 731 points physiques à fin 2022, hors agences bancaires, soit un additionnel de 4 644 points physiques, dont 4 260 points physiques de mandataires.

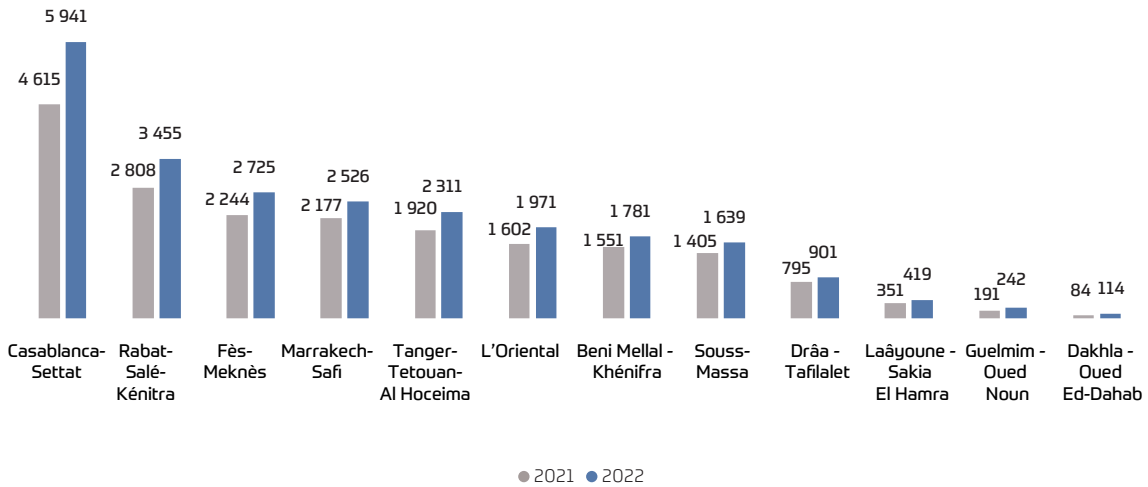
La part des points de cash en zone rurale est stable à 8%.

Sur le total des points physiques :

- 10 795 offrent l'ensemble des services de paiement dont le transfert de fonds et l'ouverture de compte de paiement, en hausse de 23% comparé à l'exercice précédent ;
- 11 936 offrent les services de cash in & cash out, l'ouverture de comptes de paiement de niveau 1 ainsi que le paiement facturier, en hausse de 29% comparé à l'exercice précédent.

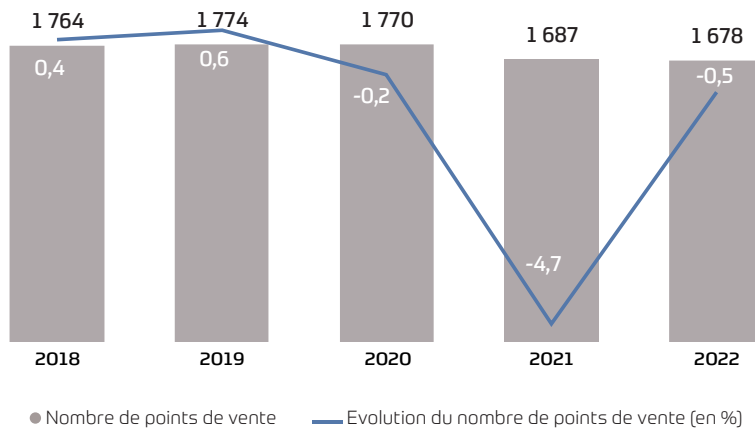
En termes de répartition géographique, la région de Casablanca-Settat continue d'occuper la 1<sup>ère</sup> position, avec une part en progression à 25%.

**Graphique n°8 :**  
Répartition du réseau des établissements de paiement par région



Pour sa part, le réseau des associations de micro-crédit s'est inscrit en baisse de 0,5% à 1 678 points de vente en 2022, après celle de 4,7% l'année passée. Cette baisse reflète un processus d'optimisation des coûts par suite des difficultés subies par les associations de micro-crédit dans le contexte de la crise Covid-19.

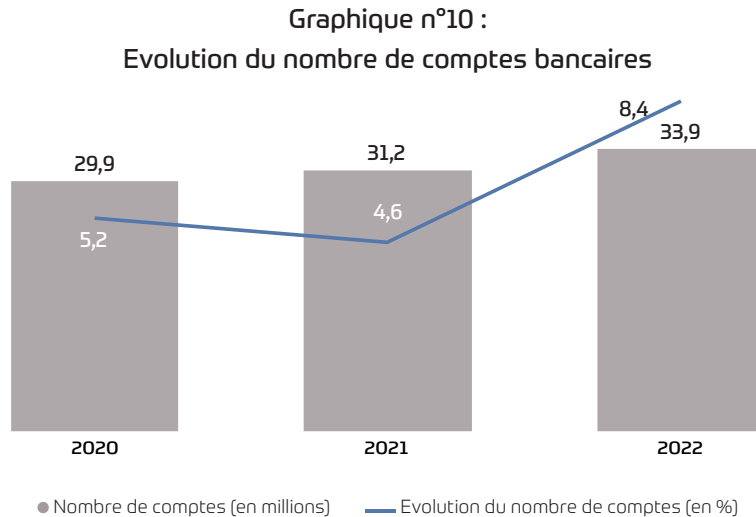
**Graphique n°9 :**  
Evolution du réseau des associations de micro-crédit





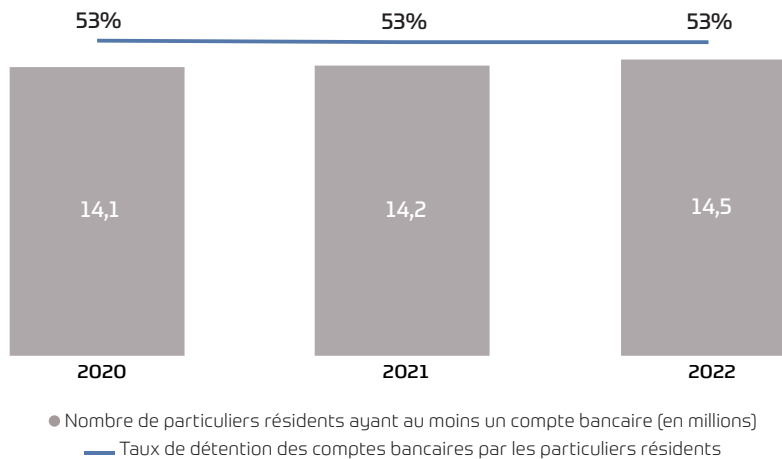
### III. Evolution du nombre de comptes bancaires

A fin 2022, le nombre de comptes bancaires ouverts sur les livres des banques s'est établi à 33,9 millions de comptes, enregistrant une hausse de 8,4% après 4,6% en 2021, soit un additionnel de 2,6 millions de comptes.



Le nombre de particuliers résidents ayant au moins un compte bancaire a augmenté de 1,8%, contre 0,6% en 2021, pour s'établir à 14,5 millions. Le taux de détention des comptes bancaires en 2022 s'est, pour sa part, maintenu à 53%.

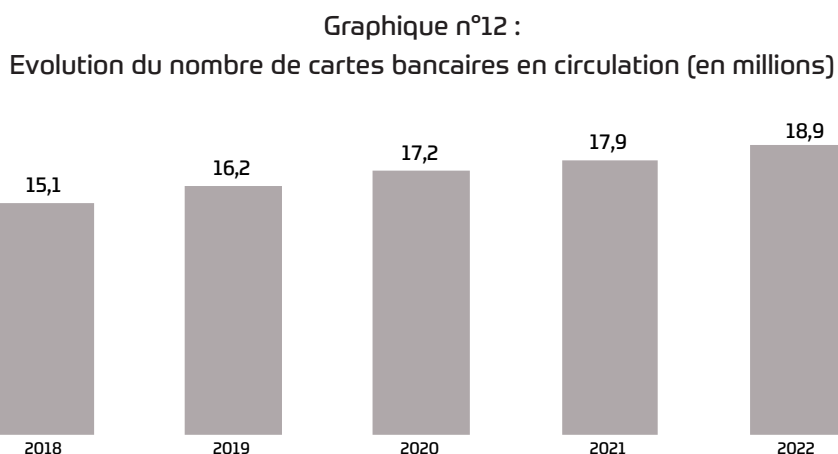
**Graphique n°11 :**  
**Evolution du taux de détention de comptes bancaires par les particuliers résidents (nombre de particuliers ayant au moins un compte bancaire/Population adulte >15 ans)**



Par genre, le nombre d'hommes détenant au moins un compte bancaire s'est établi à 8,8 millions à fin 2022. Les femmes détenant au moins un compte bancaire sont au nombre de 5,7 millions à la même date.

## IV. Evolution du nombre de cartes bancaires

Le nombre de cartes bancaires en circulation a augmenté de 5,4% à 18,9 millions à fin 2022. L'essentiel continue d'être utilisé pour des opérations de retrait en cash qui représentent 88% contre près de 89% en 2021.



## V. Evolution du nombre de comptes de paiement

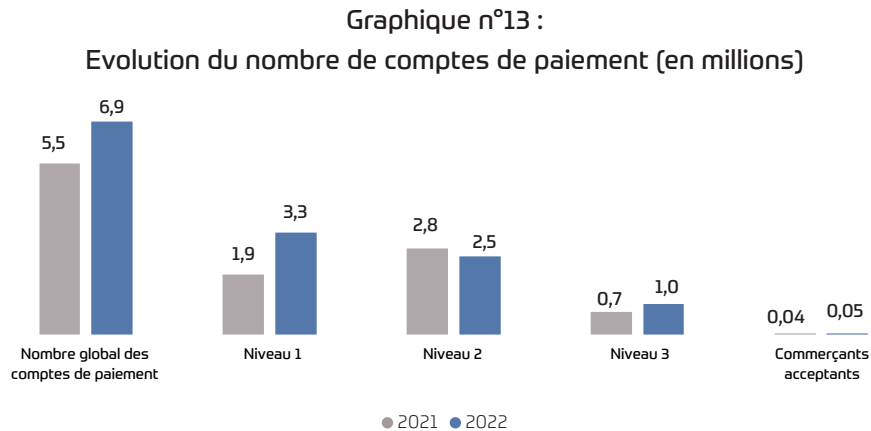
Sur la base des données recueillies auprès des 14 établissements de paiement exerçant les activités de paiement, le nombre de comptes de paiement ouverts s'est établi, à fin 2022, à 6,9 millions en hausse de 26% par rapport à l'année précédente, soit un additionnel de 1,4 million de comptes. La part des comptes de niveau 1<sup>3</sup> a progressé à 48% (contre 35% en 2021) en défaveur de la part des comptes de niveau 2 (37% contre 50% en 2021). La part des comptes de niveau 3 est stable à 13% (14% l'année dernière).

696 mille comptes de paiement sont considérés actifs<sup>4</sup>, soit un taux d'activation qui augmente à 10,2% contre 8,4% des comptes ouverts à fin 2021.

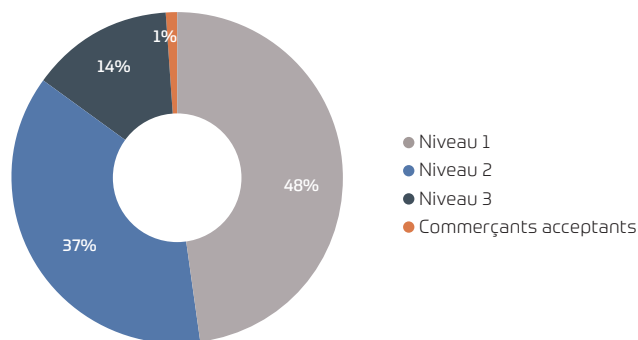
<sup>3</sup> Un compte de paiement désigne tout compte détenu au nom d'un utilisateur de services de paiement et qui est exclusivement utilisé aux fins d'opérations de paiement. Il existe 3 catégories de comptes de paiement définis en fonction de leur plafond, lequel conditionne les mesures de vigilance qui leur sont applicables. Les comptes de niveau 1, plafonnés à 200 dirhams, les comptes de niveau 2 pouvant atteindre un solde de 5 000 dirhams et les comptes de niveau 3 plafonnés à 20 000 dirhams.

<sup>4</sup> Un compte est considéré comme actif dès lors qu'il a enregistré au moins une transaction au cours du dernier trimestre.

Le nombre de comptes ouverts par les commerçants acceptants a progressé de 21% pour s'établir à plus de 49 mille soit une part stable à 1%.



**Graphique n°14 :** Part des comptes de paiement ouverts en 2022, par catégorie



## VI. Évolution de l'équipement des commerçants par des terminaux de paiement électronique

Au titre de l'année 2022, deux établissements offrant le service d'acquisition ont poursuivi l'équipement des commerçants par des Terminaux de Paiement Electronique (TPE)<sup>5</sup>, portant le parc à 72 764, dont 81% sont actifs, contre 73% en 2021. Aussi, le parc de TPE acceptant les paiements via Mobile-Wallet<sup>6</sup> s'est situé à 7 327 contre 7 053 en 2021.

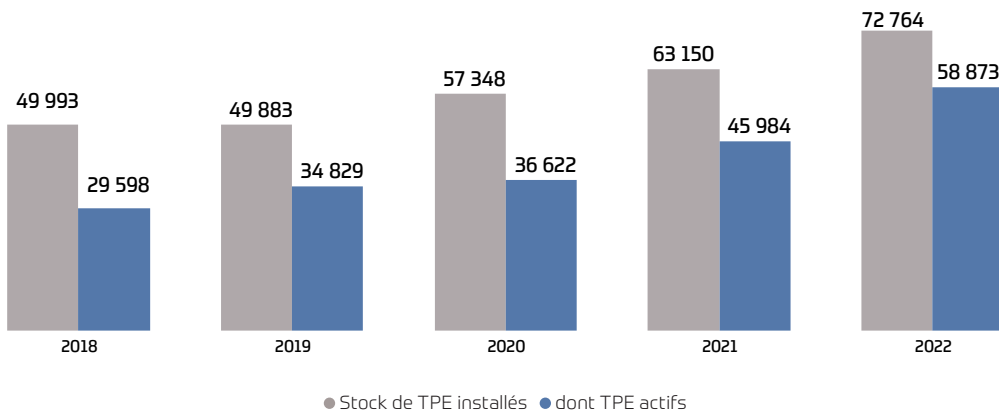
<sup>5</sup> Les Etablissements de Paiement peuvent enrôler des commerçants (de proximité, grandes surfaces, grande distribution, etc.), les équiper avec des Terminaux de Paiement Electronique (TPE) et des outils adéquats pour accepter les transactions de paiement instantané de biens et services (paiement de factures : taxe, transport, assurance santé, loisirs, etc.), en contrepartie d'une commission.

<sup>6</sup> Le paiement mobile ou m-wallet est défini comme étant un moyen de paiement embarqué sur un téléphone mobile, interopérable et en temps réel, émis soit sur un compte de paiement tenu par un établissement de paiement, soit sur un compte bancaire tenu par une banque. Il permet de réaliser, de manière électronique et dématérialisée, le transfert d'argent et le paiement.

Le nombre de commerçants équipés de TPE a évolué de 17% pour atteindre 62 704, dont près de 46 000 sont actifs. Ils sont installés principalement au niveau de la région de Casablanca-Settat, qui représente plus de 35% du parc total, suivie de Marrakech (18%), Rabat (14%) puis Tanger et Agadir (8% chacune).

La ventilation par type de commerce fait ressortir le secteur de la restauration en 1<sup>ère</sup> position avec une part s'élevant à 13%, suivi des pharmacies (12%), l'hôtellerie (8%), les supermarchés et les magasins de prêt-à-porter (7% chacun) puis les stations-services (4%).

**Graphique n°15 :**  
**Evolution du parc TPE installé par les établissements de paiement**

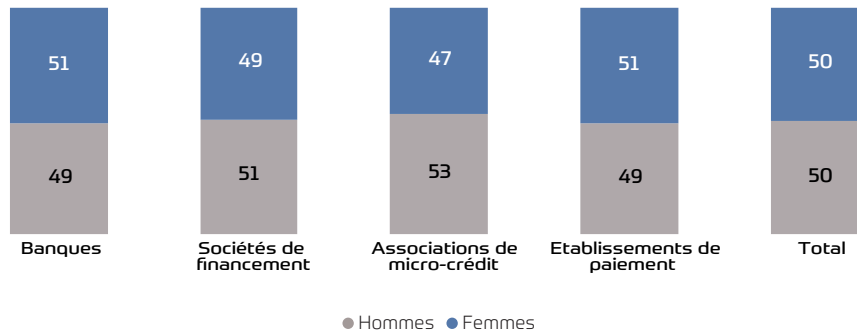


## VII. Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés

L'effectif des établissements de crédit et organismes assimilés au Maroc s'est établi, à fin décembre 2022, à 55 585 agents, en baisse de 0,6% par rapport à 2021, dont environ 74% sont employés par les banques, 14% par les associations de micro-crédit, 7% par les sociétés de financement et 5% par les établissements de paiement.

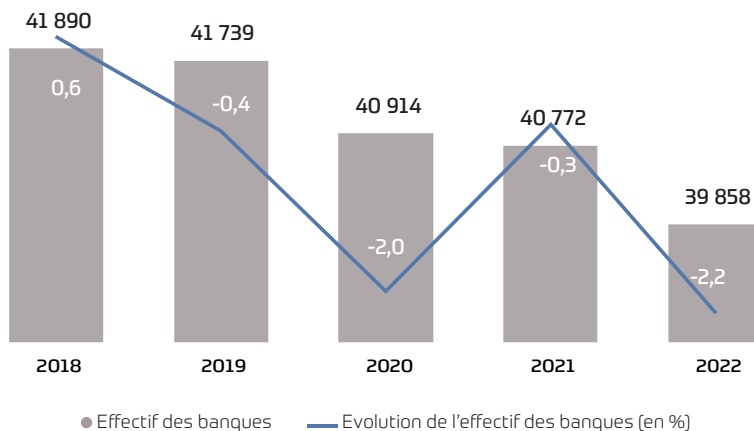
Selon le genre, l'effectif des établissements de crédit et organismes assimilés est reparti à part égale entre les femmes et les hommes.

**Graphique n°16 :**  
Répartition de l'effectif des Etablissements de crédit et organismes assimilés par genre - 2022 (en %)



L'effectif des banques conventionnelles a enregistré une baisse de 2,2% à 39 858 agents, soit 914 collaborateurs de moins, dans un contexte de contraction du réseau bancaire et de digitalisation des process. Cet effectif est composé à hauteur de 39% de personnes âgées entre 25 et 35 ans, 41% pour la tranche des 35 à 50 ans et de 16% pour la catégorie d'âge supérieure à 50 ans. La part des femmes dans l'effectif total est restée stable à 51%.

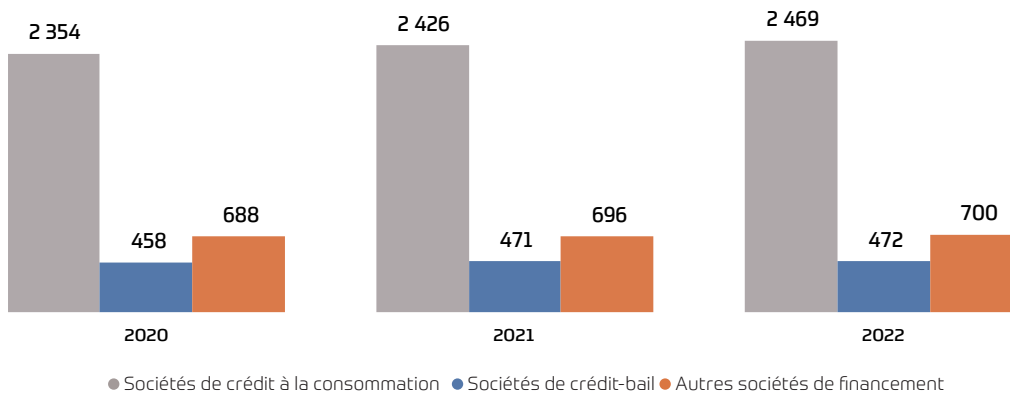
**Graphique n°17 :**  
Evolution de l'effectif des banques conventionnelles au Maroc



L'effectif employé par les banques participatives a progressé de 4,7% à 1 128 agents, après une hausse de 10,5% une année auparavant en accompagnement du développement de leur réseau. Près de 66% de cet effectif sont des femmes.

Le secteur des sociétés de financement emploie, pour sa part, un effectif de 3 641 agents, soit 48 personnes de plus par rapport à 2021 (+1,3%), composé à hauteur de 51% d'hommes et 49% de femmes. L'effectif des sociétés de crédit à la consommation s'est accru de 1,8%, celui des sociétés de leasing de 0,2% et celui des autres catégories des sociétés de financement de 0,6%.

**Graphique n°18 :**  
**Evolution de l'effectif des sociétés de financement**



Pour sa part, l'effectif employé par les associations de micro-crédit s'est établi à 7 623 agents, marquant un repli de 1% en 2022 en relation avec la baisse de leur réseau, après une baisse de 4% une année auparavant. Près de 47% de cet effectif sont des femmes.

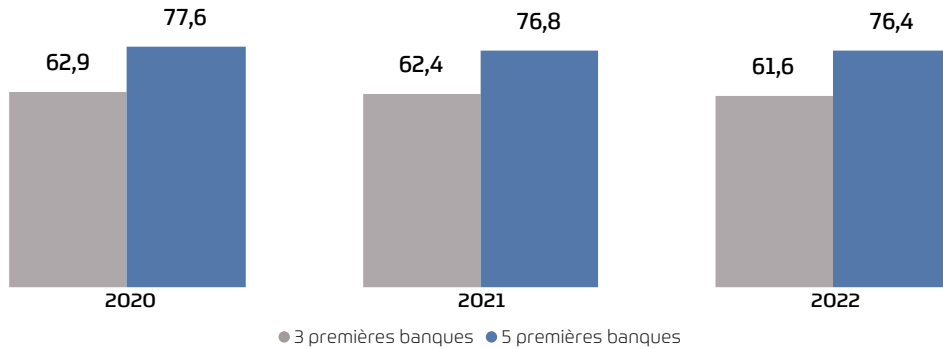
Les établissements de paiement emploient, à travers leur réseau propre, un effectif de 2 729 agents, en hausse de 5%, dont 49% d'hommes et 51% de femmes.

## VIII. Evolution de la concentration bancaire

### 1. Concentration de l'activité des banques sur base sociale

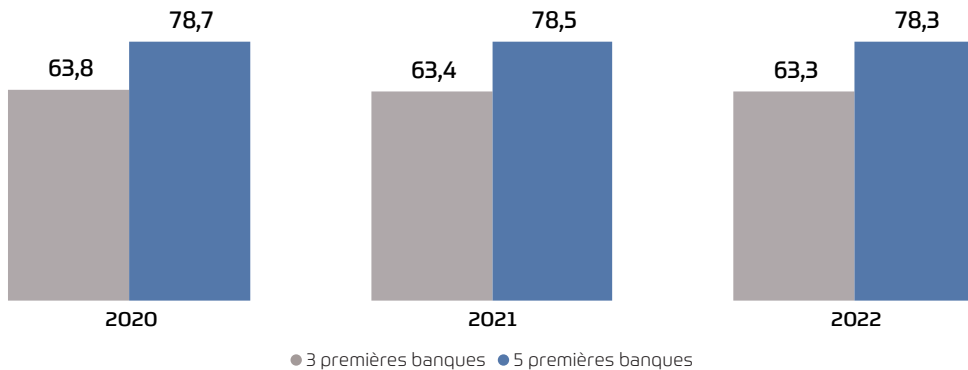
En 2022, le niveau de concentration de l'activité bancaire a continué son trend baissier enregistré ces dernières années. La part des trois premières banques dans le total-actif du secteur s'est établie à 61,6%, contre 62,4% et celle des cinq plus grandes banques s'est située à 76,4% contre 76,8% en 2021.

Graphique n°19 :  
Concentration du total-actif des banques (en %)



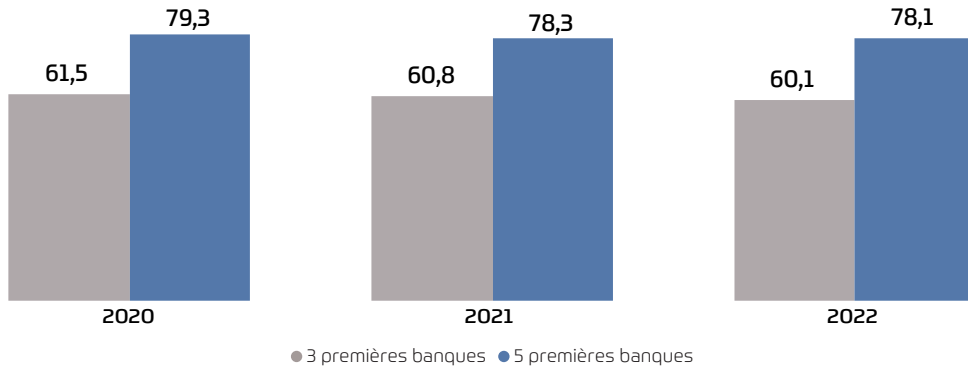
Pour ce qui est des dépôts, les trois premières banques ont disposé de près de 63,3% des dépôts collectés contre 63,4% une année plus tôt et les cinq premières détenaient une part de 78,3% contre 78,5% en 2021.

Graphique n°20 :  
Concentration des dépôts des banques (en %)



S'agissant du crédit, les trois premières banques ont concentré 60,1% des crédits distribués, contre 60,8% en 2021 et les cinq plus grandes ont représenté 78,1% des financements contre 78,3%.

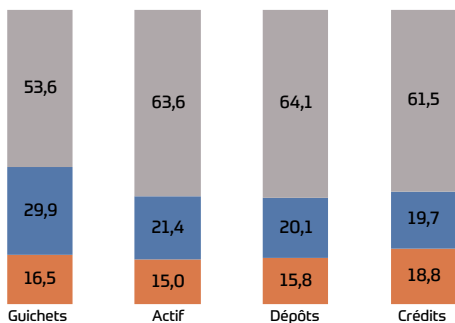
**Graphique n°21 :**  
Concentration des crédits octroyés par les banques (en %)



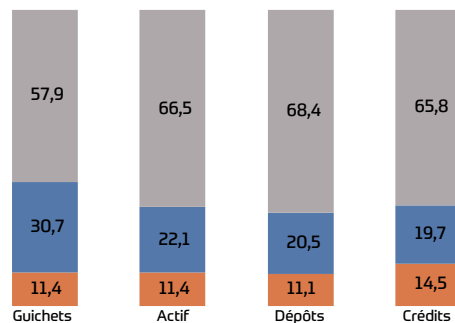
L'année 2022 a été marquée par l'acquisition d'une banque étrangère par un groupe marocain modifiant la configuration du statut de l'actionnariat du secteur bancaire.

Les banques à capital privé majoritairement marocain détiennent désormais 57,9% des guichets, contre 53,6% en 2021. Cette part atteint 66,5% en termes de total-actif, 68,4% pour les dépôts et 65,8% pour les crédits, contre respectivement 63,6%, 64,1% et 61,5% une année auparavant.

**Graphique n°22 :**  
Répartition en fonction du statut de l'actionnariat des banques - 2021 (en %)



**Graphique n°23 :**  
Répartition en fonction du statut de l'actionnariat des banques - 2022 (en %)



● Banques à capital privé majoritairement marocain ● Banques à capital majoritairement public  
● Banques à capital majoritairement étranger



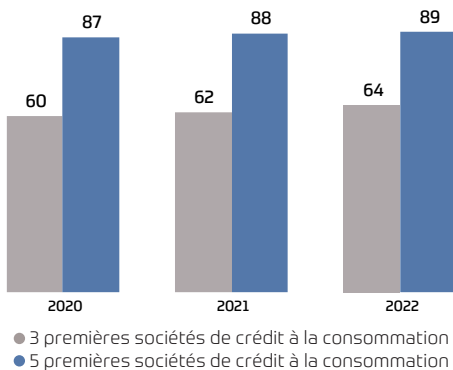
Parallèlement, l'évolution de la part de marché des banques à capital privé majoritairement étranger en termes de guichets s'est repliée de 5,1 points. Leurs parts du total-actif, des dépôts et des crédits ont reculé respectivement à 11,4%, 11,1% et 14,5%.

A contrario, les banques à capital majoritairement public ont renforcé leur part de marché en termes de réseau à 30,7% (+0,8 point), de total-actif à 22,1% (+0,7 point), de dépôts à 20,5% (+0,4 point) et maintenu leur part de marché de crédits à 19,7%.

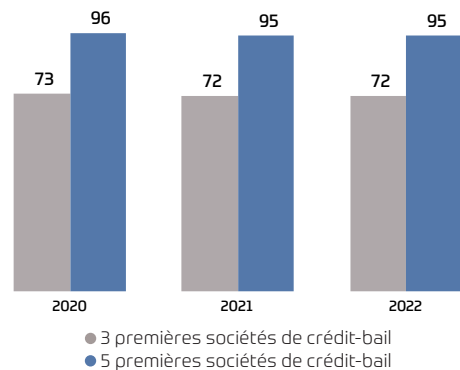
## 2. Concentration de l'activité des sociétés de financement

En 2022, le niveau de concentration de l'activité des sociétés de crédit à la consommation a continué de progresser. La part détenue par les trois plus grandes sociétés de crédit à la consommation dans le total-actif du secteur s'est établie à 64% en hausse de 2 points d'une année à l'autre et celle des cinq premières s'est accrue d'un point à 89%.

**Graphique n°24 :**  
Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)



**Graphique n°25 :**  
Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)



Concernant le secteur du crédit-bail, les parts des trois et cinq premières sociétés se sont situées respectivement à 72% et à 95% à fin 2022, sans changement par rapport à 2021.

## 3. Concentration de l'activité des établissements de paiement

La contribution des 3 premiers établissements de paiement dans le total des transferts de fonds, opérés par ceux offrant le service de transfert de fonds, est en hausse de 3 points à 91,6% et celle des 5 premiers établissements est en baisse de 2,4 points à 94%.

Trois établissements de paiement détiennent une part de 63% des comptes de paiement ouverts et réalisent plus de 88% du volume des transactions sur ces comptes, contre respectivement 83% des comptes ouverts et 97% du volume de transactions pour les 5 premiers établissements.

#### 4. Concentration de l'activité des associations de micro-crédit

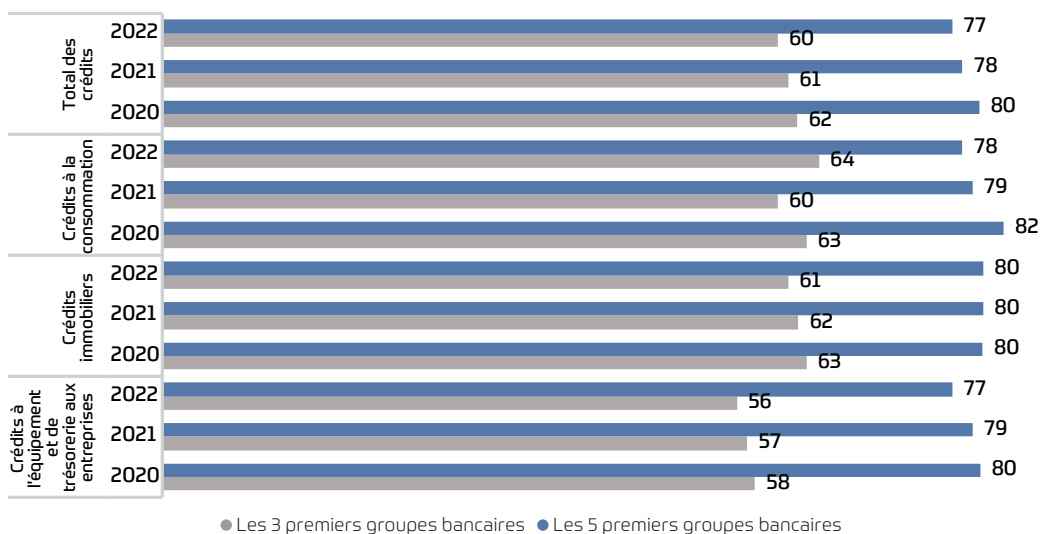
La contribution des 3 premières associations de micro-crédit dans la distribution des crédits s'est établie, à fin 2022, à 95% et celle des 5 premières associations à 99%.

#### 5. Concentration de l'activité sur base consolidée

Sur base consolidée, le niveau de concentration de l'activité de crédit des 3 premiers groupes bancaires a enregistré une baisse d'un point à 60% par rapport à 2021. De même, la part des 5 premiers groupes a reculé d'un point à 77%.

L'analyse par objet montre que pour les crédits de trésorerie et à l'équipement, la part des 3 premiers groupes bancaires a baissé d'un point, à 56% et celle des 5 premiers groupes a baissé de deux points à 77%. S'agissant des crédits immobiliers, la part s'est contractée d'un point pour les trois premiers groupes à 61% et s'est stabilisée à 80% pour les cinq premiers groupes. Sur les crédits à la consommation, leur quote-part a augmenté de 4 points par rapport à l'année dernière, soit 64% pour les trois premiers groupes et 78% pour les 5 premiers groupes.

Graphique n°26 :  
Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée (en%)



## CHAPITRE 2.

# ACTIVITE ET RENTABILITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES

L'activité bancaire a évolué dans un environnement économique marqué par les effets de la crise russo-ukrainienne, notamment l'augmentation importante des prix de matières premières à l'international et une montée de l'inflation amenant les banques centrales à resserrer leurs politiques monétaires. Au Maroc, l'économie nationale a pâti d'un ralentissement de la croissance à 1,3% et d'une accélération de l'inflation à 6,6%.

Bank Al-Maghrib a relevé à deux reprises son taux directeur pour le porter à 2,5% à fin 2022 tout en maintenant les autres mécanismes de renforcement des besoins de liquidité des banques.

Dans ce contexte, le crédit bancaire aux entreprises a vu son rythme de progression s'accélérer, reflétant la hausse de leurs besoins en fonds de roulement, tandis que le crédit aux ménages a observé un ralentissement. Les résultats des banques se sont repliés de 13% en raison de l'impact de l'évolution des taux monétaires et obligataires sur la valeur des portefeuille-titres détenus.

## I. Activité et rentabilité des banques sur base sociale

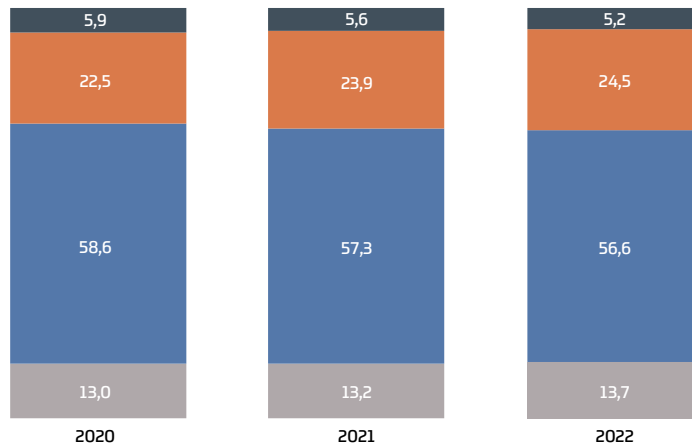
Au terme de l'année 2022, le total-actif cumulé des banques a marqué une hausse de 7,4%, après 4,9% l'année précédente, pour s'établir à près de 1 680 milliards de dirhams. Rapporté au Produit Intérieur Brut (PIB), il a représenté 126%, soit une hausse de 3 points.

Du côté des emplois, cette évolution reflète une hausse des crédits, notamment de trésorerie et du portefeuille-titres. Elle recouvre, du côté des ressources, une progression des dépôts collectés auprès de la clientèle et des dettes envers les établissements de crédit.

### **1. La hausse des emplois bancaires reflète une croissance des crédits aux entreprises non financières et un renforcement des portefeuilles de Bons du Trésor détenus par les banques**

La structure du total-actif des banques fait ressortir une part des créances sur la clientèle de 56,6% et une part du portefeuille-titres de 24,5%. S'agissant des créances sur les établissements de crédit, leur part s'est légèrement redressé à 13,7%.

Graphique n°27 : Structure de l'actif des banques (en %)



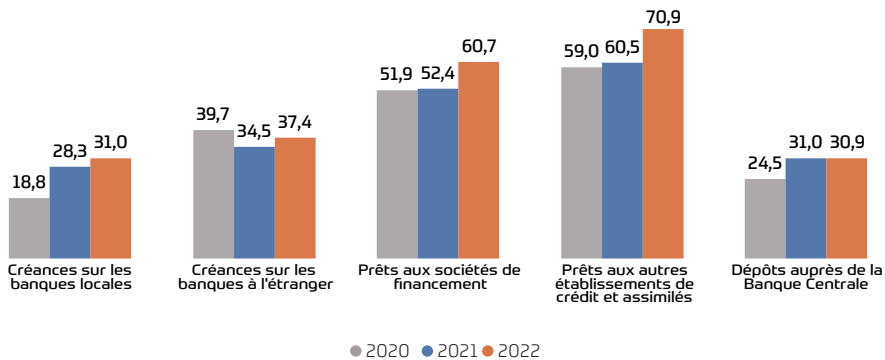
● Créances sur les établissements de crédit et assimilés ● Créances sur la clientèle ● Portefeuille-titres ● Autres actifs

Les actifs bancaires libellés en devises représentent 8,9% des emplois des banques, dont près de 3,8% sont des créances en devises sur des non-résidents.

### 1.1. Une hausse des créances sur les établissements de crédit et assimilés

Après une hausse de 6,6% en 2021, les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont progressé de 11,7% à 230,9 milliards de dirhams. Cette évolution reflète notamment une hausse des créances sur les établissements de crédit et assimilés et sur les sociétés de financement. Pour leur part, les dépôts auprès de la Banque Centrale ont stagné.

Graphique n°28 :  
Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés (en milliards de dirhams)



● 2020 ● 2021 ● 2022

L'encours des prêts accordés par les banques aux sociétés de financement a enregistré une hausse de 15,8% à 60,7 milliards, tiré par la hausse des prêts financiers de 22,6% à près de 48,6 milliards dans un contexte marqué par le recours accru des sociétés de financement au refinancement bancaire au détriment des émissions obligataires sous l'effet du renchérissement des conditions de marché. Pour leur part, les créances sur les banques locales, se sont appréciées de 9,7% à 31 milliards reflétant une hausse des valeurs reçues en pension de 68,7% à 5,4 milliards et des prêts financiers de 27,8% à 9 milliards, tandis que les prêts de trésorerie non assortis de collatéral ont reculé de 8% à 16,6 milliards de dirhams.

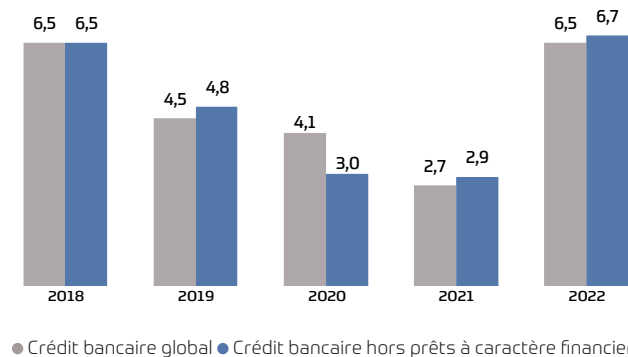
Les créances sur les autres établissements de crédit et assimilés ont augmenté de 17,1% à 70,9 milliards, recouvrant principalement les banques offshore et les autres établissements de crédit non-résidents en lien notamment avec une hausse des financements en devises des opérateurs économiques.

Par type de monnaie, les créances sur les établissements de crédit et assimilés libellées en devises se sont accrues de 18,4% à près de 67,7 milliards de dirhams. Celles libellées en dirhams ont augmenté de 9,1% à 163,2 milliards.

## 1.2. Le crédit bancaire s'est redressé couvrant une accélération des crédits aux entreprises non financières et un ralentissement de ceux accordés aux ménages

Après une hausse de 2,7% en 2021, l'encours brut des crédits a augmenté de 6,5% à 1 060 milliards de dirhams. Rapporté au PIB, cet encours s'est établi à 80%, soit 2 points en plus par rapport à 2021, en relation avec le ralentissement du PIB enregistré en 2022.

Graphique n°29 :  
Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)



### Encadré n°3 :

#### Point sur les mesures de soutien au crédit bancaire dans le contexte de la crise sanitaire (\*)

##### 1. Moratoire sur les crédits bancaires

Dans le contexte de la crise Covid-19, des moratoires ont été accordés par les établissements de crédit aux ménages et aux entreprises affectés par la crise sur le remboursement de leurs échéances de crédit. Le moratoire a concerné un encours de crédits cumulé depuis le début de la crise de plus de 122 milliards de dirhams, bénéficiant à hauteur de 69 milliards aux ménages et 53 milliards aux entreprises. A fin 2022, 76,8% de ces crédits ont repris leur remboursement, 4,2% ont été restructurés, 9,2% présentent des impayés et 9,8% sont en défaut de paiement.

##### 2. Prêts de trésorerie garantis par l'Etat

###### 2.1 Prêts de trésorerie d'urgence « Damane Oxygène »

Le prêt de trésorerie « Damane Oxygène », avait été mis en place pendant la phase de confinement, pour répondre aux besoins de trésorerie des TPME et des entreprises de taille intermédiaire ayant connu une baisse d'activité en raison de la crise sanitaire Covid-19. Ce programme a couvert près de 38 mille bénéficiaires pour un encours octroyé de 13,8 milliards de dirhams. Par secteur d'activité, 26,5% du volume des crédits autorisés a été octroyé aux entreprises opérant dans le secteur des industries, 18,4% dans le secteur du commerce et 18,1% dans le secteur du BTP.

Près de 94% de ces crédits ont été transformés en crédits à moyen terme. A fin 2022, l'encours de ces crédits se situe à 8,4 milliards de dirhams dont 8,8% de créances en souffrance.

###### 2.2 Prêts de trésorerie de relance « Damane Relance »

Le prêt de trésorerie « Damane Relance » a été mis en place au cours de la période post-confinement, pour répondre aux besoins de toutes les catégories d'entreprises en vue de la relance de leurs activités. Il est remboursable sur une période n'excédant pas 7 ans, dont 2 ans de différé maximum.

Par secteur d'activité, 30,5% du volume des crédits autorisés a été octroyé aux entreprises opérant dans le secteur des industries, 20,9% à celles du commerce et 20% à celles du secteur du BTP.

A fin 2022, l'encours se situe à 29 milliards de dirhams dont 3,3% de créances en souffrance.

(\*) Source : déclarations des banques

**Encadré n°4 :**  
**Point sur le programme de financement de l'entrepreneuriat**  
**« Intelaka » (\*)**

*En février 2020, une offre de financement à des conditions préférentielles a été mise en place pour soutenir la création d'entreprises en ciblant les porteurs de projets, les jeunes entreprises et les activités des TPME exportatrices vers l'Afrique. Cette offre de financement est destinée à couvrir les besoins d'investissement et d'exploitation des porteurs de projets.*

*A fin décembre 2022, le montant des crédits accordés s'est établi à 7,6 milliards de dirhams alloués à près de 29 mille bénéficiaires, dont 84% d'hommes et 16% de femmes. Les projets en milieu urbain représentent 81% du nombre total, contre 19% en milieu rural.*

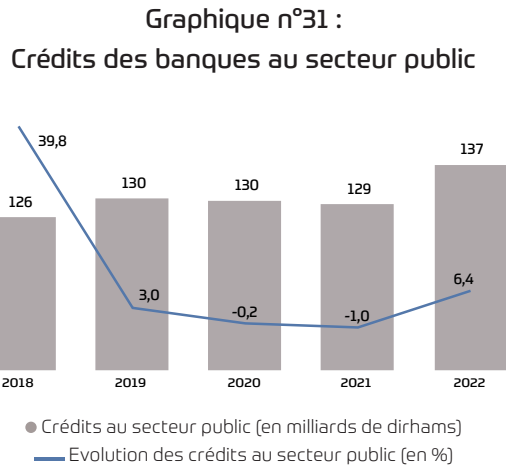
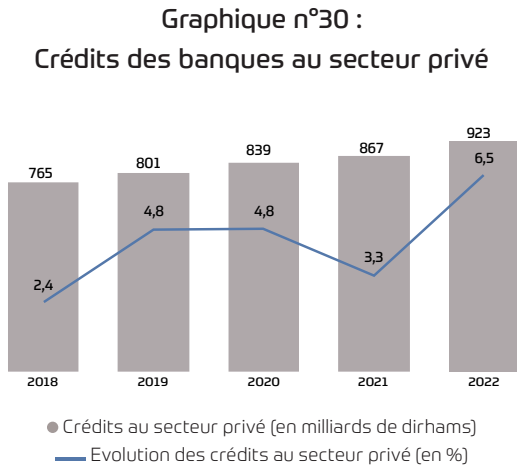
*Par objet, les crédits d'investissement représentent 89% des financements accordés et 11% des crédits de fonctionnement.*

*Par secteur d'activité, 18% des prêts ont été octroyés au secteur du commerce, 14% à l'agriculture, 11% à l'industrie et aux services, 9% au tourisme et 5% au BTP. Par région, Casablanca-Settat a représenté une part de 26% des crédits accordés, Rabat-Salé-Kénitra 17%, Fès-Meknès 12% et Tanger-Tétouan-Al Hoceima 10%.*

*(\*) Source : déclarations des banques*

L'encours des crédits aux entreprises non financières a vu son rythme de progression s'accélérer à 11,3% après une hausse de 1,9% en 2021. Cette évolution reflète un accroissement de 10,1% à 482 milliards de dirhams pour les entreprises privées et de 22,7% à 54,7 milliards pour les entreprises publiques. Cet accroissement reflète la hausse significative des besoins de trésorerie des entreprises dans un contexte de hausse des prix des produits énergétiques et des matières premières à l'échelle internationale. Les crédits aux ménages se situent à 315,4 milliards de dirhams, marquant une décélération à 2%, après 3,2% un an auparavant.

Globalement, les crédits bénéficiant au secteur privé se sont accélérés à 923,3 milliards de dirhams, en hausse de 6,5%, après 3,3% l'année précédente et ceux destinés au secteur public se sont redressés de 6,4 %, après une baisse de 1% en 2021.



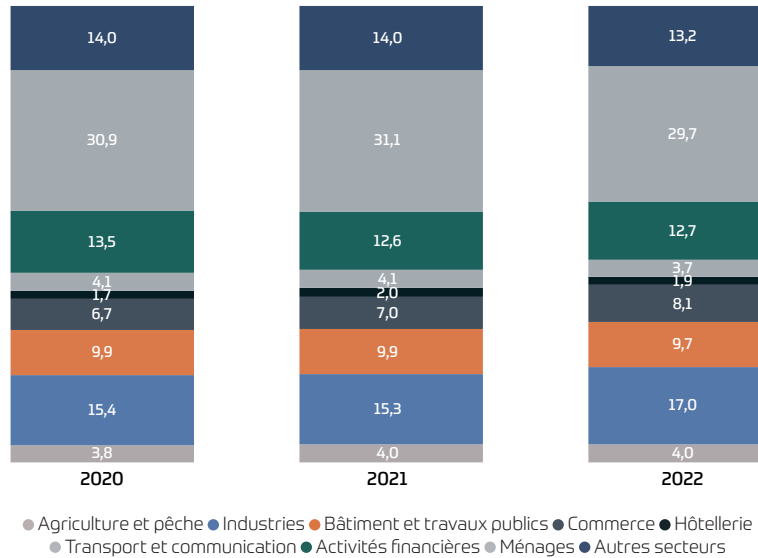
Par secteur d'activité, le secteur primaire a bénéficié, d'un encours de crédits en hausse de 7,9% après une hausse de 7,1% une année auparavant, maintenant une part de 4%.

S'agissant du secteur secondaire, le secteur des industries a disposé d'un encours de crédit de 180 milliards, en hausse de 17,9% par rapport à l'année précédente, sa part dans le total du crédit ayant progressé de 1,7 point à 17%. Cette évolution est soutenue notamment par la croissance des financements au secteur de la production de l'énergie et de l'eau en hausse de 37,3%, au secteur des industries extractives en progression de 15,9%, au secteur des industries chimiques et para-chimiques en hausse de 15,3%, au secteur des industries métallurgiques en hausse de 14,4%, aux industries agroalimentaires en hausse de 10,1% et aux secteurs des industries manufacturières en évolution de 8,4%. Pour sa part, le crédit au secteur du textile a stagné.

Au niveau du secteur tertiaire, les crédits accordés au secteur du commerce se sont accélérés de 23,9% à 86,2 milliards, reflétant la hausse du financement des importateurs pétroliers et céréaliers. Le crédit au secteur de l'hôtellerie, a décéléré à 1,1% pour s'établir à 20 milliards de dirhams suite à l'achèvement des programmes spécifiques de financement mis en place par l'Etat dans la cadre de la Covid. Les crédits accordés au secteur du transport et communication ont pour leur part reculé de 4,1% à 39,5 milliards de dirhams.

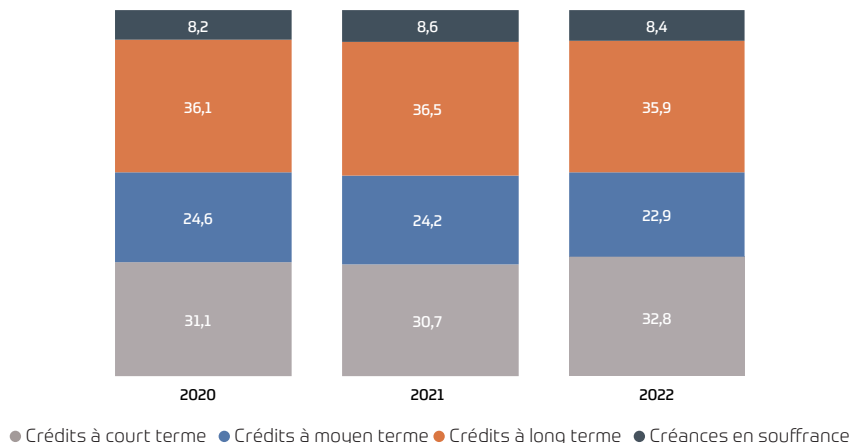


**Graphique n°32 :**  
Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)



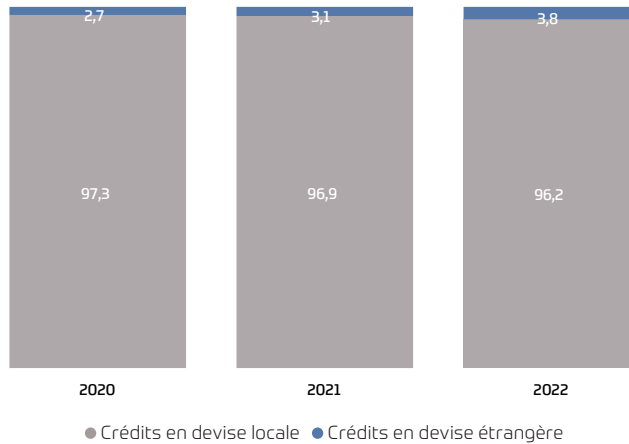
Par maturité, le rythme de progression des crédits à court terme s'est accéléré à 13,8% après 1,7% en 2021 reflétant la hausse des financements de trésorerie des entreprises. Leur part dans le total a progressé à 32,8% au détriment de celle des crédits à moyen et à long terme dont l'évolution s'est établie à 0,7% et 4,8% respectivement.

**Graphique n°33 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)**



Par type de monnaie, les crédits octroyés en devise étrangère se sont accélérés à 31% après 18,4% en 2021, dans un contexte marqué par une hausse de 72% des importations des produits énergétiques, alimentaires et des produits bruts.

**Graphique n°34 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques par type de monnaie (en %)**



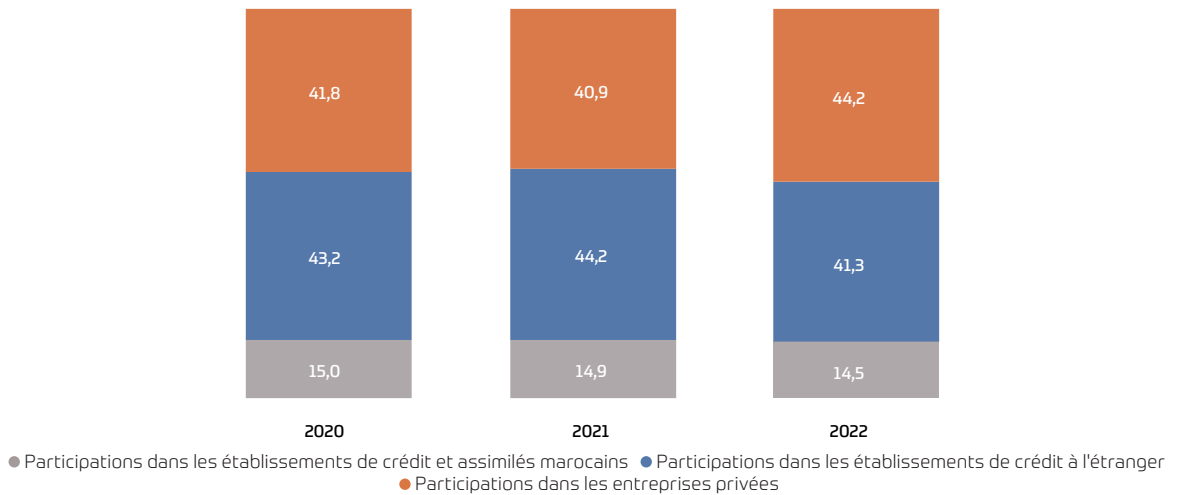
### **1.3. Le portefeuille-titres des banques a augmenté sous l'effet de la hausse du portefeuille des Bons du Trésor**

A fin 2022, l'encours du portefeuille-titres détenu par les banques s'est établi à 417,3 milliards de dirhams, en hausse de 10,8% représentant 24,5% du total des emplois bancaires.

Selon la comptabilité d'intention, le portefeuille de transaction s'est replié de 4,7% à 192,7 milliards de dirhams, après une hausse de 13,8% une année auparavant, reflétant d'une part la correction de valeur induite par la hausse des taux obligataires et d'autre part les opérations effectuées par les banques pour optimiser leurs portefeuilles au vu des évolutions des prix du marché. Aussi, le portefeuille de placement a vu son encours progresser de 9,9% à 77,7 milliards et les titres d'investissement ont enregistré une accélération de 90,4% à 77,4 milliards, reflétant les anticipations d'évolution de taux par les banques commerciales.

S'agissant du portefeuille de participations, il a connu un accroissement de 10,4% à 69,4 milliards en relation avec l'accroissement des participations dans les entreprises privées de 16,2% à près de 28 milliards. Aussi, les participations dans les établissements de crédit et assimilés marocains ont progressé de 4,8% à 9,2 milliards de dirhams. Celles détenues dans les établissements de crédit à l'étranger ont stagné à 26 milliards de dirhams.

Graphique n°35 : Ventilation du portefeuille de participations des banques par type de contrepartie (en %)



La ventilation du portefeuille-titres par nature juridique fait ressortir une hausse de 19,8% à 240 milliards de dirhams des Bons du Trésor, soit 14,3% des emplois bancaires.

S'agissant du portefeuille des autres titres de créance, constitué essentiellement d'obligations et de titres de créance négociables, il a enregistré une augmentation de 2,5% à 24,9 milliards de dirhams tandis que les titres de propriété détenus par les banques se sont repliés de 0,2% à 152 milliards, après une hausse de 15,7% en 2021.

Graphique n°36 :  
Évolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique (en milliards de dirhams)



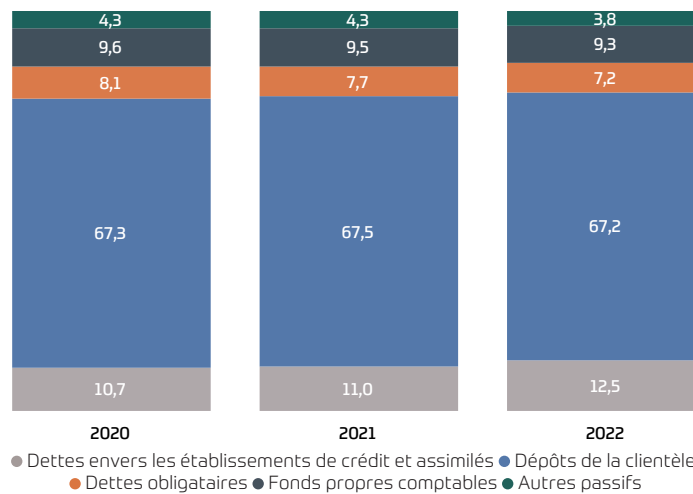
L'encours des provisions pour dépréciation du portefeuille-titres a progressé de 54% pour s'établir à 6,9 milliards de dirhams, dont près de 77% sont affectées à la couverture notamment des titres de participation détenus dans des entreprises liées.

## 2. Les ressources bancaires se sont renforcées soutenues par la bonne tenue des dépôts collectés auprès de la clientèle

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont progressé de 6,9% après 5,3% en 2021. Les dettes envers les établissements de crédit ont augmenté de 21,6% au détriment des dettes obligataires lesquelles ont quasiment stagné à 120 milliards de dirhams.

Compte tenu de ces évolutions, les parts des dépôts de la clientèle et des dettes envers les établissements de crédit dans les ressources bancaires se sont établis à respectivement 67,2% et 12,5%. La part des fonds propres s'est stabilisée autour de 9,3% et celle des dettes obligataires a légèrement baissé à 7,2%.

Graphique n°37 : Structure du passif des banques (en %)



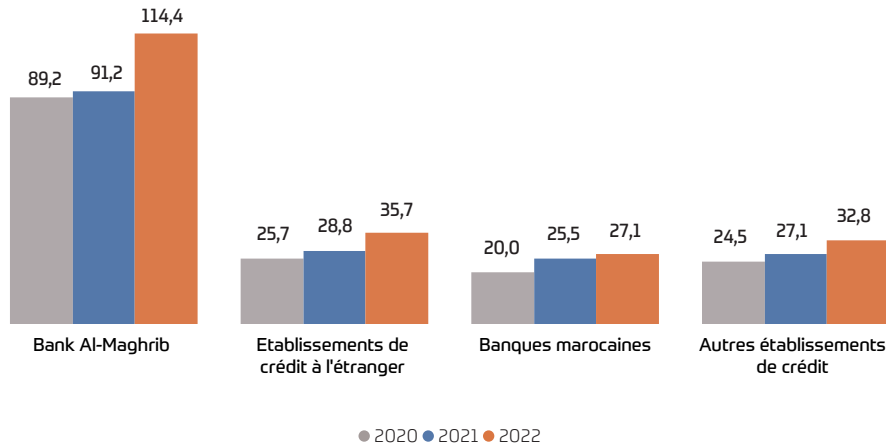
La part des ressources des banques libellées en devises collectées auprès des non-résidents s'est maintenue à un niveau de 2,1% du total des ressources.

### 2.1. Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont progressé dans un contexte de hausse du besoin de liquidité des banques

En 2022, le besoin de liquidité des banques s'est accentué, se situant à 80,9 milliards en moyenne hebdomadaire contre 70,8 milliards une année auparavant en lien essentiellement avec la progression de la circulation fiduciaire.

Dans ce contexte, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont progressé de 21,6% à près de 210 milliards de dirhams en 2022, après 8,3% en 2021.

Graphique n°38 : Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en milliards de dirhams)



En particulier, l'encours des dettes auprès de la Banque Centrale s'est accru de 25,4%, après une hausse de 2,2%, pour totaliser un montant de 114,4 milliards de dirhams à fin 2022. Cet encours est constitué d'avances à 7 jours à hauteur de 69 milliards de dirhams, de la pension livrée à long terme pour 21,5 milliards, et de prêts garantis accordés notamment dans le cadre des programmes de soutien au financement de la TPME, des associations de micro-crédit, des banques participatives et du programme de refinancement des crédits PIAFE pour 23,8 milliards de dirhams.

Les dettes interbancaires ont ralenti à 6,1% à 27,1 milliards, après une hausse de 28% un an auparavant. Cette évolution reflète le repli des emprunts de trésorerie de 20,6% au profit d'une hausse des valeurs données en pension de 61,1% et des emprunts financiers de 37,7%. Les emprunts auprès des autres établissements de crédit ont augmenté de 21% à 32,8 milliards de dirhams couvrant essentiellement les filiales des banques situées dans la zone internationale de Tanger.

Les dettes envers les établissements de crédit à l'étranger ont progressé de 24% à 35,7 milliards, dont 25,8 milliards sous forme de dettes envers les banques étrangères représentant 1,5% du total des ressources des banques en lien avec la hausse des besoins de refinancement en devises.

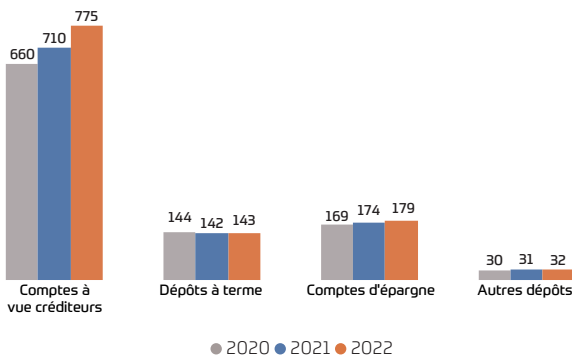
Par type de monnaie, les dettes libellées en dirhams, d'un encours de 157 milliards, ont enregistré une hausse de 23%, tandis que les dettes en devises ont progressé de 17,7% à 53 milliards de dirhams.

## 2.2. Les ressources collectées auprès de la clientèle ont progressé favorablement, soutenues par leur composante non rémunérée

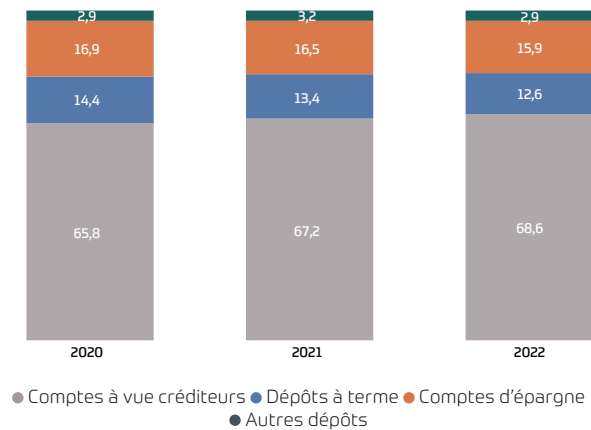
A fin 2022, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont totalisé 1 129 milliards de dirhams, marquant une hausse de 6,9%, après 5,3% une année auparavant. Il en résulte un coefficient moyen d'emploi, rapportant les crédits aux dépôts, de 94%. Représentant 97,3% du total, les dépôts libellés en dirhams se sont inscrits en hausse de 6,8% après 5,2% en 2021.

Par catégorie, les dépôts à vue se sont appréciés de 9,2% à 774,8 milliards de dirhams et les dépôts sous forme de comptes d'épargne ont augmenté de 3,1% à près de 179 milliards. Les dépôts à terme, d'un encours de près de 142,6 milliards, ont observé une hausse de 0,5%, après une baisse de 1,5% un an auparavant. Les autres dépôts, constitués essentiellement de valeurs données en pension à caractère volatil, ont totalisé 32,4 milliards, en hausse de 5,6%, après une hausse de 4% en 2021. En conséquence, les dépôts à vue ont vu leur quote-part se renforcer à 68,6%, au détriment des dépôts à terme et des comptes d'épargne, dont les parts respectives se sont contractées à 12,6% et 15,9%.

Graphique n°39 : Evolution des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en milliards de dirhams)



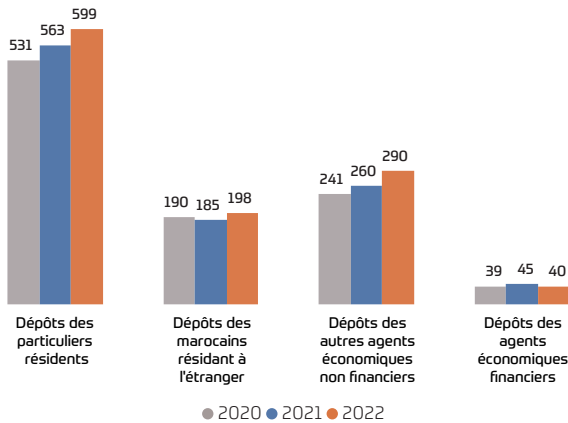
Graphique n°40 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)



Par agent économique, les dépôts des particuliers résidents ont enregistré une hausse de 6,3% à 598,7 milliards de dirhams, après 6,1% à fin 2021, sous l'effet d'une progression de 9,3% des dépôts à vue et de 2,9% des dépôts en comptes d'épargne qui ont compensé la baisse de 6,2% de leurs dépôts à terme.

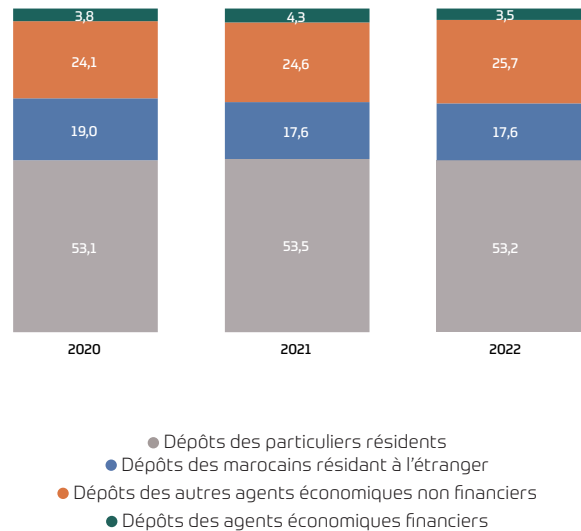
Graphique n°41 :

Evolution des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en milliards de dirhams)



Graphique n°42 :

Structure des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en %)



Parallèlement, les dépôts des marocains résidant à l'étranger, ont enregistré une hausse de 6,8% à fin 2022, pour s'établir à 197,9 milliards de dirhams. Cette évolution recouvre une progression des dépôts à vue et des comptes d'épargne respectivement de 10% et de 4,9%. Les dépôts à terme, ont quant à eux reculé de 0,8%.

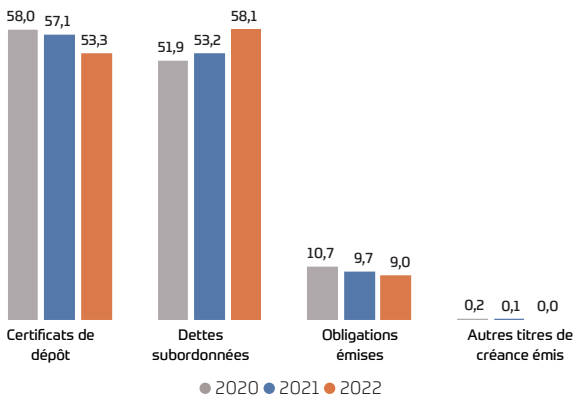
Les dépôts des entreprises privées ont enregistré une hausse de 7,1% à 222,5 milliards de dirhams, portée par l'augmentation des dépôts à vue de 5,9% à 177,2 milliards et des dépôts à terme de 15,8% à 21,6 milliards. Les dépôts des entreprises publiques ont marqué une forte hausse de 67,9% à 30,1 milliards de dirhams.

Les agents financiers, constitués principalement des OPCVM, des compagnies d'assurances et des organismes de prévoyance sociale, ont vu leurs dépôts se replier de 12,4% à 39,8 milliards de dirhams. Sur ce total, les dépôts des OPCVM, constitués de près de 69% de dépôts à terme, ont régressé de 8,8% à 15,5 milliards dans un contexte de hausse des rachats des parts de ces organismes et de baisse de leur liquidité. Quant aux dépôts des compagnies d'assurances, ils ont enregistré un repli de 10,2% après 17,6% un an auparavant, tirés principalement par la baisse de leurs dépôts à vue de 20,7%.

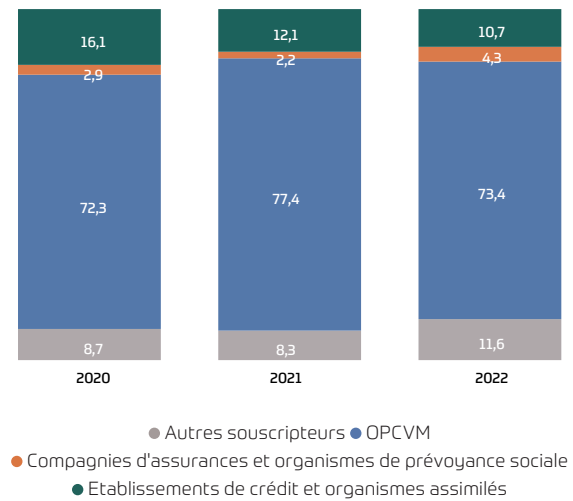
### 2.3. Les emprunts obligataires émis par les banques sont restés stables

A fin 2022, l'encours global des dettes obligataires s'est établi à 120,4 milliards de dirhams, en hausse de 0,2%, leur part dans le total des ressources ayant reculé à 7,2%. Cette évolution reflète une diminution de l'encours des titres de créance émis de 6,9% à 62,3 milliards, conjuguée à une hausse des dettes subordonnées de 9,1% à 58 milliards.

**Graphique n°43 :**  
Encours des dettes obligataires des banques  
(en milliards de dirhams)



**Graphique n°44 :**  
Encours des certificats de dépôt ventilé  
par catégorie de souscripteurs (en %)



La baisse des titres de créance émis couvre un repli de 6,9% de l'encours des obligations émises et de 6,6% de l'encours des certificats de dépôt. Ces derniers sont souscrits à hauteur de 73,4% par des OPCVM, 11,6% par des particuliers et des sociétés non financières et 10,7% par des établissements de crédit et assimilés.

Pour leur part, les dettes subordonnées ont augmenté de 9,1% à 58,1 milliards, contribuant au renforcement des fonds propres prudeniels des banques.

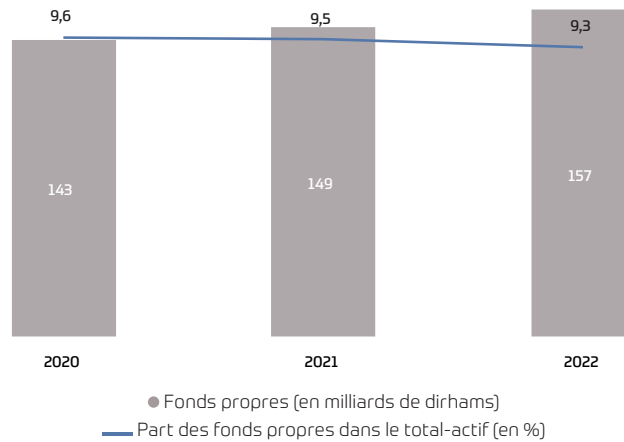
La maturité des ressources levées sur les marchés de la dette privée s'est écourtée, les titres ayant une maturité supérieure à 2 ans représentant 47% du total (57% en 2021) contre 53% pour les titres de maturité inférieure à 2 ans (43% l'année précédente).

### 2.4. Les fonds propres des banques se sont appréciés

Les fonds propres des banques ont augmenté de 5,1% à 156,8 milliards de dirhams, après une hausse de 4,4% en 2021. Leur part dans les ressources s'est établie à 9,3%.



Graphique n°45 :  
Evolution des fonds propres comptables des banques

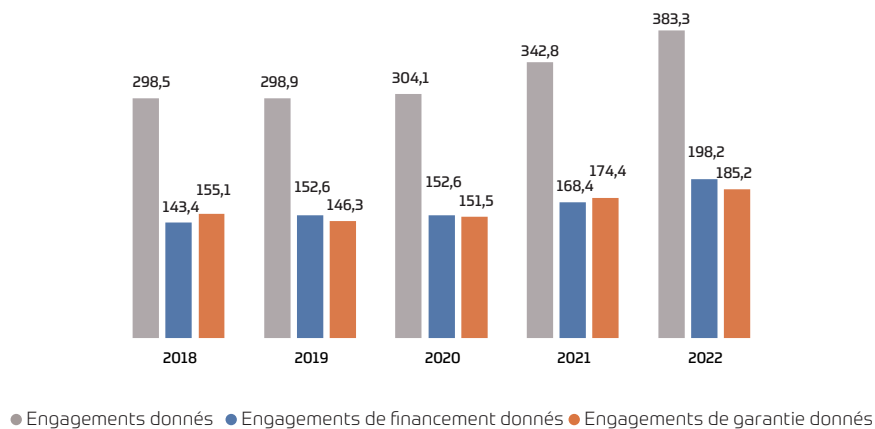


Cette évolution a été soutenue par la part des résultats affectés aux réserves en fond propres détenues par les banques.

### 3. Les engagements de financement donnés par les banques ont augmenté, de même que les opérations de couverture des risques de change et de taux d'intérêt

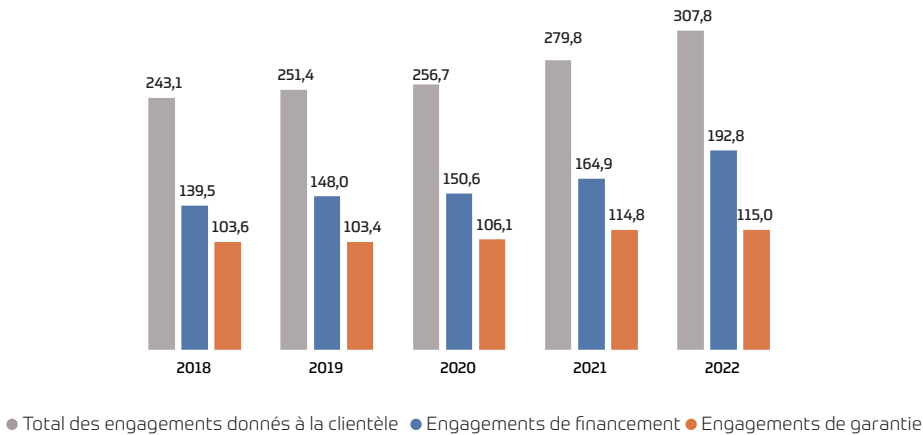
Les expositions en hors-bilan des banques sont essentiellement constituées des engagements de garantie et de financement, donnés ou reçus, ainsi que des engagements sur opérations de change et sur produits dérivés.

Graphique n°46 :  
Evolution des engagements donnés des banques (en milliards de dirhams)



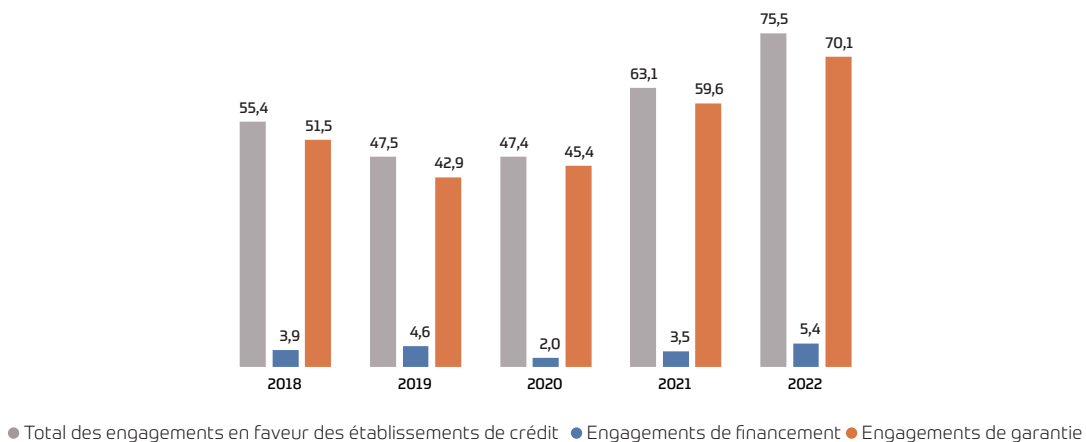
Les engagements donnés se sont renforcés de 11,8% à 383,3 milliards de dirhams, après 12,7% l'année précédente, traduisant une accélération des engagements de financement de 17,7% à 198,2 milliards et une progression des engagements de garantie de 6,1%, à 185,2 milliards.

**Graphique n°47 :**  
Evolution des engagements donnés des banques à la clientèle (en milliards de dirhams)



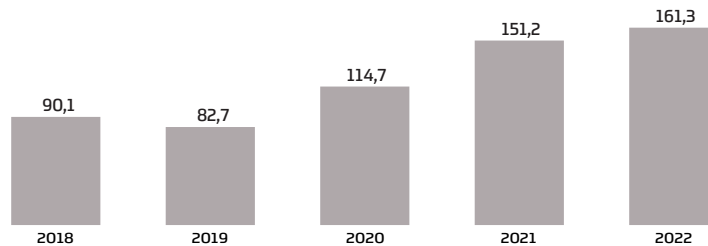
Avec une part de 80% du total des engagements donnés, les engagements en faveur de la clientèle se sont appréciés de 10% à 307,8 milliards de dirhams. Sur ce total, les engagements de financement ont marqué une hausse de 16,9% à près de 192,8 milliards tandis que les engagements de garantie ont stagné à 115 milliards de dirhams.

**Graphique n°48 :**  
Evolution des engagements donnés par les banques aux établissements de crédit (en milliards de dirhams)



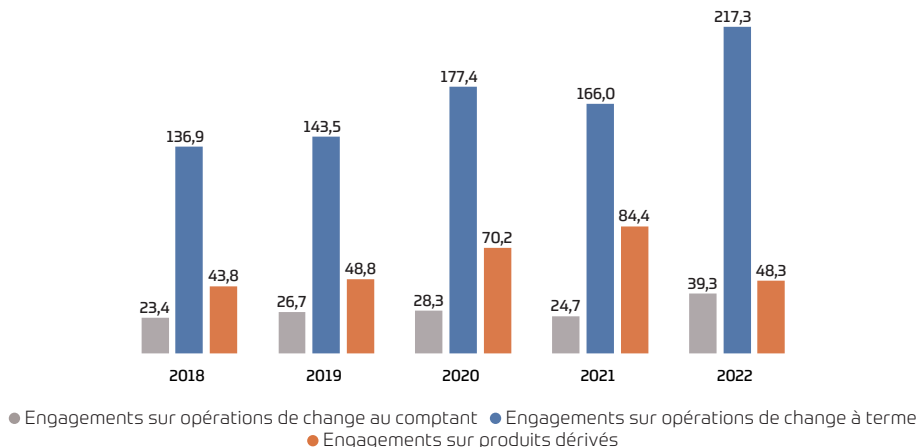
Les engagements donnés en faveur des établissements de crédit et assimilés ont progressé de 19,7% après 33% en 2021. Ces engagements couvrent des engagements de garantie à 70,1 milliards de dirhams et des engagements de financement de 5,4 milliards.

**Graphique n°49 :**  
Evolution des engagements reçus des banques (en milliards de dirhams)



Pour leur part, les engagements reçus des banques, se sont établis à 161,3 milliards enregistrant une évolution de 6,7% après 31,7% en 2021. Par objet, les engagements de garantie reçus se sont situés à 157 milliards de dirhams, en hausse de 9,7% et les engagements de financement reçus se sont établis à 4,3 milliards de dirhams.

**Graphique n°50 :**  
Evolution des engagements sur opérations de change et produits dérivés (en milliards de dirhams)



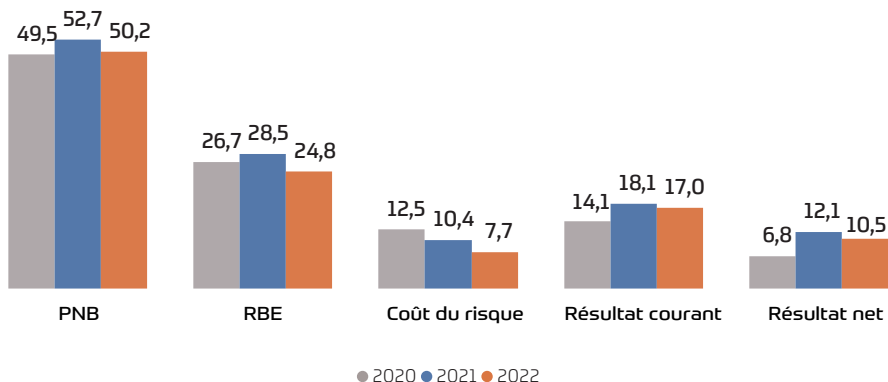
L'encours des engagements sur change à terme s'est apprécié de 30,9% à 217,3 milliards et celui sur change au comptant de 59,3% à 39,3 milliards de dirhams, en lien avec les besoins des opérateurs économiques de se couvrir contre les fluctuations des cours de change.

Les engagements sur produits dérivés correspondent à des opérations de couverture ou des opérations réalisées pour le compte de la clientèle. Leur encours notionnel a décliné de 42,8% à près de 48,3 milliards de dirhams. Cette évolution reflète une baisse des engagements sur instruments de cours de change de 29% à 27,4 milliards de dirhams reflétant une plus grande orientation des opérateurs économiques vers le change à terme pour leur couverture de change pour des raisons de coût. Les contrats à terme sur les Bons du Trésor se sont également repliés de 76,2% à 9 milliards de dirhams en lien avec les anticipations de hausse des taux des opérateurs financiers. Pour leur part, les engagements sur instruments de taux d'intérêt ont observé une hausse de 45,1% à 11,9 milliards de dirhams dans un contexte de remontée des taux aux plans international et national.

#### 4. Le résultat des banques s'est infléchi sous l'effet de la baisse de la valeur de marché de leurs portefeuille-titres

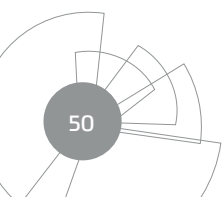
Après une année 2021 marquée par un rebond de la rentabilité des banques post-crise pandémique, l'exercice 2022 a enregistré une baisse de 13% du résultat net cumulé des banques à 10,5 milliards de dirhams.

Graphique n°51 :  
Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)

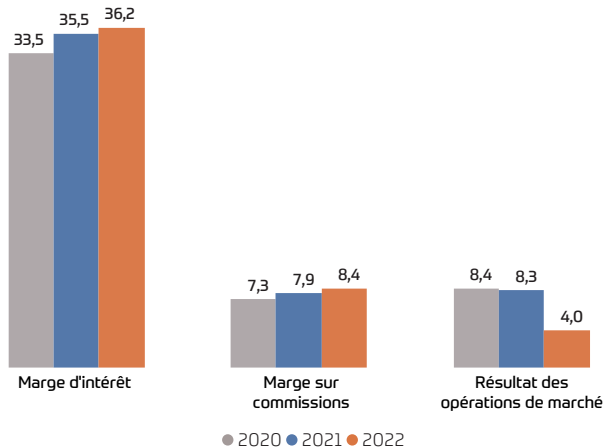


#### 4.1. Le produit net bancaire s'est atténué sous l'effet de la baisse du résultat des opérations de marché

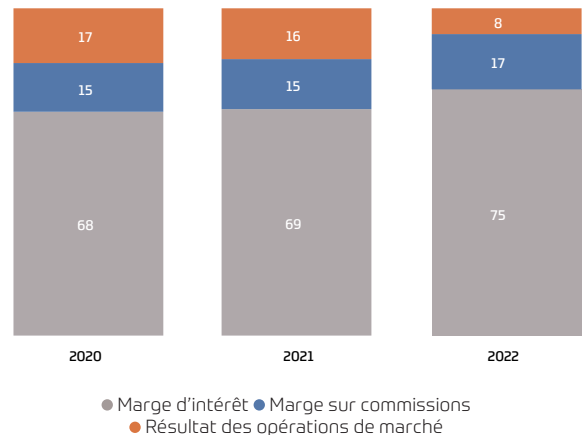
Après une hausse de 6,5% une année auparavant, le produit net bancaire a reculé de 4,8% à 50,2 milliards de dirhams sous l'effet de l'impact de la hausse des taux monétaires et obligataires sur la valeur de marché du portefeuille-titres des banques.



**Graphique n°52 :**  
Evolution des constituants du produit net bancaire (en milliards de dirhams)



**Graphique n°53 :**  
Structure du produit net bancaire (en %)



Avec une part de 75% du PNB, la marge d'intérêt a ralenti de 2% à 36,2 milliards de dirhams, après 6% en 2021.

Par composante, le produit net d'intérêt sur les opérations avec la clientèle, a ralenti à 1% à 35,3 milliards de dirhams reflétant une stagnation des intérêts perçus qui se sont établis à 41,4 milliards et une baisse des intérêts servis sur les dépôts de 5,3% à 6,1 milliards de dirhams, en lien avec la hausse des dépôts non rémunérés.

Le produit net d'intérêt sur les opérations avec les établissements de crédit et assimilés a reculé de 4,3% à 1 milliard de dirhams, reflétant une hausse des intérêts servis sur les emprunts de 43,2% à 3,9 milliards ayant surpassé celle des intérêts perçus sur les prêts de 30,5% à 4,8 milliards de dirhams.

Tout en restant négatif, le produit net d'intérêt sur titres de créance s'est atténué d'un solde de 392 millions à 4 millions de dirhams. Cette évolution traduit une baisse des intérêts servis sur les titres de créance émis de 3,4% à 3,5 milliards de dirhams, conjuguée à la progression de 8,1% des intérêts perçus sur les titres détenus, à 3,5 milliards de dirhams.

De son côté, la marge sur commissions a augmenté de 6,3% à 8,4 milliards après une hausse de 7,6% observée au cours de l'année précédente.

## Evolution des commissions perçues

Montants en milliards de dirhams	2021	2022	Variation	
			Montant	%
<b>Commissions perçues</b>	8 896	10 054	1 158	13,0%
<b>Commissions sur prestations de service</b>	8 564	9 257	693	8,1%
Commissions sur fonctionnement de compte	1 608	1 651	42	2,6%
Commissions sur moyens de paiement	3 215	3 786	571	17,8%
Commissions sur opérations sur titres	125	124	-1	-1,0%
Commissions sur titres en gestion ou en dépôt	482	494	12	2,4%
Commissions sur prestations de service sur crédit	607	532	-75	-12,3%
Commissions sur activités de conseil et d'assistance	60	88	28	47,3%
Commissions sur ventes de produits d'assurance	385	376	-9	-2,5%
Autres commissions sur prestations de service	2 081	2 206	125	6,0%
Commissions sur opérations de change	328	792	463	141,2%
Commissions sur engagements sur titres	1	2	1	37,2%
Commissions sur engagements sur produits dérivés	3	4	1	23,9%

A ce titre, les commissions perçues sur prestations de services ont totalisé 9,3 milliards, marquant une progression de 8,1%, soutenue d'une part par les activités monétiques à la faveur de l'accélération des transactions par canaux numériques et d'autres part par les activités de change en lien avec la hausse des couvertures de change destinées à la clientèle. Les commissions sur les prestations des services de crédit se sont repliées de 12,3%, en lien avec le recul de la production de crédit après la fin des mesures préférentielles mises en place dans le contexte pandémique. Les commissions sur opérations de change se sont accrues de 141% sous l'effet de l'augmentation du volume des importations.

Pour sa part, le résultat des activités de marché a enregistré une baisse de 51,6% à près de 4 milliards de dirhams. Cette contraction reflète un repli du résultat des opérations sur titres de transaction et du résultat sur titre de placement qui font ressortir un solde déficitaire de -1,1 milliard et -660 millions de dirhams respectivement en lien avec la correction de la valeur de marché de ces portefeuilles. Cette baisse a été atténuée par la hausse du résultat des opérations de change de 40,9% en lien avec la hausse des volumes de ces opérations et celle du résultat des opérations sur produits dérivés de 553,6%.

**Encadré n°5 :**  
**L'évaluation au prix du marché des titres (Mark-to-Market)**

*L'évaluation au prix du marché consiste à valoriser des positions détenues dans des portefeuilles-titres de créances ou de propriété, acquis à des fins de négociation, sur la base des prix de marché.*

*S'agissant des obligations à taux fixe, les coupons versés sont constants et leur valeur varie en fonction de l'évolution des taux d'intérêt. Quand les taux d'intérêt augmentent, les nouvelles obligations sont émises avec des coupons supérieurs induisant une baisse de la valeur des titres qui étaient en portefeuille, puisque les investisseurs les vendent pour acheter celles dont le rendement est plus élevé.*

*Dans le cas des obligations à taux variable, quand les taux d'intérêt évoluent, c'est la valeur du coupon qui varie et non la valeur de l'obligation, qui reste relativement stable.*

*En 2022, les hausses des taux obligataires ont engendré une dépréciation des résultats de marché dégagés par les banques par l'effet du Mark-to-Market des titres détenus dans les portefeuilles de négociation, ou suite à leur vente à des prix inférieurs aux prix d'acquisition.*

## **4.2. Le coefficient d'exploitation des banques a progressé sous l'effet de la baisse du PNB**

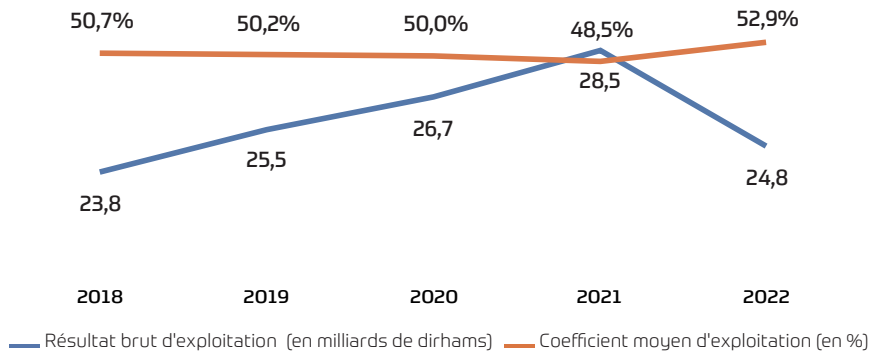
Les charges générales d'exploitation ont totalisé 26,6 milliards de dirhams, en hausse de 3,8%, après 3,4% une année auparavant. Compte tenu de la baisse du PNB, le coefficient moyen d'exploitation s'est déprécié de 4,4 points à 52,9%.

La hausse des charges générales d'exploitation reflète une progression des charges externes<sup>7</sup> de 4,5% à 10,5 milliards, ainsi que l'accroissement des charges du personnel de 2,9% à 12,4 milliards de dirhams.

<sup>7</sup> Les charges externes sont constituées notamment des frais d'entretien et de réparation, des rémunérations d'honoraires et d'intermédiaires, de transports et de déplacement et des frais de publicité.

Graphique n°54 :

Evolution du résultat brut d'exploitation et du coefficient moyen d'exploitation des banques



Compte tenu de la baisse du PNB et de la hausse des charges générales d'exploitation, le résultat brut d'exploitation (RBE) s'est replié de 13,1% à 24,8 milliards de dirhams, après une hausse de 7% en 2021.

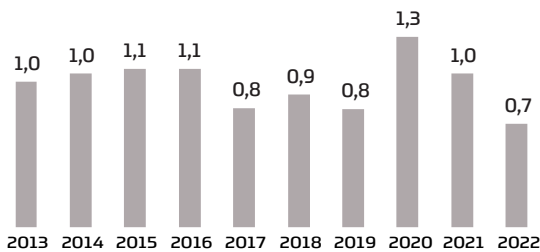
### 4.3. Le coût du risque des banques s'est atténué pour revenir à son niveau pré-Covid-19

Après une baisse de 16,8% enregistrée en 2021, le coût du risque s'est contracté de 25,7% pour s'établir à 7,7 milliards de dirhams. Sur ce total, le coût du risque au titre des créances en souffrance a baissé de 17% à près de 7,7 milliards de dirhams. Aussi, les autres dotations nettes de reprises ont reculé de 94,2%, les banques ayant constitué à titre préventif en 2020 et 2021 d'importants matelas de provisions à caractère général, en couverture des risques latents.

Rapporté au résultat brut d'exploitation, le coût du risque a représenté 31,2%, contre 36,5% une année auparavant. Par rapport à l'encours des crédits, il s'est atténué à 0,7% contre 1%.

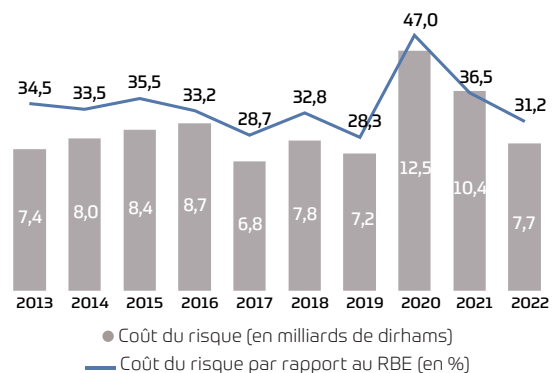
Graphique n°55 :

Coût du risque des banques rapporté aux crédits (en %)



Graphique n°56 :

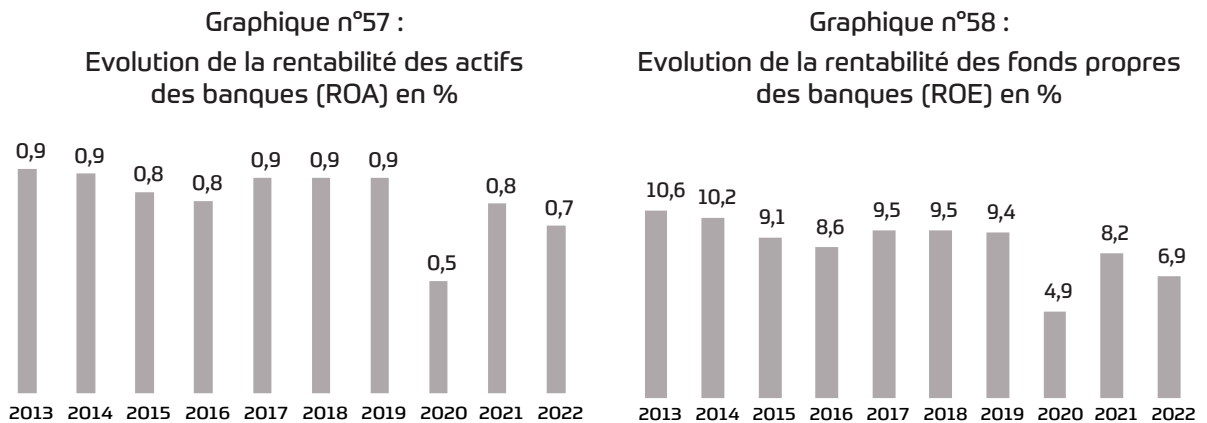
Coût du risque des banques rapporté au RBE





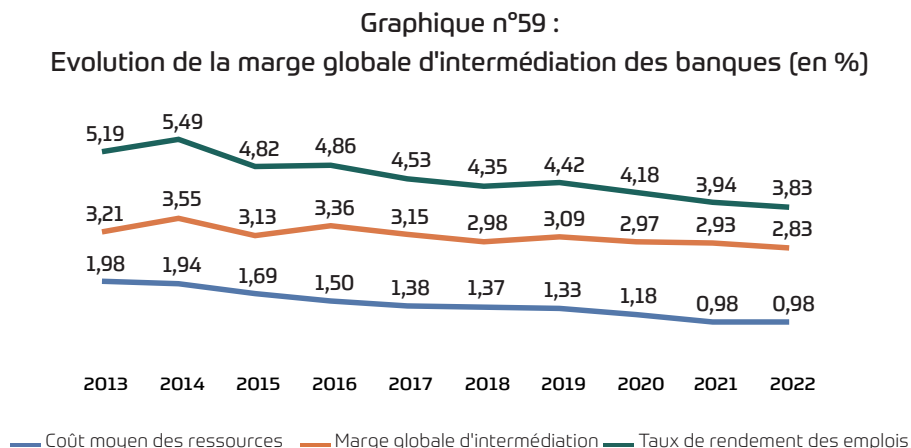
Compte tenu de ces évolutions, le résultat courant a cédé 5,9% pour se situer à 17 milliards de dirhams. Pour sa part, le résultat non courant, tout en restant négatif, est passé à 2,1 milliards de dirhams après un solde de 1,1 milliard en 2021 suite à des charges fiscales non courantes.

Au total, le résultat net des banques s'est établi à 10,5 milliards de dirhams, en repli de 13%, induisant une rentabilité des actifs (ROA) de 0,7% et une rentabilité des fonds propres (ROE) de 6,9%.



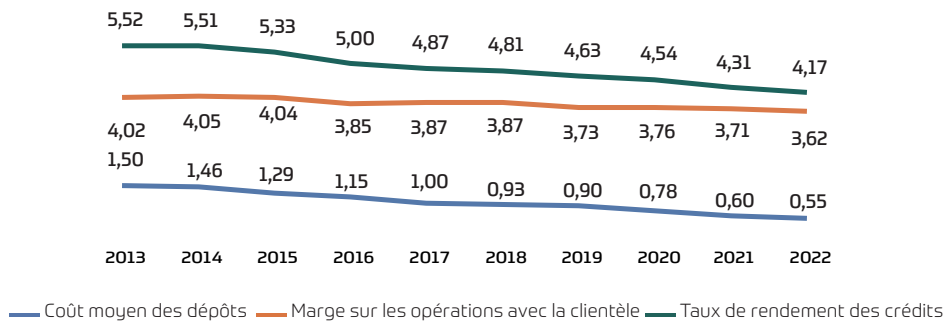
#### 4.4. La marge globale d'intermédiation s'est légèrement repliée

La marge globale d'intermédiation des banques a reculé de 10 points de base à 2,83% reflétant une baisse du taux de rendement moyen des emplois de 11 points de base à 3,83%, elle-même tirée par une baisse du taux de rendement des crédits. En parallèle, le coût moyen des ressources a quasiment stagné autour de 1%.



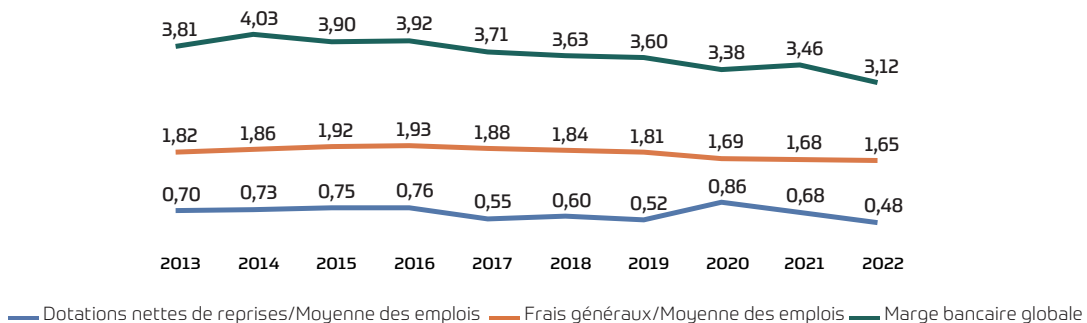
Prise séparément, la marge sur les opérations avec la clientèle a baissé de 9 points de base à 3,62% en 2022. Cette évolution recouvre d'une part une baisse du rendement moyen des crédits de 14 points de base à 4,17% induite par la baisse du rendement des crédits à l'équipement et de trésorerie et d'autre part un allègement plus prononcé du coût moyen des dépôts de 5 points de base à 0,55%, induit par une part accrue des dépôts non rémunérés dans les ressources des banques.

**Graphique n°60 :**  
Evolution de la marge des banques sur les opérations avec la clientèle (en %)



La marge bancaire globale, mesurée par le rapport entre le PNB et la moyenne des emplois, a baissé de 34 points de base à 3,12%. Elle a été absorbée par les frais généraux à hauteur de 1,65% contre 1,68% en 2021 et par le coût du risque à concurrence de 0,48% contre 0,68%.

**Graphique n°61 :**  
Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût du risque (en %)



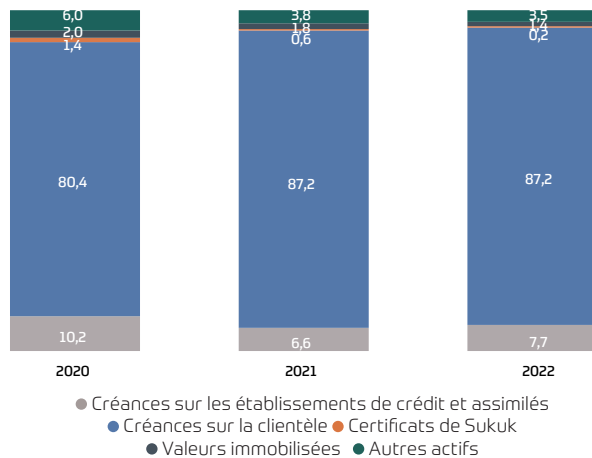
## II. Activité et rentabilité des banques et fenêtres participatives

Les banques et les fenêtres participatives ont cumulé à fin 2022 un total bilan de 27 milliards de dirhams, en hausse de 22% par rapport à l'année précédente, reflétant une croissance des financements destinés à la clientèle.

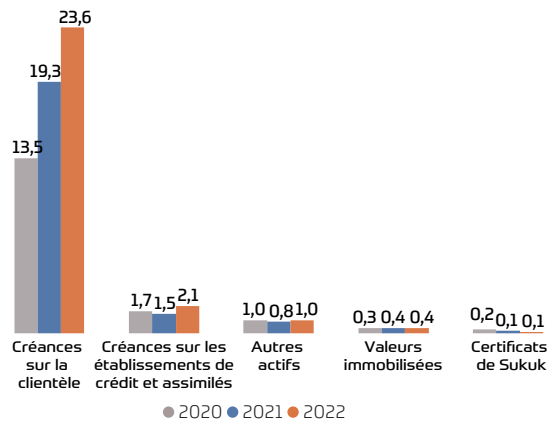
## 1. La croissance des emplois des banques participatives continue d'être tirée principalement par le financement de l'immobilier

La part des financements dans les emplois des établissements bancaires participatifs est restée stable à 87% à fin 2022.

**Graphique n°62 :**  
Structure de l'actif des banques et fenêtres participatives (en %)

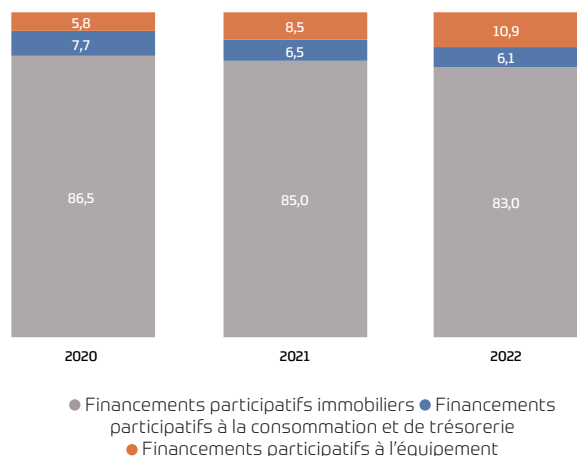


**Graphique n°63 :**  
Evolution des éléments de l'actif des banques et fenêtres participatives (en milliards de dirhams)

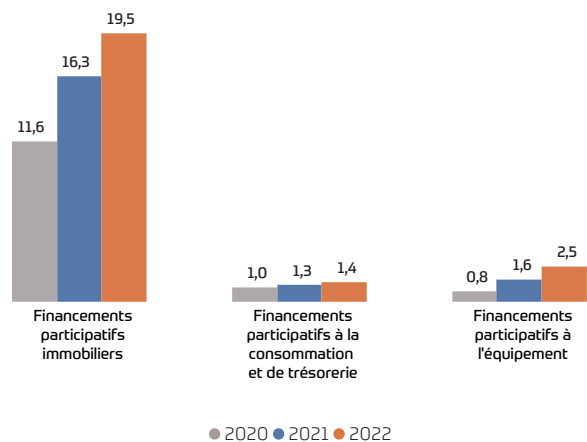


Les financements participatifs sont constitués à 83% de financements immobiliers, 11% de financements à l'équipement et 6% de financements à la consommation et de trésorerie.

**Graphique n°64 :**  
Composition du portefeuille de financements participatifs (en %)



**Graphique n°65 :**  
Evolution du portefeuille de financements participatifs (en milliards de dirhams)



L'encours total des financements participatifs sous forme de Mourabaha<sup>8</sup> s'est établi à 23,3 milliards de dirhams, en augmentation de 22% en glissement annuel. L'encours des financements Mourabaha hors marges constatées d'avance<sup>9</sup> est ressorti à 17,3 milliards de dirhams.

Les financements Mourabaha immobiliers se sont situés à 19,5 milliards de dirhams, en hausse de 19%. Pour leur part, les financements Mourabaha à l'équipement ont augmenté de 58% à 2,5 milliards de dirhams. Enfin, les financements Mourabaha à la consommation et de trésorerie ressortent à 1,3 milliard de dirhams, en hausse de 8%.

Le stock des biens acquis dans le cadre des opérations de Mourabaha<sup>10</sup> est resté quasiment stable à 171 millions de dirhams.

D'un autre côté, l'encours des financements Salam<sup>11</sup> s'est établi à 104,8 millions de dirhams contre 20,6 millions de dirhams un an auparavant.

## **2. Les ressources des banques et fenêtres participatives proviennent en partie des dépôts de la clientèle complétées par le refinancement fourni par les maisons-mères**

Les dépôts à vue collectés par les banques et fenêtres participatives au cours de l'exercice 2022 se sont établis à 7 milliards de dirhams, soit +34% par rapport à l'année précédente, ce qui représente 26% du total des ressources. Ces dépôts sont détenus par les particuliers résidents à hauteur de 71,4%, en baisse de 2,5 points par rapport à l'année précédente, au profit des personnes morales dont la part a progressé de 1,8 point à 24,2%. Quant aux MRE, leur part augmente légèrement à 3,4%.

*8 Contrat par lequel une banque participative vend à son client un bien meuble ou immeuble déterminé et propriété de cette banque à son coût d'acquisition augmenté d'une marge bénéficiaire, convenus d'avance. Le paiement par le client au titre de cette opération est effectué selon les modalités convenues entre les deux parties.*

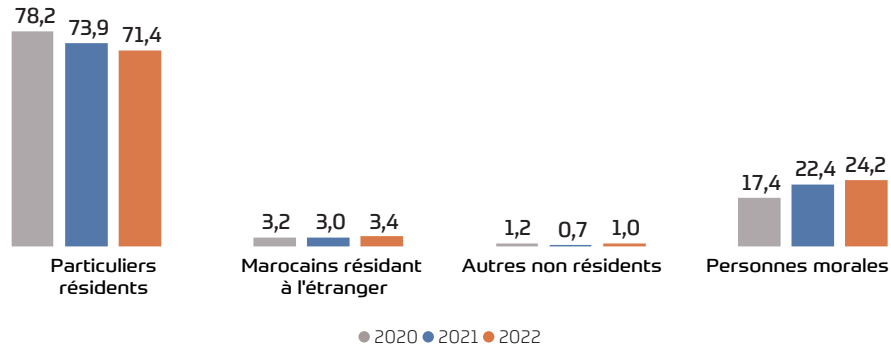
*9 A la revente du bien objet d'une opération de Mourabaha au client, l'établissement transfère la marge bénéficiaire (fixée contractuellement) au niveau des comptes de régularisation. Cette marge fait ensuite l'objet d'un étalement au prorata temporis sur la durée du contrat. Ainsi, à chaque clôture comptable ultérieure, l'établissement comptabilise en produits la quote-part de la marge afférente à ladite période.*

*10 Il s'agit du stock de biens acquis par les établissements bancaires participatifs et destinés à être revendus dans le cadre de contrats de Mourabaha.*

*11 Contrat en vertu duquel l'une des deux parties, banque participative ou client, verse d'avance le prix intégral d'une marchandise dont les caractéristiques sont définies au contrat, à l'autre partie qui s'engage à livrer une quantité déterminée de ladite marchandise dans un délai convenu. Le produit de financement Salam a été lancé en 2020.*

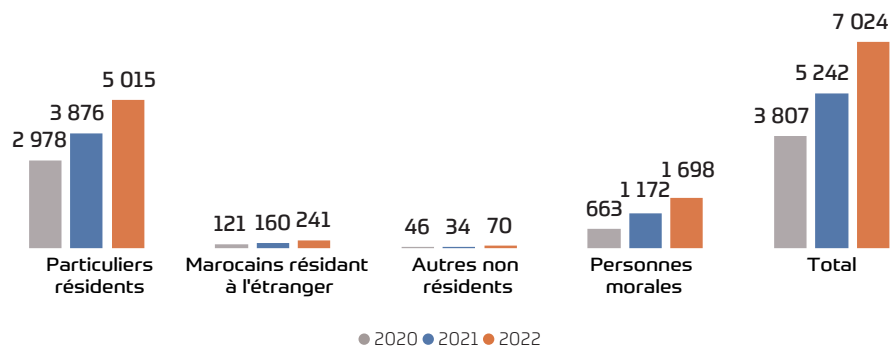
Graphique n°66 :

Evolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)



Graphique n°67 :

Evolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en millions de dirhams)

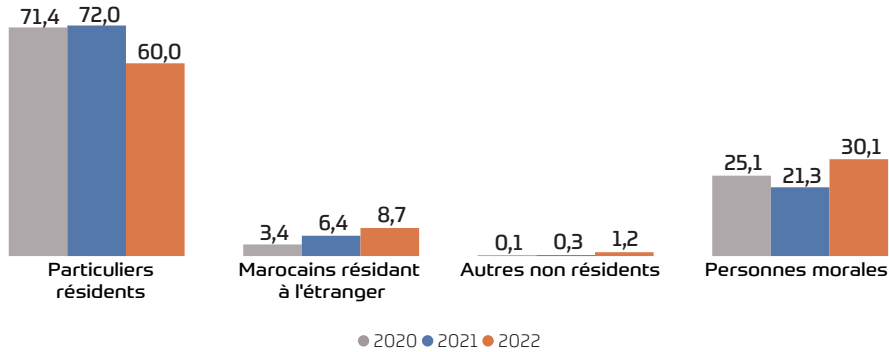


Les dépôts d'investissement<sup>12</sup> se sont appréciés de 35% à 2,4 milliards de dirhams, soit une part dans les ressources de 9%. Ces dépôts sont détenus à hauteur de 60% par les particuliers résidents, 30,1% par les personnes morales et 8,7% par les MRE.

<sup>12</sup> Les dépôts d'investissement correspondent à des fonds recueillis par les banques et fenêtres participatives auprès de leur clientèle en vue de leur placement dans des projets d'investissement, selon les modalités convenues entre les parties. Les dépôts d'investissement ne peuvent donner lieu à la perception d'intérêts. Ni le capital investi, ni la rémunération des déposants ne peuvent être garantis. Les bénéfices réalisés sont partagés entre les titulaires de dépôts d'investissement et l'établissement selon une clé de répartition convenue. En cas de pertes, celles-ci sont imputées au capital investi, au prorata, sauf cas de fraude, de négligence, de mauvaise gestion ou de non-respect des clauses contractuelles par l'établissement. La collecte des dépôts d'investissements par les établissements bancaires participatifs a démarré en juin 2019.

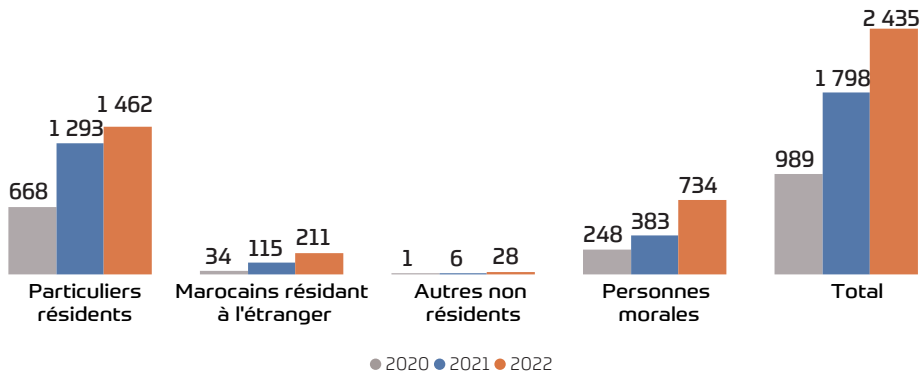
Graphique n°68 :

Evolution de la répartition des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)



Graphique n°69 :

Evolution de la répartition des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en millions de dirhams)



Pour compléter leurs ressources, les établissements bancaires participatifs se refinancent auprès de leurs maisons-mères<sup>13</sup> par le biais de contrats de Wakala bil Istithmar<sup>14</sup>, de dépôts à vue intra-groupe pour les banques participatives et d'avances de liquidité exemptes d'intérêts pour les fenêtres participatives.

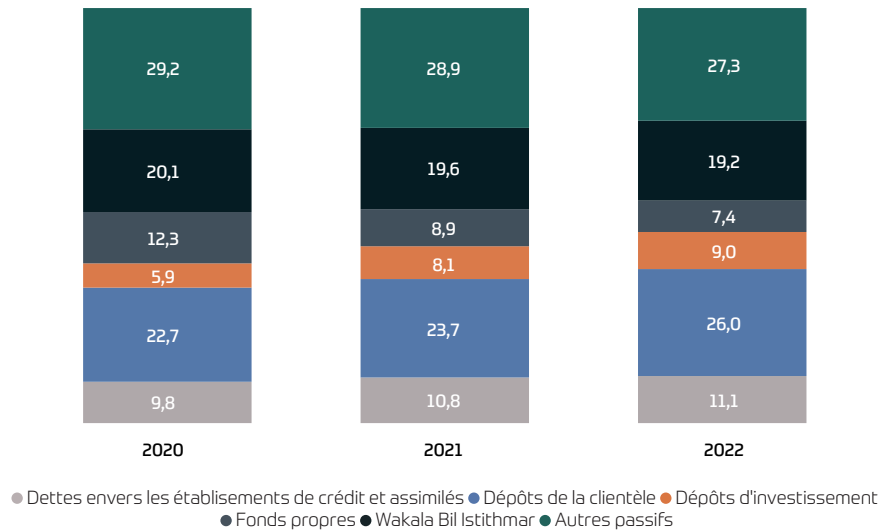
L'encours de refinancement des banques participatives par Wakala bil Istithmar est passé de 4,3 milliards de dirhams en 2021 à 5,2 milliards de dirhams en 2022, représentant environ le quart des ressources. Les refinancements sous forme de dépôts à vue intra-groupe se sont élevés à 361,9 millions de dirhams, représentant 1,7% de leurs ressources totales.

<sup>13</sup> Dans le cas des fenêtres participatives, lorsqu'on parle de « maisons-mères », on désigne en réalité les banques abritant lesdites fenêtres, étant donné que ces dernières n'ont pas de personnalité morale propre.

<sup>14</sup> Contrat par lequel un bailleur de fonds met à la disposition du « Wakil » (gestionnaire/mandataire) des fonds en vue de les investir dans une activité conforme à la Charia. Ce contrat ne peut donner lieu à la perception d'intérêts. Ni le capital investi, ni la rémunération de l'investisseur ne peuvent être garantis. Les profits réalisés sont reversés à l'investisseur après déduction de la rémunération du Wakil en contrepartie de sa gestion. En cas de pertes, celles-ci sont supportées par l'investisseur, sauf cas de fraude ou de négligence notamment.

Les avances reçues par les fenêtres participatives ont augmenté de 35% à 2,6 milliards de dirhams, soit 43,8% de leurs ressources.

Graphique n°70 :  
Structure du passif des banques et fenêtres participatives (en %)



Les autres passifs sont principalement constitués des marges constatées d'avance, à 88%.

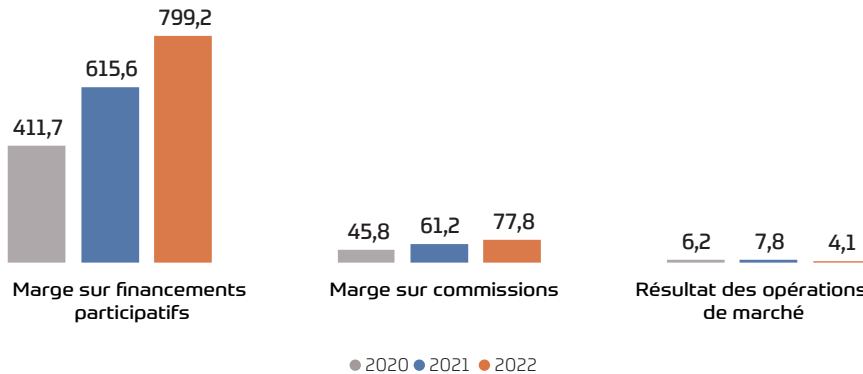
Les fonds propres comptables agrégés des banques et fenêtres participatives, hors résultats nets, sont demeuré stables à 2,1 milliards de dirhams.

### 3. Quoiqu'encore déficitaire, le résultat du secteur des banques participatives s'est amélioré

Au titre de 2022, le produit net bancaire des banques et fenêtres participatives a connu une hausse de 27% par rapport à l'année précédente, à 666,6 millions de dirhams. Le PNB retraité des rémunérations versées aux titulaires de dépôts d'investissement et aux « Mouwakil<sup>15</sup> », s'est établi à 875,3 millions de dirhams, en hausse de 28%.

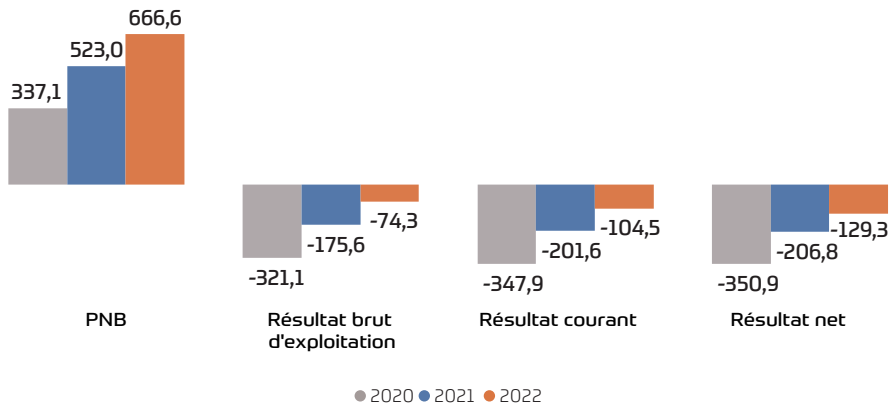
<sup>15</sup> Mouwakil : Mandants (apporteurs de capital) dans le cadre des contrats de Wakala Bil Istithmar.

**Graphique n°71 :**  
**Structure du produit net bancaire retraité des banques et fenêtres participatives**  
 (en millions de dirhams)



Le PNB retraité est principalement composé de la marge réalisée sur l'activité de financement par Mourabaha (soit 91%). Celle-ci s'est établie à 799,2 millions de dirhams, contre 615,6 millions de dirhams un an auparavant. Pour sa part, la marge sur commissions a enregistré une progression de 27% à 77,8 millions de dirhams. Enfin, le résultat des opérations de marché est passé de 7,8 millions de dirhams à 4,1 millions de dirhams.

**Graphique n°72 :**  
**Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques et fenêtres participatives**  
 (en millions de dirhams)

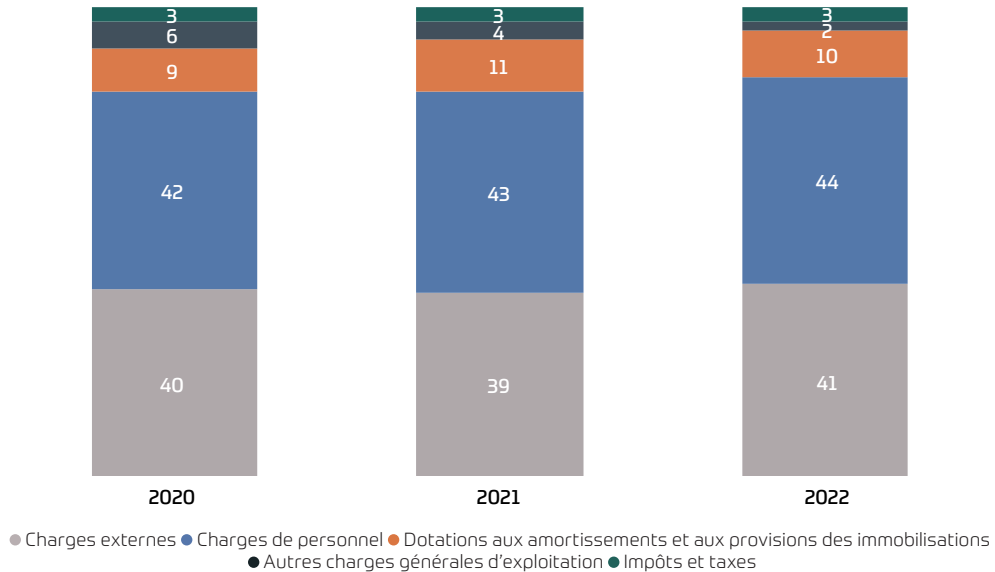


Les charges générales d'exploitation se sont élevées à 741,1 millions de dirhams, en croissance de 6% par rapport à l'année précédente. Sur ce total, les charges de personnel ont progressé de 9% en un an. Pour leur part, les charges externes ont augmenté de 12%.



Graphique n°73 :

Structure des charges générales d'exploitation des banques et fenêtres participatives (en %)



Le résultat brut d'exploitation agrégé du secteur, quoique déficitaire, a poursuivi son amélioration à -74,3 millions de dirhams, contre -175,6 millions de dirhams en 2021 et -321,1 millions de dirhams en 2020. Pour sa part, le coût du risque s'est établi à 30,3 millions de dirhams, contre 23,9 millions de dirhams une année auparavant et 26,8 millions de dirhams en 2020.

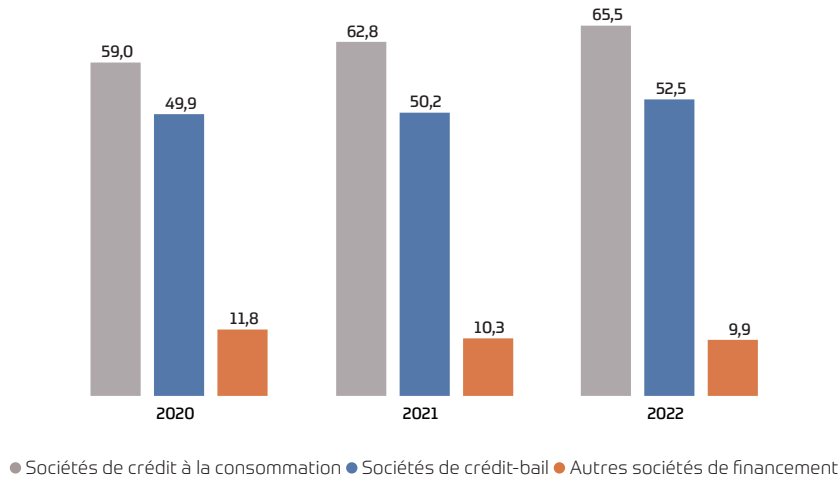
Le secteur a dégagé un résultat négatif de -129,3 millions de dirhams, après -206,8 millions de dirhams en 2021 et -350,9 millions de dirhams en 2020.

### III. Activité et rentabilité des sociétés de financement

#### 1. L'activité des sociétés de financement a enregistré une évolution dynamique du crédit à la consommation et du crédit-bail

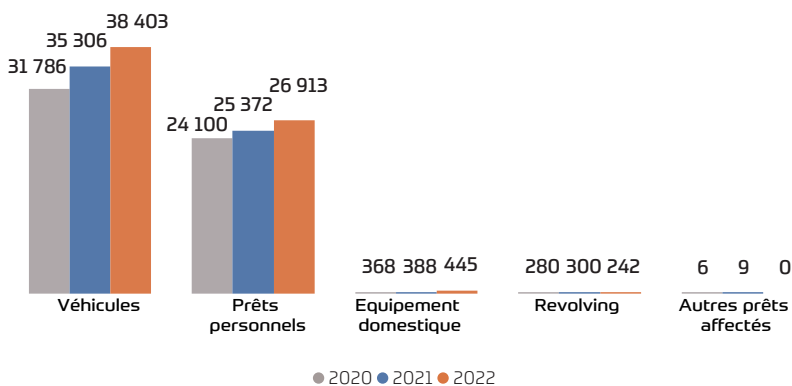
A fin 2022, le total-actif des sociétés de financement a progressé de 3,8% à près de 128 milliards de dirhams. Sur ce total, l'encours des crédits à la clientèle, représentant environ 93% des emplois, a augmenté de 5,8% après 3,5% l'année passée.

**Graphique n°74 :**  
Le total-actif par catégorie de sociétés de financement (en milliards de dirhams)



Le volume d'activité des sociétés de crédit à la consommation, appréhendé par le total-bilan, s'est accru de 4,3% après 6,4% à 65,5 milliards de dirhams. Représentant 93% de leurs emplois, les crédits ont vu leur encours brut s'établir, à fin 2022, à 67,5 milliards de dirhams, en hausse de 6,8% contre 7,8% une année auparavant. Sur ce total, les crédits à la consommation ont enregistré une hausse de 6,6% à 44,9 milliards et les opérations de location avec option d'achat ont augmenté de 7,3% à 22,6 milliards de dirhams.

**Graphique n°75 :**  
Evolution de l'encours des crédits à la consommation octroyés par les sociétés spécialisées par type de crédit (en millions de dirhams)



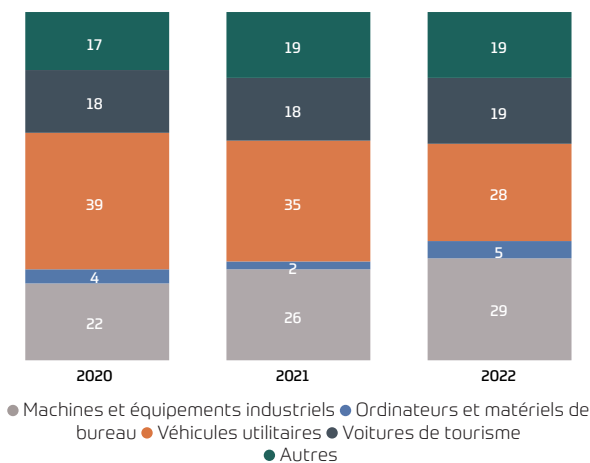
Les prêts personnels<sup>16</sup>, représentant 41% des prêts, se sont renforcés de 6,1% à 27 milliards de dirhams. Ceux octroyés pour achat de véhicules, avec une part de 58%, ont augmenté de 8,8% après 11,1% en 2021.

<sup>16</sup> Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement.

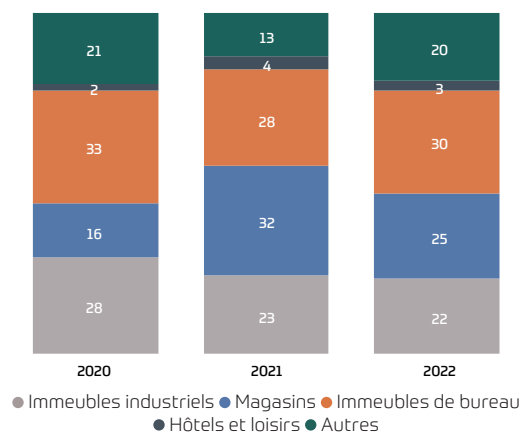
S'agissant des sociétés de crédit-bail, leur total-actif s'est établi à 52,5 milliards de dirhams, marquant une hausse de 4,6% contre 0,6% en 2021. Cette accélération reflète une progression par les crédits, dont l'encours brut s'est apprécié de 4,6% à 55,2 milliards de dirhams, contre 0,5% en 2021.

La production de crédit-bail s'est accrue en 2022 de 8,5% à 16,4 milliards<sup>17</sup>, dont 86% sous forme de crédit-bail mobilier. Cette hausse a concerné le financement des machines et équipements industriels (+30%), des bâtiments et travaux publics (+36%), des ordinateurs et matériels de bureau (+182%) et des voitures de tourisme (+17%).

**Graphique n°76 :**  
Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'équipement (en %)



**Graphique n°77 :**  
Répartition de la production du crédit-bail immobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'immobilisation financée (en %)



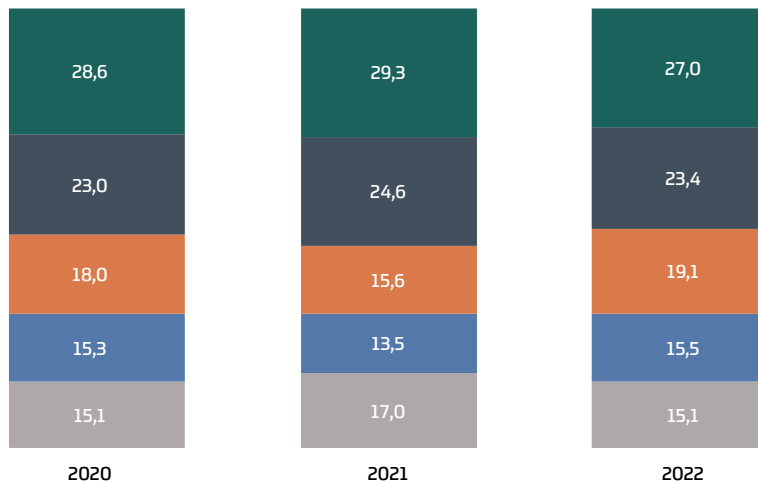
Avec une part de 23%, la production bénéficiant au secteur des industries a progressé de 10% à 3,3 milliards de dirhams reflétant notamment de fortes hausses des flux des crédits destinés au secteur des industries métallurgiques (+245% à 794 millions de dirhams), des industries de textile, de l'habillement et du cuir (+106% à 241 millions de dirhams), des industries chimiques (+31% à 290 millions) et de la production d'énergie (+59% à 114 millions de dirhams).

Les secteurs de transport et communication, du commerce et du tourisme ont également observé une hausse de la production de crédit-bail respectivement de 41% à 2,7 milliards de dirhams, de 33% à 2,2 milliards et de 118% à 253 millions de dirhams. S'agissant de la production des crédits destinés aux autres services, elle s'est contractée de 7% à 3 milliards de dirhams.

<sup>17</sup> Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement.

Ces évolutions ont légèrement modifié la structure par secteur d'activité, avec une hausse de la part du secteur du transport et communication de 3,5 points à 19,1%, du commerce de 2 points à 15,5% et une baisse de celle du secteur de la construction de 1,9 point à 15,1% et des industries de 1,2 point à 23,4%.

**Graphique n°78 :**  
Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par secteur d'activité (en %)



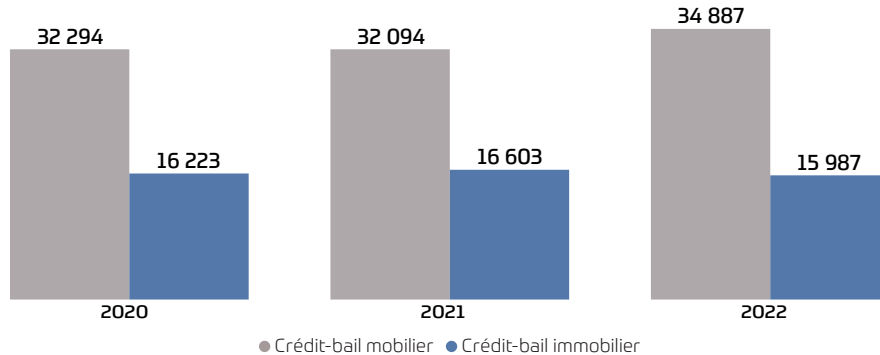
● Construction ● Commerce, réparation automobile ● Transport-communication ● Industries ● Autres services

La production du crédit-bail immobilier s'est, pour sa part, repliée de 20% à 2,3 milliards principalement sous l'effet de la baisse des financements des magasins, des immeubles industriels, des immeubles de bureaux et des hôtels et loisirs de respectivement 38%, 25%, 14% et 35%.

De ce fait, l'encours des opérations de crédit-bail mobilier, représentant 69%, a enregistré une reprise de 8,7% à 34,9 milliards alors que celui des opérations de crédit-bail immobilier a accusé une baisse de 3,7% à près de 16 milliards.

Graphique n°79 :

Evolution de l'encours des financements par crédit-bail mobilier et immobilier octroyés par les sociétés spécialisées (en millions de dirhams)



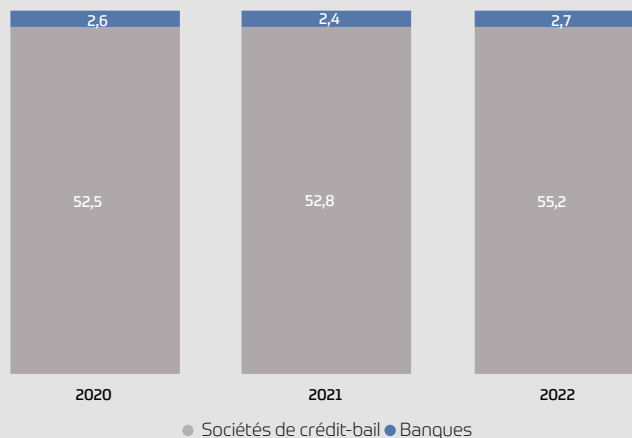
Encadré n°6 :

### Crédit-bail octroyé par les banques et les sociétés de financement spécialisées

*Les financements en crédit-bail sont octroyés en majorité par les sociétés de financement spécialisées dans cette activité. Les banques peuvent également octroyer ces financements, notamment celles ne disposant pas de filiale spécialisée.*

*L'encours de leasing cumulé octroyé par les banques et les sociétés de financement s'est établi à 57,9 milliards de dirhams. Il a enregistré, à fin 2022, une hausse de 4,9% contre 0,2% une année auparavant.*

Encours du crédit-bail ventilé entre les banques et les sociétés de crédit-bail (en milliards de dirhams)



## 2. Les sociétés de financement ont renforcé leur recours au financement bancaire

Les ressources des sociétés de financement ont enregistré en 2022 une hausse de 3,8%. Sur ce total, leur endettement bancaire s'est accru de 13,8% à 66,1 milliards de dirhams. A l'inverse, les titres de créances ont marqué un recul de 12% dans un contexte de hausse des taux obligataires.

Ainsi, la structure de ces ressources a connu un renforcement de la part de l'endettement bancaire à 51,7%, au détriment des titres de créance émis dont la part s'est contractée à 19,2%.

**Graphique n°80 :**  
**Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)**



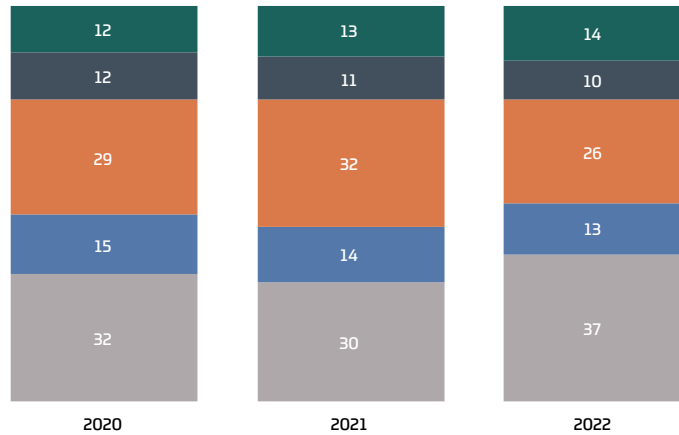
● Dettes envers les établissements de crédit et assimilés ● Dettes envers la clientèle ● Titres de créance émis ● Fonds propres ● Autres passifs

Les bons de sociétés de financement ont été émis sur le marché obligataire à hauteur de 69% par les sociétés de crédit à la consommation et 31% par les sociétés de crédit-bail. Les OPCVM demeurent les principaux souscripteurs à ces titres à hauteur de 78%, suivis par les établissements de crédit et assimilés (15%), les compagnies d'assurances (5%) et les particuliers (1%).

Ces variations recouvrent une tendance similaire entre les sociétés de crédit à la consommation d'une part et les sociétés de crédit-bail d'autre part.

Graphique n°81 :

## Evolution de la structure des ressources des sociétés de crédit à la consommation (en %)



● Dettes envers les établissements de crédit et assimilés ● Dettes envers la clientèle ● Titres de créance émis ● Fonds propres ● Autres passifs

L'endettement bancaire des sociétés de crédit à la consommation a augmenté de 30% à 24,5 milliards de dirhams pour représenter 37% de leurs ressources. L'encours des titres de créance émis a régressé de 14,3% à 17,1 milliards. Par conséquent, leur part a reculé de 6 points à 26%. Les dettes envers la clientèle, représentant 13% des ressources, ont baissé de 2,4% à 8,5 milliards. Les fonds propres se sont renforcés de 1,6% à 6,7 milliards de dirhams, leur part s'étant établie à 10% des ressources des sociétés de crédit à la consommation.

Graphique n°82 :

## Evolution de la structure des ressources des sociétés de crédit-bail (en %)



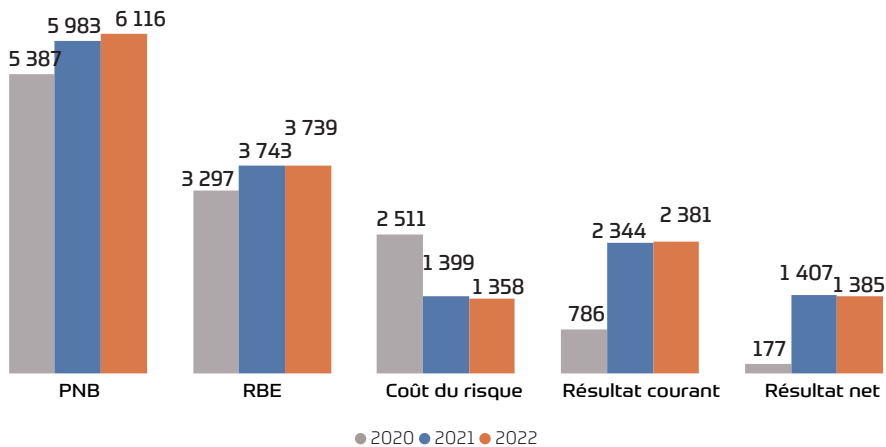
● Dettes envers les établissements de crédit et assimilés ● Dettes envers la clientèle ● Titres de créance émis ● Fonds propres ● Autres passifs

La dette bancaire des sociétés de crédit-bail a augmenté de 6,9% à 35,9 milliards de dirhams, représentant 68% de leurs ressources. L'encours de leurs titres de créance émis s'est replié de 4,1% à 7,3 milliards, soit 14% des ressources. Les fonds propres ont augmenté de 4,4% à 4 milliards de dirhams pour une part des ressources de 8%.

### 3. Le résultat des sociétés de financement a légèrement reculé en lien avec la hausse des frais généraux

Les sociétés de financement ont dégagé globalement un PNB de 6,1 milliards de dirhams, en amélioration de 2,2% après 11,1% l'année précédente. Cette évolution est imputable à une hausse de la marge d'intérêt de 4,2% à 1,2 milliard et du résultat des opérations de crédit-bail de 4,7% à 3,6 milliards de dirhams tandis que la marge sur commissions a reculé de 5,7% à 1,1 milliard de dirhams.

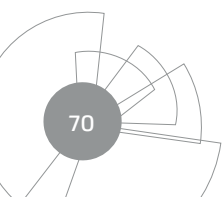
**Graphique n°83 :**  
**Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement**  
**(en millions de dirhams)**



Les charges générales d'exploitation ont progressé de 6,6% à 2,4 milliards de dirhams, contre 7,4% il y a un an, soit un coefficient moyen d'exploitation de 39,9% en hausse de 1,7 point. Leur résultat brut d'exploitation s'est maintenu à 3,7 milliards, après une hausse de 13,5% en 2021. Le coût du risque a baissé de 2,9% à 1,4 milliard, représentant 1% des crédits contre 1,1% une année auparavant.

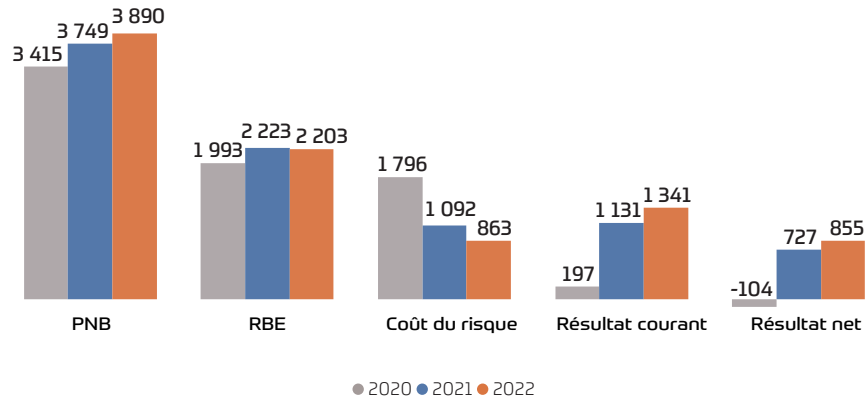
De ce fait, le résultat net cumulé des sociétés de financement s'est replié de 1,6% à 1,4 milliard de dirhams, après le rebond enregistré en 2021 sous l'effet de la reprise de la production de crédits et de l'atténuation du coût du risque.

Ainsi, le rendement moyen des actifs (ROA) et le rendement moyen des fonds propres (ROE) de ces sociétés se sont situés à 1,1% et 11,4% respectivement.





**Graphique n°84 :**  
**Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)**



Par catégorie, les sociétés de crédit à la consommation ont dégagé un PNB de 3,9 milliards de dirhams, en hausse de 3,8%, après une hausse de 9,8% l'année précédente. Cette évolution est induite par l'accroissement du résultat des opérations de LOA de 32,1% à 665 millions de dirhams. La marge d'intérêt et la marge sur commissions ont, quant à elles, marqué un recul de 0,4% et 4,5% à 2,2 milliards et 795 millions de dirhams.

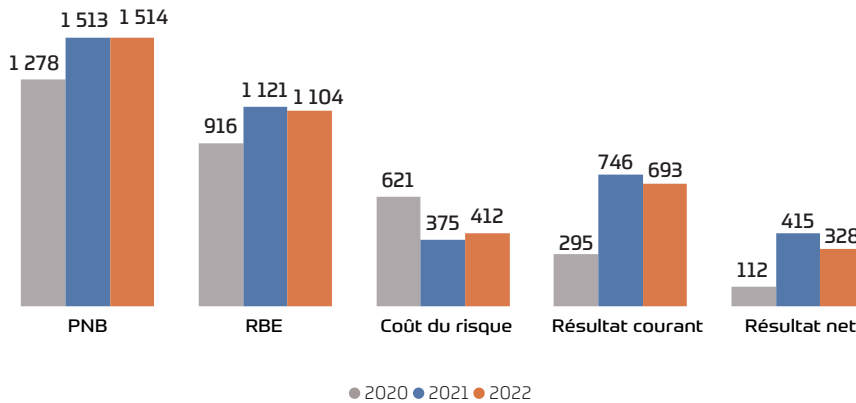
Les charges générales d'exploitation de ces sociétés ont progressé de 8,4% à 1,7 milliard de dirhams, soit un coefficient moyen d'exploitation de 43,7%.

Le coût du risque s'est, de nouveau, amélioré de 21% à 863 millions de dirhams, après 39,2% l'année précédente. Il a représenté ainsi 1,3% des crédits contre 1,7% l'année passée.

De ce fait, le résultat courant a progressé de 18,5% à 1,3 milliard de dirhams.

De même, le résultat net s'est apprécié de 18,5% à 855 millions de dirhams, soit un rendement moyen des actifs (ROA) de 1,3% et un rendement moyen des fonds propres (ROE) de 12,9%.

**Graphique n°85 :**  
**Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail**  
**(en millions de dirhams)**



Les sociétés de crédit-bail ont vu leur PNB se maintenir à 1,5 milliard, après une hausse de 18,3% en 2021. Cette stagnation recouvre la stabilisation de la marge d'intérêt à -1,4 milliard et celle du résultat sur les opérations de crédit-bail à 2,9 milliards de dirhams.

Les charges générales d'exploitation se sont accrues de 4,8% à 416 millions de dirhams après 5,2% en 2021, induisant un coefficient moyen d'exploitation en hausse de 1,3 point à 27,5%. En conséquence, le résultat brut d'exploitation s'est maintenu à 1,1 milliard de dirhams, après une hausse de 22,4% une année plus tôt.

Le coût du risque enregistré par les sociétés de crédit-bail s'est accru de 9,7% après une baisse de près de 40% en 2021, pour ressortir à 412 millions de dirhams, soit 0,7% des crédits sans changement par rapport à l'année précédente.

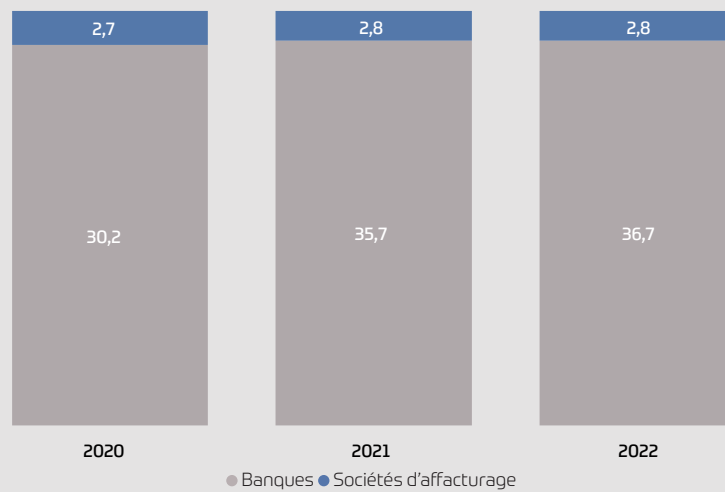
Le résultat courant s'est ainsi replié de 7,1% à 693 millions de dirhams et le résultat net a reculé de 20,9% à 328 millions de dirhams, dégagant un rendement moyen des actifs (ROA) de 0,6% et un rendement des fonds propres (ROE) de 8,2%.

Pour leur part, les sociétés d'affacturage ont vu leur résultat net progresser de 13% à 35 millions de dirhams et les sociétés de crédit immobilier ont enregistré une baisse de 3% à 111 millions de dirhams.

**Encadré n°7 :****Créances acquises par affacturage octroyées par les banques et les sociétés de financement spécialisées**

*Le financement par affacturage est octroyé par les sociétés de financement spécialisées ou par les banques.*

*L'encours des créances acquises par affacturage cumulé octroyé par les banques et les sociétés de financement s'est établi à 39,5 milliards de dirhams, dont 25,1 milliards accordés par les banques dans le cadre du financement des crédits de TVA, soit en hausse de 2,7%.*

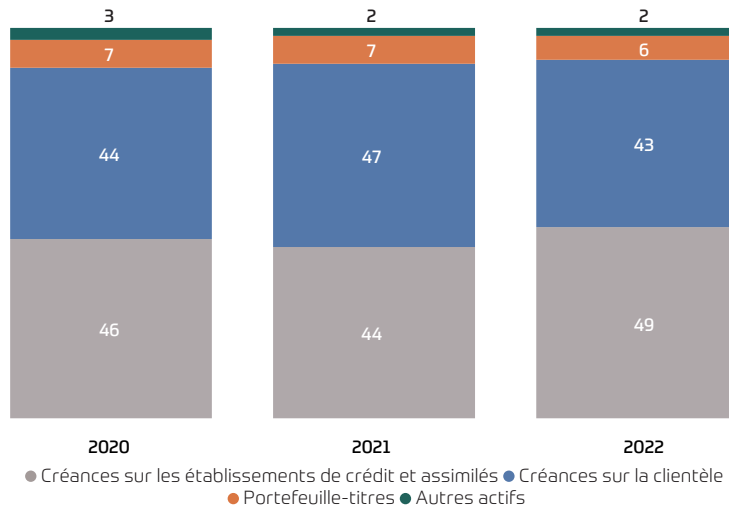
**Encours des créances acquises par affacturage ventilé entre les banques et les sociétés spécialisées (en milliards de dirhams)**

## IV. Activité et rentabilité des banques offshore

Le volume d'activité des banques offshore, mesuré par le total-bilan, évalué en contrevaieur dirhams, a enregistré en 2022 une hausse de 20,2% à près de 51,1 milliards de dirhams.

Cette progression reflète une augmentation des créances sur la clientèle de 10% à 22 milliards, des créances sur les établissements de crédit de 33,4% à 25 milliards et du portefeuille-titres de 8,6% à 3 milliards de dirhams. Ces augmentations des emplois se sont inscrites dans un contexte de hausse significative des taux USD et EUR qui ont donné lieu à une hausse du taux de rendement des actifs financiers en devises sous forme de prêts et de placements.

**Graphique n°86 :**  
**Structure des emplois des banques offshore (en %)**



Représentant 0,25% des crédits, l'encours des créances en souffrance portées par les banques offshore a reculé de 11% à 55,8 millions de dirhams.

Du côté des ressources, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés des banques offshore, constituant 70% du passif, se sont établies à 35,8 milliards de dirhams, en hausse de 24,4% après 6,4% enregistrée en 2021. Ces dettes sont levées à hauteur de 73% auprès d'établissements de crédit au Maroc et 27% auprès d'établissements de crédit étrangers.

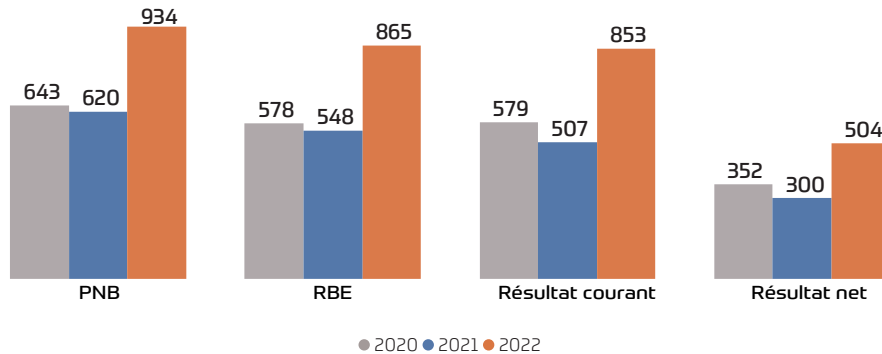
Les fonds propres comptables des banques offshore ont progressé de 30% à 934 millions de dirhams, les risques encourus par ces banques étant principalement couverts par les fonds propres des banques mères.

Les engagements de financement donnés par les banques offshore ont baissé de 13% à 223 millions de dirhams, sous l'effet conjugué d'une hausse des engagements donnés en faveur des établissements de crédit et assimilés de 23,7% à 202 millions de dirhams et d'une baisse des engagements donnés en faveur de la clientèle de 77,1% à 21 millions de dirhams.

Leurs engagements de garantie donnés ont, pour leur part, augmenté de 37,8% à 2,5 milliards de dirhams, reflétant une augmentation de 52,6% pour les engagements de garantie donnés d'ordre d'établissements de crédit et assimilés à 1,7 milliard de dirhams et de 14,9% pour les engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle à 813 millions de dirhams. S'agissant des engagements de garantie reçus, ils se sont situés à 19,6 milliards de dirhams en hausse de 37,4%.

Graphique n°87 :

Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)



En 2022, le PNB enregistré par les banques offshore a enregistré une hausse de 51% à 934 millions de dirhams, après une baisse de 2,2% et 10,7% observées au cours des deux années précédentes. Cette évolution reflète une hausse de la marge d'intérêt de 28,8% à 738 millions de dirhams et de la marge sur commissions de 26% à 69 millions de dirhams. Le résultat des opérations de marché est passé d'un solde déficitaire à un solde excédentaire de 109 millions.

Le résultat net dégagé par les banques offshore a, de ce fait, observé un rebond de 68,2% à 504 millions de dirhams, après une baisse en 2021 de 14,8%.

## V. Activité et rentabilité des associations de micro-crédit

Le secteur du micro-crédit compte, à fin 2022, 11 associations. Leur réseau s'est établi à 1 678 points de vente et le nombre de clients ressort à 795 mille clients, en baisse de 4,9%, dont 47% sont des femmes.

Les micro-crédits accordés ont totalisé un encours brut de 8,4 milliards de dirhams, en hausse de 1,8% au même rythme que l'année dernière. Il en découle un encours moyen de crédits de 10 500 dirhams, contre 9 800 dirhams en 2021. Plus de 98% des crédits sont distribués par les 4 plus grandes associations. Les crédits sont essentiellement destinés à la micro-entreprise (79% contre 77% en 2021) suivi de l'habitat social, stable à 14%. Les crédits en milieu urbain représentent 70% contre 68% l'an passé. La part des prêts individuels s'établit à 87%.

Les créances en souffrance portées par les associations du micro-crédit ont totalisé 606 millions de dirhams, en baisse de 28,1%, soit un taux de risque de 7,2%, contre 10,3% une année plus tôt, tenant compte des radiations de créances. Les créances en souffrance sont couvertes par des provisions à hauteur de 60% contre 48% en 2021, reflétant la levée progressive, courant 2022, des mesures d'assouplissement octroyées par Bank Al-Maghrib dans le contexte de la crise Covid.

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés, constituées principalement des dépôts auprès des banques, ont baissé de 0,6% à 319 millions de dirhams, soit 3,3% du total-actif.

L'endettement bancaire des associations de micro-crédit, représentant 68% de leurs ressources, est en augmentation de 1,5% à 5,4 milliards de dirhams, après une hausse de 6,4% une année auparavant. Cet endettement est constitué à hauteur de 90% de dettes auprès des banques locales. Les fonds propres des associations de micro-crédit ont progressé de 5,9% à 2,5 milliards de dirhams, contre 2,4 milliards de dirhams une année plus tôt formant 26% du total-passif.

Le secteur du micro-crédit a clôturé l'exercice 2022 avec un résultat net cumulé de 132,2 millions de dirhams contre une perte cumulée de 55,4 millions de dirhams l'année dernière, soutenu par une opération de subvention consentie par l'Etat de 179 millions de dirhams ayant compensé 50% des intérêts intercalaires supportés par les autorités au titre des créances reportées lors de la crise covid-19. Six associations de micro-crédit de petite taille ont dégagé un résultat déficitaire en 2022.

## VI. Activité et rentabilité des établissements de paiement

Sur les 18 établissements de paiement en activité, 16 offrent les produits et services de paiement, dont 2 n'ayant pas démarré leur activité et 2 sont dédiés exclusivement à l'offre du service de transfert de fonds.

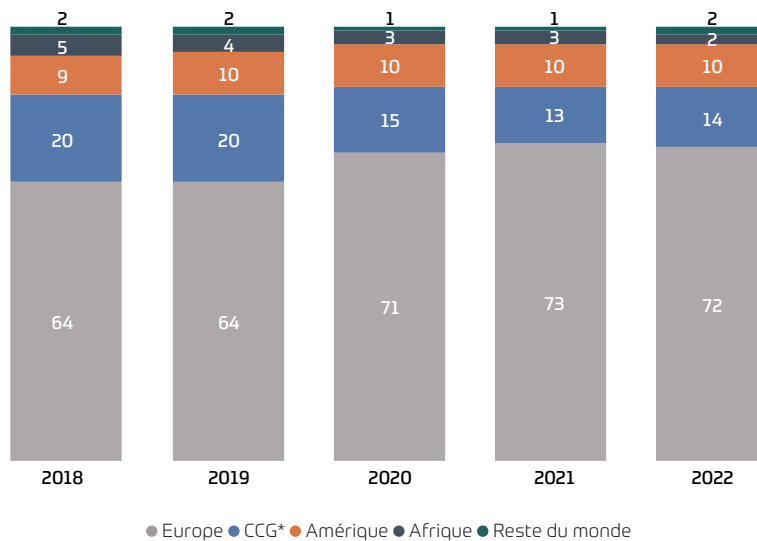
Le total-bilan de ces acteurs s'est élevé à 4,1 milliards de dirhams, en hausse de 22% par rapport à l'année précédente. Leurs fonds propres se sont renforcés de 10% pour s'établir à 1,2 milliard de dirhams, contre 1,1 milliard de dirhams en 2021. Quant à leur endettement, il s'est accru à 826 millions de dirhams, contre 551 millions de dirhams un an auparavant.

Au titre de 2022, le produit net bancaire réalisé par les établissements de paiement s'est accru de 19% pour s'établir à 1,2 milliard de dirhams. Le coefficient d'exploitation a été réduit à 78% contre 84% au titre de l'exercice précédent, induisant une amélioration du résultat net cumulé du secteur à 205 millions de dirhams contre 132 millions en 2021.

## 1. Activité de transfert de fonds

Le volume des transferts de fonds internationaux, transitant par les établissements de paiement, a enregistré une évolution importante de 14% à 55,1 milliards de dirhams, émanant principalement de l'Europe (72%), des pays du Golfe (14%), suivis de l'Amérique du Nord (10%) et de l'Afrique (2%).

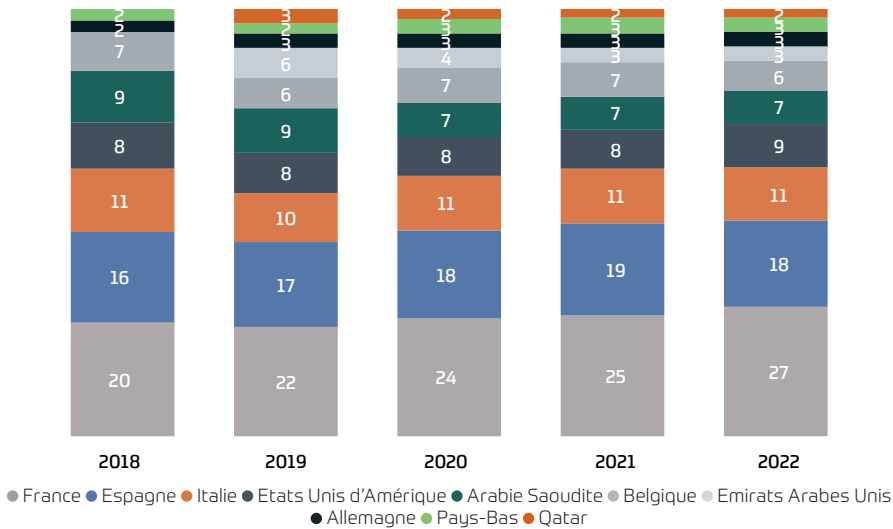
**Graphique n°88 :**  
Répartition des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement par origine (en %)



(\* ) CCG : Conseil de Coopération du Golfe

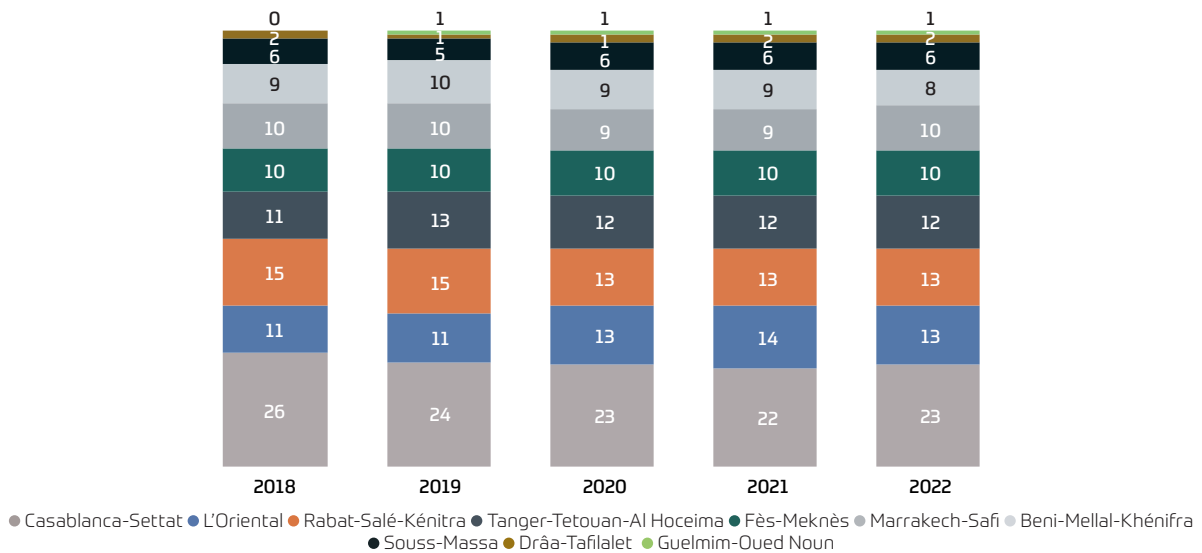
Les 10 premiers pays émetteurs représentent environ 90% des transferts, avec toujours en tête la France (27%), suivie par l'Espagne (18%), l'Italie (11%), les Etats-Unis d'Amérique (9%), l'Arabie Saoudite (7%) et la Belgique (6%).

**Graphique n°89 :**  
Répartition des transferts internationaux reçus via les établissements de paiement par pays de provenance (en %)



Ces transferts demeurent destinés, pour plus de 61%, aux régions de Casablanca-Settat, de Rabat-Salé-Kénitra, de l'Oriental et de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

**Graphique n°90 :**  
Evolution des parts des régions destinataires des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement (en %)



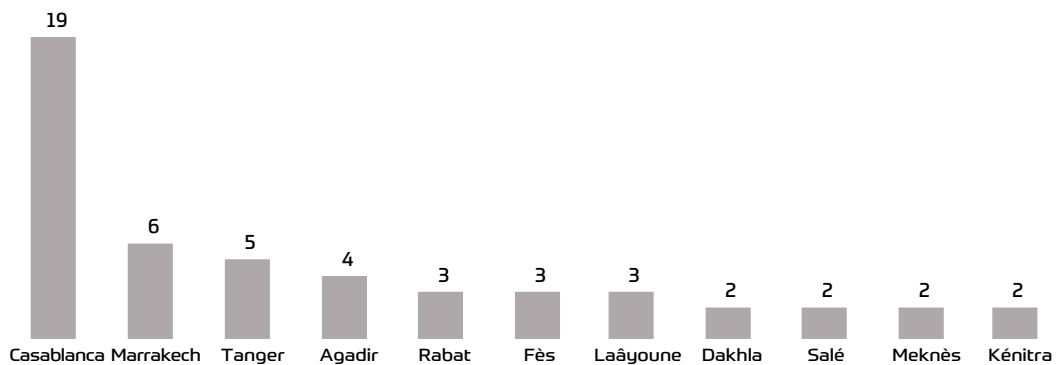


La ville de Casablanca capte plus de 13% des transferts internationaux, dont 50% émanant de l'Europe (France (27%), Italie (12%), Espagne (6%)), suivis par les pays du Conseil de Coopération du Golfe (17%) et de l'Amérique du Nord (15%).

Au titre de l'exercice 2022, le volume des transferts internationaux reçus via le canal digital a évolué de +102% pour atteindre 3,7 milliards de dirhams, contre 1,8 milliard de dirhams un an auparavant.

S'agissant des transferts nationaux réalisés par ces établissements, leur volume a totalisé près de 46,7 milliards de dirhams à fin 2022, contre 43,3 milliards une année auparavant (+9%). Sur ce total, 19% sont émis à partir de Casablanca.

**Graphique n°91 :**  
**Part des villes émettrices des transferts de fonds nationaux opérés par les établissements de paiement (en %)**



## 2. Activité de placement via TPE (Terminal de Paiement Electronique)

Suite à la levée des restrictions décidées lors de la crise sanitaire, le nombre de transactions s'est redressé de 35%, générant un volume de paiements TPE<sup>18</sup> de 1 333 millions de dirhams contre 312 millions de dirhams une année auparavant.

En 2022, le ticket moyen est passé à 8,8 mille dirhams contre 2,8 mille dirhams en 2021. Ces paiements sont tirés par les cartes domestiques qui représentent près de 90% du nombre de transactions.

<sup>18</sup> Cartes internationales et nationales.

## VII. Activité et rentabilité des groupes bancaires

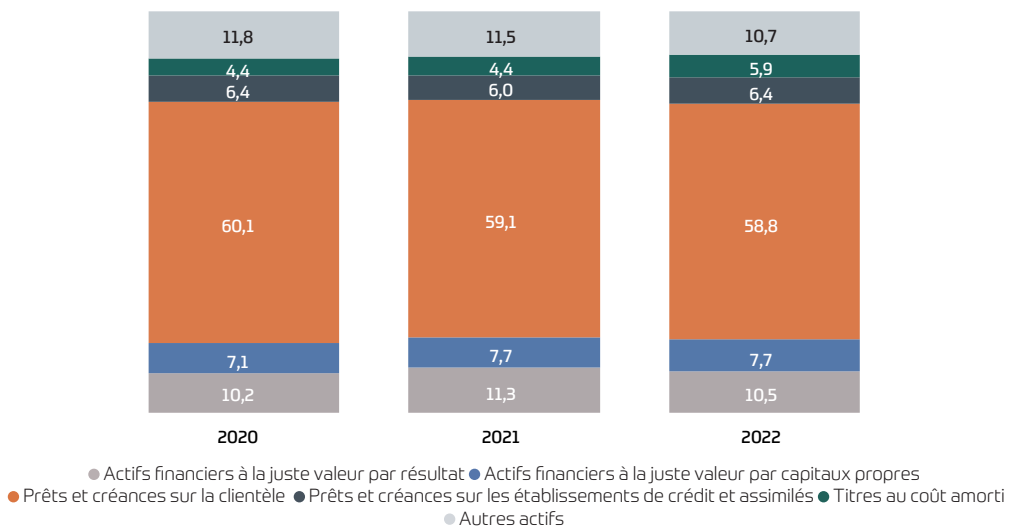
L'analyse de l'activité et de la rentabilité sur base consolidée est retracée à partir des états financiers, établis en normes IFRS 9, par 11 groupes bancaires, représentant 97% de part de marché sur base sociale. Cette analyse permet d'intégrer l'activité et les résultats des banques réalisés par les sociétés qu'elles contrôlent au Maroc et à l'étranger.

### 1. L'activité des groupes bancaires a poursuivi sa croissance tendancielle à la faveur de sa composante transfrontalière

A fin 2022, le total-bilan des 11 groupes bancaires s'est établi à 2 150 milliards de dirhams, en hausse de 8,3% en glissement annuel, après 5,3% à fin 2021.

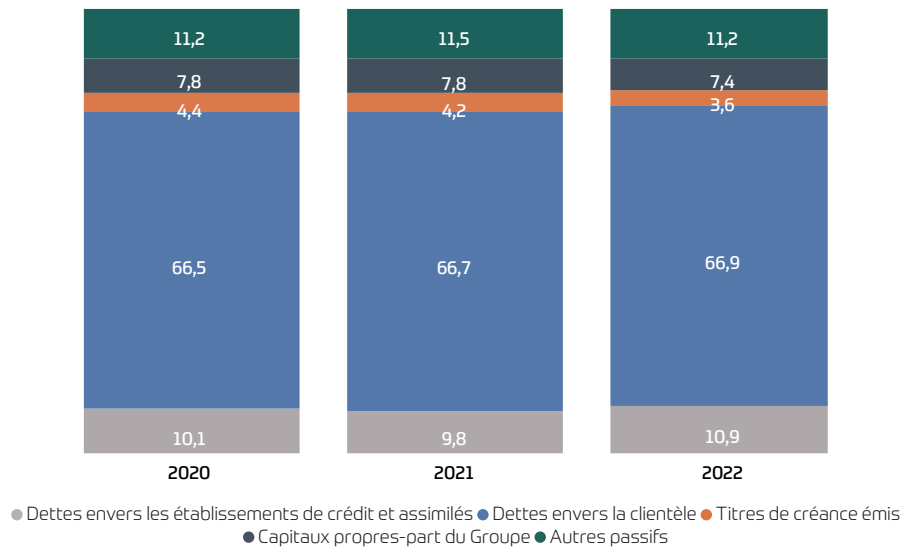
Les emplois des groupes bancaires sont essentiellement composés des prêts et créances sur la clientèle (59%), suivis par les actifs financiers à la juste valeur par résultat (11%) et des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (8%).

Graphique n°92 : Structure des emplois des banques - sur base consolidée (en %)



Les ressources demeurent prédominées par les dépôts de la clientèle (67%), suivis des dettes envers les établissements de crédit (11%) et des fonds propres (7%).

Graphique n°93 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)



### 1.1. Les groupes bancaires ont bénéficié d'une bonne tenue de l'activité crédit et d'un renforcement des portefeuille-titres

A fin 2022, les prêts et créances sur la clientèle ont enregistré une progression de 7,8%, contre 3,5% l'année précédente. Le portefeuille-titres a observé une accélération de 46,1%, contre 4,6% à fin décembre 2021. De même, les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés ont marqué une reprise de 14,8%, contre une baisse de 1,6% une année auparavant.

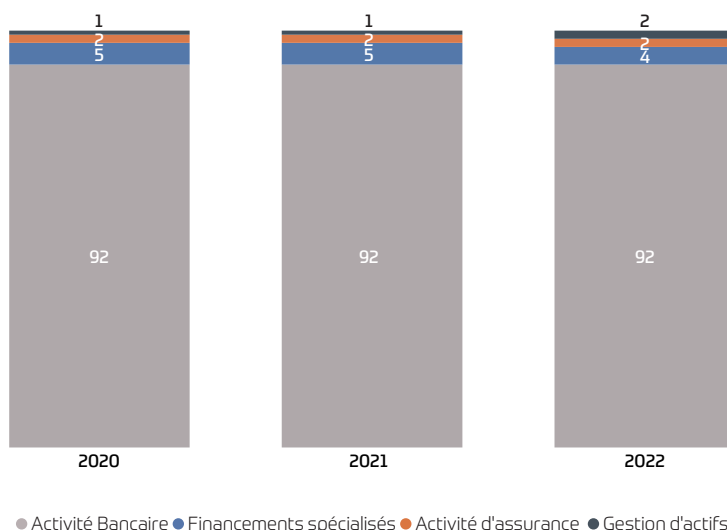
### 1.2. Les ressources collectées ont porté sur les dépôts de la clientèle et le refinancement auprès des établissements de crédit

Les ressources collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 8,5%, contre 5,7% l'année précédente. Pour leur part, les dettes envers les établissements de crédit ont enregistré une accélération à 20,4% contre 2,6%. Les capitaux propres, quant à eux, ont augmenté de 3,6% pour s'établir à 159,4 milliards de dirhams. A l'inverse, les titres de créance émis ont reculé de 8,3%, contre une hausse de 0,8% et les passifs financiers à la juste valeur par résultat, constitués de valeurs données en pension et d'instruments dérivés, ont baissé de 48,9%, après avoir augmenté de 22,3% l'année dernière.

### 1.3. La structure par métiers des activités des groupes bancaires est restée stable, dominée par l'activité bancaire

L'activité consolidée des groupes bancaires couvre les métiers relevant de l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger, les métiers d'assurance et de gestion d'actifs ainsi que les financements spécialisés. Elle reste dominée par l'activité bancaire qui contribue pour près de 92%, suivie des financements spécialisés (4%), des activités d'assurance (2%) et de la gestion d'actifs (1%).

Graphique n°94 : Répartition du total-actif des groupes bancaires par métier (en %)



### 1.4. Les activités bancaires réalisées à travers le continent africain ont enregistré une croissance significative

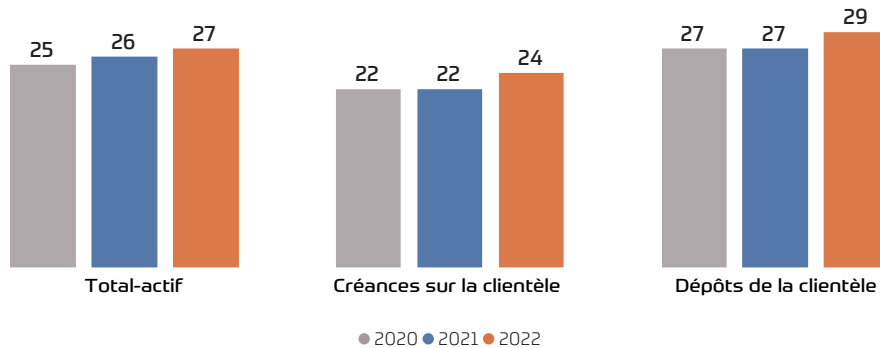
A fin 2022, le total-actif des filiales implantées à l'étranger des 3 groupes bancaires marocains transfrontaliers a observé une progression de 12,7% à 407,9 milliards de dirhams, contribuant en moyenne à hauteur de 27% au total-bilan consolidé de ces groupes, soit un point de plus par rapport à fin 2021.

L'activité d'octroi de crédits opérée à l'étranger a progressé de 14,5% à 205,7 milliards de dirhams, après 2,4% une année plus tôt. Sa part dans le portefeuille global d'activités s'est renforcée de 2 points à 24%.

De même, les dépôts collectés par les filiales transfrontalières se sont chiffrés à 293,7 milliards, en hausse de 14%, après 7,6% une année auparavant. Leur part s'est consolidée de 2 points à 29% du total des dépôts de ces 3 groupes bancaires.

Graphique n°95 :

Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)

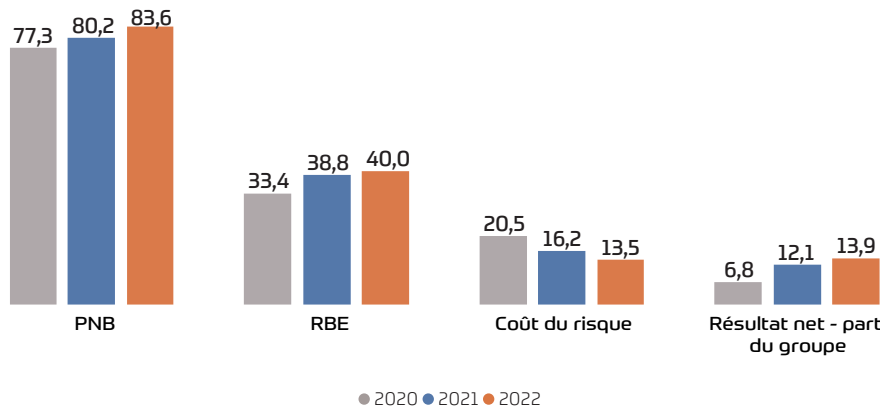


## 2. Le résultat net des groupes bancaires s'est apprécié soutenu par les performances des activités opérées à l'étranger

Le résultat consolidé cumulé des onze groupes bancaires, arrêté à fin 2022, a connu une hausse, en lien avec la hausse de la marge d'intérêt, de la marge sur commissions et de la baisse du coût du risque.

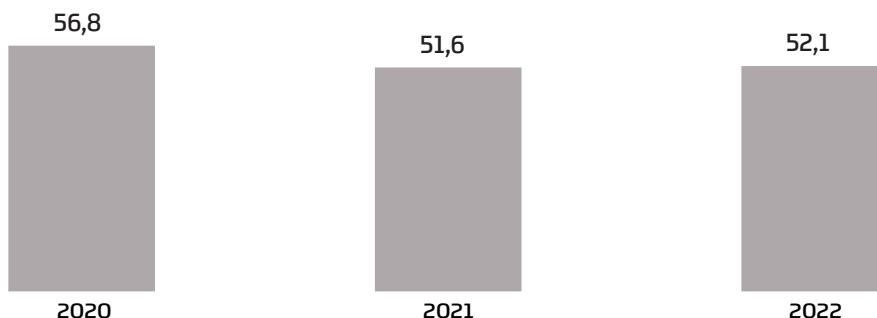
Graphique n°96 :

Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques sur base consolidée (en milliards de dirhams)



Le produit net bancaire s'est chiffré à 83,6 milliards de dirhams, en progression de 4,2%, après 3,8% l'année passée. Cette évolution reflète une hausse de la marge d'intérêt de 6,4%, au même rythme que l'année passée. La marge sur commissions a marqué une croissance de 9,9%, après 6,8%. En revanche, le résultat des opérations de marché s'est replié de 25,1%, sous l'effet de l'impact de la hausse des taux.

**Graphique n°97 :**  
**Coefficient moyen d'exploitation des banques - base consolidée (en %)**



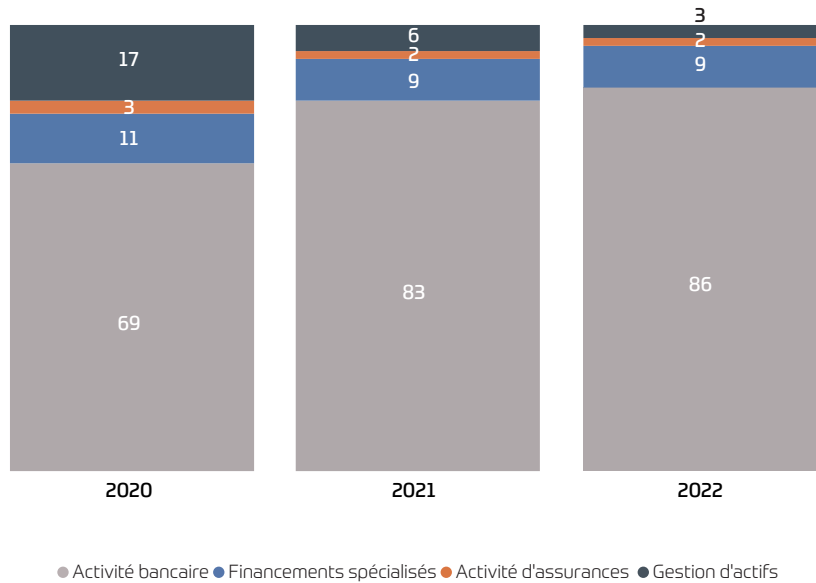
Les charges générales d'exploitation se sont accrues de 5,2% à 43,6 milliards de dirhams, contre une baisse de 5,5% à fin 2021. Il en résulte un coefficient moyen d'exploitation en hausse de 0,5 point à 52,1% et un résultat brut d'exploitation en hausse de 3,2% à 40 milliards de dirhams.

Pour sa part, le coût du risque s'est réduit de 16,8% à 13,5 milliards de dirhams, recouvrant 1,1% des crédits contre 1,4% en 2021.

Au total, les onze groupes bancaires ont clôturé l'exercice 2022 avec un résultat net-part du groupe cumulé de 13,9 milliards, en hausse de 15,5%, après le rebond post-crise de 78,1% en 2021. La rentabilité des actifs (ROA) s'est maintenue à 0,6% et la rentabilité des fonds propres (ROE) s'est redressée d'un point à 8,8%.

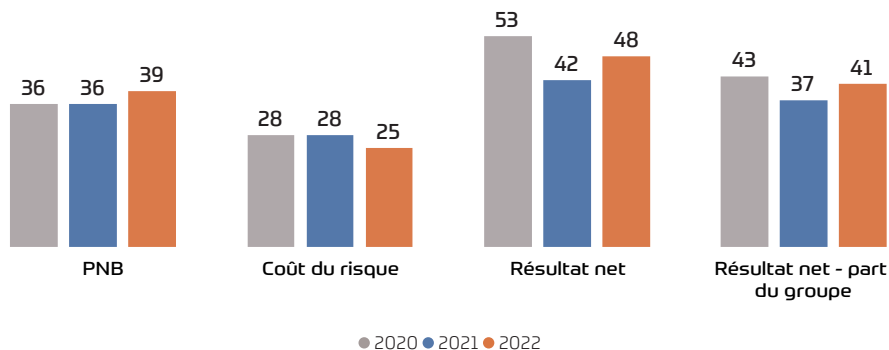
Par métier, la contribution de l'activité bancaire au résultat net-part du groupe s'est établie à 86%, soit en hausse de 3 points par rapport à 2021 au détriment de la gestion d'actifs qui a vu sa part reculer à 3% dans un contexte marqué par une décollecte des OPCVM. La part des financements spécialisés et celle de l'activité d'assurance se sont maintenues à 9% et 2% respectivement.

**Graphique n°98 :**  
**Contribution des différents métiers dans le Résultat Net - Part du Groupe des groupes bancaires**  
 (en %)



L'activité opérée à l'étranger a généré un PNB en hausse de 14,1% à 24,1 milliards de dirhams, contribuant à 39% du PNB des 3 groupes bancaires concernés.

**Graphique n°99 :**  
**Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 groupes bancaires transfrontaliers**  
 (en %)

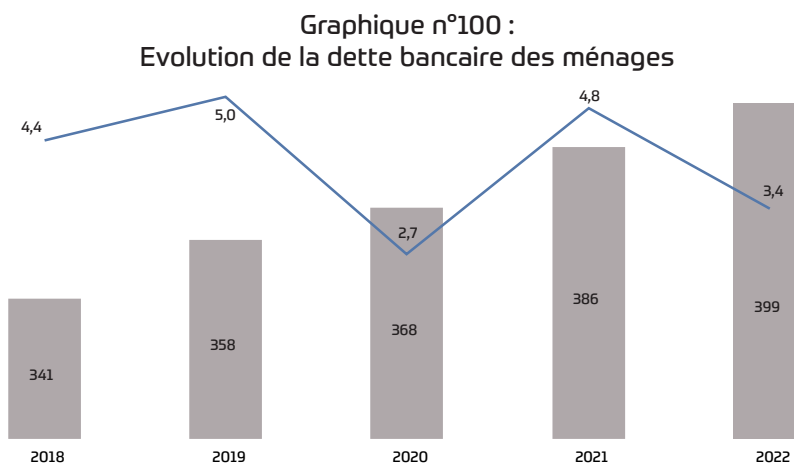


Le résultat net-part du groupe réalisé en dehors du Maroc par les trois groupes bancaires, a observé une amélioration significative de 37,4% à 4,5 milliards de dirhams. Sa contribution au résultat net-part du groupe s'est aussi renforcée de 4 points à 41%.

## CHAPITRE 3. RISQUES BANCAIRES

### I. Evolution de l'endettement bancaire des ménages

A fin 2022, la dette bancaire des ménages<sup>19</sup> a totalisé 398,8 milliards de dirhams, marquant une décélération à 3,4% après 4,8% en 2021. Elle a représenté près de 35% des concours des établissements de crédit, soit un point de moins que l'année précédente. Son niveau par rapport au PIB s'est, pour sa part, stabilisé à 30%.



● Dette bancaire des ménages (en milliards de dirhams) — Taux d'accroissement de la dette bancaire des ménages (en %)

Les banques détiennent près de 83% de cette dette, contre 17% pour les sociétés de financement, soit un point de plus que l'année précédente. Sur ce total, la part du financement à la consommation s'est maintenue à 35% et celle du financement à l'habitat à 65%.

Les développements suivants portent sur le résultat de l'enquête effectuée par Bank Al-Maghrib sur l'évolution de l'endettement des ménages. La 18<sup>ème</sup> enquête a été réalisée auprès de 11 banques conventionnelles et 10 sociétés de crédit à la consommation. Elle a également couvert, pour la première fois, 5 banques et une fenêtré participatives. La population participante a ainsi cumulé des parts de marché de 97% en termes de financement à l'habitat et 94% en termes de financement à la consommation.

<sup>19</sup> Y compris la dette contractée auprès des établissements participatifs sous forme de Mourabaha à partir de 2021.



Cette enquête complète le suivi régulier, à périodicité mensuelle, de l'évolution des financements à la consommation et à l'habitat, tout en enrichissant ce suivi par des éléments liés au profil des bénéficiaires de ces financements selon des critères de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et de la localisation géographique.

## 1. Endettement des ménages sous forme de financements à l'habitat

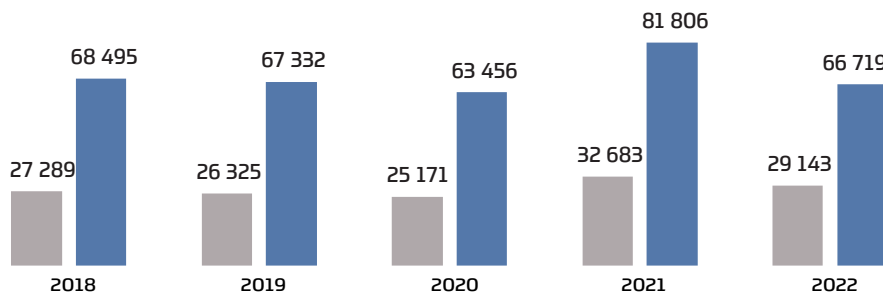
### 1.1. Caractéristiques des financements à l'habitat

La production des financements à l'habitat s'est contractée de 10,8% à 29,1 milliards de dirhams. Ce recul reflète une baisse de 21% des financements encouragés par l'Etat et de 9% pour les financements libres<sup>20</sup>.

Le nombre de bénéficiaires a également diminué de 18,4% à 66 719 clients, reflétant une baisse de 24% pour les financements encouragés par l'Etat et de 16,3% pour les financements libres. Le montant moyen des financements s'est apprécié, pour sa part, de 37 000 dirhams par rapport à l'année précédente pour ressortir à 437 000 dirhams.

Graphique n°101 :

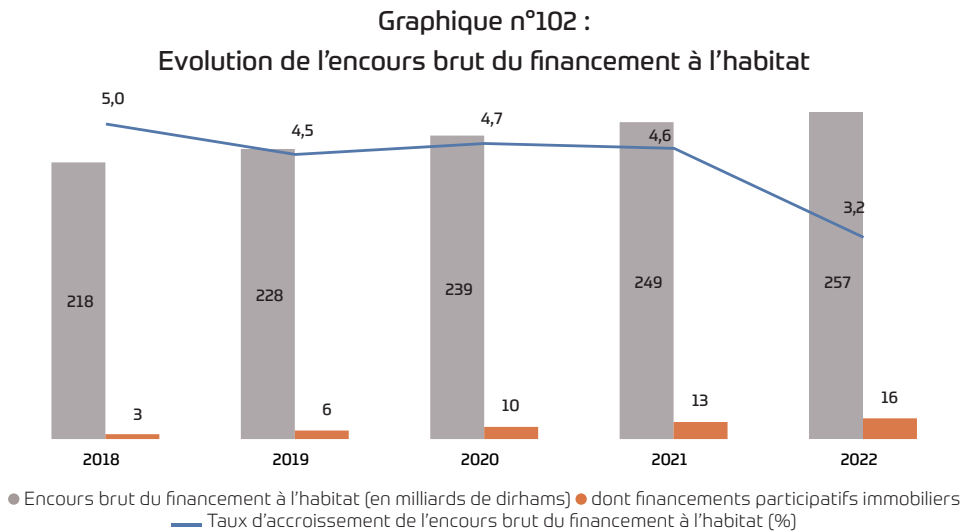
Evolution de la production du financement à l'habitat et du nombre de bénéficiaires<sup>20</sup>



● Total de la production (en millions de dirhams) ● Nombre de bénéficiaires

<sup>20</sup> Les banques et fenêtres participatives ont été intégrées à l'enquête à partir de 2021.

Ainsi, l'encours brut des financements destinés à l'habitat s'est établi à 257,4 milliards de dirhams<sup>21</sup>, en hausse de 3,2% contre 4,6% une année auparavant. Sur ce total, l'encours des financements libres, représentant une part de 85%, a augmenté de 4,4%. Les financements encouragés par l'Etat ont vu leur encours marquer une baisse de 3,2% à 39,9 milliards de dirhams, dont 22,1 milliards au titre du FOGALEF<sup>22</sup> et FOGALOGÉ<sup>23</sup>, 16,8 milliards au titre du FOGARIM<sup>24</sup> et 1 milliard au titre de l'Habitat Bon Marché. Les financements Mourabaha immobiliers se sont établis à 14,6 milliards de dirhams, en hausse de 20,9% après 41,6% une année auparavant.



Le taux d'intérêt moyen appliqué par les banques conventionnelles aux crédits à l'habitat s'est établi à 4,22%, en baisse de 2 points de base par rapport à 2021. La part des crédits assortis d'un taux inférieur à 6% s'est ainsi renforcée de deux points en 2022 à 87%.

<sup>21</sup> Y compris les financements participatifs immobiliers sous forme de Mourabaha.

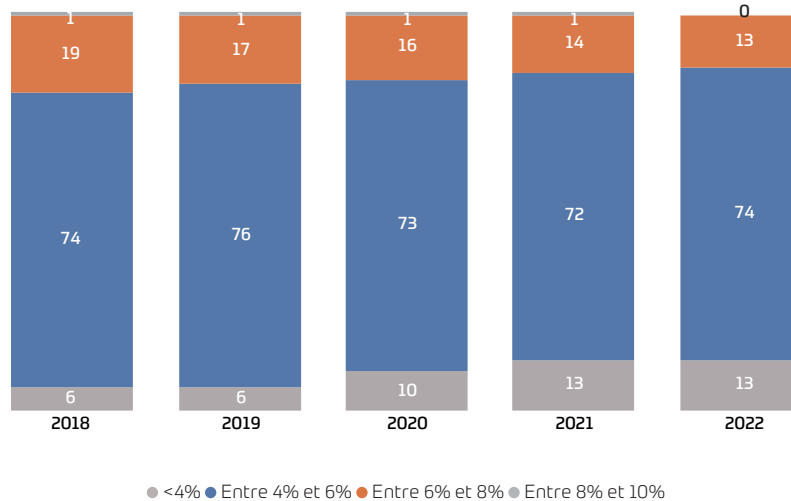
<sup>22</sup> Fonds de garantie de prêts destinés à financer l'accès à la propriété des adhérents de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation.

<sup>23</sup> Fonds de garantie des prêts au logement en faveur du personnel du secteur public.

<sup>24</sup> Fonds de garantie pour les revenus irréguliers et modestes.

Graphique n°103 :

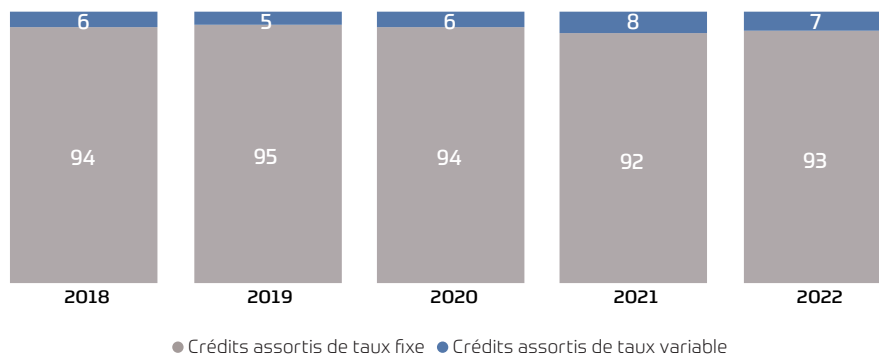
Evolution de l'encours du crédit à l'habitat des banques conventionnelles selon la fourchette de taux appliqués (en %)



La part des crédits à l'habitat réalisée à taux fixe s'est élargie d'un point à 93% en termes d'encours et d'un point à 91% en termes de production.

Graphique n°104 :

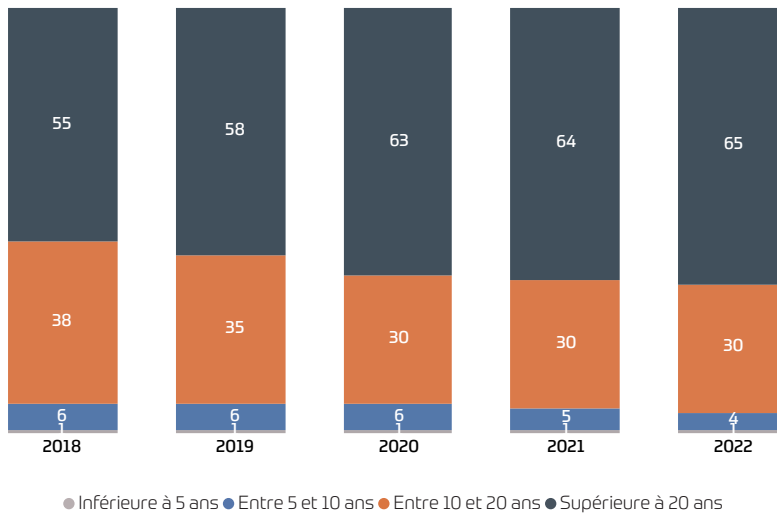
Ventilation de l'encours du crédit à l'habitat des banques conventionnelles entre taux fixe et taux variable (en %)



La durée initiale moyenne des financements à l'habitat est restée quasi-stable, soit 21,1 ans après 21 ans une année auparavant. La part des financements à l'habitat accordés par les banques<sup>25</sup> à une durée initiale supérieure à 20 ans s'est située à 65%, tandis que la part des financements de maturité comprise entre 10 et 20 ans s'est stabilisée à 30%.

<sup>25</sup> Les banques participatives n'ont été intégrées qu'à partir de 2021.

**Graphique n°105 :**  
Evolution de l'encours du financement à l'habitat selon la durée initiale (en %)

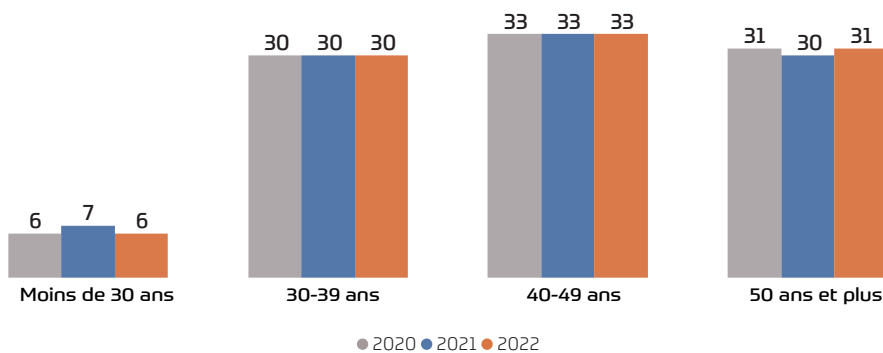


## 1.2. Profil et caractéristiques des bénéficiaires des financements à l'habitat

L'analyse du profil des bénéficiaires des financements à l'habitat est réalisée selon les critères de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et du lieu de résidence.

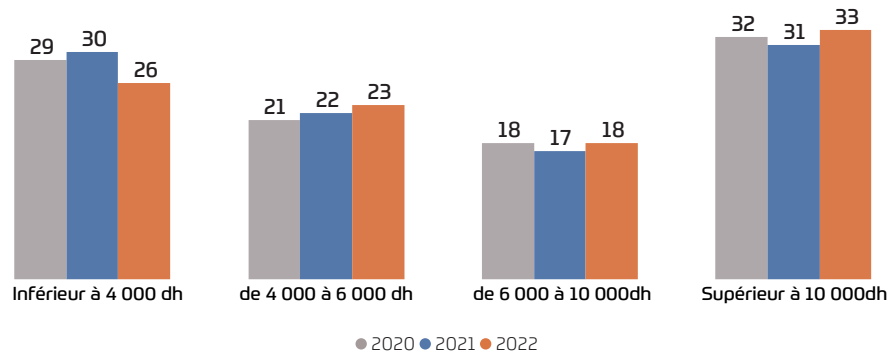
Selon le critère de l'âge, les personnes âgées de plus de 40 ans ont concentré près de 64% du nombre total des dossiers, contre 30% pour les personnes âgées entre 30 et 40 ans. Les personnes de moins de 30 ans représentent 6%.

**Graphique n°106 :**  
Répartition du nombre de dossiers des financements à l'habitat selon l'âge (en %)



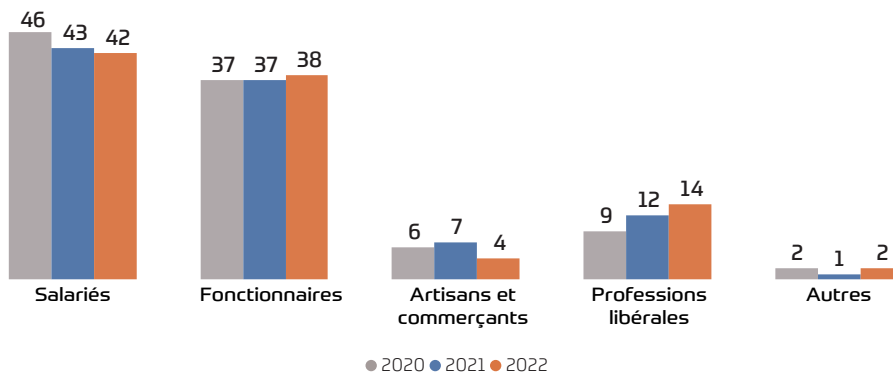
En termes de revenu, les personnes à revenu supérieur à 4 000 dirhams ont disposé de 74% du nombre de dossiers de financements, soit une hausse de 3 points en faveur des personnes ayant des revenus supérieurs à 6 000 dirhams, dont la part a augmenté à 51%.

**Graphique n°107 :**  
Répartition du nombre de dossiers des financements à l'habitat selon le revenu (en %)



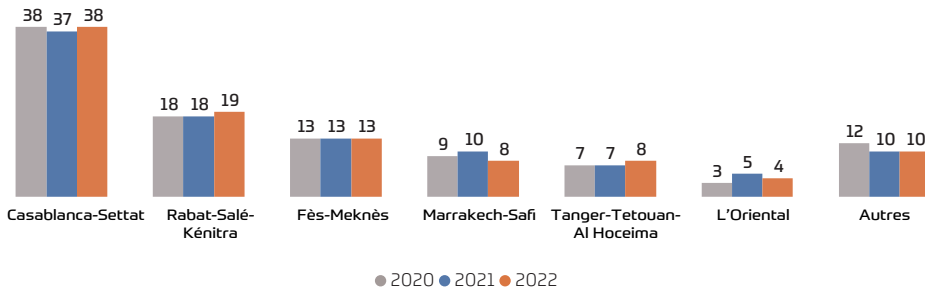
En fonction de la catégorie socio-professionnelle, les salariés et les fonctionnaires ont bénéficié respectivement de près de 42% et 38% des dossiers de financements. Les professions libérales ont vu leur part se renforcer à 14% alors que celle des artisans et commerçants a reculé à 4%.

**Graphique n°108 :**  
Répartition du nombre de dossiers de financements à l'habitat selon la catégorie socio-professionnelle (en %)



Selon la répartition géographique, près de 38% des bénéficiaires des financements à l'habitat sont situés dans la région de Casablanca-Settat, suivie de la région de Rabat-Salé-Kenitra avec 19% des emprunteurs.

**Graphique n°109 :**  
Répartition géographique du nombre de dossiers de financements à l'habitat (en %)

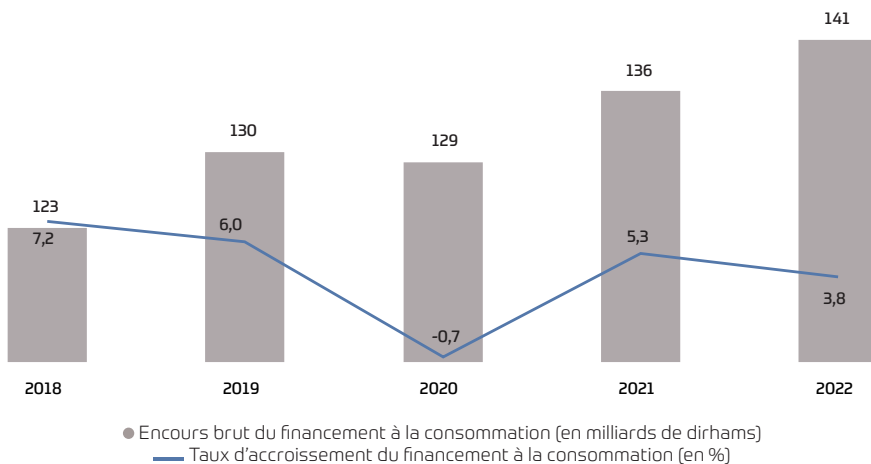


## 2. Endettement des ménages sous forme de financements à la consommation

### 2.1. Caractéristiques des financements à la consommation

L'encours brut des financements à la consommation s'est établi à 141,4 milliards de dirhams, en hausse de 3,7%, après 5,3% enregistrée une année auparavant. Cette tendance reflète une hausse de 6,8% des financements accordés par les sociétés de crédit à la consommation et un ralentissement à 1,1% de ceux octroyés par les banques. L'encours de financement octroyé par les banques et fenêtres participatives, sous forme de Mourabaha destinés à l'acquisition de véhicules, a augmenté de 4,1% à 1,2 milliard de dirhams.

**Graphique n°110 :**  
Evolution de l'encours brut du financement à la consommation (Banques conventionnelles et participatives et sociétés de financement)

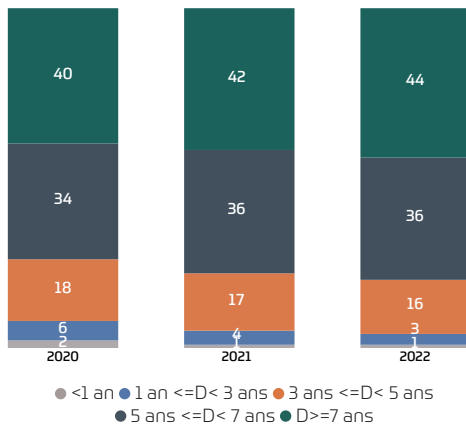


● Encours brut du financement à la consommation (en milliards de dirhams)  
— Taux d'accroissement du financement à la consommation (en %)

Par maturité, les financements à la consommation de maturité supérieure à 5 ans ont vu leur part augmenter de 2 points à 80% marquant une tendance à l'allongement des durées de financement.

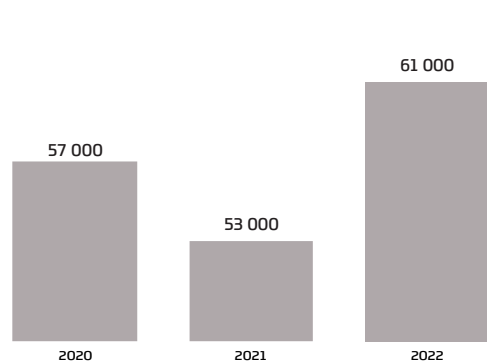
Graphique n°111 :

Evolution de l'encours du financement à la consommation des banques et des sociétés de financement selon la durée initiale (en %)



Graphique n°112 :

Evolution du montant moyen des dossiers de financement à la consommation des banques et des sociétés de financement (en dirhams)



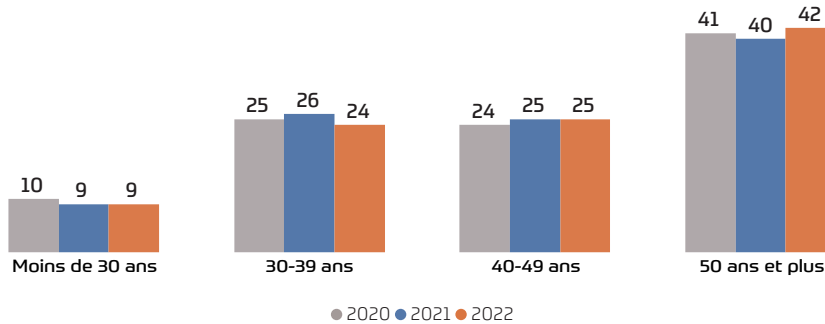
Le montant moyen des financements à la consommation se chiffre à 61 000 dirhams, en hausse de 8 000 dirhams d'une année à l'autre.

## 2.2. Profil et caractéristiques des bénéficiaires du financement à la consommation

Au même titre que le financement à l'habitat, le suivi du profil des bénéficiaires du financement à la consommation est effectué sur la base de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et de la résidence.

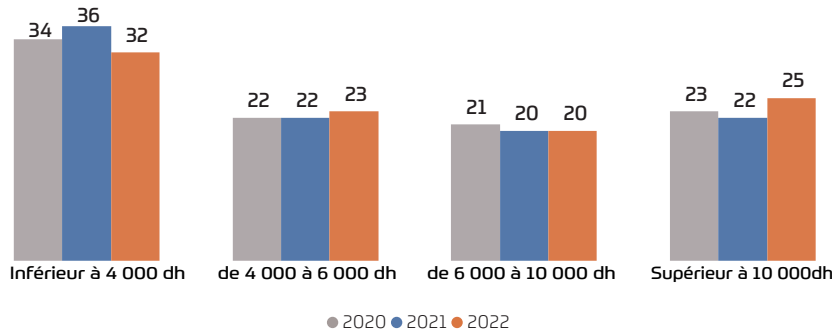
Par âge, les bénéficiaires de plus de 50 ans représentent 42%, en hausse de 2 points une année auparavant.

**Graphique n°113 :**  
Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation des banques et des sociétés de financement selon l'âge (en %)



Selon le revenu, les personnes disposant d'un revenu inférieur à 4 000 dirhams représentent près de 32% des dossiers de financement, contre 23% pour celles à revenu compris entre 4 000 et 6 000 dirhams et 45% pour les personnes ayant un revenu supérieur à 6 000 dirhams.

**Graphique n°114 :**  
Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation des banques et des sociétés de financement selon le revenu (en %)

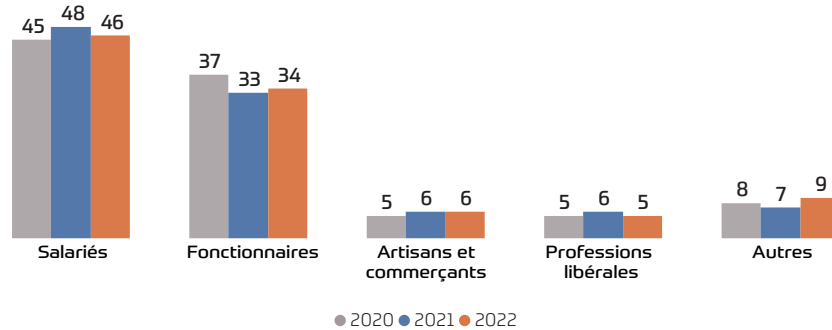


Les salariés ont disposé, en 2022, de 46% des dossiers de financement à la consommation en baisse de 2 points par rapport à 2021. La part des fonctionnaires s'est située à 34%, en hausse d'un point. Le reliquat correspond aux retraités (9%), artisans et commerçants (6%) et professions libérales (5%).



Graphique n°115 :

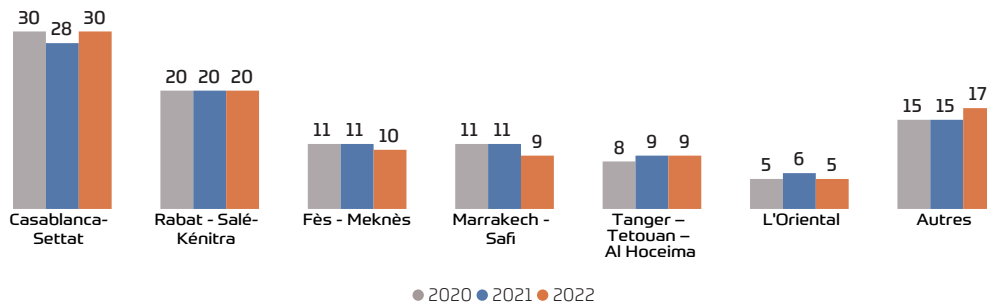
Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation selon la catégorie socio-professionnelle (en %)



Selon la localisation géographique, à l'instar des financements à l'habitat, les bénéficiaires des financements à la consommation demeurent concentrés notamment au niveau des agglomérations urbaines de Casablanca (30%) et Rabat (20%).

Graphique n°116 :

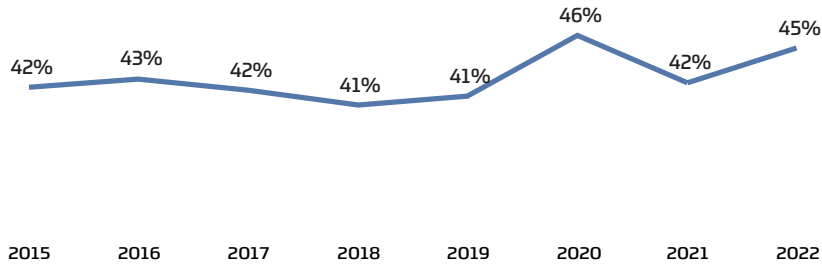
Répartition géographique du nombre de dossiers de financement à la consommation (en %)



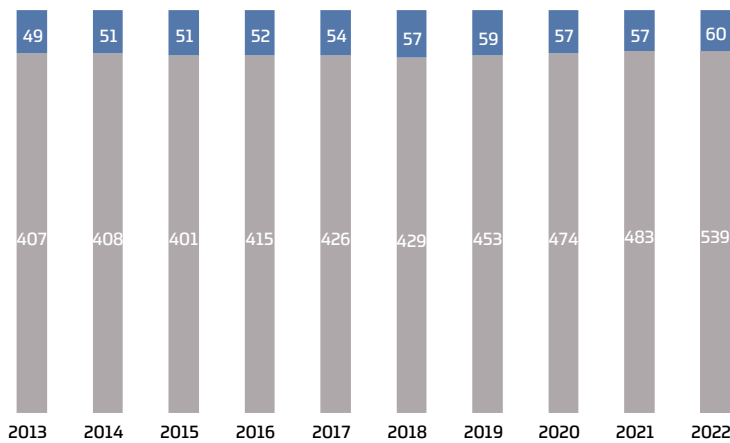
## II. Évolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières

L'endettement bancaire des entreprises non financières s'est établi à 599 milliards de dirhams, en accélération de 10,9%, contre 1,8% en 2021, en couverture essentiellement de leurs besoins de trésorerie. Rapporté au PIB, il a représenté 45% contre 42%.

**Graphique n°117 :**  
**Rapport entre l'endettement bancaire des entreprises non financières et le PIB**



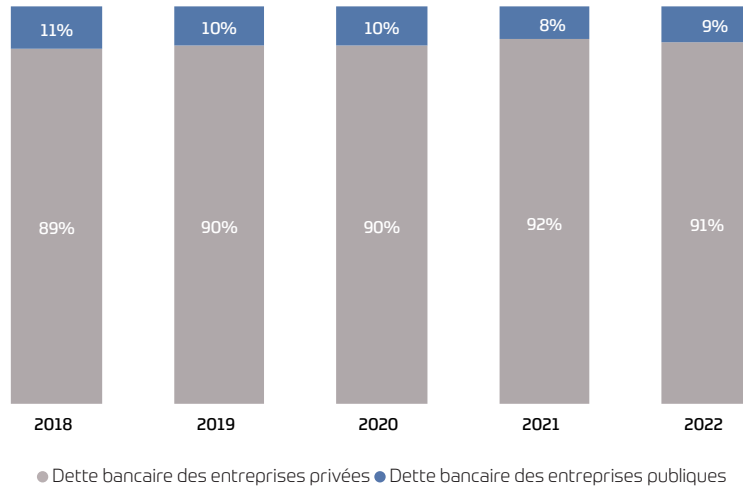
**Graphique n°118 :**  
**Encours des crédits par décaissement accordés aux entreprises non financières (en milliards de dirhams)**



● Encours des crédits accordés par les banques ● Encours des crédits accordés par les sociétés de financement

Représentant 90% du total des financements aux entreprises, les crédits accordés par les banques ont enregistré une hausse de 11,4%, après 2% l'année précédente à la faveur des entreprises privées qui ont vu leur encours augmenter de 10,3% pour s'établir à 483,9 milliards. De même, ceux destinés aux entreprises publiques ont enregistré un rebond de 22,7% après une baisse de 14,6%, pour se situer à 54,7 milliards.

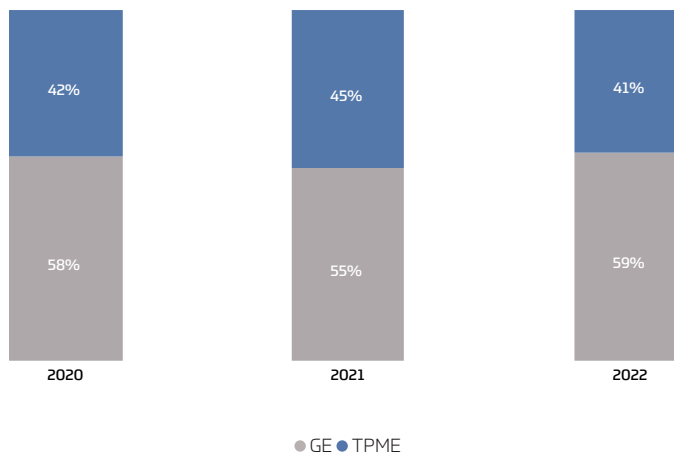
**Graphique n°119 :**  
**Ventilation de la dette des entreprises non financières entre le secteur privé et public**



Les crédits accordés par les sociétés de financement aux entreprises ont enregistré une hausse de 6,7% à 60,5 milliards, après une baisse de 0,2% l'année précédente en lien avec l'augmentation du crédit-bail (+4,6%), des créances acquises par affacturage (+44,2%), des prêts des sociétés de cautionnement (+15,5%) et des crédits immobiliers (+0,3%).

Les données recueillies auprès des banques et des sociétés de financement indiquent que la part des crédits accordés à la TPME<sup>26</sup> s'est située à 41% du total des crédits aux entreprises, en baisse de 4 points en lien notamment avec l'amortissement des crédits garantis par l'Etat accordés dans le contexte de la crise pandémique.

**Graphique n°120 :**  
**Ventilation des crédits par segment d'entreprises**

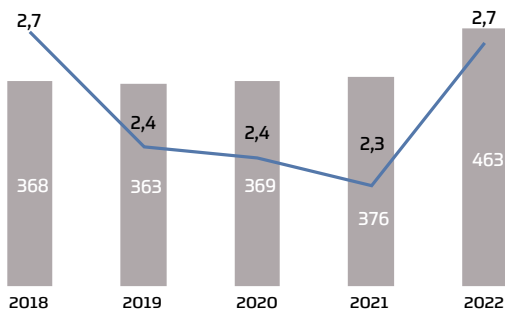


<sup>26</sup> TPME définie comme entreprise dont le chiffre d'affaires est inférieur à 175 millions de dirhams.

### III. Évolution des grandes expositions des banques

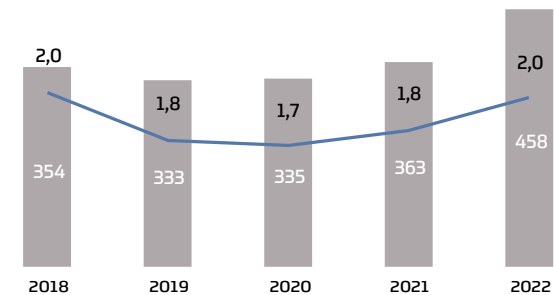
A fin décembre 2022, les grandes expositions des banques<sup>27</sup> se sont établies à 463 milliards de dirhams, représentant 2,7 fois leurs fonds propres sur base sociale, contre 2,3 une année auparavant. Sur ce total, les engagements-bilan, s'établissent à près de 335 milliards de dirhams et les expositions hors bilan, notamment sous forme d'engagements de financement et de garantie cumulent 125 milliards de dirhams.

**Graphique n°121 :**  
Evolution des grandes expositions portées par les banques - sur base sociale



● Volume (en milliards de dirhams)

**Graphique n°122 :**  
Evolution des grandes expositions portées par les banques - sur base consolidée



— Volume rapporté aux fonds propres

En excluant les financements accordés à leurs propres filiales, les grandes expositions des banques sont ramenées à 297 milliards de dirhams, représentant 2,2 fois leurs fonds propres sur base sociale.

Par secteur d'activité, les grandes expositions des banques portent à hauteur de 39% sur le secteur financier, dont 27% sur les banques et sociétés de financement et 12% sur les autres contreparties financières. Les autres expositions concernent notamment les opérateurs dans le secteur de l'énergie et l'eau (10%), de la distribution des hydrocarbures (10%), de l'industrie manufacturière (7%) et de l'industrie extractive (7%).

Sur base consolidée, les grandes expositions des groupes bancaires se sont situées à 458 milliards de dirhams, représentant 2 fois les fonds propres bancaires, contre 1,8 fois en 2021.

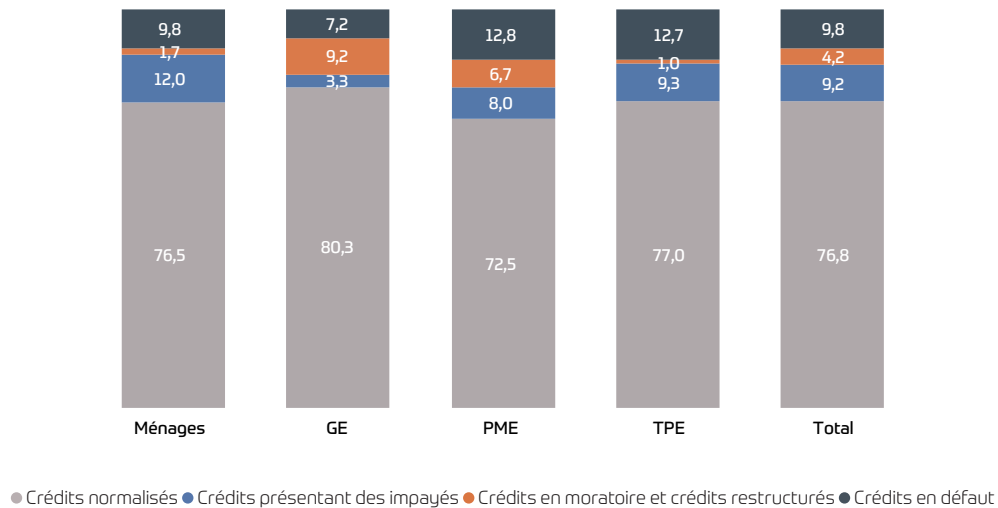
<sup>27</sup> Exposition sur un bénéficiaire ou groupe de bénéficiaires de crédit dont l'encours est supérieur ou égal à 5% des fonds propres d'une banque.

## IV. Évolution du risque de crédit

### 1. Crédits ayant bénéficié d'un moratoire

A fin 2022, la situation des crédits ayant fait l'objet de moratoire dans le contexte de la crise Covid-19 fait ressortir que 76,8% des crédits ont été normalisés, 4,2% ont fait l'objet d'une restructuration, 9,2% présentent des impayés<sup>28</sup> et 9,8% ont fait l'objet d'un déclassement parmi les créances en souffrance.

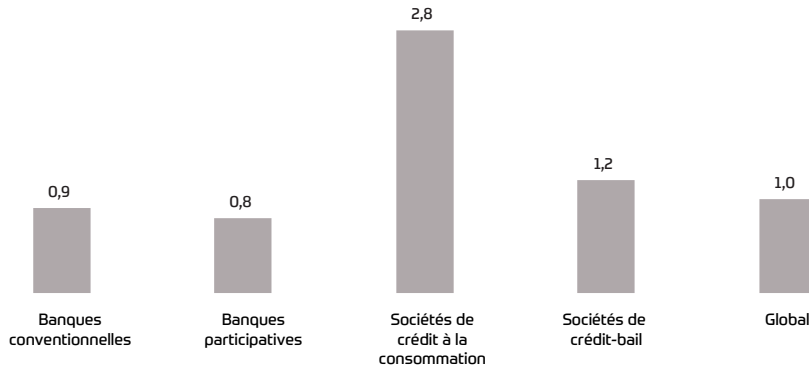
Graphique n°123 :  
Situation des crédits ayant bénéficié de moratoire dans le contexte Covid-19 par segment  
(en encours concerné) à fin 2022 (en %)



Rapportés au portefeuille de crédits, les crédits ayant bénéficié de moratoire et présentant des impayés représentent 0,9% pour les banques conventionnelles, 0,8% pour les banques participatives, 2,8% pour les sociétés de crédit à la consommation et 1,2% pour les sociétés de leasing.

<sup>28</sup> Crédits ne présentant pas les critères du défaut.

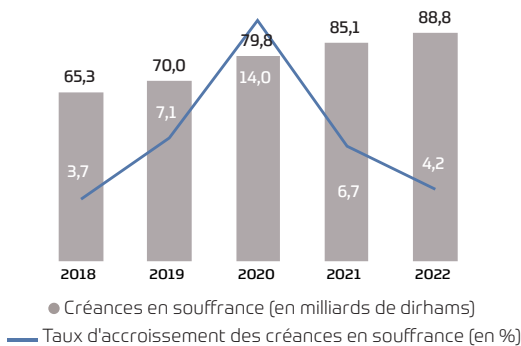
**Graphique n°124 :**  
Part de l'encours présentant des impayés par rapport à l'encours de crédit par catégorie d'établissement de crédit à fin 2022 (en %)



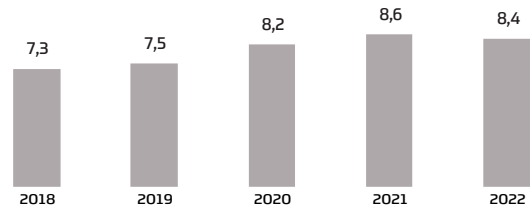
## 2. Evolution des créances en souffrance

En 2022, l'évolution des créances en souffrance a décéléré à 4,2%, contre 6,7% une année auparavant, pour s'établir à 88,8 milliards de dirhams. Il en résulte un taux de sinistralité de 8,4%, marquant une légère baisse de 0,2 point, indiquant une dissipation des effets de la crise pandémique.

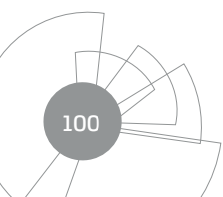
**Graphique n°125 :**  
Evolution des créances en souffrance des banques - sur base sociale



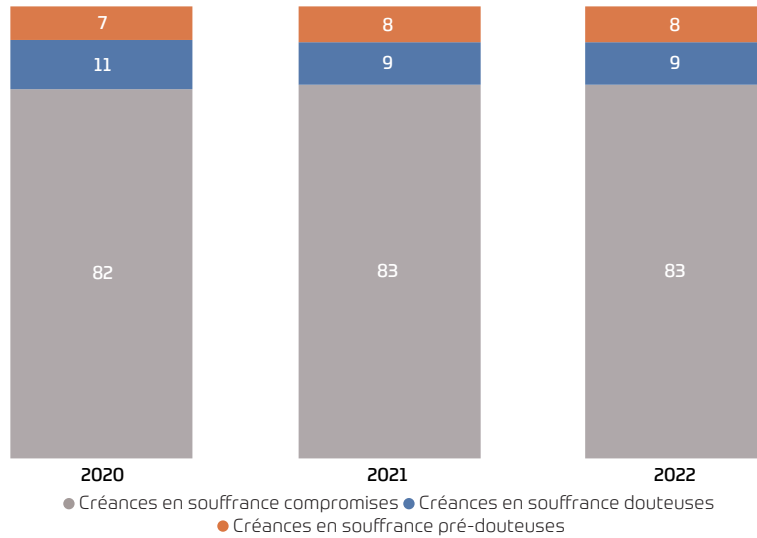
**Graphique n°126 :**  
Evolution du taux des créances en souffrance - Sur base sociale (en%)



Par niveau de risque, l'encours des créances pré-douteuses a enregistré une baisse de 2,2% à 6,6 milliards, tandis que celui des créances douteuses a crû de 11% à 8,4 milliards. Les créances compromises ont progressé de 4,3% à 73,8 milliards. La répartition des créances en souffrance par catégorie est demeurée relativement stable, soit 8% pour les créances pré-douteuses, 9% pour les créances douteuses et 83% pour les créances compromises.

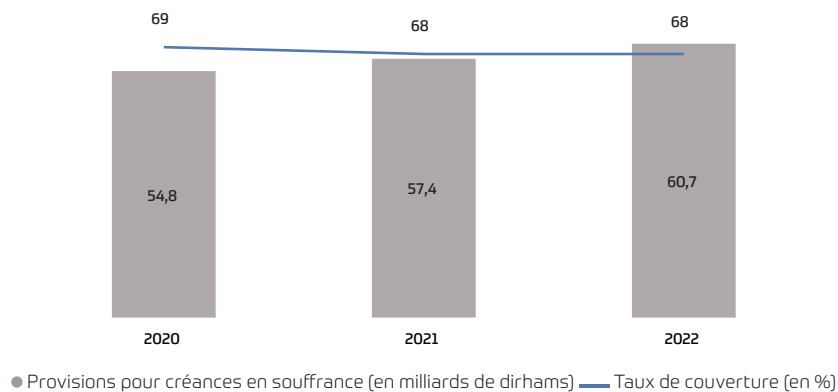


**Graphique n°127 :**  
Evolution de la structure des créances en souffrance des banques par catégorie - Base sociale (en %)



Les provisions pour créances en souffrance ont enregistré une hausse de 5,7%, induisant un taux de provisionnement stable de 68%. Ce taux ressort à 76% pour la catégorie des créances compromises, 44% pour les créances douteuses et 11% pour les créances pré-douteuses.

**Graphique n°128 :**  
Taux de couverture par des provisions des créances en souffrance détenues par les banques - sur base sociale

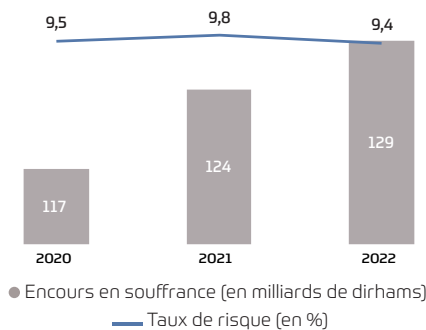


Les banques ont également constitué 13,3 milliards de dirhams de provisions à caractère général pour couvrir les créances sensibles<sup>29</sup>. Ces provisions représentent 1,4% des crédits sains, soit au même niveau qu'une année auparavant.

Sur base consolidée, les créances en souffrance sur la clientèle des 11 groupes bancaires totalisent 129,2 milliards de dirhams, soit une hausse de 3,8% par rapport à fin 2021. Le taux de risque a, de ce fait, baissé de 0,4 point à 9,4%.

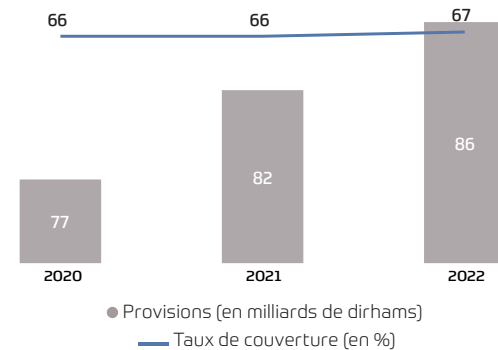
**Graphique n°129 :**

**Evolution des créances en souffrance et du taux de risque des banques - sur base consolidée**



**Graphique n°130 :**

**Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base consolidée**



Les provisions constituées par les 11 groupes bancaires en couverture des créances en souffrance ont progressé de 5,1%, après 6,7% une année auparavant pour s'établir à 86 milliards de dirhams. Il en résulte un taux de couverture en hausse d'un point à 67%.

Les créances en souffrance portées par les filiales à l'étranger, notamment en Afrique subsaharienne, ont totalisé un encours de 18,7 milliards de dirhams, soit un taux de risque en baisse de 1,3 point à 8,6%. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est amélioré de 0,6 point à 80,7%.

Outre le provisionnement des créances en souffrance, les groupes bancaires ont provisionné les créances sensibles répondant aux critères de la norme IFRS 9 à hauteur de 15,1% en moyenne. Elles ont également couvert les créances saines ne présentant pas d'indice de vulnérabilité par des provisions préventives représentant 0,8% de leurs encours.

<sup>29</sup> Sont considérées comme des créances sensibles, les créances détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

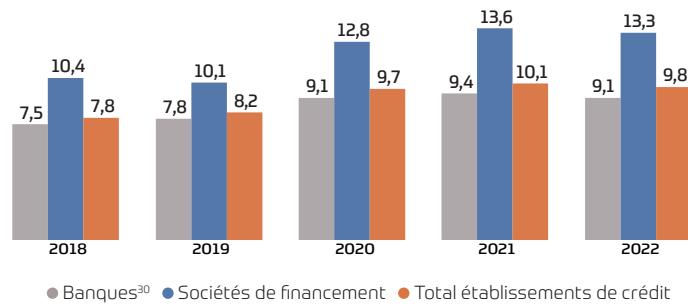


## 2.1. Créances en souffrance détenues sur les ménages

Après avoir augmenté de 21% et 9,3% en 2020 et 2021, années marquées par la crise pandémique, l'encours des créances en souffrance portées par les banques et les sociétés de financement sur les ménages a vu son rythme de progression décélérer à 1,1% pour s'établir à 39,3 milliards de dirhams, induisant un taux de risque en baisse de 0,3 point à 9,8%. Cette évolution reflète une amélioration de ce taux de 0,2 point à 9,9% pour les ménages résidents et de 0,8 point à 7,9% pour les ménages non-résidents. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est établi à 63%.

Graphique n°131 :

Evolution du taux des créances en souffrance portées sur les ménages - base sociale (en %)

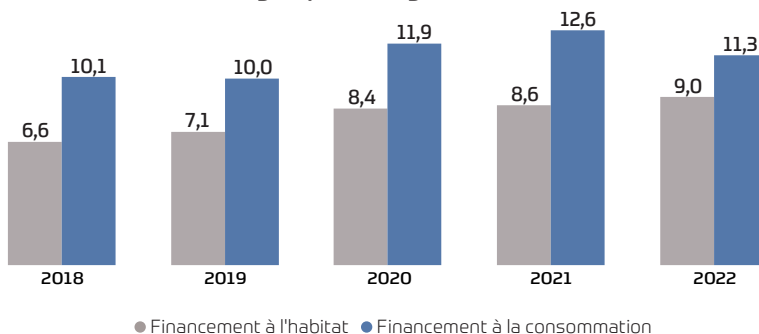


L'encours des créances en souffrance détenues par les banques sur les ménages est resté quasiment stable à 30,2 milliards, après une hausse de 7,8% une année auparavant, soit un taux de risque de 9,1%, contre 9,4% à fin 2021. Le taux de leur couverture par des provisions s'est établi à 58%, en amélioration d'un point de base par rapport 2021.

Les créances en souffrance portées par les sociétés de crédit à la consommation, ont ralenti à 4,4%, soit 9 milliards de dirhams, contre 14,8% l'année précédente, induisant un taux de risque en baisse de 0,3 point à 13,3%. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est établi à 78%.

<sup>30</sup> Y compris les banques participatives.

**Graphique n°132 :**  
**Evolution du taux des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation sur les ménages par catégorie de financement - base sociale (en %)**



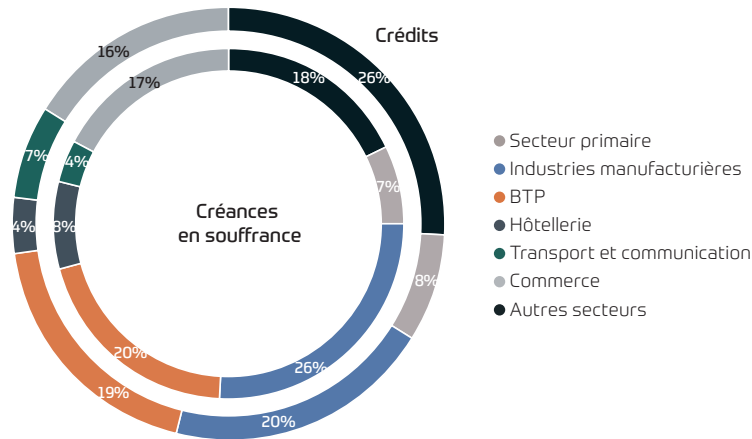
Le taux de risque ressort à 9% pour le financement à l'habitat et 11,3% pour le financement à la consommation, après 8,6% et 12,6% respectivement en 2021.

## 2.2. Créances en souffrance détenues sur les entreprises non financières

L'encours des créances en souffrance détenues par les banques et les sociétés de financement sur les entreprises non financières a augmenté de 6,6% à 65,2 milliards de dirhams, au même rythme que l'année précédente, induisant une atténuation du taux de risque à 10,9% contre 11,3% à fin 2021. Ces créances sont couvertes par des provisions à hauteur de 73%.

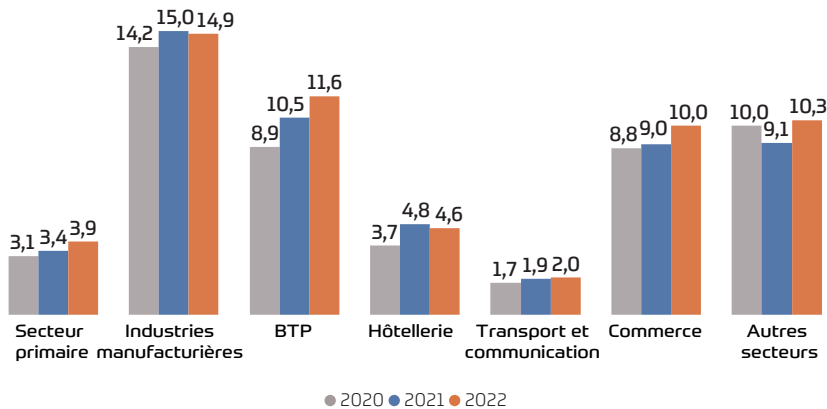
La répartition sectorielle montre que les créances en souffrance enregistrées sur le secteur primaire ont augmenté de 13,5%, en lien notamment avec le repli des performances agricoles enregistré en 2022 et ont représenté 9% des crédits bénéficiant à ce secteur. Celles détenues sur les entreprises opérant dans le secteur industriel ont baissé de 0,8%, induisant un taux de risque de 13,9% en baisse de 1,6 point de base par rapport 2021. Les créances en souffrance détenues sur le secteur du BTP ont progressé de 11% après une hausse de 17,7% une année auparavant. Il en découle un taux de sinistralité du secteur en hausse de 0,7 point à 11,3%.

**Graphique n°133 : Répartition sectorielle des crédits et des créances en souffrance des banques sur les entreprises non financières - base sociale (en %)**



Après la hausse de 1,8% en 2021, le secteur du commerce a vu son encours de créances improductives s'accroître à 11,2%, pour un taux de sinistralité de 11,6%.

**Graphique n°134 : Evolution des créances en souffrance des banques sur les entreprises par secteur d'activité - base sociale (en milliards de dirhams)**



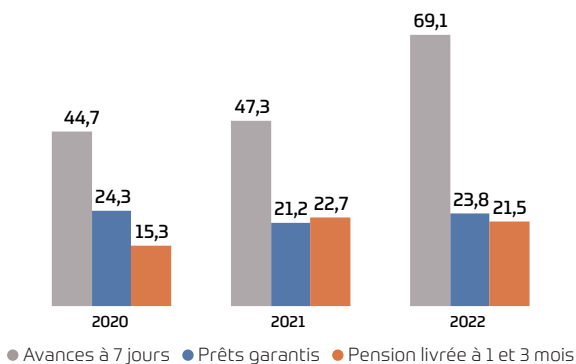
## V. Évolution de la liquidité des banques

### 1. Banques conventionnelles

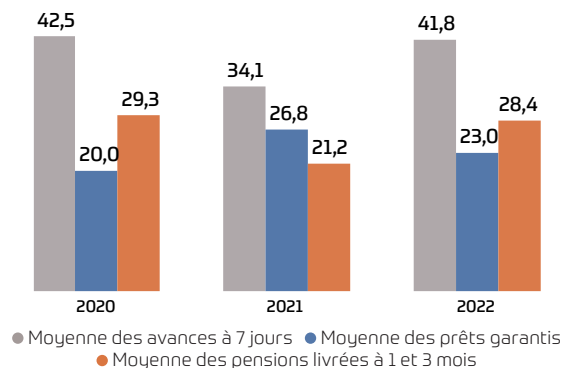
Dans un contexte marqué par la hausse de la circulation fiduciaire, le besoin de liquidité du système bancaire s'est accentué en 2022, menant Bank Al-Maghrib à augmenter le volume de ses interventions à 93,3 milliards de dirhams en moyenne hebdomadaire après 82,8 milliards en 2021.

Par instrument, la Banque a accordé des montants moyens de 28,4 milliards à travers les opérations de pension livrée à un et à trois mois, après 21,2 milliards en 2021 et de 23 milliards sous forme de prêts garantis à un an dans le cadre des programmes de soutien au financement de la TPME, des associations de micro-crédit et des banques participatives, contre 26,8 milliards. Les avances à 7 jours se sont établies en moyenne hebdomadaire à 41,8 milliards après 34,1 milliards l'année passée. Trois opérations de swap de change pour un total de 1,3 milliard de dirhams ont été réalisées à l'effet de réguler la liquidité en devises au niveau du marché de changes..

**Graphique n°135 : Encours des interventions de Bank Al-Maghrib par instrument à fin décembre 2022 (en milliards de dirhams)**



**Graphique n°136 : Encours moyen des interventions de Bank Al-Maghrib par instrument en 2022 (en milliards de dirhams)**



Sur le marché interbancaire, le taux d'intérêt moyen pondéré, cible opérationnelle de la politique monétaire, est resté aligné au taux directeur se situant en moyenne à 1,51% sur les trois premiers trimestres 2022 avant de s'accroître à 2,06% au quatrième trimestre 2022 suite à la décision de Bank Al-Maghrib d'augmenter le taux directeur. Pour ce qui est du volume des transactions, il est demeuré relativement stable à 4 milliards en 2022.

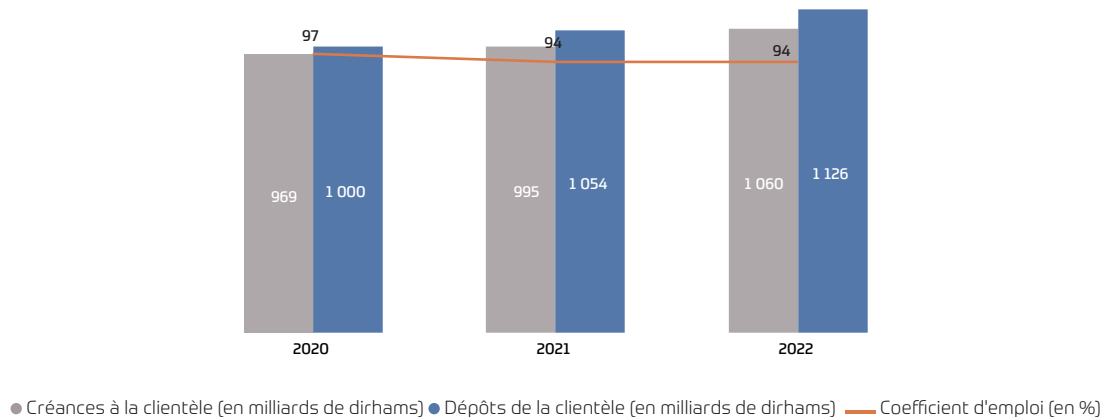
La situation nette des banques sur le marché des repos, hors opérations avec Bank Al-Maghrif, a dégagé une position nette prêteuse de 24,7 milliards de dirhams, contre 33,9 milliards en 2021, sous l'effet de la baisse des valeurs reçues en pension de 4,5 milliards et la hausse des valeurs données en pension de 4,7 milliards.

En complément aux ressources auprès de Bank Al-Maghrif et interbancaires, les titres de créance émis par les banques ont enregistré une baisse de 6,9% après celle de 3% l'année dernière. Les titres ayant une maturité supérieure à 2 ans ont représenté 54% du total contre 46% pour les titres de maturité inférieure à 2 ans, après 64% et 36% respectivement l'année précédente reflétant une contraction des maturités des titres émis.

Les dettes subordonnées, d'une maturité plus longue, ont enregistré une hausse de 9,1%, après 2,5% en 2021, pour s'établir à 58,1 milliards de dirhams.

Les opérations avec la clientèle en termes de dépôts et de crédits ont généré un additionnel net de ressources en accroissement de 7,8 milliards de dirhams. La collecte des dépôts ayant augmenté de 6,9%, supérieur au rythme de progression des crédits (+6,5%). Le coefficient d'emploi<sup>31</sup> s'est maintenu autour de 94%.

**Graphique n°137 :**  
**Evolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques conventionnelles**

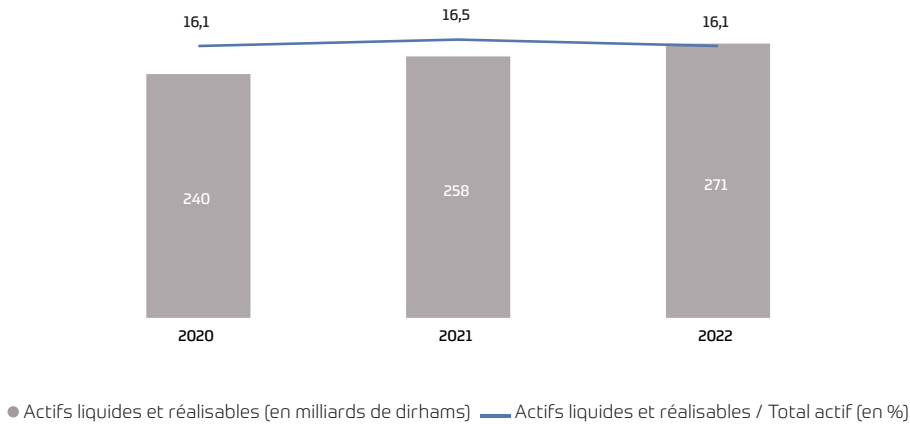


Par maturité, les emplois des banques sont constitués à hauteur de 47% d'emplois à court terme et 53% à moyen et long terme, après 46% et 54% respectivement en 2021. Leurs ressources sont composées à hauteur de 59% de ressources sans échéance, 21% de ressources à court terme et 20% de ressources à moyen et long terme, après 59%, 19% et 22% respectivement une année auparavant.

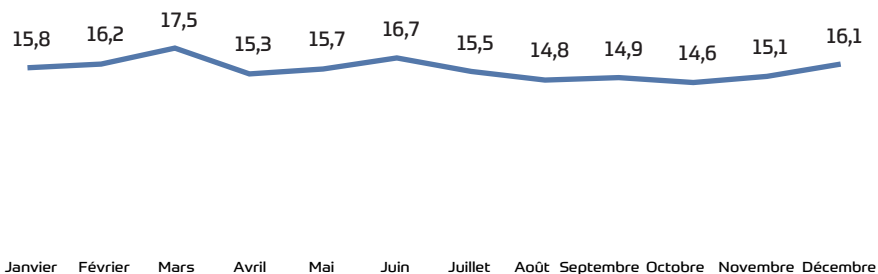
<sup>31</sup> Coefficient d'emploi correspond au rapport des crédits sur les dépôts.

Les actifs liquides et réalisables des banques, constitués notamment des valeurs en caisse, des dépôts auprès de Bank Al-Maghrib, des opérations interbancaires, des Bons du Trésor et des certificats de dépôt, ont totalisé, à fin 2022, un encours de 270,8 milliards de dirhams, en hausse de 5,1%. La part de ces actifs dans le total des emplois s'est situé à 16,1% après 16,5% une année auparavant.

**Graphique n°138 :**  
**Evolution des actifs liquides et réalisables des banques conventionnelles**



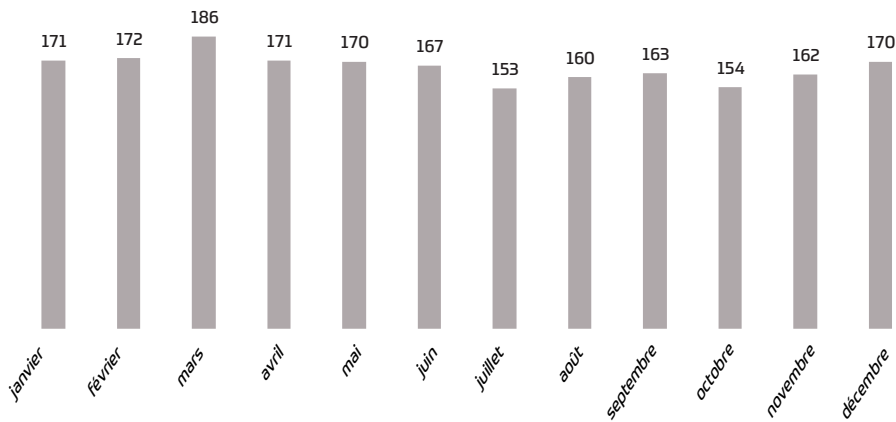
**Graphique n°139 :**  
**Evolution mensuelle des actifs liquides et réalisables par rapport au total-actif en 2022 (en %)**



Le coefficient de liquidité à court terme (LCR)<sup>32</sup> observé par les banques conventionnelles s'est établi en moyenne à 170%, après 187% en 2021, au-dessus du minimum réglementaire de 100%.

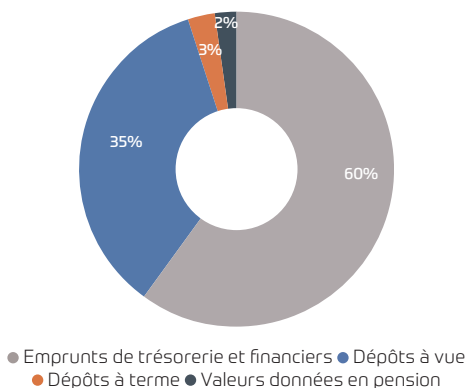
<sup>32</sup> Ce ratio mesure la quantité d'actifs liquides et de haute qualité à la disposition des banques pour couvrir, en cas de crise, des sorties de trésorerie sur une période d'un mois.

Graphique n°140 :  
Evolution mensuelle du coefficient de liquidité à court terme (LCR) en 2022 (en %)

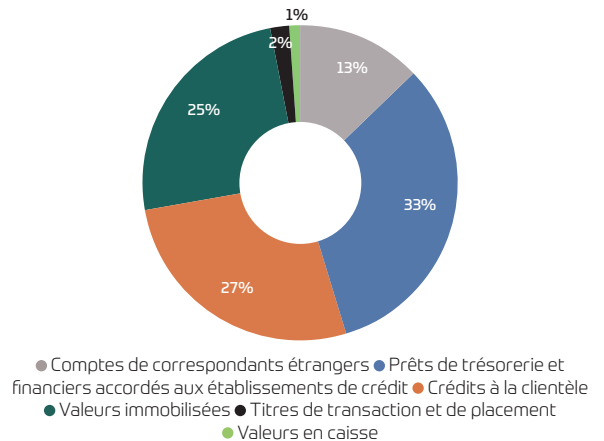


Le bilan en devises des banques fait ressortir des ressources, évaluées en contrevaaleur dirhams, de 84,3 milliards à fin 2022, composées essentiellement d'emprunts de trésorerie et financiers (60%) et de dépôts à vue (35%). Les emplois en devises totalisent en contrevaaleur dirhams, 149,7 milliards, sous forme de prêts de trésorerie et financiers accordés aux établissements de crédit (33%), des financements en faveur des clients (27%) et des valeurs immobilisées (25%).

Graphique n°141 :  
Ressources des banques en devises



Graphique n°142 :  
Emplois des banques en devises



## 2. Banques participatives

En 2022, le bilan des banques participatives fait ressortir des financements (hors marges constatées d'avance) de 17,3 milliards de dirhams financés par des dépôts collectés auprès de la clientèle de 9,3 milliards de dirhams, soit un écart de refinancement de 8 milliards de dirhams et un coefficient d'emploi de 188%.

L'écart entre financements et dépôts est refinancé par les banques et fenêtres participatives à travers des ressources collectées auprès de leurs maisons-mères sous la forme d'avances, de dépôts ou de Wakala Bil Istithmar.

Dans le cadre des mesures d'accompagnement des banques participatives prises par Bank Al-Maghrib, cette dernière a mis en place un programme de soutien permettant le refinancement des banques participatives à travers leur maison-mère. Ce programme consiste à accorder une ligne de refinancement collatéralisée par les financements Wakala Bil Istithmar (WBI) octroyés par les banques conventionnelles à leurs filiales banques participatives.

## VI. Évolution de la solvabilité des banques

### 1. Évolution des risques nets pondérés

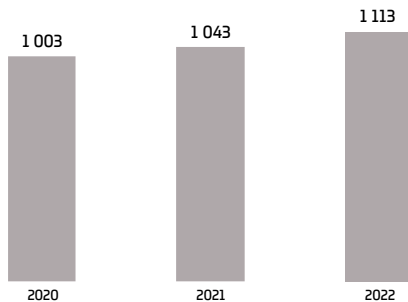
Au terme de l'année 2022, les risques nets pondérés des banques conventionnelles se sont établis à 1 113 milliards de dirhams, en hausse de près de 7% contre 4% à fin 2021. Les expositions sont constituées à hauteur de 85% des risques nets pondérés au titre du risque de crédit, 8% au titre du risque opérationnel et 7% au titre du risque de marché, contre respectivement 82%, 9% et 9% une année auparavant.

Pour leur part, les risques pondérés ajustés<sup>33</sup> des banques participatives se sont établis à 7,6 milliards de dirhams à fin 2022.

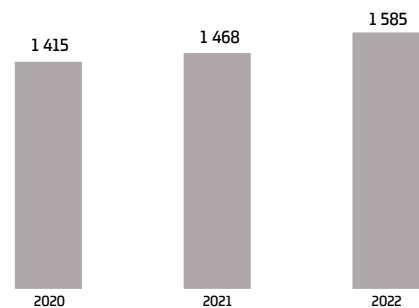
<sup>33</sup> Les ajustements portent sur la déduction des actifs pondérés relatifs aux risques de crédit et de marché financés par les dépôts d'investissement non restreints et Wakala Bil Istithmar et ce, conformément aux normes du Conseil des Services Financiers Islamiques (IFSB).



**Graphique n°143 :**  
Evolution du total des risques nets pondérés  
des banques conventionnelles  
(en milliards de dirhams) - sur base sociale



**Graphique n°144 :**  
Evolution du total des risques nets pondérés  
des groupes bancaires  
(en milliards de dirhams) - sur base consolidée



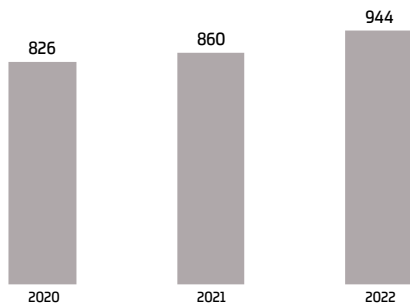
Sur base consolidée, les risques portés sur les bilans des groupes bancaires se sont établis à 1 585 milliards de dirhams répartis à hauteur de 86% au titre du risque de crédit, 9% au titre du risque opérationnel et 5% au titre du risque de marché, contre respectivement 84%, 10% et 6% l'année dernière.

### 1.1. Risque de crédit

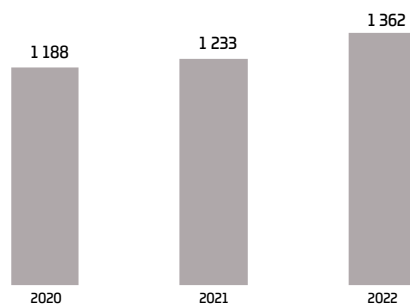
Les actifs nets pondérés au titre du risque de crédit, calculés selon les approches dites « standards », correspondent aux expositions pondérées - bilan et hors-bilan - calculées après l'application des techniques d'atténuation des risques. Ils se sont établis à 944 milliards de dirhams en 2022, en hausse de 6,7%. Ceux portés par les banques participatives ont cumulé 7,9 milliards de dirhams, en hausse de 25%.

Sur base consolidée, ces risques ont totalisé 1 362 milliards de dirhams, en hausse de 10,4%, après 3,8% une année auparavant.

**Graphique n°145 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale**



**Graphique n°146 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée**

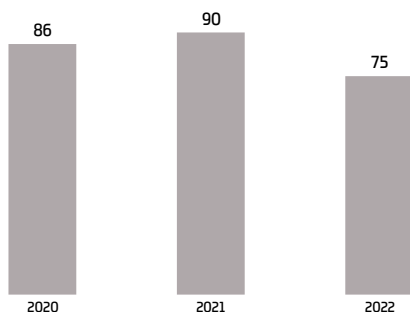


## 1.2. Risque de marché

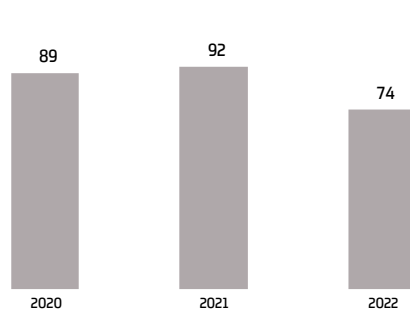
Les actifs nets pondérés au titre du risque de marché portés par les banques conventionnelles ont cumulé, à fin décembre 2022, près de 75 milliards de dirhams, marquant une baisse de 15%, après la hausse de 4% une année auparavant, en lien d'une part avec l'impact de la hausse des taux sur la valeur de marché du portefeuille-titres et d'autres part d'une réduction par les banques de leurs investissements dans les portefeuilles de négociation. Pour les banques participatives, les actifs nets pondérés au titre du risque de marché se sont établis à 323,9 millions de dirhams à fin décembre 2022.

Sur base consolidée, ces expositions se sont chiffrées à 74 milliards de dirhams, en baisse de 19%.

**Graphique n°147 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale**



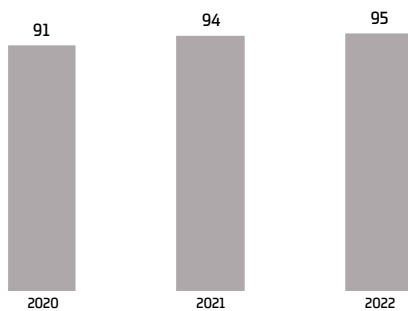
**Graphique n°148 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée**



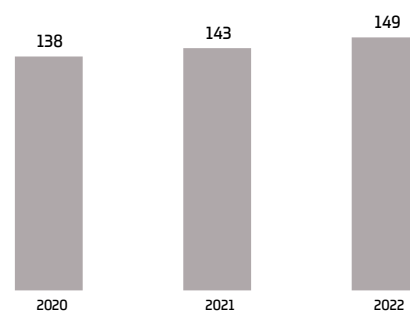
### 1.3. Risque opérationnel

Les expositions au titre du risque opérationnel sont calculées par la quasi-totalité des banques selon l'approche dite indicateur de base. Elles se sont établies à 95 milliards, en hausse de 0,6%. Elles cumulent 510 millions de dirhams pour les banques participatives. Sur base consolidée, elles se sont chiffrées à 149 milliards de dirhams.

Graphique n°149 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°150 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée



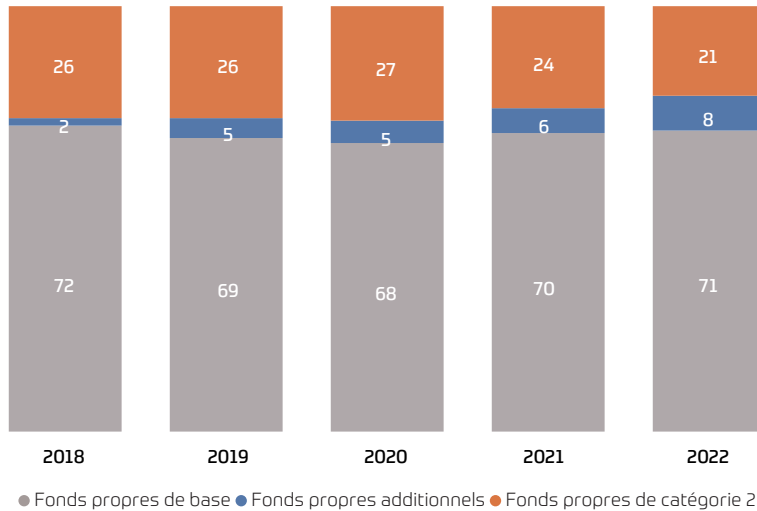
## 2. Evolution des fonds propres prudentiels des banques

A fin 2022, les fonds propres prudentiels des banques conventionnelles ont cumulé un total de 174 milliards de dirhams, marquant une hausse de 5,5% par rapport à 2021. Ils sont répartis entre les fonds propres de catégorie 1 pour un montant de 137,9 milliards de dirhams<sup>34</sup>, soit 79%, dont près de 90% constituent des fonds propres de base, et les fonds propres de catégorie 2 pour un montant de 36,2 milliards de dirhams<sup>35</sup>.

<sup>34</sup> Constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels. La 1<sup>ère</sup> catégorie comprend le capital social ou la dotation émise par l'établissement, les réserves, les résultats bénéficiaires et certains instruments de fonds propres de groupes mutualistes. La 2<sup>ème</sup> est composée d'instruments perpétuels qui peuvent comporter une option de remboursement à l'initiative exclusive de l'emprunteur et exerçable sous certaines conditions.

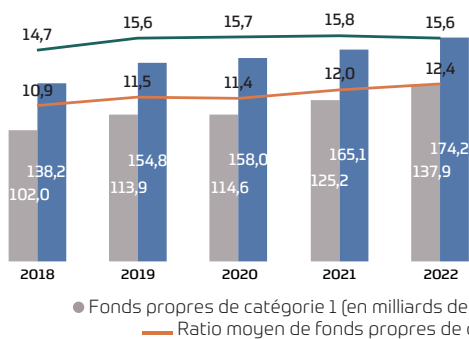
<sup>35</sup> Les fonds propres de catégorie 2 incluent des instruments de dettes d'une échéance initiale d'au moins 5 ans, l'écart de réévaluation, une quote-part des plus-values latentes sur les titres de placement, les subventions, les fonds spéciaux de garantie, les provisions pour risques généraux, les montants positifs résultant du traitement des pertes attendues et les réserves latentes positives des opérations de crédit-bail ou de location avec option d'achat.

**Graphique n°151 :**  
**Evolution de la structure des fonds propres prudeniels des banques conventionnelles - Base sociale (en %)**

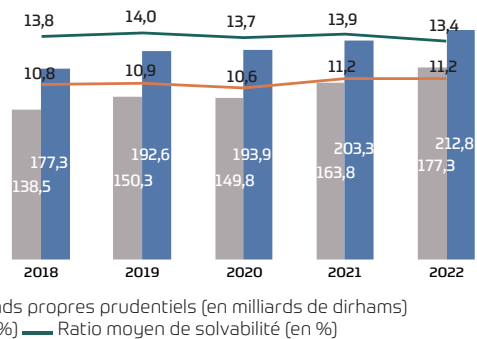


Le ratio de solvabilité moyen, qui rapporte le volume des fonds propres à la somme des actifs nets pondérés, s'est établi à 15,6%, pour un minimum réglementaire de 12%. Pour sa part, le ratio de fonds propres de catégorie 1 s'est accru en moyenne à 12,4% pour un minimum réglementaire de 9%. Le ratio moyen des fonds propres de base « Core Tier 1 », dont le numérateur reprend uniquement les fonds propres servant à l'absorption des pertes en continuité d'exploitation, s'est établi à 11,1% pour un minimum de 8%.

**Graphique n°152 :**  
**Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques conventionnelles - sur base sociale**



**Graphique n°153 :**  
**Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des groupes bancaires - sur base consolidée**



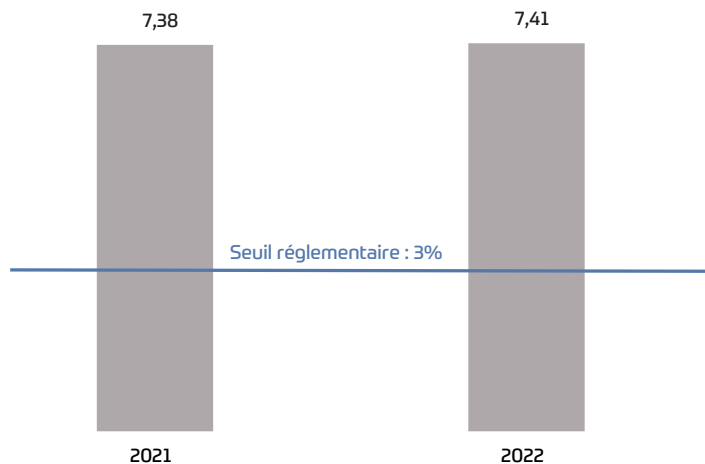
Les ratios moyens de solvabilité et de fonds propres de catégorie 1 pour les banques participatives se sont établis à 15,7% et 15,4% respectivement.

Sur base consolidée, les fonds propres prudeniels des banques ont augmenté de 4,7% à près de 213 milliards de dirhams et les fonds propres de catégorie 1 de 8,2% à 177,3 milliards. Le ratio moyen de solvabilité et le ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 se sont ainsi établis à 13,4 et 11,2%.

## VII. Ratio de levier des banques

En complément du ratio de solvabilité, Bank Al-Maghrif a introduit en 2021 le ratio réglementaire de levier, qui rapporte le volume des fonds propres de catégorie 1 des banques à la somme de leurs expositions bilan et hors-bilan. Le ratio minimum est fixé, sur base sociale et consolidée, à 3% aligné avec les standards internationaux.

**Graphique n°154 :**  
**Ratio de levier (en %)**



Le ratio de levier moyen du secteur bancaire s'est situé en moyenne à 7,41% à fin 2022 quasi-stable par rapport à fin 2021, reflétant un faible recours au levier par les banques marocaines.

## VIII. Analyse du profil de risque de taux d'intérêt des banques

Le risque de taux d'intérêt se définit comme étant le risque, actuel ou futur, auquel la marge nette prévisionnelle et la valeur économique des fonds propres d'une banque sont exposées, en raison de mouvements défavorables des taux d'intérêt qui influent sur les positions du portefeuille bancaire sensibles au taux d'intérêt.

La mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire s'effectue généralement à travers la méthode dite des impasses de taux. Celle-ci consiste à procéder à un écoulement prévisionnel des postes du bilan et de l'hors-bilan arrêtés à fin 2022 et sensibles aux variations du taux d'intérêt par tranche de maturité puis la détermination d'une exposition nette pour chacune de ces maturités.

Les conditions obligataires à fin 2022 ont été marquées par une hausse moyenne des taux d'intérêt sur le marché primaire de 78 points de base sur les échéances à court terme, en lien avec les deux relèvements du taux directeur de 50 bps respectivement en septembre et en décembre 2022, et la faible demande des investisseurs sur le marché des Bons du Trésor sur les échéances à moyen et long terme. Dans un contexte marqué par la persistance des pressions inflationnistes et le resserrement des conditions de financement au niveau international et national, les banques demeurent, pour l'essentiel d'entre elles, exposées à un risque de hausse des taux d'intérêt.

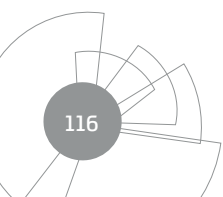
A court terme, une hausse des taux d'intérêt induirait une baisse de la marge nette d'intérêt pour les banques dont les ressources à court terme sensibles au taux excèdent les emplois à court terme sensibles aux taux.

Les emplois et ressources sensibles aux taux d'intérêt à court terme sont d'une part, les emplois et ressources dont la rémunération est variable ou révisable et d'autre part, les emplois et ressources à taux fixe dont l'échéance intervient dans un horizon temporel d'un an.

A court terme, les banques mesurent la sensibilité de leur marge nette d'intérêt sous des scénarii de stress tests réglementaires simulant un choc parallèle des taux d'intérêt de 200 points de base.

Un scénario de choc de taux d'intérêt à la hausse, d'une amplitude de 200 points de base, induirait pour les banques exposées à un risque de hausse des taux d'intérêt, une baisse de la marge nette d'intérêt moyenne à court terme de 2,76% contre 3,3% en 2021.

Pour les banques exposées à un risque de baisse des taux d'intérêt, un choc d'une amplitude de -200 points de base aboutirait à une contraction de 2,12% de leur marge nette d'intérêt contre 1,87% en 2021.



Les mouvements de taux d'intérêt de moyen et long terme induisent également un impact sur la valeur économique des emplois et ressources à moyen et long terme et par conséquent la valeur économique des fonds propres.

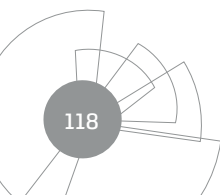
Après l'entrée en vigueur de la circulaire de Bank Al-Maghrib relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire « IRRBB<sup>36</sup> » en mars 2021, les banques mesurent la sensibilité de la valeur économique de leurs fonds propres sous six scénarii de stress tests réglementaires, dont les courbes de taux actuarielles et l'ampleur des chocs des taux d'intérêt sont différenciées par devise. Ces scénarii se présentent comme suit :

- Scénario de choc parallèle des taux d'intérêt à la hausse de +200 bps sur toutes les devises.
- Scénario de choc parallèle des taux d'intérêt à la baisse de -200 bps sur toutes les devises.
- Scénario de choc des taux d'intérêt courts à la hausse de +300 bps sur le dirham et le dollar américain et +250 bps sur l'euro.
- Scénario de choc des taux d'intérêt courts à la baisse de -300 bps sur le dirham et le dollar américain et -250 bps sur l'euro.
- Scénario d'aplatissement de la courbe des taux d'intérêt, combinant le choc de hausse des taux d'intérêt courts de +300 bps sur le dirham et le dollar américain et +250 bps sur l'euro, et le choc de baisse des taux d'intérêt longs de -150 bps sur le dirham et le dollar américain et -100 bps sur l'euro.
- Scénario de pentification de la courbe des taux d'intérêt, combinant le choc de baisse des taux d'intérêt courts de - 300 bps sur le dirham et le dollar américain et - 250 bps sur l'euro, et le choc de hausse des taux d'intérêt longs de +150 bps sur le dirham et le dollar américain et +100 bps sur l'euro.

La variation de la valeur économique des fonds propres induite par un mouvement de taux d'intérêt ne doit pas dépasser un seuil maximum de 20% des fonds propres de catégorie 1 jusqu'à fin 2022.

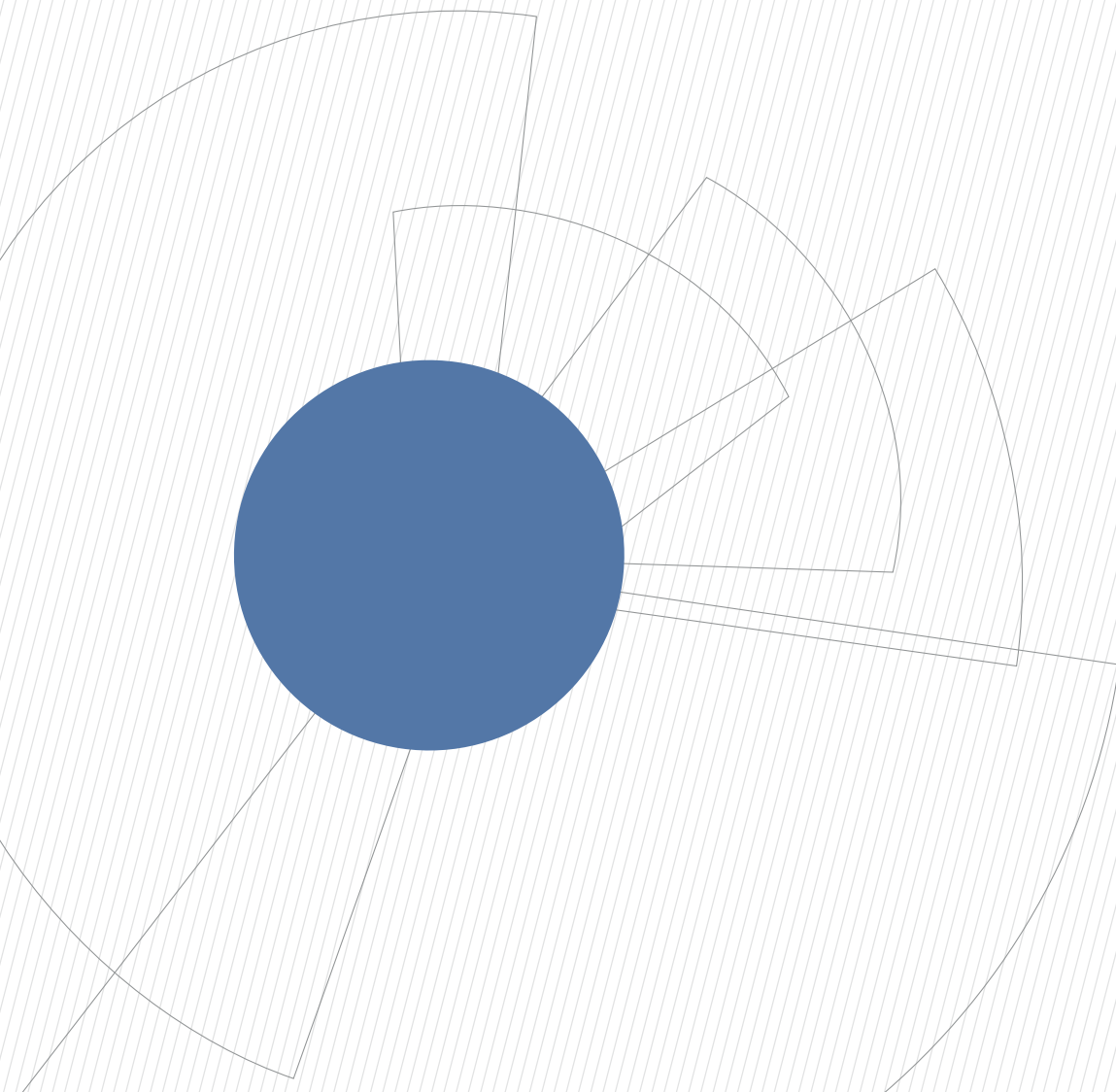
La perte maximale sur la valeur économique des fonds propres moyenne du secteur est de -8,39% à fin 2022 contre -6,62% à fin 2021, inférieure à la limite réglementaire.

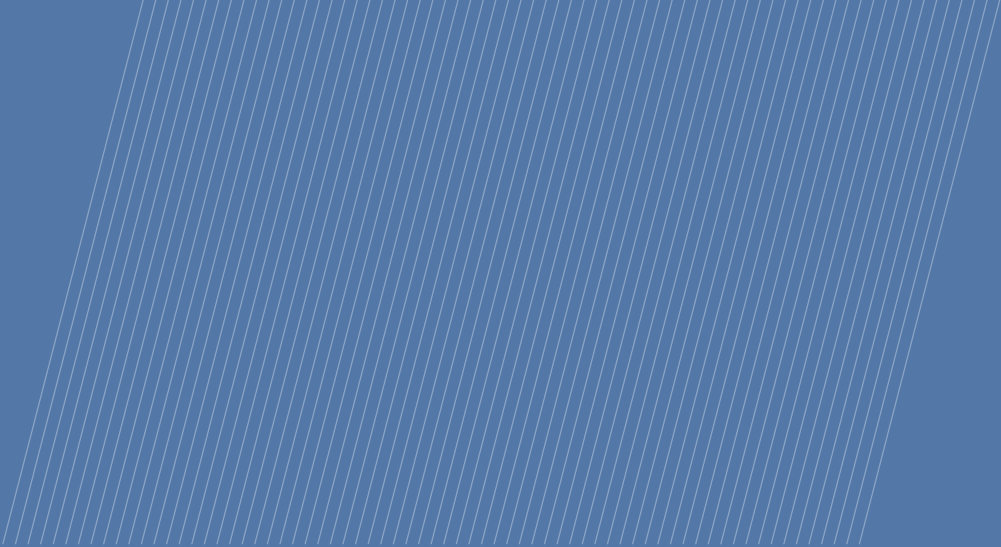
<sup>36</sup> Interest Rate Risk In The Banking Book.











# Evolution du cadre de supervision des établissements de crédit et organismes assimilés



Partie



## CHAPITRE 1.

# EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES

Bank Al-Maghrib a poursuivi en 2022 les travaux réglementaires de transposition des normes du comité de Bâle. Dans ce cadre, elle a parachevé les projets de réforme visant à introduire le ratio de transformation à 1 an dénommé « NSFR » prévu d'entrer en vigueur en 2023.

Elle a contribué à la finalisation de la loi sur les obligations sécurisées et entamé la préparation de ses textes d'application. Dans le cadre des initiatives visant à accompagner la digitalisation des services bancaires et l'usage du paiement mobile, Bank Al-Maghrib a édicté une directive régissant le recours au cloud computing par les établissements bancaires et adapté les exigences réglementaires assortissant les formalités d'enrôlement des commerçants acceptants par les établissements de paiement.

Le dispositif réglementaire devant encadrer le développement des plateformes de crowdfunding a été parachevé ouvrant la voie au lancement prochain de nouveaux services de financement désintermédiés au bénéfice de la TPE, des micro-entreprises et des start-up.

La Banque a également parachevé les textes réglementaires d'application de la nouvelle loi sur la microfinance visant à fixer les exigences qui encadrent l'exercice de l'activité des institutions de microfinance qui seront habilitées à collecter des dépôts.

Dans le domaine de la finance participative, la Banque a accompagné les banques dans les démarches de labellisation par le Conseil Supérieur des Ouléma de la documentation contractuelle des produits et a apporté sa contribution aux autorités concernées dans le processus d'édiction des textes réglementaires régissant les caractéristiques techniques des certificats de Sukuk Mourabaha, Moudaraba, Wakala, Moucharaka, Salam et Istisna'a.

Sur le plan de la protection du consommateur des services financiers, une série d'initiatives ont été entreprises. La Banque a édicté cette année une directive relative à l'information des demandeurs de crédit, une directive portant sur la gestion des risques de corruption ainsi qu'une recommandation incitant les banques à la promotion du genre et de l'autonomisation économique des femmes. Au plan conventionnel, la Banque a impulsé l'adoption d'un code éthique interbancaire de recouvrement pré-judiciaire des créances.

## I. Lois et réglementations adoptées en 2022

### 1. Cadre régissant le financement collaboratif (Crowdfunding)

Bank Al-Maghrib a édicté en 2022 les circulaires d'application de la loi n°15-18 relative au financement collaboratif publiée au Bulletin Officiel en date du 8 mars 2021. Ces textes portent notamment sur le dossier-type d'agrément pour la création d'une société de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » et/ou de catégorie « don », les conditions d'exercice des sociétés et des plateformes de financement collaboratifs « SFC », les obligations en matière d'information vis-à-vis des contributeurs au projet de financement collaboratif et les conditions et modalités de réalisation des opérations de catégorie « prêt ».

#### Encadré n° 8 :

#### Dispositif du financement collaboratif « Crowdfunding »

*Le financement collaboratif, communément appelé « Crowdfunding », est un outil de collecte de fonds via une plateforme internet permettant de rassembler une communauté de contributeurs, autour d'un projet, pour en assurer le financement selon trois modalités : financement en actions, prêt ou don. La mise en place au Maroc d'un cadre légal régissant les activités de financement collaboratif s'inscrit dans le cadre des efforts entrepris pour le renforcement de l'inclusion financière des jeunes porteurs de projets, l'appui au développement économique et social et la canalisation de l'épargne collective vers de nouvelles opportunités. Ce cadre devrait contribuer notamment à :*

- *La mobilisation de nouvelles sources de financement alternatif au profit des très petites, petites et moyennes entreprises et des jeunes porteurs de projets innovants ;*
- *L'accompagnement de la société civile dans le financement de projets à fort impact social et de développement humain ;*
- *La libération du potentiel entrepreneurial, créatif et culturel des jeunes ;*
- *Le renforcement de l'attractivité et du rayonnement de la place financière du pays.*

- **Circulaire fixant la liste des documents et des informations que doit contenir le dossier de demande d'agrément pour la création d'une SFC réalisant des opérations de catégorie « prêt » et/ou de catégorie « don »**

Cette circulaire fixe la liste des documents et des informations que doit contenir le dossier de la demande d'agrément. Il s'agit notamment des informations relatives à la nature de l'agrément demandé, l'actionnariat de la SFC projetée, les apporteurs de capitaux, la gouvernance de la SFC, les dispositifs de gestion des risques et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

- **Circulaire relative aux conditions et modalités de réalisation des opérations de catégorie « prêt »**

En vertu de cette circulaire, les sociétés de financement collaboratif doivent mettre à la disposition des porteurs de projet et des contributeurs, des informations concernant l'identité de la SFC, les conditions de sélection des projets ainsi que des informations se rapportant aux caractéristiques du projet et du prêt concerné.

Elle requiert des SFC d'attirer l'attention des contributeurs sur les risques liés à ce mode de financement notamment le risque d'un endettement excessif par le porteur de projet et le risque de défaut de paiement.

- **Circulaire relative aux clauses minimales contractuelles de financement collaboratif pour les catégories de « prêt » et « don »**

Cette circulaire vise à déterminer les clauses minimales devant figurer dans les contrats de financement collaboratif à l'effet d'instaurer un équilibre de la relation entre les parties. Elle établit pour chaque catégorie de financement, des clauses se rapportant notamment à l'objet, conditions et effets du contrat, aux modalités de versement des contributions, de la résolution des litiges et la gestion de la confidentialité.

- **Circulaire relative aux modalités de communication par les sociétés de financement collaboratif aux contributeurs de la situation périodique de suivi de l'avancement de la collecte des fonds au titre des opérations de financement collaboratif de catégorie « prêt » et « don »**

Cette circulaire fixe les modalités de communication par les SFC aux contributeurs de la situation périodique de suivi de l'avancement de la collecte des fonds au titre des opérations de financement collaboratif de catégorie « prêt » ou « don ».

Elle requiert que la situation périodique susvisée contienne un ensemble d'informations, pour chaque projet financé, parmi lesquelles le montant des contributions sollicitées (montant cible), le montant des contributions effectivement collectées, les contributions ayant fait l'objet de rétractation par les contributeurs et le nombre de contributeurs à l'opération de financement.

Elle exige par ailleurs des SFC qu'elles mettent à disposition des contributeurs cette situation périodique sur tout support jugé conforme à la législation et à la réglementation en vigueur et à minima au niveau de la plateforme en ligne.

- **Circulaire fixant les modalités d'information des contributeurs par le porteur du projet, à l'issue de la clôture de l'opération de financement pour les catégories « prêt » ou « don »**

Cette circulaire requiert la mise à disposition par le porteur de projet via la société de financement collaboratif de catégories « prêt » et « don », d'un certain nombre d'informations à destination des contributeurs. Ces informations portent sur :

- l'utilisation des fonds levés dans le cadre des opérations de catégorie « don » et « prêt » ;
- la rentabilité réalisée comparée à celle projetée au moment du lancement du projet ;
- les difficultés éventuelles auxquelles le porteur de projet fait face aux plans commercial, technique, juridique ou financier ainsi que les mesures prises ou à entreprendre pour y faire face.

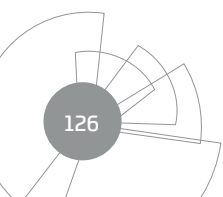
- **Circulaire relative aux clauses minimales du contrat de prestation de services entre la société de financement collaboratif et l'établissement de crédit teneur de compte**

Cette circulaire arrête les clauses minimales du contrat de prestation de services que la SCF doit conclure avec une banque pour l'ouverture d'un compte spécial affecté à chaque projet référencé au niveau de la plateforme de financement collaboratif.

Le compte ouvert auprès de la banque doit enregistrer l'ensemble des flux financiers relatifs au projet, notamment les fonds collectés auprès des contributeurs, donateurs ou investisseurs ainsi que les remboursements effectués au profit de ces derniers.

- **Circulaire relative au contrôle interne des SFC réalisant des opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »**

Cette circulaire détermine les objectifs devant être assurés par le système de contrôle interne, et requiert la mise en place de fonctions de contrôle et de gestion des risques qui doivent être indépendantes des entités opérationnelles qu'elles contrôlent.





Elle précise également les rôles des organes de gouvernance dans la mise en place et la surveillance du dispositif de contrôle interne. La circulaire encadre également la pratique de l'externalisation des activités par la société SFC à travers un ensemble de conditions à observer.

- **Circulaire fixant la forme et le contenu du rapport annuel à établir par les SFC réalisant des opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »**

Cette circulaire énonce les principes à mettre en œuvre par les SFC pour l'élaboration du rapport annuel d'activité en tant qu'outil d'information du public. Elle détermine les informations minimums que doit contenir le rapport au titre des financements collaboratifs de type « prêt » et « don » et les projets objet de ces financements. Ces informations portent notamment sur la liste des projets et leur descriptif, la ventilation des prêts par zone géographique, secteur d'activité, nature de bénéficiaire, le nombre et le montant total des projets reçus, retenus et financés durant l'année, ainsi que le sort des projets financés.

- **Circulaire fixant le reporting à transmettre à Bank Al-Maghrib par les SFC**

Cette circulaire détermine les documents et renseignements que les SFC sont tenues de communiquer à Bank Al-Maghrib notamment le bilan et états de synthèse certifiés par le commissaire aux comptes, les rapports d'audit interne et d'audit externe et les rapports élaborés suite à la conclusion d'accords significatifs d'externalisation.

## **2. Loi relative aux obligations sécurisées**

La Banque a contribué, en collaboration avec les différentes parties prenantes, à la finalisation de la loi relative aux obligations sécurisées. Celle-ci a été publiée au bulletin officiel en septembre 2022. Elle vise à répondre aux besoins des investisseurs en termes d'instruments de placement à long terme et aux besoins des banques de drainer de l'épargne à long terme. Aussi, la loi fixe le régime juridique applicable aux obligations sécurisées émises par les établissements de crédit agréés et la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG).

### **Encadré n° 9 : Loi n°94-21 relative aux obligations sécurisées**

*Les obligations sécurisées sont des instruments de dette émis par un établissement émetteur garantis par un ensemble de prêts hypothécaires ou de prêts octroyés à des collectivités territoriales et établissements et entreprises publics sur lesquels les investisseurs ont un droit préférentiel en cas de défaillance, appelé « portefeuille de couverture ».*

*Les établissements émetteurs sont les établissements de crédit et la Caisse de Dépôt et de Gestion.*

*Les principales dispositions de cette loi se présentent comme suit :*

*(1) Autorisation de Bank Al-Maghrib et supervision des émissions d'obligations sécurisées : Tout établissement émetteur, avant d'émettre des obligations sécurisées, doit y avoir été préalablement autorisé par Bank Al-Maghrib.*

*La Banque assure par ailleurs la supervision des émissions d'obligations sécurisées et le contrôle du respect par les établissements émetteurs des dispositions de la loi et de ses textes d'application.*

*(2) Couverture et garantie des obligations sécurisées : La couverture de l'encours des obligations sécurisées doit être assurée, à tout moment, par les créances de couverture, dont les critères d'éligibilité ont été fixés par la loi.*

*L'encours total des obligations sécurisées en circulation est limité à 20% du total des actifs de l'établissement émetteur.*

*(3) Registre de couverture et contrôleur du panier de couverture : Les actifs de couverture des obligations sécurisées doivent être inscrits dans un registre de couverture. L'établissement émetteur est tenu de désigner un contrôleur de portefeuille de couverture approuvé par Bank Al-Maghrib qui a pour mission de veiller au respect par l'établissement émetteur de ses obligations en matière de couverture des obligations sécurisées.*

*(4) Transparence et information : L'émission d'obligations sécurisées est soumise aux dispositions de la loi relative à l'appel public à l'épargne. L'établissement émetteur est tenu de publier sur une base périodique les informations afférentes à ses activités d'obligations sécurisées.*

**Encadré n°9 : Suite**

*(5) Privilèges des porteurs des obligations sécurisées : Les créances de couverture sont affectées par priorité à la garantie du remboursement du capital et du paiement des intérêts des obligations sécurisées. Jusqu'à l'entier désintéressement des porteurs d'obligations sécurisées, nul autre créancier de l'établissement émetteur ne peut se prévaloir d'aucun droit sur ces créances inscrites dans ledit registre.*

Dans le sillage de l'adoption de la loi, Bank Al-Maghrif a entrepris les travaux d'élaboration de ses textes d'application.

**3. Cadre régissant les activités de banque participative****3.1 Labellisation de la documentation contractuelle des instruments de financement participatif**

Le Conseil Supérieur des Ouléma a labellisé, en 2022, les contrats de financement « Istisna'a » portant sur les biens meubles, les contrats de cautions administratives et non administratives, les contrats de financement « Mourabaha » portant sur le financement des matières premières et les contrats de nantissement d'un bien meuble d'équipement, dans le cadre des opérations de Mourabaha pour le financement d'équipements.

**Encadré n° 10 :**  
**Produit « Istisna'a » pour le financement mobilier**

*Le produit Istisna'a pour le financement de biens meubles est destiné aux entreprises pour un financement à court terme. Il permet le financement de l'acquisition par une entreprise d'un bien meuble à produire, nécessaire à son activité.*

*Le Conseil Supérieur des Ouléma a fixé deux configurations pour l'intermédiation opérée par la banque participative :*

- *Istisna'a & Istisna'a parallèle : Etape 1 : la banque reçoit une commande d'un client pour un bien meuble selon des caractéristiques définies et conclut un contrat Istisna'a en tant que fabricant dudit bien. Etape 2 : la banque, en tant que donneur d'ordre pour la fabrication d'un bien meuble, conclut un second contrat Istisna'a indépendant du premier contrat Istisna'a, dit « parallèle », avec un fournisseur/ fabricant ;*

- *Istisna'a assorti d'un mandat de commercialisation : La banque, en tant que « client », conclut un contrat Istisna'a avec un fabricant, pour la fabrication d'un bien meuble. Ce contrat est assorti d'un mandat de commercialisation dudit bien par le fabricant pour le compte de la banque. Le Conseil Supérieur des Ouléma a exigé que le fabricant n'ait pas d'obligation de résultats pour la commercialisation dudit bien. Dans ce schéma, le contrat Istisna'a permet au fabricant de financer son besoin de fonds de roulement, en attendant que le client final « donneur d'ordre » se manifeste. L'objectif premier à travers ce montage est de financer la fabrication, quand bien même il n'y a pas encore de commande.*

### **3.2. Directive régissant l'audit externe de conformité aux avis du Conseil Supérieur des Ouléma**

Bank Al-Maghrib a édicté en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 une directive régissant l'audit externe de conformité des banques et fenêtres participatives aux avis du Conseil Supérieur des Ouléma. Ce texte a pour objet d'encadrer la mission d'audit charia externe et de fixer les modalités et les conditions à observer par les banques et fenêtres participatives dans le cadre du mandatement de cette mission.

La directive requiert que l'auditeur externe mandaté dispose de l'expérience et des compétences professionnelles nécessaires et présente toutes les garanties d'intégrité, d'objectivité et d'indépendance à l'égard de l'établissement audité.

La directive susvisée a été labélisée par le Conseil Supérieur des Ouléma en février 2023.

#### **4. Cadre régissant les établissements et services de paiement**

La Banque a amendé la circulaire relative aux établissements de paiement et celle relative aux conditions d'exercice des services de paiement. Ces amendements visent à contribuer à faciliter pour les établissements de paiement leurs opérations d'enrôlement des agents de paiement et des commerçants acceptants du paiement mobile et partant, d'élargir davantage leurs réseaux de proximité. Les amendements portent sur la suppression de l'exigence de la qualité de commerçant pour les agents détaillant et le déplafonnement des comptes de paiement ouverts au profit des commerçants acceptants.

#### **5. Résilience et gestion des risques**

##### **5.1. Cadre régissant l'usage du cloud computing par les établissements de crédit et organismes assimilés**

Dans le cadre de la digitalisation des services bancaires, les établissements de crédit sont amenés à recourir aux nouvelles technologies dites de Cloud Computing. Ces solutions permettent un gain en flexibilité et en coût de déploiement des services liés aux systèmes d'information. Le recours à ces services peut néanmoins exposer les établissements de crédit à des risques spécifiques nécessitant une gestion rigoureuse et une politique claire et adaptée.

Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib a édicté une directive qui fixe les règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit.

Les principales dispositions prévues par cette directive s'articulent autour des 4 piliers principaux :

- Un cadre de gouvernance du recours au Cloud qui définit les rôles et responsabilités des instances de gouvernance de l'établissement et instaure l'obligation de procéder à une analyse des risques au regard de l'usage du Cloud ;
- Des prérequis préalables à toute externalisation vers le Cloud notamment en matière de choix de fournisseur de services Cloud, de localisation des données, de continuité d'activité et de stratégie de sortie ;

- Des dispositions contractuelles spécifiques à l'externalisation vers le Cloud visant à assurer la sécurité des données externalisées, suivre les prestations fournies et préserver les droits de l'établissement de crédit à travers des clauses donnant droit, à Bank Al-Maghrib et à toute autre entité désignée par ses soins d'accéder, d'auditer et de surveiller les fonctions externalisées vers le Cloud ;
- Un suivi des activités externalisées vers le Cloud qui prévoit en particulier la mise en place d'un registre des informations relatives aux fonctions externalisées.

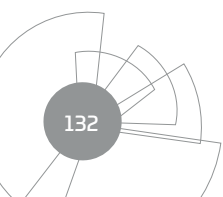
## **5.2 Cadre relatif à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption**

Dans le cadre de sa contribution à la dynamique nationale engagée dans le domaine de la lutte contre la corruption, Bank Al-Maghrib a édicté une directive relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques y afférents. Celle-ci requiert des établissements de crédit et organismes assimilés d'assurer une gestion appropriée des risques qu'ils encourent de par l'exposition de leurs activités et de leur personnel au phénomène de corruption.

Les principales dispositions prévues par la directive portent sur :

- la définition des engagements et responsabilités des organes d'administration et de direction notamment à travers la mise en place d'une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption et un système de pilotage approprié du dispositif de lutte y afférent ;
- la mise en place d'une cartographie des risques de corruption propre à chaque établissement et l'adoption de plans d'actions de remédiation pour atténuer les risques identifiés ;
- le déploiement d'un corpus normatif et procédural pour la lutte contre la corruption à travers notamment l'adoption d'un code de conduite, la sensibilisation et la formation du personnel, la mise en place d'un dispositif d'alerte et la prise de sanction en cas d'atteinte à la probité.

Elle incite également les établissements, dont le total-bilan excède 30 milliards de dirhams, à procéder à une certification par un organisme externe indépendant de leur dispositif de gestion des risques de corruption selon les normes internationales reconnues en la matière.



## 6. Relation banque-client

### 6.1 Directive sur la clôture de comptes

Bank Al-Maghrib a édicté une directive relative à la clôture de compte visant à fluidifier ce processus qui constitue une source significative de réclamations de la clientèle.

La directive prévoit notamment la systématisation de la délivrance, par l'établissement concerné, d'un accusé de réception au client demandant la clôture de compte, la fixation d'un délai maximum de réponse d'un mois, la mise en place de contrôles à l'effet de détecter les dysfonctionnements éventuels. Par ailleurs, la directive requiert la mise à niveau des systèmes d'information des banques pour le suivi et la prise en charge des comptes éligibles à une clôture de compte en vertu des dispositions de l'article 503 du Code de Commerce, à savoir les comptes débiteurs et inactifs pendant une période d'une année à compter de la date de la dernière opération portée au crédit du compte.

### 6.2 Directive fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit

La Banque a édicté, en mai 2022, une directive fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit tout au long du processus d'instruction de leur demande. Celle-ci introduit en particulier des obligations incombant aux établissements de crédit en termes d'informations à fournir aux entreprises :

- Au moment de la demande de crédit : ces informations portent sur les types de crédit adaptés et les mécanismes de soutien éligibles (produits de garantie, programmes d'appui public) ;
- Au moment de la décision : l'information porte sur les motifs de rejet en cas de refus.

Les établissements de crédit sont également tenus de renseigner les entreprises sur leur notation. En outre, ils doivent mettre en place une organisation et des procédures adéquates pour fixer et suivre en interne les délais d'instruction des demandes de crédit adaptés à chaque typologie de financement. Ils sont ainsi tenus de se doter d'un dispositif de mesure des délais de réponse aux demandes de crédit et des délais de déblocage et mettre en place un dispositif d'évaluation de ces délais et le cas échéant, des mesures d'amélioration.

L'entrée en vigueur de cette directive est fixée à mai 2023.

### **6.3 Recommandation relative à la prise en compte de l'aspect genre par les établissements de crédit**

Pour impulser davantage les actions du secteur bancaire en faveur de la réduction des inégalités de genre en cohérence avec les objectifs du développement durable, Bank Al-Maghrib a édicté une recommandation énonçant les principes devant être observés par les établissements de crédit pour la promotion de l'égalité professionnelle des genres au sein de leurs effectifs et l'autonomisation économique des femmes dans le cadre de la conduite de leurs activités.

A cet effet, les établissements assujettis sont notamment appelés à définir des orientations stratégiques en matière de prise en compte de l'aspect genre, à intégrer la dimension liée au genre dans leur stratégie de financement et d'investissement et à concevoir des produits et services bancaires adaptés aux besoins spécifiques des femmes, notamment aux femmes entrepreneures en s'appuyant sur des mécanismes de refinancement dédiés tels que les « Gender Bonds ».

Enfin, la recommandation requiert des établissements de crédit la mise en place d'indicateurs pertinents de mesure et de suivi de l'égalité des genres, la publication de leurs réalisations en la matière ainsi que la transmission d'un reporting réglementaire à Bank Al-Maghrib à ce sujet.

L'entrée en vigueur de cette directive est fixée à mai 2022.

## **II. Projets de réglementation en cours**

### **1. Textes d'application de la loi relative à la microfinance**

Bank Al-Maghrib a finalisé les projets de circulaires devant être pris en application de la loi n°50-20 relative à la Microfinance.



**Encadré n° 11 :**  
**Loi n°50-20 relative à la microfinance**

*La loi n°50-20 relative à la microfinance a pour objet le renforcement de l'inclusion financière, de la lutte contre la pauvreté et de l'insertion des populations économiquement faibles, à travers le financement des activités génératrices de revenu.*

*Ces principaux apports se présentent comme suit :*

- *La définition du périmètre des institutions de microfinance : il s'agit des personnes morales exerçant les activités de microfinance au profit des personnes à revenus faibles en vue de la création ou du développement des activités de production ou de services et des activités génératrices de revenus et créatrices d'emploi ;*
- *L'introduction de la possibilité de constitution des institutions de microfinance sous deux formes juridiques distinctes : la forme de société anonyme, en tant qu'établissement de crédit et la forme associative, en tant qu'organisme assimilé à un établissement de crédit ;*
- *L'extension du champ d'activité des institutions de microfinance : outre l'octroi de micro-crédits, la loi autorise les institutions de microfinance à exercer les activités de collecte des dépôts, d'opérations de la micro-assurance et de fourniture à leur clientèle de prestations de conseil, de formation et d'accompagnement technique en matière de microfinance ;*
- *La fixation du montant plafond du micro-crédit et du dépôt selon les critères et limites prévus par voie réglementaire.*

Les projets de circulaires de Bank Al-Maghrib, adoptés début 2023, portent sur :

- les niveaux de capital minimum des institutions de microfinance agréées en tant qu'établissements de crédit ;
- les conditions spécifiques appliquées aux institutions de microfinance (IMF) constituées sous forme de sociétés anonymes (IMF-SA) et agréées en tant qu'établissements de crédit ;
- les conditions et modalités d'application de l'article 9<sup>37</sup> de la loi n°50-20 susvisée ;

37 Cet article précise que : « Les dividendes servis par une société anonyme agréée, en tant qu'établissement de crédit pour exercer l'activité de microfinance à l'association de développement, doivent servir à constituer des réserves pour la couverture des risques inhérents à l'activité de microfinance dudit établissement de crédit, dans les conditions et modalités fixées par circulaire du wali de Bank Al-Maghrib après avis du comité des établissements de crédit. »

- l'amendement de la circulaire n°3/W/2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Cet amendement a porté sur le remplacement du terme « micro-crédit » par celui de « microfinance » au niveau de l'intitulé de la circulaire et de ses dispositions ;
- la classification des créances par les institutions de microfinance ayant le statut d'établissement de crédit et leur couverture par des provisions.

## 2. Transposition des normes bâloises

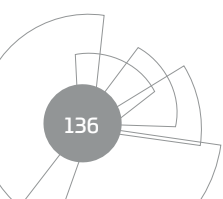
Dans le cadre du renforcement de la réglementation prudentielle en matière de liquidité et de transformation, Bank Al-Maghrib a entrepris des travaux de réforme visant le parachèvement de la transposition des dispositions de Bâle III. Ces travaux ont couvert l'élaboration des projets de textes réglementaires, la conduite d'études d'impact et les échanges avec les banques et ont porté sur les normes suivantes :

- L'introduction d'un ratio structurel de liquidité à long terme « NSFR » visant à assurer que les banques disposent d'un montant minimum de ressources financières stable afin de répondre aux besoins minimums de financements consentis sur une période d'un an.
- La mise en place d'un processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité dénommé communément « ILAAP » visant à assurer une couverture adéquate des risques de liquidité des banques par un niveau suffisant de coussins de liquidité de qualité élevée, même durant des périodes prolongées de tension.
- Le renforcement des exigences en matière de gestion par les banques des risques de liquidité à travers le pilotage d'indicateurs additionnels de surveillance portant notamment sur la liquidité intra-journalière, le ratio de liquidité à court terme « LCR » en devise, ainsi que la concentration des financements par contrepartie et par type d'instrument.

## III. Contribution aux réformes législatives et réglementaires en lien avec le système financier

### 1. Elargissement de l'écosystème de la finance participative

Dans le prolongement des actions menées en concertation avec les départements ministériels concernés, les autorités de régulation et les opérateurs bancaires participatifs, la banque a contribué à plusieurs chantiers ayant trait à la protection du consommateur et au marché de capitaux.



### 1.1 Cadre réglementaire régissant les Sukuk d'investissement et de financement

L'année 2022 a été marquée par l'édition des arrêtés fixant le contenu et les caractéristiques techniques des certificats de sukuk d'investissement et de financement destinés à être placés auprès d'investisseurs résidents.

Cette nouvelle catégorie d'arrêtés Sukuk s'ajoute aux arrêtés émis en 2018 encadrant les Sukuk Ijara ayant permis l'émission du Sukuk FT Imperium souverains en octobre 2018.

Cette avancée vise à permettre aux acteurs de la finance participative dans ses composantes bancaire, assurance et marché de capitaux la levée de fonds et l'investissement dans des titres de placements rémunérateurs dans le respect des avis du Conseil Supérieur des Ouléma.

Dans la continuité de ces arrêtés, un groupe de travail regroupant le Ministère des Finances et Bank Al-Maghrib a été constitué en vue de l'examen des conditions de structuration et d'émission de Sukuk souverain et de réfléchir à la question de leur négociabilité.

### 1.2 Projet d'amendement du Dahir portant loi relative aux OPCVM

Bank Al-Maghrib a assuré en 2022 la consultation auprès des acteurs bancaires participatifs, sur le projet d'amendement de la loi OPCVM, en vue de permettre la création de catégories d'OPCVM participatifs et d'identifier expressément les dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar dans l'univers de placement des OPCVM.

### 1.3 Proposition d'adaptation de la loi relative à la protection du consommateur aux spécificités des opérations bancaires participatives

Bank Al-Maghrib a entrepris avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie les travaux d'adaptation de la loi 31.08 relative à la protection du consommateur afin de tenir compte de l'activité bancaire participative pour les opérations impliquant un « endettement ». Les propositions d'adaptation visent à assurer un traitement équivalent entre les clients des banques conventionnelles et participatives.

## 2. Projet d'encadrement des crypto-actifs

En 2022, Bank Al-Maghrib a piloté les travaux du groupe de travail national sur les crypto-actifs comprenant les représentants de la Présidence du Ministère Public, le Ministère de l'Economie et des Finances, les autorités de régulation du secteur financier et l'Office des changes. Ses travaux ont porté sur l'examen des risques et opportunités associés aux crypto-actifs, les approches de régulation observées à l'international et les recommandations des

normalisateurs internationaux en la matière. Ces travaux alimentent la préparation des dispositions d'un projet de loi devant régir l'usage des crypto-actifs au Maroc.

Les considérations prévalant à l'élaboration du cadre légal reposent sur les impératifs de l'intégrité et l'efficacité des marchés financiers, la stabilité financière, les droits et intérêts des usagers et des investisseurs ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

### **3. Mise en place d'un marché secondaire des créances non performantes**

Bank Al-Maghrib a contribué en 2022, dans le cadre du comité inter-institutionnel mis en place sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib et sous l'égide du Secrétariat Général du Gouvernement<sup>38</sup>, aux travaux de mise en place d'un marché secondaire des créances non performantes avec pour objectif final de faciliter la gestion et la réduction du portefeuille de ces créances porté par les établissements de crédit et accroître la capacité de ces derniers à financer l'économie.

Ces travaux ont donné lieu à la préparation d'un projet de réforme, relatif à la transférabilité des créances en souffrance, en cours d'examen par les autorités membres du comité inter-institutionnel.

Parallèlement, Bank Al-Maghrib a édicté, en coordination avec le secteur bancaire, un code de recouvrement des créances pré-judiciaires visant à promouvoir des pratiques saines de recouvrement des créances, à renforcer la transparence vis-à-vis des créanciers et à protéger leurs données financières. Le code a été adopté par l'ensemble des banques au cours du mois de juin 2022.

<sup>38</sup> Le comité inter-institutionnel comprend des représentants de Bank Al-Maghrib, du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère de la Justice, du Ministère de l'Industrie et du Commerce, du Conseil du Pouvoir Judiciaire et du Ministère de l'Investissement, de la Convergence et de l'Evaluation des Politiques Publiques.

## CHAPITRE 2.

# ACTIVITE DE SUPERVISION BANCAIRE

En 2022, Bank Al-Maghrib a orienté ses actions de surveillance vers les sources de risque induites par la conjoncture en particulier les risques de crédit, de marché et de taux d'intérêt.

Des missions de contrôle sur place ont été diligentées auprès de plusieurs institutions pour vérifier le respect des règles de déclasserment et de provisionnement des créances. La Banque a également assuré un monitoring rapproché des portefeuilles d'instruments financiers détenus par les banques, sous forme notamment de valeurs mobilières, au Maroc et à l'étranger et exposés aux évolutions des prix sur les marchés ainsi que leur réévaluation comptable.

La Banque a également œuvré à l'amélioration de ses outils de supervision prudentielle, à travers la mise au point d'un nouveau dispositif d'évaluation du profil des banques plus prospectif et prenant davantage en considération la pertinence de leurs modèles d'affaires, la qualité de leur planification des fonds propres et leur capacité de résilience et de préparation à faire face à d'éventuels chocs futurs.

Cette année, la Banque a mené avec l'appui de la Banque Mondiale un exercice d'évaluation des risques financiers qui pourraient être induits par le changement climatique. Une analyse de vulnérabilité des institutions bancaires à des scénarii de chocs climatiques, a permis de faire ressortir de premières estimations d'impacts sur les indicateurs financiers des banques et confirmé à divers degrés leurs expositions au risque de sécheresse et aux risques d'inondations.

En matière de surveillance de l'intégrité financière, l'année 2022 a été marquée par la contribution active de la Banque à la réalisation de la feuille de route nationale pilotée par l'Autorité Nationale du Renseignement Financier visant la mise en œuvre du plan d'actions arrêté par le Groupe d'action financière « GAFI » dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ces efforts ont été couronnés par la sortie de notre pays, début 2023, de la liste grise tenue par cet organisme.

Dans le domaine de la finance participative, la Banque a assuré un suivi rapproché du déploiement par les banques du produit d'assurance Takaful en couverture du stock de financements octroyés depuis le démarrage de cette industrie.

Sur le plan de la protection du consommateur des services financiers, la Banque a intensifié les contrôles sur place pour vérifier l'application de ses directives en matière de clôture de compte, de délivrance des mainlevées sur garantie et de traitement des réclamations. Divers guides d'information ont été diffusés à l'attention du public pour renforcer la sensibilisation autour de l'utilisation des services bancaires et la vulgarisation des droits et obligations des usagers. Par ailleurs, les travaux de mise au point d'un comparateur des tarifs bancaires et des dates de valeur ont été parachevés en coordination avec le secteur bancaire pour un déploiement d'une première offre de service début 2023.

## I. Suivi du déploiement des mesures de soutien public impliquant le secteur bancaire

Dans le cadre de la gestion de la crise Covid-19, le gouvernement a mis en place, en janvier 2022, un plan d'urgence visant à soutenir le secteur touristique qui a été particulièrement touché par cette crise.

Outre des mesures d'ordre financier et social, ce plan a donné lieu à la mise en place d'un moratoire des échéances bancaires sur une durée pouvant aller jusqu'à un an pour les hôteliers et les transporteurs touristiques et la prise en charge par l'État des intérêts intercalaires au titre de ces moratoires pour une période équivalente aux mois de non-activité en 2021 ainsi que le premier trimestre de 2022.

Par ailleurs, suite au déclenchement de la crise ukrainienne, le gouvernement a institué, en date du 10 mars 2022, un comité de veille stratégique pour le suivi des conséquences de cette crise<sup>39</sup>. Ce comité a pris les mesures suivantes au cours de l'année 2022 :

- Le relèvement des plafonds de garantie octroyés par la SNGFE<sup>40</sup> en vue d'augmenter le potentiel d'offre de crédits de trésorerie ;

<sup>39</sup> Ce comité est coprésidé par la Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger et comprend, parmi ses membres, un représentant de Bank Al-Maghrib, le Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc, le Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc ainsi que les représentants de Tamwilcom et de l'Office des Changes.

<sup>40</sup> SNGFE : la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (ex Caisse Centrale de Garantie) est l'intervenant unique de l'Etat en matière de garantie publique des financements.

- Le rééchelonnement des crédits « Oxygène<sup>41</sup> et Relance<sup>42</sup> » mis au point dans le contexte de la crise Covid-19 pour une durée pouvant atteindre 3 ans.

Bank Al-Maghrib a suivi la situation des crédits ayant bénéficié des mesures de soutien public précitées et leur sort. Ce suivi a été effectué selon différents axes d'analyse notamment les agents économiques bénéficiaires, les secteurs d'activité dans lesquels ils opèrent, les segments d'entreprises par taille, les niveaux de décaissement, les transformations en crédits moyen terme, les impayés et les défauts.

## II. Activité de supervision prudentielle

### 1. Agréments et approbations

Après avis du Comité des Etablissements de Crédit, Bank Al-Maghrib a procédé, au cours de l'année 2022, à :

- L'octroi d'un nouvel agrément pour le changement de contrôle d'une banque ;
- L'octroi d'un nouvel agrément pour le changement de contrôle d'une banque Offshore ;
- L'octroi d'un nouvel agrément pour le changement de contrôle d'une société de financement spécialisée en leasing et factoring ;
- L'octroi d'agrément pour la création d'un établissement de paiement ;
- L'octroi d'agrément pour la création d'une société de financement spécialisée en crédit-bail ;
- L'octroi d'agrément à une banque en vue de l'extension de ses activités au financement d'autres segments de clientèle.

La Banque a, par ailleurs, instruit 24 dossiers relatifs à la désignation de 41 commissaires aux comptes pour exercer au sein de 13 banques conventionnelles, 1 banque participative, 4 sociétés de financement, 4 associations de micro-crédit, 1 banque offshore et l'organisme public de garantie des crédits.

<sup>41</sup> Les crédits « Damane Oxygène » sont des mécanismes mis en place en mars 2020 dans le cadre des mesures prises par le Comité de Veille Economique visant l'atténuation des effets de la crise Covid-19 sur les entreprises. Ces crédits, qui avaient pour objet de garantir les crédits de trésorerie exceptionnels en faveur des entreprises impactées par la crise Covid-19, ont bénéficié principalement au tissu des TPME. Ces crédits sont remboursables, in fine, au plus tard le 31 décembre 2020. En cas d'incapacité de l'entreprise bénéficiaire à faire face à cette échéance, le découvert est amorti sur une période n'excédant pas cinq ans.

<sup>42</sup> Les crédits « Relance » sont des mécanismes mis en place en juin 2020 dans le cadre des mesures prises par le Comité de Veille Economique visant l'atténuation des effets de la crise Covid-19 sur les entreprises. Ces crédits, qui étaient destinés à couvrir les besoins en fonds de roulement de reprise de l'activité, sont couverts par une garantie allant de 80% à 95% selon la taille de l'entreprise. Ces crédits sont remboursables sur une période n'excédant pas 7 ans, dont 2 ans de différé au maximum.

Elle a également approuvé la nomination de 60 administrateurs et dirigeants au sein de 17 banques conventionnelles, 2 banques participatives, 3 banques offshore, 5 établissements de paiement et 9 sociétés de financement, dont 3 spécialisées dans le crédit à la consommation, 4 dans le crédit-bail et 1 dans l'affacturage.

## 2. Contrôle et surveillance des risques

Dans le cadre de sa surveillance des établissements assujettis, Bank Al-Maghrib adopte une approche reposant sur un contrôle permanent, sur la base de documents remis périodiquement par ces établissements, des missions ponctuelles de contrôle sur place ainsi que des échanges réguliers avec les autorités des pays de présence pour les banques transfrontalières.

À l'issue de ces contrôles, des plans d'actions sont mis en œuvre par les établissements pour prendre en charge les recommandations de Bank Al-Maghrib.

Au titre de 2022, les actions de supervision ont porté sur le suivi des activités des établissements de crédit au Maroc et à l'étranger, des conditions macroéconomiques dans les divers pays de présence, de la qualité des actifs, de la situation des fonds propres et de la liquidité, ainsi que de la résilience opérationnelle.

L'année 2022 a été marquée par la reprise de la réalisation des missions de contrôle sur place suite à l'amélioration de la situation sanitaire. A cet égard, Bank Al-Maghrib a mené 17 missions de vérifications à caractère thématique au niveau de 6 banques, 2 sociétés de financement et 6 établissements de paiement. Les priorités de la supervision ont porté cette année sur l'évaluation de la qualité des crédits notamment ceux ayant bénéficié de moratoires dans le contexte de la crise Covid-19, ainsi que l'adéquation du provisionnement des créances. Dans le domaine de la relation banque-client, des missions de vérifications ont été conduites pour évaluer les pratiques en matière d'établissement de la tarification des produits et services, l'information de la clientèle au niveau des agences et des canaux digitaux et la délivrance des mainlevées. Dans le domaine de l'intégrité financière, les missions de vérifications ont été menées pour évaluer la déclinaison sur le terrain de l'approche basée sur les risques, la mise en œuvre des sanctions financières ciblées ainsi que l'efficacité du dispositif de Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC-FT) au niveau d'établissements de paiement.

Dans le cadre de l'amélioration de ses outils de supervision, la Banque a mené les travaux de développement d'un nouveau processus d'évaluation prudentielle selon une approche prospective basée sur les risques ayant donné lieu à la refonte du système de notation des établissements de crédit.



**Encadré n° 12 :****Mise en place du Processus d'évaluation prudentielle «SREP»**

*Bank Al-Maghrib a mené des travaux de développement d'un nouveau processus d'évaluation prudentielle, appelé « SREP ». Convergeant avec les standards internationaux, ce nouveau processus d'évaluation vise à renforcer la dimension prospective et basée sur les risques de l'évaluation des profils des banques.*

*Les travaux de conception ont porté sur la mise au point d'une cartographie des domaines objet de l'évaluation des superviseurs :*

- *le Business Model de la banque ;*
- *les risques pesant sur les fonds propres ;*
- *les risques pesant sur la liquidité et le refinancement ;*
- *la gouvernance et le contrôle interne, y compris la gestion des risques de Blanchiment des Capitaux et de Financement du Terrorisme et des risques technologiques et cyber-risques.*

*Pour soutenir cette approche d'évaluation, une nouvelle démarche de notation a été élaborée. Ce nouveau processus a fait l'objet d'un exercice de test et donnera lieu à un déploiement pilote sur les banques en 2023.*

## 2.1 Surveillance des risques induits par la conjoncture

### 2.1.1 Risque de crédit

Dès le déclenchement de la guerre Russo-Ukrainienne, Bank Al-Maghrib a demandé aux banques d'identifier leurs expositions sur les contreparties directement et indirectement impactées par le conflit et d'en assurer un monitoring rapproché.

Les données étant un pilier central de la surveillance, Bank-Al-Maghrib a appelé les établissements bancaires à prendre les mesures nécessaires pour veiller à assurer leur qualité, granularité et disponibilité pour un pilotage renforcé des expositions.

Aussi, des échanges réguliers ont été entretenus avec les banques ayant des engagements sur les secteurs les plus vulnérables aux hausses des prix mondiaux de l'énergie et des matières premières et à la couverture des risques par des provisions adaptées.

Bank Al-Maghrib a également mené des missions de contrôle sur place à caractère thématique portant sur la classification et le provisionnement des créances, y compris pour évaluer la situation des crédits ayant fait l'objet de moratoires dans le contexte de la crise pandémique de 2020 et 2021.

### **2.1.2 Risque de marché**

L'année 2022 a été marquée par les incertitudes entourant la conjoncture internationale en raison de la guerre Russo-Ukrainienne, la montée de l'inflation et un resserrement des politiques monétaires qui s'est matérialisé par des hausses du taux directeur pour contrer les pressions inflationnistes.

Ce contexte a amené Bank Al-Maghrib à suivre de près les développements sur les marchés obligataires, OPCVM, change et Actions ainsi que leurs impacts sur les expositions des banques aux risques de marché.

Le monitoring se base sur des reporting périodiques retraçant les positions de marché, leur sensibilité aux fluctuations et les résultats des stress test menés par les banques sur ces positions. Il est complété par des rencontres périodiques avec les acteurs bancaires à l'effet de recueillir leur vision des marchés et leurs stratégies d'intervention et de couverture.

### **2.1.3 Risque de taux d'intérêt**

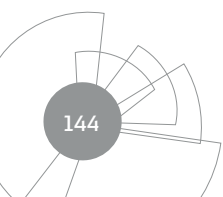
Dans le contexte de la hausse des taux monétaires et obligataires, Bank Al-Maghrib a prêté une attention particulière au suivi des impacts sur les bilans bancaires. A cet effet, la Banque s'est penchée sur l'exposition des marges bancaires et de la valeur économique des fonds propres des banques à différents scénarii de variation des taux d'intérêt.

## **2.2 Surveillance de l'adéquation des fonds propres**

### **2.2.1 Monitoring de la solvabilité**

En 2022, Bank Al-Maghrib a levé la dernière mesure d'assouplissement prudentielle prise dans le contexte de la crise Covid au titre de laquelle les banques avaient été autorisées à bénéficier d'un relâchement du coussin de fonds propres de conservation à hauteur de 50 points de base.

La Banque a appelé les banques à continuer à faire preuve de prudence en matière de distribution des dividendes au titre de 2022 et à lui soumettre les propositions de distributions préalablement à leur adoption.



## 2.2.2 Evaluation des dispositifs d'adéquation des fonds propres internes des banques (ICAAP)

Bank Al-Maghrib a procédé à l'examen de la 4<sup>ème</sup> édition des rapports des banques sur leurs processus d'adéquation des fonds propres internes (ICAAP). Dans ces rapports, les banques procèdent à une identification et une quantification des risques, à la sélection de scénarii de stress tests internes pour apprécier les besoins en capital et à la présentation de leur planification du capital.

### 2.3 Exercice annuel de stress tests

Afin d'évaluer la capacité de résistance des banques marocaines face à des chocs macroéconomiques et financiers, Bank Al-Maghrib a mené avec les banques le 4<sup>ème</sup> exercice annuel de stress test. Pour les besoins de conduite de cet exercice, elle a fourni aux banques des projections macroéconomiques selon un scénario central et un scénario adverse.

#### Encadré n° 13 : Stress tests sur le secteur bancaire

*Sur la base de projections macroéconomiques fournies par Bank Al-Maghrib, les banques ont été appelées à effectuer le 4<sup>ème</sup> exercice annuel de stress tests selon un scénario central et un scénario de choc.*

*Pour chaque scénario, la Banque a fourni des hypothèses d'évaluation des principales variables macroéconomiques notamment la croissance, l'inflation, le taux de change, le déficit du compte courant, la croissance des importations et exportations, les recettes voyages, les transferts des MRE, les avoirs officiels de réserve, les recettes des IDE, le solde budgétaire et la dette intérieure et extérieure du Trésor.*

*Le scénario adverse a simulé une évolution défavorable de la croissance de la Zone Euro et des prix des matières premières combinée à une mauvaise campagne agricole nationale.*

*Les impacts sur les bilans bancaires ont été mesurés en terme notamment de sinistralité des crédits, de rentabilité et de solvabilité.*

*Au vu des impacts, les banques ont défini les mesures qui seraient susceptibles d'être activées pour préserver leur solidité.*

L'exercice a été mené sur base sociale et consolidée et a confirmé une bonne résilience du secteur bancaire aux scénarii de chocs retenus.

## 2.4 Surveillance des risques transfrontaliers

En 2022, Bank Al-Maghrib a assuré une veille rapprochée de la situation dans les pays de présence des banques marocaines aux plans sanitaire et économique parallèlement à un monitoring de l'activité, la rentabilité et la solvabilité de leurs filiales qui y sont implantées.

Aussi, la banque a demandé aux groupes bancaires d'effectuer des stress tests au titre de leurs expositions dans les pays confrontés à des difficultés ou des chocs et à constituer en conséquence des provisions pour risque pays.

Comme chaque année, les collèges des superviseurs des trois groupes bancaires marocains implantés à l'étranger ont été organisés. Ces réunions ont été dédiées à évaluer la situation financière et prudentielle de ces groupes, leurs stratégies et leur pilotage des risques notamment au vu des évolutions de l'environnement économique et réglementaire au Maroc et dans les pays d'accueil.

L'année 2022 a connu la tenue de la réunion annuelle du Comité Afrique, réunissant le Wali de Bank Al-Maghrib et les présidents des trois groupes bancaires marocains panafricains. Le comité s'est penché sur le développement des activités des banques marocaines sur le continent et les perspectives futures.

## 2.5 Surveillance des cyber-risques

Dans un contexte marqué par une digitalisation accrue des services financiers, la Banque a accordé une attention particulière à l'exposition du secteur bancaire au cyber-risque et suivi la mise en conformité des établissements de crédit à la Directive Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information mise à jour.

### **Encadré n° 14 :** **Directive Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information**

*La Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DGSSI) a procédé à la mise à jour de la Directive Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DNSSI) de 2014 à la lumière des dispositions de la loi n° 05-20 relative à la cybersécurité ainsi que son décret d'application.*

*La nouvelle version de la DNSSI s'applique à tous les systèmes d'information des administrations de l'État, des collectivités territoriales, des établissements et entreprises publics et des infrastructures d'importance vitale (IIV) publiques et privées.*

*Elle décrit les mesures de sécurité organisationnelles et techniques qui doivent être appliquées et constitue un cadre commun de référence qui fixe les objectifs et arrête les règles de la sécurité des systèmes d'information. Ces règles portent notamment sur :*

- *La politique de sécurité des systèmes d'information ;*
- *L'organisation de la sécurité des systèmes d'information ;*
- *La sécurité des ressources humaines ;*
- *La gestion des actifs informationnels ;*
- *Le contrôle d'accès ;*
- *La cryptographie ;*
- *La sécurité physique et environnementale ;*
- *La sécurité liée à l'exploitation ;*
- *La sécurité des communications ;*
- *L'acquisition, développement et maintenance des systèmes d'information ;*
- *Les relations avec les fournisseurs ;*
- *La gestion des incidents de cybersécurité ;*
- *La gestion de la continuité de l'activité.*

Parallèlement, Bank Al-Maghrib a examiné les rapports des tests d'intrusion transmis annuellement par les établissements de crédit à travers lesquels ces derniers retracent leurs programmes annuels de tests d'intrusion sur leurs systèmes d'information. Les résultats de cet examen ont été partagés avec les établissements de crédit dans le cadre de réunions dédiées.

La Banque a également échangé avec la communauté des Responsables de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) des banques autour des cybermenaces et des actions préventives et correctives nécessaires. Des rencontres ad hoc avec les banques ont porté sur les dispositions de la directive régissant l'usage du cloud computing édictée par Bank Al-Maghrib en 2022, les pratiques en place pour la maîtrise des cyber-risques et les mesures de renforcement de la sécurité des systèmes d'information recommandées par les organisations internationales spécialisées.

Aussi, la Banque a œuvré en coordination avec le secteur bancaire à la création d'une communauté bancaire dédiée à la cybersécurité visant à promouvoir la collaboration et l'échange d'expériences et des meilleures pratiques en la matière.

## **2.6 Examen des Plans de redressement de crise interne des banques (PRCI)**

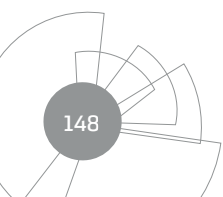
Les établissements de crédit, dont la liste est arrêtée par Bank Al-Maghrib, sont tenus d'adresser annuellement un plan de redressement de crise interne qui doit retracer le dispositif de gestion que les banques ont mis en place pour être en mesure de rétablir leur viabilité financière en réaction à d'éventuels chocs extrêmes.

Dans ce rapport, les banques doivent en particulier expliciter la gouvernance prévue en cas de crise et les mesures de redressement qu'elles comptent mettre en œuvre, en limitant l'impact sur le système financier marocain et sans faire appel à l'intervention de l'Etat ou de Bank Al-Maghrib.

Bank Al-Maghrib a examiné les plans de redressement de crise interne établis par les banques dans le cadre d'un processus itératif. Des interactions ont lieu avec les banques pour échanger sur les observations relevées et partager avec elles les recommandations à même de renforcer l'efficacité de leurs plans.

## **III. Promotion d'une finance inclusive et verte**

L'année 2022 a été marquée par la décision des gouvernements d'établir et rendre opérationnel un fonds international pour les pertes et dommages afin de soutenir les efforts d'adaptation au changement climatique.



Cette décision consacre l'importance de la finance verte inclusive pour renforcer la résilience des populations et des secteurs les plus vulnérables au regard des conséquences socio-économiques potentielles majeures du changement climatique dans les pays émergents.

Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a continué de contribuer aux travaux de la communauté internationale des banques centrales et des superviseurs dans les domaines de la finance verte et de la gestion des risques financiers liés au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.

En parallèle, elle a poursuivi ses travaux visant à introduire une surveillance des risques financiers d'origine climatique. A cet effet, elle a œuvré avec l'appui de la Banque Mondiale, à finaliser le 1<sup>er</sup> exercice d'évaluation des risques climatiques pour le secteur bancaire marocain.

## **1. Contribution aux travaux de la communauté internationale des banques centrales**

Bank Al-Maghrib est membre du réseau des Banques Centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) et du réseau de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI). Dans ce cadre elle a participé, en 2022, aux nouvelles réflexions engagées autour de la supervision des plans de transition des institutions financières, des impacts financiers de la perte de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes naturels et de la promotion de la finance verte inclusive.

Par ailleurs, la Banque a contribué au troisième rapport de la plateforme internationale de la Finance Durable (IPSF) et au rapport de la Banque Mondiale sur le climat et le développement au Maroc (CCDR).

### **1.1 Participation de Bank Al-Maghrib au Réseau des Banques Centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS)**

La Banque a activement participé aux travaux du réseau des Banques Centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) en particulier aux travaux portant sur le potentiel de l'intégration des plans de transition des institutions financières dans le cadre de la supervision micro-prudentielle et ceux portant sur l'analyse des scénarios climatiques. Elle a aussi pris part à la Task-Force lancée par le NGFS en 2022 sur les risques liés à la biodiversité et à la nature.

**Encadré n° 15 :**

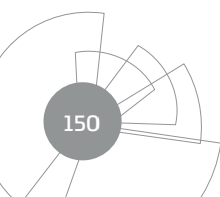
**Publications du réseau des Banques Centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier « NGFS » en 2022**

*Au titre de 2022, le réseau NGFS a publié 7 documents faisant état des avancées des Banques Centrales et des institutions financières en matière d'évaluation des risques climatiques et de promotion de la transparence des marchés dans ce domaine :*

- Rapport actualisé des scénarios climatiques pour les Banques Centrales et les superviseurs ;*
- Rapport d'étape sur l'évaluation du différentiel de risque lié au climat par les institutions financières ;*
- Rapport sur l'intégration des facteurs et risques climatiques par les agences de notation et les enjeux pour les Banques Centrales ;*
- Rapport sur la manière de combler les lacunes de données relatives au climat ;*
- Rapport sur la transparence des marchés en matière de finance et de transition vertes ;*
- Déclaration du NGFS sur les risques liés à la nature.*

## **1.2 Participation de Bank Al-Maghrib aux travaux de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) sur la finance verte inclusive**

En 2022, Bank Al-Maghrib a assuré la présidence du groupe de travail de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) portant sur la finance verte inclusive. Ce groupe s'est penché sur les politiques des Banques Centrales en faveur de l'inclusion financière des populations rurales et des femmes, en vue de leur résilience au changement climatique et du financement des projets verts et durables par le secteur bancaire.





**Encadré n° 16 :**  
**Publications 2022 de l'AFI sur la finance verte inclusive**

*En 2022, le réseau AFI a publié 5 documents fournissant des orientations utiles et des exemples de bonnes pratiques de la finance verte inclusive en vue de promouvoir le développement de politiques appropriées dans ce domaine par la communauté des Banques Centrales et des régulateurs bancaires :*

- Rapport sur la feuille de route pour la mise en œuvre de la finance verte inclusive ;*
- Rapport sur l'approche de mesure de la finance verte inclusive ;*
- Rapport sur les leviers des services financiers numériques pour faire avancer les politiques de finance verte inclusive ;*
- Rapport sur les Systèmes de garantie de crédit vert pour les TPME ;*
- Rapport sur l'intersection entre le financement vert inclusif et le financement inclusif du genre.*

## 2. Initiatives visant à appréhender les risques financiers climatiques au Maroc

### 2.1 Programme de travail sur la supervision et le pilotage des risques financiers liés au climat

En 2022, la Banque a achevé le premier exercice d'évaluation des risques financiers d'origine climatique au sein du secteur bancaire.

A travers cet exercice, Bank Al-Maghrib s'emploie à accompagner les banques dans la compréhension de leurs expositions aux risques financiers d'origine climatique.

Sur la base de l'analyse de l'impact des événements climatiques historiques sur les banques, des entretiens avec les parties prenantes nationales et de la revue de l'état actuel et futur du climat au Maroc, ce 1<sup>er</sup> exercice a permis d'identifier l'exposition du secteur bancaire aux risques financiers induits par le climat et d'évaluer la vulnérabilité des banques, à l'échelle sectorielle et individuelle, à des scénarii de chocs climatiques.

Il a fait ressortir l'exposition directe et indirecte des bilans des banques aux risques de sécheresse et d'inondations et l'exposition des portefeuilles bancaires aux risques de crédit qui pourrait être induit par une transition vers une économie plus sobre en carbone.

Après la finalisation du rapport d'évaluation au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023, une restitution des résultats sera programmée avec les acteurs bancaires pour tirer les enseignements de ce 1<sup>er</sup> exercice.

## 2.2 Renforcement des capacités et promotion des bonnes pratiques

Dans le cadre du dialogue avec le secteur bancaire, Bank Al-Maghrib a inscrit le sujet de la finance verte et des risques financiers d'origine climatique à l'ordre du jour des réunions périodiques avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc.

La Banque s'est également engagée dans une démarche progressive d'intégration des facteurs et risques climatiques et environnementaux dans le cadre réglementaire et prudentiel et s'emploie à accompagner les banques dans le déploiement des exigences y afférentes à travers le renforcement des capacités.

### Encadré n° 17 :

#### **Directive réglementaire 5/W/2021 sur la gestion des risques financiers liés au climat et à l'environnement**

*En fixant un cadre normatif au secteur, cette Directive se veut un référentiel de principes à mettre en œuvre par les banques pour l'appréhension et la gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement et la promotion du financement vert.*

*Elle requiert des banques d'intégrer les enjeux climatiques et environnementaux dans leurs stratégies de développement et dispositifs existants et d'améliorer, progressivement, la gestion des risques y associés sur leurs portefeuilles d'activités, tout en assurant un renforcement de leurs capacités dans ce domaine.*

*Les principales dispositions de cette directive sont déclinées selon quatre domaines :*

- Stratégie et gouvernance ;*
- Dispositif de gestion des risques ;*
- Formation et sensibilisation ;*
- Communication et reporting.*

En soutien à la mise en œuvre de la Directive 5/W/2021, Bank Al-Maghrib a accordé une grande importance au renforcement des capacités de l'écosystème bancaire dans le domaine des risques climatiques. Plusieurs initiatives ont été menées dans ce sens parmi lesquelles :

- La conclusion d'un mémorandum d'entente tripartite entre Bank Al-Maghrib, le GPBM et la Banque Européenne de Développement et de Reconstruction (BERD) aux fins de faciliter la convergence des pratiques de gestion des risques climatiques des banques marocaines avec les dispositions de la Directive réglementaire et les bonnes pratiques à l'international. Cet accord de coopération vise à renforcer les capacités des banques dans les domaines de l'identification, la mesure et la gestion des risques financiers d'origine climatique ;
- L'organisation d'ateliers techniques de renforcement des capacités des banques par des experts de la Banque Mondiale sur les modalités d'évaluation et d'analyse des risques climatiques physiques et de transition ;
- L'organisation d'une formation des représentants du secteur bancaire, aux côtés de Bank Al-Maghrib, l'ACAPS et l'AMMC, aux fondamentaux de la gestion des risques climatiques par l'institut des études bancaires et financières de Londres (LIBF).

### **3. Coordination aux efforts nationaux de promotion d'une transition vers une économie verte et durable**

La Banque s'attache à favoriser la coordination sur la finance verte et la gestion des risques climatiques avec les parties prenantes nationales et les autres autorités de supervision du système financier. Dans ce cadre, elle apporte sa contribution aux côtés du Ministère de la Transition Écologique et du Développement Durable, du Ministère de l'Économie et des Finances et des autres parties prenantes aux réflexions sur l'économie verte et la finance verte et durable.

Ainsi, la Banque participe aux côtés des parties prenantes publiques et privées aux projets et travaux nationaux visant à accélérer le financement de la transition verte au Maroc, notamment :

- Le projet national d'amélioration de l'accès au Financement Climatique dans les régions du Maroc piloté par le Ministère de la Transition Énergétique et le Développement Durable ;
- Le cycle de réflexion de l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP-FI) sur l'approche de développement de la finance climatique au Maroc ;
- Le cycle de réflexion de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE) autour des instruments nécessaires pour promouvoir le financement de la transition énergétique au Maroc ;

- Le programme d'appui à la mise en œuvre des objectifs climatiques du Maroc par la Banque Mondiale piloté par le Ministère de l'Economie et des Finances.

## IV. Promotion de l'intégrité du système financier contre les flux illicites

### 1. Processus de suivi renforcé du Maroc par le GAFIMOAN et le GAFI

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), l'année 2022 a été marquée par la poursuite des chantiers et réformes entrepris en lien avec les processus de suivi renforcé du Maroc, engagé depuis février 2021, par le Groupe d'Action Financière (GAFI) et par le Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN).

#### 1.1 Suivi renforcé par le GAFI

Depuis l'inscription du Maroc par le GAFI sur la liste des pays présentant des déficiences stratégiques en matière de LBC-FT, le 25 février 2021, une feuille de route nationale, pilotée par l'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF), a été élaborée pour la mise en œuvre du plan d'actions arrêté par cette instance.

Dans ce cadre, une série d'actions a été engagée aux plans légal, réglementaire et institutionnel ainsi qu'au niveau de la supervision, de la formation et de la sensibilisation des acteurs et intervenants dans le processus de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

A ce titre, 4 rapports trimestriels de suivi renforcé préparés par le Maroc, ont été soumis aux évaluateurs du Joint Group<sup>43</sup> relevant de l'International Cooperation Review Group (ICRG)<sup>44</sup>, lui-même émanant du GAFI.

Des réunions de mise au point ont été tenues avec l'ICRG pour échanger sur les actions mises en œuvre par le Maroc pour mettre en œuvre le plan d'actions du GAFI.

<sup>43</sup> Le groupe régional, chargé du suivi des plans d'actions arrêtés par le GAFI pour les pays de la région MENA inscrits sur la liste des pays soumis à une surveillance renforcée.

<sup>44</sup> L'instance du GAFI chargée du suivi des plans d'actions arrêtés par le GAFI pour les pays inscrits sur la liste des pays soumis à une surveillance renforcée.

La réunion plénière du GAFI tenue en octobre 2022 a noté que le Maroc a mis en place l'ensemble des 34 actions inscrites au niveau du plan d'actions du suivi renforcé dans les délais impartis et a décidé l'organisation, en janvier 2023, de la visite sur place pour vérifier la réalisation effective des actions précitées.

## 1.2 Suivi renforcé par le GAFIMOAN

Dans le cadre du processus de suivi renforcé du Maroc par le GAFIMOAN, la Banque a contribué à la préparation du 3<sup>ème</sup> rapport relatif à la conformité technique<sup>45</sup> du cadre légal et réglementaire national aux normes du GAFI. Sur la base de ce rapport, le GAFI a validé la proposition du Maroc de relever la notation de 11 recommandations notées « partiellement conformes » et de 3 recommandations notées non « conformes ».

### Encadré n° 18 :

#### Conformité technique aux recommandations du GAFI

*Suite à l'adoption du 3<sup>ème</sup> rapport de suivi renforcé pour le Royaume du Maroc par la plénière du GAFIMOAN, tenue le 24 mai 2022, 11 recommandations ont vu leurs notations revues à la hausse sur un total de 14 recommandations examinées par ladite plénière, comme suit :*

- *Relèvement de la notation de la recommandation 35 « Sanctions », passant de « partiellement conforme » à « conforme » ;*
- *Relèvement de la notation de 8 recommandations (4, 6, 7, 22, 23, 28, 30 et 40) de « non conforme » ou « partiellement conforme » à « largement conforme » ;*
- *Relèvement de la notation des 2 recommandations (25 et 32 relatives respectivement à la « Transparence et bénéficiaires effectifs des constructions juridiques » et aux « Passeurs de fonds »), de « non conforme » à « partiellement conforme » ;*

*La notation des recommandations 24 et 31 relatives respectivement à « la transparence et bénéficiaires effectifs des personnes morales » et aux « pouvoirs des autorités de poursuite pénale et des autorités chargées des enquêtes » a été maintenue à « partiellement conforme ».*

<sup>45</sup> La conformité du cadre légal et réglementaire national en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme aux 40 recommandations du GAFI.

### Encadré n°18 : Suite

*La notation de la recommandation 15 a été revue à la baisse passant de « partiellement conforme » à « non conforme », suite à sa mise à jour par de nouveaux éléments afférents aux actifs virtuels.*

*La situation de la conformité technique du Maroc, après l'adoption de ce 3<sup>ème</sup> rapport de suivi renforcé, se présente comme suit :*

- *34 recommandations : Conformées ou Largement conformées ;*
- *5 recommandations : Partiellement conformées ;*
- *Une recommandation : Non conforme.*

## 2. Contribution de la Banque à la mise en œuvre du plan d'actions GAFI du Maroc

La Banque a contribué activement aux travaux de la Commission interministérielle présidée par le Chef du Gouvernement chargée de suivre la mise à niveau du dispositif national de LBC/FT et la définition des modalités de mise en œuvre du plan d'actions du GAFI.

La contribution de la banque s'est faite notamment à travers :

- L'opérationnalisation de l'accès par les établissements de crédit au registre des Bénéficiaires Effectifs (RBE) nouvellement mis en place fin 2022 ;
- La contribution dans l'opérationnalisation de la Commission Nationale en charge de la mise en œuvre des sanctions financières ciblées contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ainsi que leur financement (CNASNU) ;
- La contribution à la préparation de la 2<sup>ème</sup> édition du rapport d'Evaluation Nationale des Risques (ENR) de Blanchiment de Capitaux et Financement de Terrorisme (BC-FT). Dans ce cadre, la Banque a assuré, en tant que membre de la Commission Nationale chargée de la coordination des travaux de cette évaluation, le pilotage du groupe de travail portant sur les vulnérabilités à l'échelle du secteur financier et les risques liés à l'inclusion financière ;
- L'intensification des actions de formation et de sensibilisation en matière de LBC-FT au profit des établissements de crédit et organismes assimilés ainsi que d'autres assujettis relevant du secteur non financier ;
- La publication d'un guide conjoint de Bank Al-Maghrib et de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale relatif aux mesures de vigilance applicables dans le cadre de la tierce introduction en matière de bancassurance.

**Encadré n° 19 :****Commission Nationale chargée de l'application des sanctions (CNASNU)**

*Le cadre régissant les sanctions financières ciblées au Maroc a été défini par la loi n°12-18 modifiant et complétant la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, qui a institué dans son article 32 la mise place de la Commission Nationale chargée de l'application des sanctions prévues par les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies relatives au terrorisme et aux armes de destruction massive (CNASNU).*

*Les dispositions de l'article 32 ont été complétées par le décret n°21-21-484 ayant arrêté la composition de cette Commission et ses modalités de fonctionnement.*

*Cette commission, dont les membres ont été investis en janvier 2022, a édicté plusieurs décisions, directives et guides visant à encadrer le processus opérationnel de mise en œuvre de sanctions financière ciblées :*

- Décision 01 relative à la procédure d'application des sanctions dans le cadre des résolutions du conseil de sécurité relatives au terrorisme, à la prolifération et leurs financements ;*
- Décision 02 relative à la procédure d'inscription et de radiation d'individus et entités sur la liste locale en application des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies notamment celles sous les numéros 1373 (2001) et 2462 (2019) ;*
- Décision 03 relative à la désignation des noms des personnes physiques et entités sur la 1<sup>ère</sup> liste locale.*

*En outre, des notes directives et guides régissant le processus opérationnel de mise en œuvre des sanctions financières ciblées ont été publiés :*

- Note directive 01-2022 portant sur les mesures d'accompagnement ;*
- Note directive 02-2022 portant sur les modalités de mises en œuvre des obligations des personnes assujettis ;*
- Guide pratique sur la mise en œuvre des obligations par les personnes assujetties relatives aux sanctions applicables à l'encontre des personnes et entités et organismes inscrits sur les listes de sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou la liste locale ;*

### Encadré n°19 : Suite

- *Guide d'utilisation de la plateforme CNASNU-Echange ;*
- *Guide d'utilisation et d'inscription à la fonctionnalité Newsletter sur le site institutionnel de la CNASNU.*

*La CNASNU a publié en date du 7 avril 2022 sa première liste locale en matière de terrorisme conformément aux critères d'inscription établis par la Résolution 1373 (2001) du Conseil de Sécurité des Nations Unies tels que déclinés au niveau de la décision n°2 de la CNASNU.*

### 3. Renforcement de l'Intégrité financière du secteur bancaire

Bank Al-Maghrib a renforcé le contrôle sur le secteur bancaire en matière de LBC-FT notamment à travers l'exigence d'évaluations régulières des risques de BC-FT par les établissements pour adapter les dispositifs de vigilance aux nouvelles sources de risques. Des missions de contrôle sur place ont également été menées et ont couvert notamment la déclinaison sur le terrain de l'approche basée sur les risques ainsi que la mise en œuvre des sanctions financières ciblées.

Aussi, la Banque a intensifié les actions de formation et de sensibilisation en matière de LBC-FT au profit du personnel des fonctions de la conformité des établissements de crédit et organismes assimilés à travers l'organisation de plusieurs ateliers ayant porté sur :

- Le cadre légal et réglementaire national relatif à la LBC-FT et les obligations des établissements de crédit et organisme assimilés en la matière ;
- Le régime de sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies ainsi que la mise en œuvre opérationnelle des mesures de gel des avoirs en application des résolutions dudit Conseil et des recommandations du GAFI en la matière ;
- Les modalités opérationnelles d'accès à la plateforme d'échange avec la CNASNU, la consultation des listes des sanctions et des réponses des établissements de crédit ;
- L'évolution du cadre juridique et la présentation de la plateforme relatifs aux bénéficiaires effectifs des entreprises ;
- L'identification de la propriété effective y compris les bénéficiaires effectifs des constructions juridiques établies à l'étranger et des sociétés constituées au Maroc ;



- Les techniques et indicateurs de risques de BC-FT pour l'identification des opérations inhabituelles et suspectes ;
- Les normes du GAFI en matière de prévention de l'utilisation des organismes à but non lucratif (OBNL) à des fins criminelles et le rôle de l'autorité gouvernementale chargée de la supervision des OBNL dans la prévention d'une utilisation à des fins criminelles ;
- Le processus d'évaluation et de qualification des déclarations d'opérations suspectes.

## V. Accompagnement de la digitalisation des services financiers

### 1. Promotion des fintechs

Bank Al-Maghrib et CDG Invest, filiale du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), ont signé en février 2022 une convention de partenariat visant à promouvoir le développement des fintechs au Maroc.

Le partenariat porte sur l'accompagnement en matière de création de fintechs soutenues par le Programme 212 Founders<sup>46</sup>, la coordination des initiatives portant sur le développement de l'écosystème des fintechs et l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques dans ce domaine.

Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib a examiné des demandes de projets de création de fintech dans les domaines du financement et du transfert d'argent portant principalement sur la plateforme digitale de gestion des acomptes sur salaires, le transfert d'argent de pair à pair (P2P) et les plateformes de financement collaboratif de catégorie « prêt » et « don ».

Bank Al-Maghrib a également traité des demandes reçues directement de porteurs de projets de fintech dans les domaines du financement et du paiement.

### 2. Examen des demandes formulées par les banques et les établissements de paiement pour le déploiement de dispositifs d'ouverture de comptes digitalisés

En 2022, la Banque a continué à examiner les demandes d'avis formulés par les banques et les établissements de paiement pour la mise en place d'un dispositif d'ouverture de compte en ligne.

<sup>46</sup> Ce programme a été mis en place en 2019 par CDG Invest afin d'accompagner et financer des entrepreneurs porteurs de projets de création de startups à caractère innovant.

Les dossiers soumis par les établissements requérants en appui de leurs demandes ont été étudiés au regard du dispositif technique et fonctionnel, de l'analyse formalisée des risques liés au nouveau processus ainsi que des mesures prévues par les établissements pour leur gestion.

Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib a examiné 14 demandes et a exprimé son avis de non-objection à 11 demandes émanant de 9 banques conventionnelles, une banque participative et un établissement de paiement.

### **3. Contribution aux projets nationaux sous-tendant le développement du digital et des innovations technologiques**

#### **3.1 Authentification des usagers des services financiers digitaux**

La Banque, la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN), la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP) et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) ont conclu, en novembre 2022, une convention qui encadre la collaboration entre les parties signataires en matière d'offre et d'usage du système de tiers de confiance national.

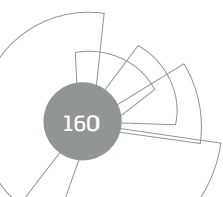
Le système du tiers de confiance national est basé sur une plateforme d'authentification développée par la DGSN. Ce système permet au secteur bancaire de vérifier l'identité des personnes physiques souhaitant accéder à des services bancaires en ligne ou en agence.

Ce service est de nature à favoriser la digitalisation des services bancaires et le développement des innovations technologiques dans le domaine bancaire et d'offrir aux usagers des services bancaires des expériences utilisateurs plus conviviales et plus sécurisées.

Il permet également aux acteurs bancaires de sécuriser leurs opérations contre les risques de fraude, de blanchiment des capitaux et de financement de terrorisme tout en respectant les normes de protection des données personnelles.

#### **3.2 Promotion de la confiance numérique dans la réalisation des transactions financières**

Dans le cadre de la coordination entre Bank Al-Maghrib et la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information pour le renforcement de la sécurité des systèmes d'information du secteur bancaire et suite à la publication de la loi n°43-20 relative aux services de confiance pour les transactions électroniques, les deux institutions ont poursuivi leurs actions conjointes de concertation et de promotion de l'utilisation des services de confiance numériques.



Bank Al-Maghrib a été intégrée comme membre du groupe institué par la DGSSI, au côté du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de la Justice, pour élaborer le projet du décret d'application de la loi n°43-20 précitée, en particulier les dispositions de l'article 78 qui fixe la valeur des sûretés personnelles ou réelles établies par les établissements de crédit auxquelles s'appliquent obligatoirement les signatures électroniques avancées ou qualifiées.

## VI. Protection de la clientèle des établissements de crédit

Bank Al-Maghrib accorde une importance stratégique à la promotion de relations équilibrées et de qualité entre les établissements de crédit et la clientèle.

Cette année, la Banque a pris un ensemble d'initiatives pour progresser sur des chantiers engagés ou entreprendre de nouveaux chantiers dans ce domaine.

Ces initiatives visent à assurer l'accessibilité de l'information sur les conditions de banque, stimuler la concurrence entre les acteurs bancaires, vulgariser l'usage des services bancaires et faciliter la prise en charge des clients en situation de handicap.

La banque a également continué à renforcer l'efficacité opérationnelle des voies de recours en cas de litige entre un client et son établissement de crédit.

### 1. Contrôles des obligations réglementaires régissant la relation banque-client

Bank Al-Maghrib a mené, cette année, une série de contrôles du respect par les établissements de crédit de l'obligation d'affichage, au niveau des agences et du canal digital, des informations relatives aux conditions appliquées à leurs opérations.

Outre les contrôles sur l'affichage, des missions de contrôle ont été diligentées afin de s'enquérir du respect par certains établissements de crédit des dispositions légales ou réglementaires, consistant en la traduction en arabe de tout document remis à la clientèle et à l'application des règles définies par la directive sur les conditions et modalités de délivrance des mainlevées.

Ces missions de contrôle sur place ont été menées auprès de plusieurs banques et sociétés de financement et donné lieu à des actions correctives pour redresser les manquements constatés.

## 2. Stimulation de la concurrence bancaire

En 2022, Bank Al-Maghrib a parachevé avec les acteurs bancaires le projet de mise en place d'un comparateur des tarifs bancaires et des dates de valeur, visant à fournir aux usagers de services et opérations bancaires une comparaison aisée et accessible des conditions appliquées par les différentes institutions bancaires.

Les travaux menés au cours de cette année ont porté sur la finalisation de la conception de la plateforme et à la fiabilisation des données qui y seront intégrées.

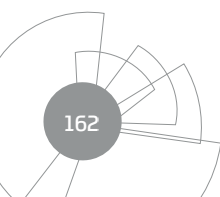
Dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> phase du projet, la plateforme mise en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2023 offre aux usagers les fonctionnalités suivantes :

- La possibilité de comparer les tarifs unitaires d'une soixantaine de produits et services usuels proposés par l'ensemble des banques à la clientèle des particuliers ;
- La possibilité de comparer les dates de valeurs pratiquées pour les opérations concernées ;
- L'accès au lexique de l'ensemble des produits et services disponibles sur le portail, en langue arabe et française ;
- L'information sur les 22 services bancaires devant être offerts à titre gratuit par les banques ;
- L'accès aux informations diverses concernant notamment :
  - l'objet et la vocation de la plateforme, la liste des banques membres du dispositif, ainsi qu'une foire aux questions ;
  - les voies de recours en cas de souhait de déposer une réclamation ;
  - les engagements des banques sur la fiabilité de leurs données intégrées au niveau de la plateforme du comparateur.

La plateforme met également à la disposition des internautes, l'actualité dans le domaine de la protection de la clientèle bancaire à travers les guides d'information publiés par Bank Al-Maghrib ou encore les nouveautés en termes de réglementation régissant la relation banques-clients.

## 3. Sensibilisation du public sur l'usage des services et opérations bancaires

En 2022, la Banque a poursuivi les actions de communication et de sensibilisation du public sur des sujets en lien avec les opérations et services bancaires. Dans ce cadre, elle a émis un guide portant sur la clôture de compte et diffusé des capsules vidéo sur les modalités de traitement des réclamations, la mobilité bancaire et la délivrance des mainlevées.



## 4. Amélioration de l'accès aux services financiers par les personnes en situation de handicap

Bank Al-Maghrib a finalisé avec le secteur bancaire un projet de charte interbancaire au profit des personnes en situation de handicap, qui a pour objet de faciliter l'accès et l'usage des produits et services bancaires à ce segment de clientèle.

Le projet de charte a fait l'objet d'une consultation d'associations de protection des personnes en situation de handicap, en qualité d'experts et de la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à Caractère Personnel (CNDP).

La charte a été adoptée par le secteur bancaire le 1<sup>er</sup> mars 2023 et les banques se sont attelées à son déploiement à travers un plan d'action harmonisé pour l'accessibilité physique et numérique, la mise en place d'un cadre procédural et d'un plan de formation de leur personnel.

### Encadré n° 20 :

#### Charte interbancaire au profit des personnes en situation de handicap

*La charte interbancaire en faveur des personnes en situation de handicap a pour objet de favoriser l'inclusion financière des personnes en situation de handicap par une prise en charge adaptée et harmonisée de leurs besoins.*

*Cette charte prévoit un ensemble d'engagements pris par les banques à l'égard des personnes ciblées :*

- La possibilité pour les personnes non ou malvoyantes d'ouvrir un compte et de le faire fonctionner en toute autonomie et indépendance ;*
- La mise à disposition des personnes en situation de handicap de services d'information à travers les supports physiques et digitaux, répondant à leurs besoins ;*
- La mise à niveau par les banques de leurs infrastructures physiques, pour faciliter aux personnes en situation de handicap, l'accès à leurs agences et guichets automatiques ;*
- Le développement par les banques d'interfaces numériques adaptées à cette catégorie de clientèle et alignées avec les bonnes pratiques et référentiels reconnus dans le domaine ;*
- La mise en place d'un cadre procédural intégrant les dispositions de la charte ;*
- L'établissement d'un plan de formation à l'égard du personnel des banques sur les dispositions de la charte.*

## 5. Code éthique sur le recouvrement des créances pré-judiciaires

Les établissements de crédit ont établi, sous l'égide de Bank Al-Maghrib, un code éthique, basé sur les meilleures pratiques, visant à établir les règles minimales à respecter par leurs soins et leurs mandataires dans le cadre du recouvrement pré-judiciaire des créances à l'égard de la clientèle des personnes physiques, en termes de transparence, droit à l'information et respect des données à caractère personnel.

L'objet de ce code étant de renforcer la confiance de la clientèle et de rehausser les standards de la profession en matière de recouvrement.

A ce titre, les établissements de crédit et leurs mandataires s'engagent à travers ce code, à :

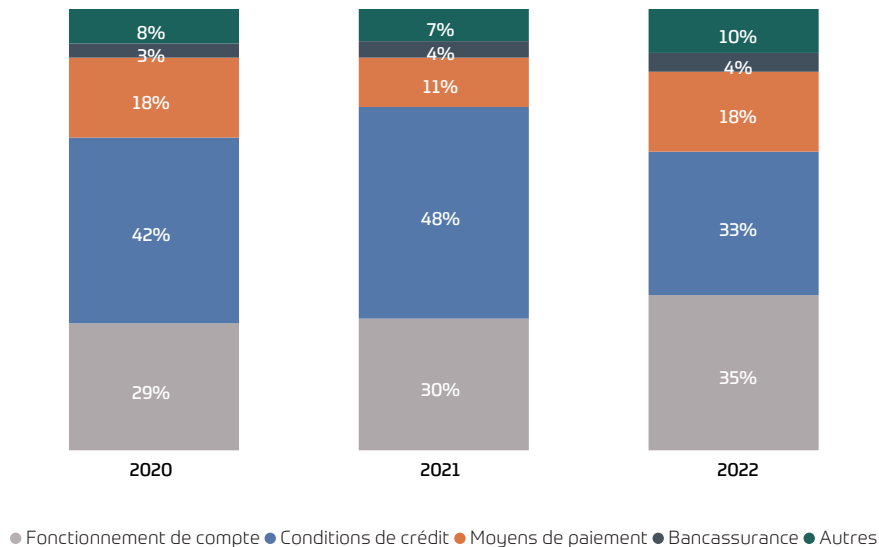
- Assurer une information claire et rigoureuse des débiteurs sur les créances mises en recouvrement ;
- Être à l'écoute et privilégier la recherche de solutions face aux difficultés réelles exprimées par les débiteurs ;
- Adopter un comportement respectueux et professionnel envers les débiteurs ;
- Adopter un modèle de rémunération qui intègre en plus des objectifs chiffrés de recouvrement, les objectifs liés au bon comportement et aux bonnes solutions proposées ;
- Proscrire toute situation de conflit d'intérêt à laquelle ils pourraient être confrontés dans le cadre du processus de recouvrement ;
- Protéger les données à caractère personnel conformément aux dispositions de la loi ;
- Former leur personnel à l'exercice du recouvrement dans le respect des dispositions du code.

## 6. Traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit

En 2022, la Direction de la Supervision Bancaire a reçu 1 009 réclamations émanant de la clientèle en baisse, contre 1 210 en 2021 et 826 en 2020. Près de 54% des réclamations reçues entrant dans le champ de compétences du Centre Marocain de Médiation Bancaire (CMMB) lui ont été transférées pour traitement.

La typologie de ces réclamations se présente comme suit :

**Graphique n°155 :**  
Répartition par catégorie des réclamations des clients des établissements de crédit reçues par Bank Al-Maghrib

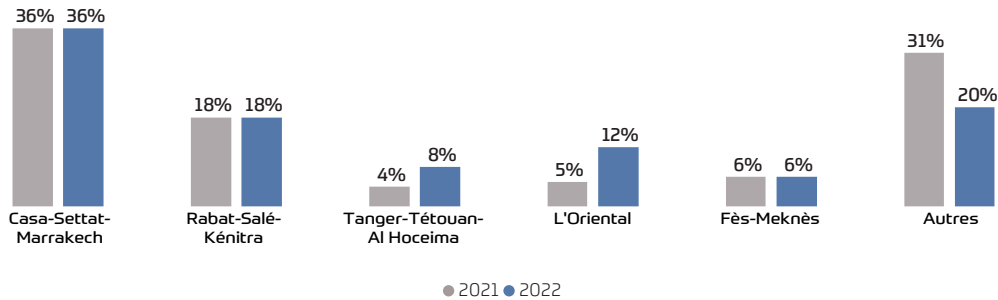


Les doléances portant sur le fonctionnement de comptes constituent la 1<sup>ère</sup> source des réclamations reçues par Bank Al-Maghrib, totalisant 35% et concernent principalement les contestations de soldes de compte, de frais et commissions et la clôture de compte. Celles portant sur les conditions de crédit ont représenté 33% et celles relatives aux moyens de paiement, notamment l'utilisation des chèques, ont représenté 18%.

Près de 84% des réclamations reçues émanent des personnes physiques contre 81% en 2021.

Au plan de la répartition géographique des réclamations, la région de Casablanca demeure prépondérante, avec une part relativement stable à 36%, suivie de la région de Rabat, dont la part est restée identique, soit 18%.

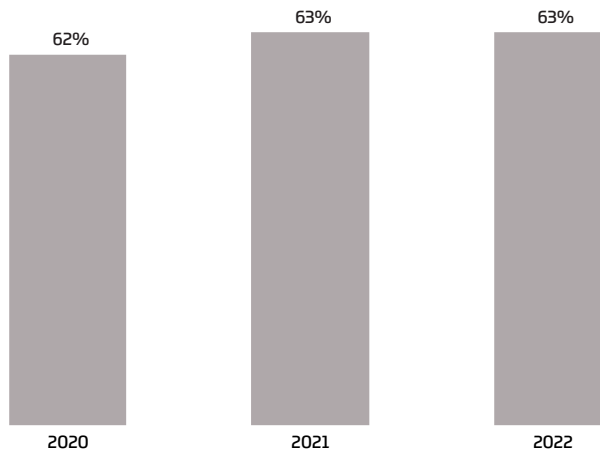
**Graphique n°156 :**  
Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de Bank Al-Maghrib



(\*) y compris les réclamations ne spécifiant pas l'adresse des plaignants

En 2022, le taux des réclamations dénouées en faveur des plaignants s'est établi à 63%, au même niveau qu'en 2021.

**Graphique n°157 :**  
Taux de dénouement en faveur des plaignants, des réclamations instruites par Bank Al-Maghrib (en %)

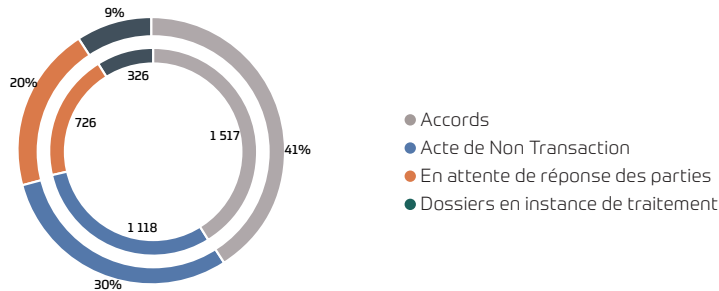


## 7. Traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit par le Centre Marocain de Médiation Bancaire

En 2022, le Centre Marocain de Médiation Bancaire (CMMB) a reçu 3 687 dossiers complets, en accroissement de 9,7%. 1 517 dossiers ont été résolus avec succès et 1 118 dossiers n'ont pas abouti à un accord transactionnel de médiation. La procédure de médiation est initiée pour 726 dossiers pour lesquels le Centre est en attente de retours des parties et 326 dossiers sont en cours de traitement, à la fin de l'année.

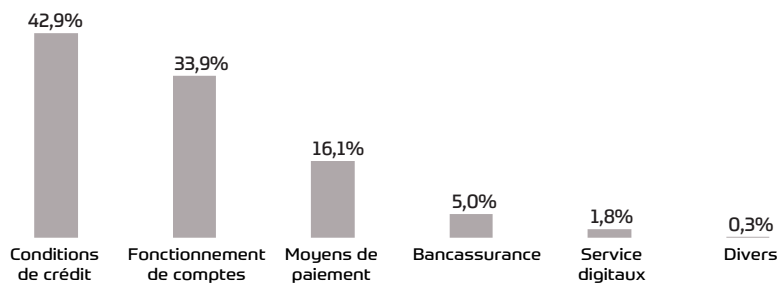


**Graphique n°158 :**  
Répartition des dossiers reçus par le CMMB à fin 2022



Près de 43% des réclamations reçues par le CMMB concernent les conditions de crédit, suivies par celles relatives au fonctionnement de compte (33,9%) puis aux moyens de paiement (16,1%).

**Graphique n°159 :**  
Typologie des dossiers soumis à la médiation bancaire - 2022

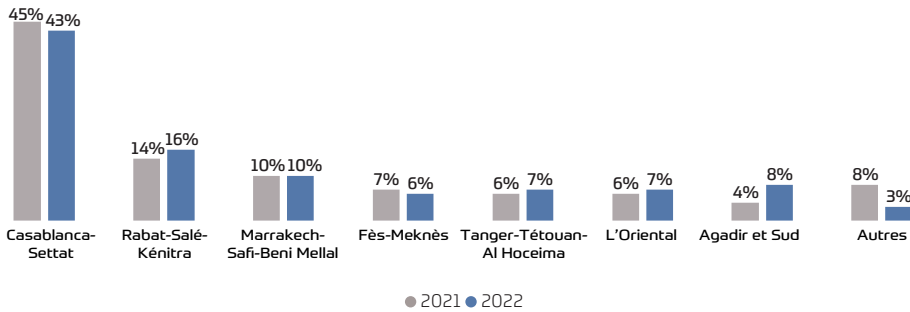


Les demandes de médiation bancaire sont principalement formulées par des clients personnes physiques (92%). Elles concernent des opérations avec les banques à hauteur de 85% et avec les sociétés de financement pour 15%.

Au niveau régional, 59% des demandeurs de médiation sont concentrés au niveau de l'axe Casablanca-Rabat, sans changement par rapport à 2021.

Graphique n°160 :

Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de CMMB



## VII. Suite des contrôles

A l'issue des contrôles et vérifications opérés, 7 sanctions disciplinaires et 5 sanctions pécuniaires ont été prononcées par Bank Al-Maghrib en 2022 à l'encontre de 6 banques et 2 sociétés de financement.

Ces sanctions ont porté notamment sur des lacunes au niveau du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, des défaillances constatées au niveau du système d'information, du dispositif de cybersécurité et des insuffisances dans la gestion des relations banques-clients.

## VIII. Concertation avec les associations professionnelles du secteur bancaire

En 2022, la concertation avec les associations professionnelles a porté sur les sujets d'actualité en rapport avec les évolutions de la conjoncture.

Les échanges entre Bank Al-Maghrib et le Conseil du GPBM ont porté sur les développements de la conjoncture internationale et nationale, la situation du secteur bancaire, la transmission des hausses du taux directeur de Bank Al-Maghrib, les impacts des dispositions fiscales de la loi de finances de 2023, les réformes réglementaires, les initiatives en matière d'inclusion financière, la digitalisation des services financiers, la finance durable et la relation banque-client.

Les échanges avec l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) ont permis de faire le point sur les évolutions de l'activité et des risques, la distribution des crédits, le recours aux intermédiaires, les offres publicitaires et la lutte contre la fraude.

Avec la Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit (FNAM), les échanges ont porté sur les difficultés post-crise Covid et les réponses susceptibles d'être considérées, notamment la 2<sup>ème</sup> génération des mesures de soutien au secteur en coordination avec le Ministère de l'Economie et des Finances. Les échanges ont également couvert la consultation de l'association dans le cadre de l'adoption des textes d'application de la loi sur la microfinance.

Avec l'Association Professionnelle des Etablissements de Paiement, Bank Al-Maghrib a entretenu des échanges à l'effet d'examiner les mesures susceptibles d'améliorer l'usage des comptes de paiement et des m-wallet, en tant que moyens de paiement, capitalisant notamment sur le programme gouvernemental pour la généralisation de la couverture sociale, de développer l'écosystème d'acceptation et de paiement et de dynamiser l'enrôlement des agents détaillants.

## IX. Coopération internationale

L'année 2022 a été marquée par la participation de Bank-Al-Maghrib dans différentes manifestations et événements internationaux en lien avec les sujets d'intérêt des superviseurs et induits par la conjoncture.

### 1. Contribution aux groupes des superviseurs régionaux

Bank Al-Maghrib a assuré, pour la troisième année consécutive, la présidence du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF). La réunion annuelle de ce groupe, tenue le 14 novembre 2022, a été consacrée à la thématique de la finance verte et a été l'occasion d'échanger sur les principales réformes menées par les différentes autorités de régulation membres.

La banque a également participé aux réunions semestrielles du Comité des superviseurs bancaires arabes ainsi que des groupes de travail adossés au Fonds Monétaire Arabe (FMA). Ces réunions ont abordé plusieurs questions d'ordre réglementaire, de supervision et de stabilité financière.

En tant que membre de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), la Banque a contribué aux travaux émanant de cette association, notamment pour l'élaboration d'un Protocole d'Accord Multilatéral portant sur le partage d'informations entre banques centrales. Elle a également participé aux groupes de travail adossés à la communauté des superviseurs des banques africaines.

## 2. Contribution à des réseaux internationaux de Banques centrales

Dans le domaine de la finance verte, Bank Al-Maghrib a apporté sa contribution aux travaux du Réseau des Banques Centrales pour le Verdissement du Système Financier (NGFS) et du réseau de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI).

S'agissant des travaux du NGFS, Bank Al-Maghrib a participé aux réunions du comité de pilotage du NGFS qui portent sur l'organisation, la gouvernance, l'avancement des travaux des groupes constitués et la validation de leurs résultats et publications.

La Banque a également participé à la 20<sup>ème</sup> édition du « Global Policy Forum » de l'AFI, au cours de laquelle ont été partagées les perspectives de l'inclusion financière dans le contexte d'une sortie de la crise Covid-19 et les principales réalisations des membres dans ce domaine.

Dans le domaine de la protection du consommateur, la Banque est membre du groupe de travail « consumer protection » relevant de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), organisme avec lequel elle collabore sur de nombreuses thématiques notamment la gestion des plaintes par les Banques Centrales, la protection des consommateurs des services financiers digitaux et la transparence de l'information sur les services bancaires.

## 3. Partage d'expériences dans des manifestations et évènements régionaux et internationaux

Au cours de l'année 2022, Bank Al-Maghrib a renforcé sa participation aux différents évènements et manifestations à l'échelle régionale et internationale. Ces évènements ont porté sur plusieurs thématiques notamment la finance verte, la supervision et la gestion des risques, l'intégrité financière, le transfert de fonds, la protection des consommateurs et la finance participative.

Dans le domaine de la finance verte, Bank Al-Maghrib a partagé son expérience dans les manifestations suivantes :

- La COP27 tenue en Egypte au cours de laquelle Bank Al-Maghrib a partagé l'expérience du Maroc en matière de finance verte et d'évaluation des risques climatiques lors de la session organisée par la Banque Mondiale sur l'architecture de la finance durable dans les pays émergents.
- La 1<sup>ère</sup> édition de la semaine du climat pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENACW) organisé par le Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV).
- La 7<sup>ème</sup> conférence organisée conjointement par l'Université du Luxembourg et l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), autour de la thématique de la finance durable et inclusive.

- Le Forum de l'Union des Banques Arabes (UBA) sur le changement climatique et la stabilité financière qui a abordé le rôle du secteur financier et des régulateurs dans la lutte contre le changement climatique et l'orientation des investissements et des financements vers les énergies renouvelables et l'économie verte dans la région arabe.
- La conférence organisée conjointement par la Banque de Palestine et la BERD autour de la thématique de la gestion des risques climatiques.

Dans le domaine des transferts de fonds, la banque a participé à la réunion thématique de haut niveau organisée conjointement par le Royaume de Belgique et la République du Ghana, sur l'état des lieux des transferts de fonds et leurs liens avec le développement durable.

#### **4. Partage d'expérience bilatérale avec des autorités homologues**

Bank Al-Maghrif a organisé deux visites d'étude au profit d'une délégation de la Banque Centrale des Comores, dans les domaines de la finance participative et de la supervision bancaire. Les thématiques abordées lors de ces visites ont concerné les modalités de notation des établissements de crédit, le dispositif de promotion du financement des TPME et le cadre régissant le traitement des difficultés bancaires.

La banque a également reçu, en novembre, une délégation de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) pour une visite d'études portant sur la supervision bancaire. Les échanges ont porté sur le renforcement de la coopération entre les deux institutions dans les différents domaines de la supervision et de la formation des superviseurs.

## **X. Moyens humains et techniques de la supervision bancaire**

L'effectif de la Direction de la Supervision Bancaire s'est établi, à fin décembre 2022 à 100 personnes contre 96 en 2021, dont 58% sont des femmes.

La répartition des effectifs est restée stable avec près de deux tiers chargés des activités de contrôle des établissements de crédit et organismes assimilés, 24% en charge des travaux de la réglementation et des études et 10% affectés aux activités support.

Environ 70% de cet effectif est d'un âge inférieur à 45 ans et 65% d'une ancienneté de plus de 5 ans. Les agents de la DSB sont à 87% titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à Bac+5.

Bank Al-Maghrib a continué à attacher une importance primordiale à la formation continue de ses agents dans un contexte marqué par une évolution permanente des normes bancaires nationales et internationales et des pratiques de supervision ainsi que l'émergence de nouvelles tendances et de nouveaux risques.

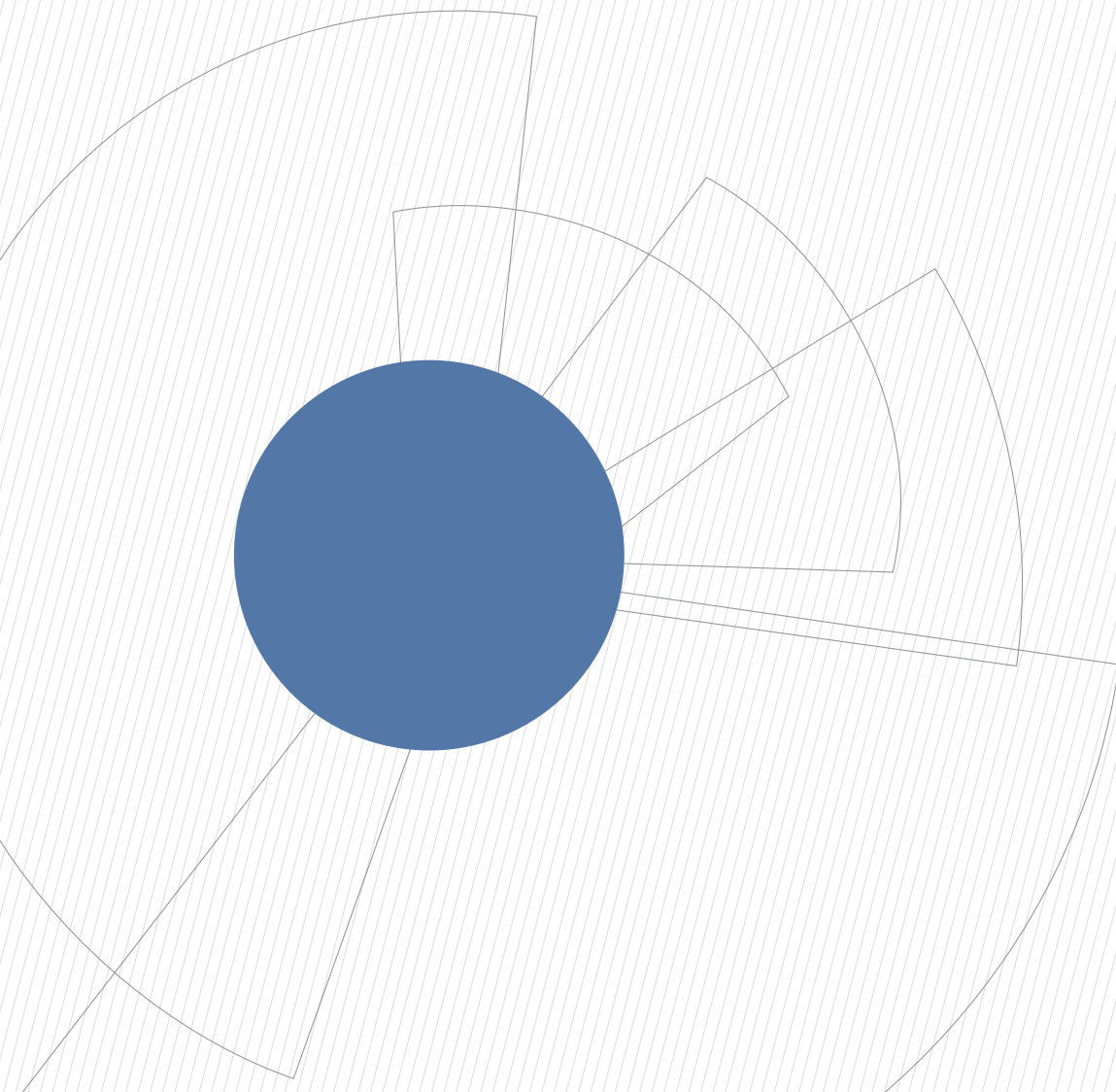
Au cours de l'année 2022, l'effort de formation est resté soutenu. Près de 86% de l'effectif de la Direction de la Supervision Bancaire a bénéficié d'au moins une formation.

**Encadré n° 21 :**  
**Thématiques de formation**

*Le plan de formation a couvert, cette année, 80 actions dans les domaines liés à la supervision bancaire, notamment :*

- Bâle III & Bâle IV ;*
- La Supervision des dispositifs ICAAP / ILAAP et le nouveau processus d'évaluation SREP ;*
- La gestion des risques liés au climat au sein des Banques Centrales ;*
- La Cyber-résilience des Banques Centrales ;*
- La crypto-finance : Bitcoin, Blockchain, Crypto-Actifs et ICO ;*
- La Surveillance des Conglomérats financiers ;*
- Le cadre de gouvernance de données ;*
- La programmation SAS et la gestion des données.*



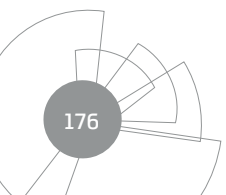




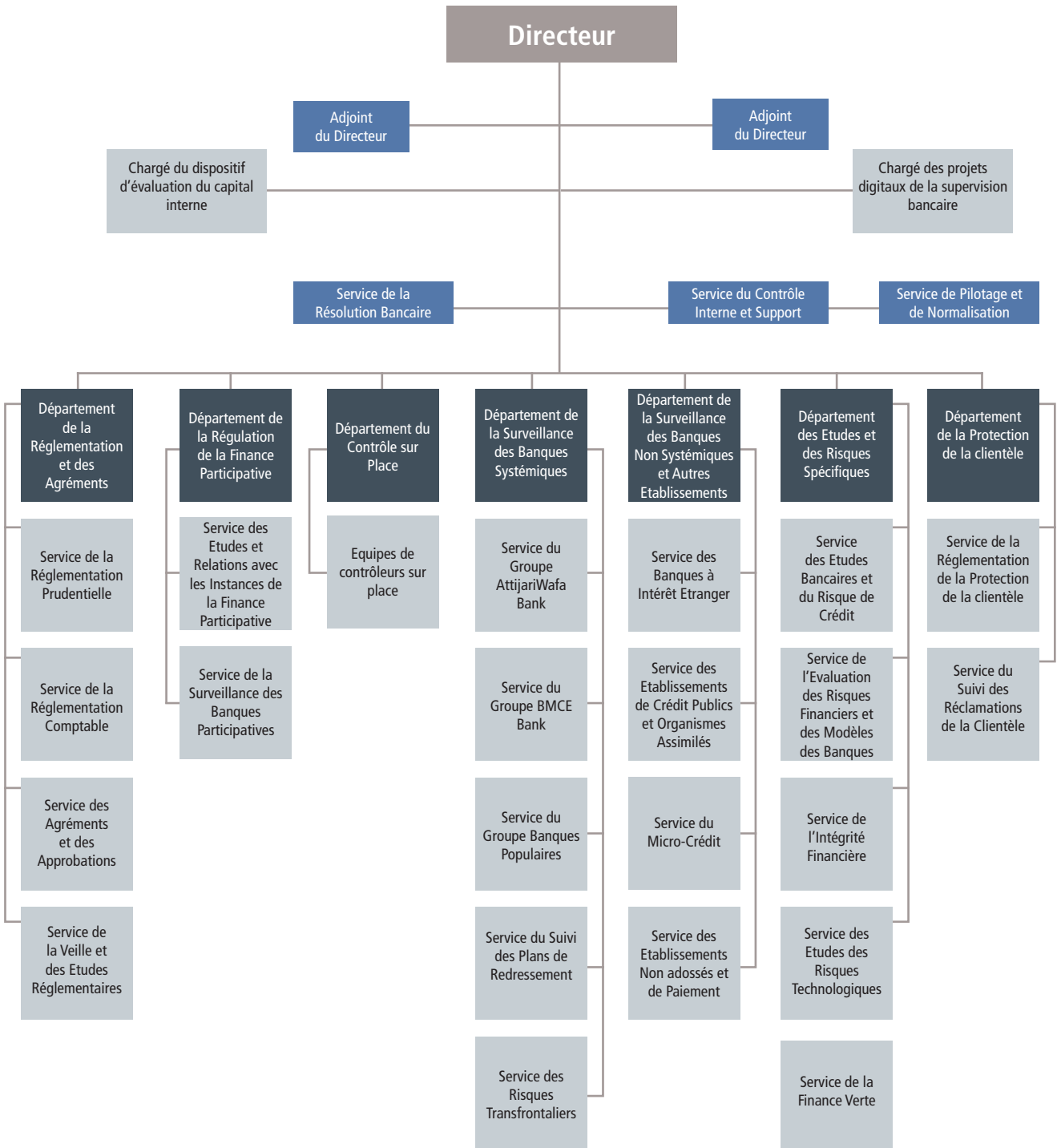


# Annexes

تو  
تو  
تو



## Annexe 1. Organigramme de la Direction Supervision Bancaire



## Annexe 2. Liste des établissements de crédit et organismes assimilés

### • Banques

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL BARID BANK	798, Angle Boulevard Ghandi et Boulevard Brahim Roudani - Casablanca
ARAB BANK PLC	174, Boulevard Mohamed V - Casablanca
ATTIJARIWABA BANK	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
BANCO SABADELL	Twin Center, Tour Ouest, 12 <sup>ème</sup> étage - Casablanca
BANK AL-AMAL	288, Boulevard Mohamed Zerktouni - Casablanca
BANQUE CENTRALE POPULAIRE « B.C.P »	101, Boulevard Mohamed Zerktouni - Casablanca
BANK OF AFRICA « BOA »	140, Avenue Hassan II - 20 000 - Casablanca
BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « B.M.C.I »	26, Place des Nations Unies - Casablanca
BANQUE POPULAIRE DU CENTRE SUD	Avenue Hassan II - B.P 246 - 80 000 - Agadir
BANQUE POPULAIRE DE FES-MEKNES	Avenue des FAR, B.P 276 - Ville nouvelle - 30 000 - Fès
BANQUE POPULAIRE DE LAAYOUNE	27, Avenue de la Mecque, 70 000 - Laâyoune
BANQUE POPULAIRE DE MARRAKECH - BENI MELLAL	Avenue Abdelkrim Khattabi, Route de Casablanca, B.P 480 - 40 001 - Marrakech
BANQUE POPULAIRE DE NADOR-AI HOCEIMA	Route Principale Nador, Taouima - 62 000 - Nador
BANQUE POPULAIRE D'OUJDA	34, Boulevard Derfoufi, B.P 440 - 60 000 - Oujda
BANQUE POPULAIRE DE RABAT - KENITRA	3, Avenue Trables, B.P 6 - 11 100 - Rabat
BANQUE POPULAIRE DE TANGER-TETOUAN	76, Avenue Mohamed V, B.P 313 - 90 000 - Tanger
CAJA DE AHORROS Y PENSIONES DE BARCELONA « CAIXA BANK, S.A »	179, Boulevard d'Anfa - Casablanca
CDG CAPITAL	Place Moulay El Hassan - Tour Mamounia - Rabat
CFG GROUP	5-7, Rue Ibnou Toufail - Casablanca
CITIBANK MAGHREB	Lotissement Attaoufik- Imm. I - Ensemble immobilier Zenith Millénium -Sidi Maârouf - Casablanca
CREDIT AGRICOLE DU MAROC « CAM »	Place des Alaouites, B.P 49 - 10 000 - Rabat
CREDIT DU MAROC	48-58, Boulevard Mohamed V - Casablanca
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER « C.I.H »	187, Avenue Hassan II - Casablanca
FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL « F.E.C »	Espace Oudaya, Angle Avenue Ben Barka et Avenue Annakhil - Hay Ryad Rabat
BCP SECURITIES SERVICES	27, Boulevard Moulay Youssef, 20 060 - Casablanca
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES « SGMA »	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
UNION MAROCAINE DE BANQUES « U.M.B »	36, Rue Tahar Sebti - Casablanca

### • Banques et fenêtres participatives

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL AKHDAR BANK	Angle Avenue Alger et rue d'Oran, Hassan - Rabat
ARREDA	48-58, Boulevard Mohamed V - Casablanca
BANK AL YOUHR	162, Rue Molière, Angle Boulevard Anfa - Casablanca
BANK AL-TAMWEEL WA AL-INMA	157, Avenue Hassan II - Casablanca
BANK ASSAFA	19, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
DAR AL-AMANE	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
NAJMAH	26, Place des Nations Unies - Casablanca
UMNIA BANK	397, Route El Jamia (Ex Route d'El Jadida) - Casablanca
SANAD TAMWIL	CCG Centre d'Affaires, Boulevar Ar Ryad, Hay Ryad - Rabat

### ● Sociétés de crédit à la consommation

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AXA CREDIT	120-122, Avenue Moulay Hassan II - Casablanca
DAR SALAF S.A	207, Boulevard Zerktouni -Casablanca
EQDOM SA	127, Angle Bd Zerktouni et rue Ibnou Bouraïd - 20100 - Casablanca
RCI FINANCE MAROC S.A	44, Bd Khaled Bnou Loualid – Aïn Sebaa - Casablanca
SALAF AL MOUSTAKBAL S.A.	20, Boulevard de La Mecque - Laâyoune
SALAFIN	Zenith Millenium, Immeuble 8, Sidi Maarouf-Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT D'ACHATS A CREDIT « SOFAC-CREDIT »	57, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT NOUVEAU A CREDIT « FNAC »	Sahat Rabia Al Adaouia, Résidence Kays Agdal - Rabat
SOCIETE NORDAFICAINE DE CREDIT « SONAC »	29, Boulevard Mohamed V - Fès
SOCIETE REGIONALE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « SOREC-CREDIT »	256, Bd Zerktouni - Casablanca
VIVALIS SALAF	369, Boulevard Zerktouni - Casablanca
WAFASALAF	72, Angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

### ● Sociétés de crédit immobilier

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI IMMOBILIER	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFI IMMOBILIER	112, Angle boulevard Abdelmoumen et rue Rembrandt - Casablanca

### ● Sociétés d'affacturage

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI FACTORING	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
MAROC FACTORING	63, Boulevard Moulay Youssef – Résidence Adriana 1 <sup>er</sup> étage – CP. 20 060 Casablanca
CAM FACTORING	63, Place des Alaouites – B.P. 49 - Rabat

## • Sociétés de crédit-bail

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BMCI- LEASING	Lotissement La Colline II, Lot N°3, Route de Nouaceur – Sidi Maarouf - Casablanca
COMPAGNIE MAROCAINE DE LOCATION D'EQUIPEMENT « MAROC-LEASING »	57, Angle Rue Pinel et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
CREDIT DU MAROC LEASING ET FACTORING	48-58 boulevard Mohammed Zerktouni – Casablanca
SOCIETE GENERALE DE LEASING DU MAROC « SOGELEASE MAROC »	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE MAGHREBINE DE CREDIT -BAIL (LEASING) « MAGHREBAIL »	45, Boulevard Moulay Youssef-Casablanca
WAFABAIL	39-41, Angle boulevard Moulay Youssef & rue Abdelkader El Mazini, 20100 Casablanca
CAM LEASING	1, Place Bandoeng - Casablanca
SCANIA	Autoroute Casa-Rabat, Km 14 - Casablanca

## • Sociétés de cautionnement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
FINEA	101, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

## • Autres sociétés de financement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
SOCIETE DE FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE « S.F.D.A »	28, Rue Abou Faris Al Marini, BP 49 - Rabat
DAR ASSAFAA LITAMWIL	4, rue Sanaa, Casablanca
JAIDA	Place Moulay Hassan, Imm. Dalil-Rabat

## • Banques offshore

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK (ATTIJARI I.B B.O.S)	58, Boulevard Pasteur - Tanger
BMCI - BANQUE OFFSHORE- GROUPE BNP (BMCI B.O.S)	Zone franche de Tanger, Route de Rabat - Tanger
CHAABI INTERNATIONAL BANK	Lot 45D Zone Franche d'exportation, Route de Rabat – Tanger
CREDIT DU MAROC OFFSHORE – BANQUE OFFSHORE (B.I.T B.O.S)	Angle Avenue Mohamed V et Rue Moussa Bnou Noussair - Tanger
SOCIETE GENERALE OFFSHORE	58, Avenue Mohamed V - Tanger
SUCCURSALE OFFSHORE DE LA BMCE (SUCCURSALE O.S BMCE) (BMCE TANGER OFFSHORE)	Zone Franche d'exportation, Boukhalef route de Rabat - Tanger

## ● Associations de Micro-Crédit

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ASSOCIATION AL AMANA POUR LA PROMOTION DES MICROENTREPRISES	40, Rue Al Fadila, quartier industriel, Q.Y.M, 10 130 - Rabat
ASSOCIATION AL KARAMA DE MICRO-CREDIT	38 Avenue Abdelmoumen, Immeuble Al Amal, appt n°23, 4 <sup>ème</sup> étage, Hassan - Rabat
ASSOCIATION DE MICRO-FINANCE OUED-SROU « AMOS »	2, Rue Oued Sbou, Quartier Ettakadoum - El Kbab - Khénifra
ASSOCIATION ISMAILIA DE MICRO-CREDIT	115, Boulevard Lahboul - Meknès
ATTADAMOUNE MICROFINANCE	1, Rue Abi Dar El Ghoufari, 1 <sup>er</sup> étage, Quartier Prince Héritier- Fès
BRJ MICROFINANCE	82, rue Soumaya, Angle Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
FONDATION ARRAWAJ DE LA FINANCE INCLUSIVE	Immeuble Saraya Angle Boulevard Riad et Avenue Alarz - Hay Riad - Rabat
FONDATION ARDI MICRO-CREDIT	Avenue Hassan II , Hay Ibn Sina, Rue Iran-Témara Centre
MICROFINANCE FONDATION BANQUE POPULAIRE POUR LE MICRO-CREDIT « FBPMC »	3, Rue Docteur Veyre-Résidence Patio - Casablanca
ASSOCIATION MICROFINANCE DU NORD « ATTISSIR »	6, Rue Rachid Réda, Résidence Hayat 2 entresol, appt. N° 34 - Tanger
INSTITUTION MAROCAINE D'APPUI A LA MICRO-ENTREPRISE « INMAA »	Angle Rue Maâmora et Rue Elizabeth II, Immeuble A, 2 <sup>ème</sup> etage, Appt n°2 - Kénitra

## ● Etablissements de paiement offrant des produits et services de paiement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BARID CASH	Angle Boulevard Hassan II et Boulevard de Paris - Casablanca
CASH PLUS SA	1, Angle Boulevard Abdelmoumen, Rue des Pléiades - Quartier des Hôpitaux, 3 <sup>ème</sup> étage - Casablanca
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	8, Angle venue Moulay Rachid et rue Bab Al Mansour - Casablanca
DAMANE CASH	18, Angle Boulevard Lalla Yacout et Rue Mohammed Belloul (ex Pegoud) - Casablanca
DIGIFI	Lotissement Attawfik, Rue 1 et 3 Californie, Sidi Maârouf - Casablanca
FAST PAYMENT SA	3, Rue Berne, Angle Zerktouni - Casablanca
LANA CASH	187 Avenue Hassan II - Casablanca
MAROC TRAITEMENT DE TRANSACTIONS "M2T"	Espace Perla, La Colline, lot n°22, Sidi maarouf - Casablanca
MAYMOUNA SERVICES FINANCIERS	Immeuble Saraya, Angle Boulevard Riad et Avenue Al arz Hay Riad - Rabat
MT CASH	Avenue Annakhil, Hay Riad - Rabat
NAPS SA	16, Rue Abdelhak Ben Mahyou, Palmier – Casablanca
ORANGE MONEY MAROC	Lotissement la colline, Immeuble les 4 temps, 6 <sup>ème</sup> étage, Sidi Maârouf, Casablanca
SOGEPAIEMENT	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
WAFI CASH	15, Rue Driss Lahrizi – Casablanca
WANA MONEY	Lotissement La Colline 2, Sidi Maarouf - Casablanca
AL FILAHI CASH	Place des Alaouites B.P 49, 10 000 - Rabat

● **Autres établissements de paiement spécialisés, exclusivement, en matière de transfert de fonds**

Dénomination sociale	Adresse du siège social
MEA FINANCES SERVICES	Résidence Hadi n°27, Rue Salim Cherkaoui, 6 <sup>ème</sup> étage - Casablanca
TRANSFERT EXPRESS	282, Boulevard de la Résistance et Angle Rue de Strasbourg – Casablanca

● **Autres établissements de crédit**

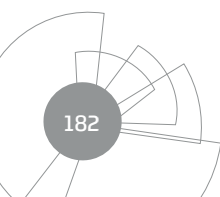
Dénomination sociale	Adresse du siège social
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	Place Moulay el Hassan - Rabat
SOCIETE NATIONALE DE GARANTIE ET DU FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE	Boulevard Ar Ryad, Hay Ryad - Rabat

**Annexe 3. Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés**

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Banques</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>
Banques à capital majoritairement étranger (*)	7	7	7	7	6
Banques à capital majoritairement public	5	5	5	5	5
<b>Banques participatives</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Sociétés de financement</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>29</b>
Sociétés de crédit à la consommation	12	12	12	12	12
Sociétés de crédit-bail	7	7	7	7	8
Sociétés de crédit immobilier	2	2	2	2	2
Sociétés de cautionnement	2	1	1	1	1
Sociétés d'affacturage	2	2	2	3	3
Sociétés de gestion de moyens de paiement	0	0	0	0	0
Autres sociétés	3	3	3	3	3
<b>Banques offshore</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Associations de micro-crédit</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>Etablissements de paiement</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
<b>Autres établissements (**)</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>90</b>	<b>91</b>	<b>89</b>	<b>90</b>

(\*) dont 3 dotées d'une fenêtre participative

(\*\*) dont 1 doté d'une fenêtre de garantie participative





## Annexe 4. Évolution des emplois des banques (activité Maroc)

En millions de dirhams

	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 (en%)
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>193 918</b>	<b>206 735</b>	<b>230 919</b>	<b>11,7</b>
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>873 628</b>	<b>897 103</b>	<b>950 492</b>	<b>6,0</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>335 136</b>	<b>373 245</b>	<b>411 446</b>	<b>10,2</b>
dont Bons du Trésor	179 774	201 230	240 480	19,5
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>39 852</b>	<b>30 175</b>	<b>31 267</b>	<b>3,6</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>48 845</b>	<b>57 601</b>	<b>55 954</b>	<b>-2,9</b>
<b>Total-actif</b>	<b>1 491 379</b>	<b>1 564 859</b>	<b>1 680 078</b>	<b>7,4</b>

Rubriques nettes d'amortissements et provisions

## Annexe 5. Évolution des ressources des banques (activité Maroc)

En millions de dirhams

	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 (en%)
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>159 364</b>	<b>172 645</b>	<b>210 007</b>	<b>21,6</b>
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>1 002 547</b>	<b>1 055 767</b>	<b>1 128 887</b>	<b>6,9</b>
<b>Dettes obligataires</b>	<b>120 818</b>	<b>120 073</b>	<b>120 352</b>	<b>0,2</b>
- Titres de créance émis	68 919	66 864	62 278	-6,9
- Dettes subordonnées	51 899	53 209	58 074	9,1
<b>Fonds propres</b>	<b>142 885</b>	<b>149 129</b>	<b>156 796</b>	<b>5,1</b>
<b>Résultat net</b>	<b>6 836</b>	<b>12 059</b>	<b>10 509</b>	<b>-12,9</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>58 929</b>	<b>55 186</b>	<b>53 527</b>	<b>-3,0</b>
<b>Total-passif</b>	<b>1 491 379</b>	<b>1 564 859</b>	<b>1 680 078</b>	<b>7,4</b>

## Annexe 6. Évolution du portefeuille-titres des banques

Montant brut en millions de dirhams

	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 (en%)
<b>Titres de transaction</b>	177 678	202 278	192 732	-4,7
<b>Titres de placement</b>	61 651	70 744	77 716	9,9
<b>Titres d'investissement</b>	39 905	40 665	77 439	90,4
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	57 824	62 889	69 403	10,4
<b>Total du portefeuille-titres</b>	<b>337 058</b>	<b>376 576</b>	<b>417 290</b>	<b>10,8</b>

## Annexe 7. Evolution des emplois des banques et fenêtres participatives

En millions de dirhams

	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 (en%)
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	1 713	1 461	2 068	41,5
<b>Créances sur la clientèle</b>	13 496	19 290	23 556	22,1
<b>Certificats de Sukuk</b>	235	129	61	-52,8
<b>Valeurs immobilisées</b>	337	400	378	-5,4
<b>Autres actifs</b>	1 006	849	950	12,0
Dont biens acquis dans le cadre de financements participatifs	408	171	171	-0,2
<b>Total-actif</b>	<b>16 787</b>	<b>22 129</b>	<b>27 013</b>	<b>22,1</b>

## Annexe 8. Evolution des ressources des banques et fenêtres participatives

En millions de dirhams

	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 (en%)
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>1 651</b>	<b>2 388</b>	<b>2 997</b>	<b>25,5</b>
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>4 069</b>	<b>5 688</b>	<b>7 517</b>	<b>32,2</b>
Dont dépôts à vue de la clientèle	3 807	5 242	7 024	34,0
<b>Dépôts d'investissement reçus</b>	<b>989</b>	<b>1 798</b>	<b>2 435</b>	<b>35,5</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>2 411</b>	<b>2 170</b>	<b>2 134</b>	<b>-1,7</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-351</b>	<b>-207</b>	<b>-129</b>	<b>37,5</b>
<b>Wakala Bil Istithmar</b>	<b>3 380</b>	<b>4 330</b>	<b>5 190</b>	<b>19,9</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>4 638</b>	<b>5 962</b>	<b>6 869</b>	<b>15,2</b>
Dont marges constatées d'avance	3 731	5 226	6 022	15,2
<b>Total-passif</b>	<b>16 787</b>	<b>22 129</b>	<b>27 013</b>	<b>22,1</b>

## Annexe 9. Évolution des emplois des sociétés de financement

En millions de dirhams

	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 (en%)
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>5 764</b>	<b>4 801</b>	<b>3 734</b>	<b>-22,2</b>
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>108 043</b>	<b>111 874</b>	<b>118 372</b>	<b>5,8</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>1 394</b>	<b>1 108</b>	<b>524</b>	<b>-52,7</b>
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>1 355</b>	<b>1 284</b>	<b>1 263</b>	<b>-1,6</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>4 126</b>	<b>4 140</b>	<b>3 963</b>	<b>-4,3</b>
<b>Total-actif</b>	<b>120 682</b>	<b>123 207</b>	<b>127 856</b>	<b>3,8</b>

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

## Annexe 10. Évolution des ressources des sociétés de financement

En millions de dirhams

	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 (en%)
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>58 689</b>	<b>58 030</b>	<b>66 061</b>	<b>13,8</b>
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>10 825</b>	<b>10 749</b>	<b>10 727</b>	<b>-0,2</b>
<b>Titres de créances émis</b>	<b>25 831</b>	<b>27 876</b>	<b>24 534</b>	<b>-12,0</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>12 533</b>	<b>11 934</b>	<b>12 123</b>	<b>1,6</b>
<b>Résultat net</b>	<b>177</b>	<b>1 407</b>	<b>1 385</b>	<b>-1,6</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>12 627</b>	<b>13 211</b>	<b>13 026</b>	<b>-1,4</b>
<b>Total-passif</b>	<b>120 682</b>	<b>123 207</b>	<b>127 856</b>	<b>3,8</b>

## Annexe 11. Évolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation

En millions de dirhams

	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 (en%)
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>1 114</b>	<b>1 249</b>	<b>1 188</b>	<b>-4,8</b>
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>53 376</b>	<b>57 147</b>	<b>60 684</b>	<b>6,2</b>
Dont Opérations de location avec option d'achat	18 666	20 642	22 079	7,0
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>674</b>	<b>566</b>	<b>117</b>	<b>-79,3</b>
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>905</b>	<b>924</b>	<b>934</b>	<b>1,1</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>2 920</b>	<b>2 880</b>	<b>2 558</b>	<b>-11,2</b>
<b>Total-actif</b>	<b>58 989</b>	<b>62 766</b>	<b>65 481</b>	<b>4,3</b>

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

## Annexe 12. Évolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation

En millions de dirhams

	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 (en%)
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>18 823</b>	<b>18 836</b>	<b>24 475</b>	<b>29,9</b>
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>8 641</b>	<b>8 761</b>	<b>8 548</b>	<b>-2,4</b>
<b>Titres de créance émis</b>	<b>17 014</b>	<b>19 934</b>	<b>17 088</b>	<b>-14,3</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>7 143</b>	<b>6 567</b>	<b>6 672</b>	<b>1,6</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-104</b>	<b>727</b>	<b>855</b>	<b>17,7</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>7 472</b>	<b>7 941</b>	<b>7 843</b>	<b>-1,3</b>
<b>Total-passif</b>	<b>58 989</b>	<b>62 766</b>	<b>65 481</b>	<b>4,3</b>

## Annexe 13. Évolution des emplois des sociétés de crédit-bail

En millions de dirhams

	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 (en%)
<b>Immobilisations en crédit-bail</b>	<b>48 517</b>	<b>48 697</b>	<b>50 873</b>	<b>0,0</b>
<b>Autres créances sur la clientèle</b>	<b>239</b>	<b>256</b>	<b>266</b>	<b>4,5</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0,0</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>1 122</b>	<b>1 216</b>	<b>1 343</b>	<b>10,3</b>
<b>Total-actif</b>	<b>49 897</b>	<b>50 188</b>	<b>52 501</b>	<b>4,6</b>

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

## Annexe 14. Évolution des ressources des sociétés de crédit-bail

En millions de dirhams

	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 (en%)
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>32 700</b>	<b>33 591</b>	<b>35 914</b>	<b>6,9</b>
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>675</b>	<b>627</b>	<b>616</b>	<b>-1,7</b>
<b>Titres de créance émis</b>	<b>8 653</b>	<b>7 587</b>	<b>7 280</b>	<b>-4,1</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>3 857</b>	<b>3 833</b>	<b>4 000</b>	<b>4,4</b>
<b>Résultat net</b>	<b>112</b>	<b>415</b>	<b>328</b>	<b>-20,9</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>3 900</b>	<b>4 135</b>	<b>4 363</b>	<b>5,5</b>
<b>Total-passif</b>	<b>49 897</b>	<b>50 188</b>	<b>52 501</b>	<b>4,6</b>

## Annexe 15. Evolution des emplois des banques offshore

En millions de dirhams

	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 (en%)
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	17 431	18 764	25 025	33,4
<b>Créances sur la clientèle</b>	16 848	20 063	22 063	10,0
<b>Portefeuille-titres</b>	2 841	2 805	3 045	8,6
<b>Autres actifs</b>	1 036	906	1 005	11,0
<b>Total-actif</b>	38 156	42 538	51 138	20,2

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

## Annexe 16. Evolution des ressources des banques offshore

En millions de dirhams

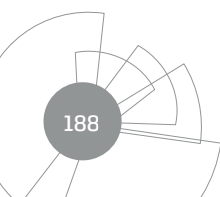
	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 (en%)
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	27 030	28 762	35 793	24,4
<b>Dépôts de la clientèle</b>	9 324	11 951	12 778	6,9
<b>Fonds propres comptables</b>	698	718	934	30,0
<b>Autres passifs</b>	1 104	1 107	1 633	47,5
<b>Total passif</b>	38 156	42 538	51 138	20,2

## Annexe 17. Evolution des emplois des associations de micro-crédit

En millions de dirhams

	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 (en%)
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	366	321	319	-0,6
<b>Créances sur la clientèle</b>	7 642	7 808	7 997	2,4
<b>Valeurs immobilisées</b>	221	212	211	-0,3
<b>Autres actifs</b>	403	726	1 144	57,6
<b>Total-actif</b>	8 632	9 067	9 671	6,7

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions



## Annexe 18. Evolution des ressources des associations de micro-crédit

En millions de dirhams

	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 (en%)
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>5 022</b>	<b>5 342</b>	<b>5 422</b>	<b>1,5</b>
<b>Fonds propres et assimilés</b>	<b>2 426</b>	<b>2 370</b>	<b>2 510</b>	<b>5,9</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>1 153</b>	<b>1 351</b>	<b>1 739</b>	<b>28,7</b>
<b>Total-passif</b>	<b>8 633</b>	<b>9 067</b>	<b>9 671</b>	<b>6,7</b>

## Annexe 19. Evolution des emplois des banques – sur base consolidée

En millions de dirhams

	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 (en%)
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>192 032</b>	<b>224 045</b>	<b>226 296</b>	<b>1,0</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>134 367</b>	<b>152 903</b>	<b>164 737</b>	<b>7,7</b>
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>1 133 188</b>	<b>1 172 755</b>	<b>1 264 477</b>	<b>7,8</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>121 152</b>	<b>119 238</b>	<b>136 879</b>	<b>14,8</b>
<b>Titres au coût amorti</b>	<b>82 871</b>	<b>86 669</b>	<b>126 598</b>	<b>46,1</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>220 731</b>	<b>229 510</b>	<b>230 873</b>	<b>0,6</b>
<b>Total- actif</b>	<b>1 884 341</b>	<b>1 985 120</b>	<b>2 149 860</b>	<b>8,3</b>

## Annexe 20. Evolution des ressources des banques – sur base consolidée

En millions de dirhams

	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 (en%)
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>1 674</b>	<b>2 047</b>	<b>1 047</b>	<b>-48,9</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>190 013</b>	<b>194 926</b>	<b>234 767</b>	<b>20,4</b>
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>1 252 860</b>	<b>1 324 316</b>	<b>1 437 242</b>	<b>8,5</b>
<b>Titres de créance émis</b>	<b>82 663</b>	<b>83 344</b>	<b>76 398</b>	<b>-8,3</b>
<b>Capitaux propres-part du Groupe</b>	<b>146 600</b>	<b>153 888</b>	<b>159 398</b>	<b>3,6</b>
Dont Résultat net	6 783	12 078	13 952	15,5
<b>Autres passifs</b>	<b>210 531</b>	<b>226 599</b>	<b>241 008</b>	<b>6,4</b>
<b>Total-passif</b>	<b>1 884 341</b>	<b>1 985 120</b>	<b>2 149 860</b>	<b>8,3</b>



## Annexe 21. Bilan cumulé des banques – Activité Maroc Au 31 décembre 2022

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2021	31/12/2022
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>49 020 666</b>	<b>49 829 942</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>172 582 998</b>	<b>195 992 882</b>
. A vue	32 196 004	31 801 476
. A terme	140 386 994	164 191 406
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>861 139 024</b>	<b>913 541 230</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	278 242 895	321 633 058
. Crédits à l'équipement	202 818 771	209 955 303
. Crédits immobiliers	276 646 830	282 818 275
. Autres crédits	103 430 528	99 134 594
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>35 963 519</b>	<b>36 951 039</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>273 714 235</b>	<b>269 929 102</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	167 191 693	173 504 096
. Autres titres de créance	17 629 976	14 288 404
. Certificats de Sukuks	127 711	63 990
. Titres de propriété	88 764 855	82 072 612
<b>Autres actifs</b>	<b>40 194 894</b>	<b>37 748 813</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>40 656 235</b>	<b>77 419 795</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	34 037 820	66 975 720
. Autres titres de créance	6 618 415	10 444 075
. Certificats de Sukuks	0	0
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>58 874 114</b>	<b>64 097 065</b>
Participation dans les entreprises liées	50 608 785	51 550 637
Autres titres de participation et emplois assimilés	8 265 329	12 546 428
Titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
<b>Créances subordonnées</b>	<b>789 801</b>	<b>351 230</b>
<b>Dépôts d'investissement placés</b>	<b>1 747 281</b>	<b>2 948 408</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>2 446 356</b>	<b>2 699 270</b>
<b>Immobilisations données en Ijara</b>	<b>1 096</b>	<b>1 005</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 457 162</b>	<b>7 651 847</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>20 271 758</b>	<b>20 916 060</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>1 564 859 139</b>	<b>1 680 077 688</b>

En milliers de dirhams

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>20</b>	<b>108</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>172 645 071</b>	<b>210 006 697</b>
. A vue	21 567 554	24 573 485
. A terme	151 077 517	185 433 212
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>1 055 766 864</b>	<b>1 128 886 605</b>
. Comptes à vue créditeurs	709 515 768	774 844 302
. Comptes d'épargne	173 735 218	179 043 297
. Dépôts à terme	141 793 741	142 566 933
. Autres comptes créditeurs	30 722 137	32 432 073
<b>Dettes envers la clientèle sur produits participatifs</b>	<b>3 819</b>	<b>4 399</b>
<b>Titres de créance émis</b>	<b>66 864 273</b>	<b>62 277 876</b>
. Titres de créance négociables	57 051 127	53 277 173
. Emprunts obligataires	9 672 669	8 958 018
. Autres titres de créance émis	140 477	42 685
<b>Autres passifs</b>	<b>32 701 581</b>	<b>31 286 756</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>20 299 549</b>	<b>20 328 648</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>1 967 590</b>	<b>1 705 242</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>4 175 330</b>	<b>3 725 329</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>53 208 766</b>	<b>58 074 451</b>
<b>Dépôts d'investissement reçus</b>	<b>213 018</b>	<b>201 410</b>
<b>Ecarts de réévaluation</b>	<b>421</b>	<b>420</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>106 564 716</b>	<b>112 550 152</b>
<b>Capital</b>	<b>28 661 260</b>	<b>29 025 778</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>-48 000</b>	<b>-48 000</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>10 196 842</b>	<b>12 042 201</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>-421 156</b>	<b>-499 577</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>12 059 175</b>	<b>10 509 193</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>1 564 859 139</b>	<b>1 680 077 688</b>

En milliers de dirhams

HORS BILAN	31/12/2021	31/12/2022
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>354 942 245</b>	<b>395 607 182</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	3 490 372	5 368 844
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	164 918 893	192 816 088
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	59 592 870	70 145 945
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	114 846 647	115 009 107
Titres achetés à réméré	3 555 501	3 948 650
Autres titres à livrer	8 537 962	8 318 548
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>152 089 783</b>	<b>163 050 029</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	8 050 155	4 298 344
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	99 441 670	117 681 377
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	43 681 324	39 280 576
Titres vendus à réméré	0	0
Autres titres à recevoir	782 683	1 789 732
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	133 951	0

## Annexe 22. Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques – Activité Maroc Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

En milliers de dirhams

	31/12/2021	31/12/2022
+ Intérêts et produits assimilés	48 342 397	49 752 930
- Intérêts et charges assimilées	12 811 377	13 518 186
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>35 531 020</b>	<b>36 234 744</b>
+ Produits sur financements participatifs	82 915	102 277
- Charges sur financements participatifs	0	0
<b>Marge sur financements participatifs</b>	<b>82 915</b>	<b>102 277</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	659 161	759 760
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	769 894	622 137
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>-110 733</b>	<b>137 623</b>
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	68	55
- Charges sur immobilisations données en Ijara	90	90
<b>Résultat des opérations d'Ijara</b>	<b>-22</b>	<b>-35</b>
+ Commissions perçues	8 896 231	10 054 167
- Commissions servies	1 004 467	1 663 705
<b>Marge sur commissions</b>	<b>7 891 764</b>	<b>8 390 462</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction	4 314 967	-1 071 628
± Résultat des opérations sur titres de placement	353 197	-659 504
± Résultat des opérations de change	3 493 448	4 920 785
± Résultat des opérations sur produits dérivés	126 227	825 022
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>8 287 839</b>	<b>4 014 675</b>
± Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
+ Divers autres produits bancaires	4 092 418	4 629 665
- Diverses autres charges bancaires	3 102 664	3 339 234
± PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-3 670	-4 080
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>52 668 867</b>	<b>50 166 097</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	189 998	245 991
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	1 578 176	1 205 537
- Autres charges d'exploitation non bancaire	342 989	289 342
- Charges générales d'exploitation	25 567 490	26 551 525
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>28 526 562</b>	<b>24 776 758</b>
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-9 251 711	-7 672 036
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-1 167 087	-68 258
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>18 107 764</b>	<b>17 036 464</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-1 131 873</b>	<b>-2 132 795</b>
- Impôts sur les résultats	4 916 716	4 394 474
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>12 059 175</b>	<b>10 509 195</b>

## Annexe 23. Bilan cumulé des banques et fenêtres participatives Au 31 décembre 2022

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2021	31/12/2022
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>1 507 039</b>	<b>2 032 809</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>233 793</b>	<b>336 991</b>
. A vue	203 288	286 952
. A terme	30 505	50 039
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>19 289 584</b>	<b>23 555 565</b>
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	1 257 256	1 435 020
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	1 614 740	2 546 494
. Crédits et financements participatifs immobiliers	16 327 443	19 456 678
. Autres crédits et financements participatifs	90 145	117 373
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>108 140</b>	<b>50 330</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
. Certificats de Sukuks	108 140	50 330
. Titres de propriété	0	0
<b>Autres actifs</b>	<b>567 783</b>	<b>647 349</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>20 887</b>	<b>10 581</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
. Certificats de Sukuks	20 887	10 581
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>1 385</b>	<b>1 385</b>
Participation dans les entreprises liées	0	0
Autres titres de participation et emplois assimilés	1 385	1 385
Titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
<b>Créances subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dépôts d'investissement placés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations données en Ijara</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>167 154</b>	<b>164 439</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>232 900</b>	<b>213 952</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>22 128 665</b>	<b>27 013 401</b>

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2021	31/12/2022
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>2 387 871</b>	<b>2 996 559</b>
A vue	449 570	380 892
A terme	1 938 301	2 615 667
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>5 687 725</b>	<b>7 516 958</b>
Comptes à vue créditeurs	5 242 032	7 024 264
Comptes d'épargne	0	0
Dépôts à terme	0	0
Autres comptes créditeurs	445 693	492 694
<b>Dettes envers la clientèle sur produits participatifs</b>	<b>111 347</b>	<b>74 779</b>
<b>Titres de créance émis</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Titres de créance négociables	0	0
Emprunts obligataires	0	0
Autres titres de créance émis	0	0
<b>Autres passifs</b>	<b>5 810 163</b>	<b>6 734 888</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>40 543</b>	<b>60 563</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dépôts d'investissement reçus</b>	<b>6 127 589</b>	<b>7 625 068</b>
<b>Ecarts de réévaluation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Capital</b>	<b>3 765 000</b>	<b>3 935 000</b>
<b>Actionnaires Capital non versé (-)</b>	<b>-200 000</b>	<b>-200 000</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>-1 394 791</b>	<b>-1 601 142</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>-206 782</b>	<b>-129 272</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>22 128 665</b>	<b>27 013 401</b>

En milliers de dirhams

HORS BILAN	31/12/2021	31/12/2022
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>1 060 776</b>	<b>1 503 501</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	0	0
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1 046 396	1 469 263
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	0	0
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	14 380	34 238
Titres achetés à réméré	0	0
Autres titres à livrer	0	0
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>1 854 618</b>	<b>1 062 005</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 755 000	850 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	96 812	180 248
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 806	31 757
Titres vendus à réméré	0	0
Autres titres à recevoir	0	0
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	0	0

## Annexe 24. Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques et fenêtres participatives Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

En milliers de dirhams

	31/12/2021	31/12/2022
+ Intérêts et produits assimilés	0	0
- Intérêts et charges assimilées	0	0
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
+ Produits sur financements participatifs	619 717	803 927
- Charges sur financements participatifs	4 106	4 737
<b>Marge sur financements participatifs</b>	<b>615 611</b>	<b>799 190</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	0	0
- Charges sur immobilisations données en Ijara	0	0
<b>Résultat des opérations d'Ijara</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
+ Commissions perçues	67 761	89 558
- Commissions servies	6 610	11 791
<b>Marge sur commissions</b>	<b>61 151</b>	<b>77 767</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0
± Résultat des opérations sur titres de placement	1 255	217
± Résultat des opérations de change	6 499	3 913
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>7 754</b>	<b>4 130</b>
± Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
+ Divers autres produits bancaires	7 710	5 304
- Diverses autres charges bancaires	8 523	11 075
± PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-160 714	-208 758
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>522 989</b>	<b>666 558</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	2 080	1 043
- Autres charges d'exploitation non bancaire	420	727
- Charges générales d'exploitation	700 262	741 129
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-175 613</b>	<b>-74 255</b>
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-11 332	-9 358
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-12 550	-20 916
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-201 596</b>	<b>-104 529</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-138</b>	<b>1 475</b>
- Impôts sur les résultats	6 057	26 218
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-206 783</b>	<b>-129 272</b>



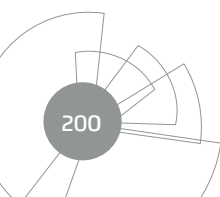
## Annexe 25. Bilan cumulé des sociétés de financement Au 31 décembre 2022

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2021	31/12/2022
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>81 990</b>	<b>84 125</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>4 800 521</b>	<b>3 733 533</b>
. A vue	1 610 683	1 506 315
. A terme	3 189 838	2 227 218
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>39 752 908</b>	<b>41 415 285</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	33 423 484	35 158 958
. Crédits à l'équipement	2 423 483	3 079 448
. Crédits immobiliers	1 103 972	942 702
. Autres crédits	2 801 969	2 234 177
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>2 781 639</b>	<b>4 004 270</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>818 731</b>	<b>236 461</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	500 048	211
. Titres de propriété	318 683	236 250
<b>Autres actifs</b>	<b>4 058 668</b>	<b>3 878 818</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>243 894</b>	<b>178 688</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	200 083	147 364
. Autres titres de créance	43 811	31 324
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>45 576</b>	<b>109 145</b>
<b>Créances subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>69 339 400</b>	<b>72 952 156</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>761 612</b>	<b>785 263</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>522 475</b>	<b>477 948</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>123 207 414</b>	<b>127 855 692</b>

En milliers de dirhams

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>76 087</b>	<b>68 562</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>58 030 043</b>	<b>66 061 188</b>
. A vue	5 262 309	7 192 980
. A terme	52 767 734	58 868 208
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>10 749 289</b>	<b>10 726 603</b>
. Comptes à vue créditeurs	787 162	848 021
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	296 885	258 868
. Autres comptes créditeurs	9 665 242	9 619 714
<b>Titres de créance émis</b>	<b>27 876 477</b>	<b>24 534 348</b>
. Titres de créance négociables	26 675 750	23 523 273
. Emprunts obligataires	1 172 624	975 893
. Autres titres de créance émis	28 103	35 182
<b>Autres passifs</b>	<b>10 383 663</b>	<b>10 069 275</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 334 292</b>	<b>1 303 623</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>22 188</b>	<b>22 690</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>59 046</b>	<b>0</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>1 325 065</b>	<b>1 562 144</b>
<b>Ecart de réévaluation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>5 086 252</b>	<b>5 220 840</b>
<b>Capital</b>	<b>3 936 510</b>	<b>3 861 510</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>-26 826</b>	<b>0</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>2 937 863</b>	<b>3 040 157</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>10 130</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>1 407 335</b>	<b>1 384 752</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>123 207 414</b>	<b>127 855 692</b>



## Annexe 26. Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de financement Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

En milliers de dirhams

	31/12/2021	31/12/2022
+ Intérêts et produits assimilés	3 900 364	4 020 617
- Intérêts et charges assimilées	2 764 109	2 837 125
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>1 136 255</b>	<b>1 183 492</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	22 960 355	23 609 121
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	19 561 718	20 050 930
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>3 398 637</b>	<b>3 558 191</b>
+ Commissions perçues	1 424 938	1 366 390
- Commissions servies	214 226	224 715
<b>Marge sur commissions</b>	<b>1 210 712</b>	<b>1 141 675</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction	5 555	4 126
± Résultat des opérations sur titres de placement	10 003	0
± Résultat des opérations de change	3 248	-5 124
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>18 806</b>	<b>-998</b>
+ Divers autres produits bancaires	236 162	256 502
- Diverses autres charges bancaires	17 835	22 829
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>5 982 737</b>	<b>6 116 033</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	13	151
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	56 889	83 194
- Autres charges d'exploitation non bancaire	9 580	21 154
- Charges générales d'exploitation	2 287 158	2 438 833
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 742 902</b>	<b>3 739 391</b>
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 344 647	-1 350 842
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-54 380	-7 614
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>2 343 875</b>	<b>2 380 935</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-116 174</b>	<b>-137 571</b>
- Impôts sur les résultats	820 371	858 612
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 407 330</b>	<b>1 384 752</b>

## Annexe 27. Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation Au 31 décembre 2022

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2021	31/12/2022
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>74 806</b>	<b>82 832</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>1 248 773</b>	<b>1 188 367</b>
. A vue	876 057	1 099 333
. A terme	372 716	89 034
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>36 485 120</b>	<b>38 599 289</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	32 313 886	33 976 507
. Crédits à l'équipement	1 933 659	2 758 020
. Crédits immobiliers	13 083	10 315
. Autres crédits	2 224 492	1 854 447
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>20 043</b>	<b>6 035</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>500 712</b>	<b>875</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	499 837	0
. Titres de propriété	875	875
<b>Autres actifs</b>	<b>2 805 222</b>	<b>2 474 050</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>38 801</b>	<b>26 301</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	38 801	26 301
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>26 525</b>	<b>90 247</b>
<b>Créances subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>20 642 139</b>	<b>22 078 771</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>572 044</b>	<b>586 244</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>351 780</b>	<b>347 505</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>62 765 965</b>	<b>65 480 516</b>

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2021	31/12/2022
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>76 087</b>	<b>66 545</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>18 835 919</b>	<b>24 475 093</b>
. A vue	848 374	915 565
. A terme	17 987 545	23 559 528
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>8 760 551</b>	<b>8 548 171</b>
. Comptes à vue créditeurs	0	20
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	0	0
. Autres comptes créditeurs	8 760 551	8 548 151
<b>Titres de créance émis</b>	<b>19 933 585</b>	<b>17 087 507</b>
. Titres de créance négociables	19 933 585	17 087 507
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis	0	0
<b>Autres passifs</b>	<b>6 239 492</b>	<b>5 965 978</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>657 353</b>	<b>545 076</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>22 188</b>	<b>22 690</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>946 863</b>	<b>1 242 331</b>
<b>Ecart de réévaluation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>3 533 415</b>	<b>3 704 854</b>
<b>Capital</b>	<b>1 873 387</b>	<b>1 873 387</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>1 160 020</b>	<b>1 093 425</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>727 105</b>	<b>855 459</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>62 765 965</b>	<b>65 480 516</b>

## Annexe 28. Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit à la consommation Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

En milliers de dirhams

	31/12/2021	31/12/2022
+ Intérêts et produits assimilés	3 492 490	3 554 913
- Intérêts et charges assimilées	1 250 250	1 320 665
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>2 242 240</b>	<b>2 234 248</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	6 592 819	6 986 781
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	6 089 447	6 321 732
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>503 372</b>	<b>665 049</b>
+ Commissions perçues	994 849	975 288
- Commissions servies	162 506	180 730
<b>Marge sur commissions</b>	<b>832 343</b>	<b>794 558</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction	-2 908	-3 188
± Résultat des opérations sur titres de placement	0	0
± Résultat des opérations de change	1 497	-55
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>-1 411</b>	<b>-3 243</b>
+ Divers autres produits bancaires	178 832	210 090
- Diverses autres charges bancaires	6 017	10 503
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>3 749 359</b>	<b>3 890 199</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	-4 167
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	42 704	32 129
- Autres charges d'exploitation non bancaire	48	13 664
- Charges générales d'exploitation	1 568 728	1 701 022
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 223 287</b>	<b>2 203 475</b>
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 102 460	-974 597
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	10 122	111 775
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>1 130 949</b>	<b>1 340 653</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>2 791</b>	<b>-57 812</b>
- Impôts sur les résultats	406 640	427 382
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>727 100</b>	<b>855 459</b>

## Annexe 29. Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail Au 31 décembre 2022

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2021	31/12/2022
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>462</b>	<b>377</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>2 221</b>	<b>6 908</b>
. A vue	1 918	6 729
. A terme	303	179
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>57 766</b>	<b>52 311</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	24 495	22 696
. Crédits à l'équipement	0	0
. Crédits immobiliers	6 971	5 527
. Autres crédits	26 300	24 088
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>197 905</b>	<b>214 038</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>211</b>	<b>211</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	211	211
. Titres de propriété	0	0
<b>Autres actifs</b>	<b>962 077</b>	<b>1 114 059</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>18 797</b>	<b>18 794</b>
<b>Créances subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>48 697 261</b>	<b>50 873 385</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>172 341</b>	<b>178 117</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>79 195</b>	<b>42 698</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>50 188 236</b>	<b>52 500 898</b>

En milliers de dirhams

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>33 591 418</b>	<b>35 913 909</b>
. A vue	2 959 821	3 154 352
. A terme	30 631 597	32 759 557
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>626 678</b>	<b>615 917</b>
. Comptes à vue créditeurs	128 319	131 326
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	296 885	258 868
. Autres comptes créditeurs	201 474	225 723
<b>Titres de créance émis</b>	<b>7 587 075</b>	<b>7 279 767</b>
. Titres de créance négociables	6 742 165	6 435 766
. Emprunts obligataires	816 807	808 819
. Autres titres de créance émis	28 103	35 182
<b>Autres passifs</b>	<b>3 433 368</b>	<b>3 574 744</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>502 475</b>	<b>587 061</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>199 672</b>	<b>201 244</b>
<b>Ecart de réévaluation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>1 440 492</b>	<b>1 442 024</b>
<b>Capital</b>	<b>1 010 095</b>	<b>1 010 095</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>-26 826</b>	<b>0</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>1 409 258</b>	<b>1 548 313</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>414 531</b>	<b>327 824</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>50 188 236</b>	<b>52 500 898</b>



## Annexe 30. Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

En milliers de dirhams

	31/12/2021	31/12/2022
+ Intérêts et produits assimilés	13 209	19 839
- Intérêts et charges assimilées	1 402 366	1 398 200
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>-1 389 157</b>	<b>-1 378 361</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	16 367 536	16 622 340
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	13 472 271	13 729 198
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>2 895 265</b>	<b>2 893 142</b>
+ Commissions perçues	7 387	5 754
- Commissions servies	5 264	6 515
<b>Marge sur commissions</b>	<b>2 123</b>	<b>-761</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0
± Résultat des opérations sur titres de placement	218	0
± Résultat des opérations de change	2 587	389
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>2 805</b>	<b>389</b>
+ Divers autres produits bancaires	2 801	1 930
- Diverses autres charges bancaires	1 059	2 041
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 512 778</b>	<b>1 514 298</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	-3
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	13 145	13 535
- Autres charges d'exploitation non bancaire	7 629	7 383
- Charges générales d'exploitation	397 000	416 015
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 121 295</b>	<b>1 104 432</b>
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-324 018	-298 981
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-51 457	-112 887
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>745 820</b>	<b>692 564</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-32 019</b>	<b>-60 515</b>
- Impôts sur les résultats	299 270	304 225
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>414 531</b>	<b>327 824</b>

## Annexe 31. Bilan cumulé des banques offshore Au 31 décembre 2022

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2021	31/12/2022
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>2 641</b>	<b>2 297</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>18 761 124</b>	<b>25 022 498</b>
. A vue	3 263 784	4 659 070
. A terme	15 497 340	20 363 428
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>20 044 029</b>	<b>22 063 169</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	8 295 624	9 806 963
. Crédits à l'équipement	11 120 578	12 184 331
. Crédits immobiliers	568 745	23 468
. Autres crédits	59 082	48 407
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>19 411</b>	<b>0</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>489 311</b>	<b>807 312</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	401 004	659 765
. Autres titres de créance	0	0
. Titres de propriété	88 307	147 547
<b>Autres actifs</b>	<b>733 903</b>	<b>798 593</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>2 315 197</b>	<b>2 237 535</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	2 315 197	2 237 535
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Créances subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>136 468</b>	<b>168 018</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>17 490</b>	<b>18 441</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>18 407</b>	<b>20 481</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>42 537 981</b>	<b>51 138 344</b>

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2021	31/12/2022
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>28 761 561</b>	<b>35 793 347</b>
. A vue	2 448 873	1 763 095
. A terme	26 312 688	34 030 252
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>11 951 334</b>	<b>12 778 046</b>
. Comptes à vue créditeurs	10 761 076	10 132 440
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	878 679	2 331 974
. Autres comptes créditeurs	311 579	313 632
<b>Titres de créance émis</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Titres de créance négociables	0	0
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis	0	0
<b>Autres passifs</b>	<b>702 019</b>	<b>993 672</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>104 857</b>	<b>134 688</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Ecarts de réévaluation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>186 594</b>	<b>205 985</b>
<b>Capital</b>	<b>121 063</b>	<b>133 809</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>410 772</b>	<b>594 422</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>299 781</b>	<b>504 375</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>42 537 981</b>	<b>51 138 344</b>

## Annexe 32. Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques offshore Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

En milliers de dirhams

	31/12/2021	31/12/2022
+ Intérêts et produits assimilés	898 527	1 438 413
- Intérêts et charges assimilées	325 153	700 091
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>573 374</b>	<b>738 322</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	37 600	37 535
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	34 798	29 469
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>2 802</b>	<b>8 066</b>
+ Commissions perçues	66 796	80 163
- Commissions servies	11 745	10 783
<b>Marge sur commissions</b>	<b>55 051</b>	<b>69 380</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction	-26	-60
± Résultat des opérations sur titres de placement	-33 951	74 530
± Résultat des opérations de change	17 809	15 076
± Résultat des opérations sur produits dérivés	3 563	19 642
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>-12 605</b>	<b>109 188</b>
+ Divers autres produits bancaires	8 873	12 002
- Diverses autres charges bancaires	7 738	3 205
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>619 757</b>	<b>933 753</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	211	721
- Autres charges d'exploitation non bancaire	3 701	1 665
- Charges générales d'exploitation	68 672	67 893
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>547 595</b>	<b>864 916</b>
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-30 639	5 975
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-9 511	-17 960
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>507 445</b>	<b>852 931</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-18 526</b>	<b>-24 258</b>
- Impôts sur les résultats	189 128	324 298
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>299 791</b>	<b>504 375</b>

### Annexe 33. Bilan cumulé des établissements de paiement Au 31 décembre 2022

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2021	31/12/2022
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>196 968</b>	<b>194 571</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>1 063 730</b>	<b>1 402 633</b>
. A vue	988 538	1 333 277
. A terme	75 192	69 356
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>178 009</b>	<b>287 274</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	78 264	73 895
. Crédits à l'équipement	0	0
. Crédits immobiliers	0	0
. Autres crédits	99 745	213 379
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>131 851</b>	<b>233 018</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
. Titres de propriété	131 851	233 018
<b>Autres actifs</b>	<b>736 862</b>	<b>959 936</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>411 800</b>	<b>312 552</b>
<b>Créances subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>511 172</b>	<b>538 721</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>136 968</b>	<b>183 766</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>3 367 360</b>	<b>4 112 471</b>

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2021	31/12/2022
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>94</b>	<b>141</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>550 768</b>	<b>826 214</b>
. A vue	421 922	731 826
. A terme	128 846	94 388
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>296 376</b>	<b>392 910</b>
. Comptes à vue créditeurs	37 292	65 284
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	0	0
. Comptes de paiement	94 328	141 979
. Autres comptes créditeurs	164 756	185 647
<b>Titres de créance émis</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Titres de créance négociables	0	0
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis	0	0
<b>Autres passifs</b>	<b>1 387 941</b>	<b>1 639 907</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>26 495</b>	<b>36 256</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>3 443</b>	<b>3 016</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Ecart de réévaluation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>168 830</b>	<b>169 602</b>
<b>Capital</b>	<b>837 277</b>	<b>994 177</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>-41 251</b>	<b>-41 251</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>16 297</b>	<b>-113 884</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>-9 022</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>130 112</b>	<b>205 383</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>3 367 360</b>	<b>4 112 471</b>

## Annexe 34. Etat des Soldes de Gestion cumulé des établissements de paiement Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

En milliers de dirhams

	31/12/2021	31/12/2022
+ Intérêts et produits assimilés	9 724	7 556
- Intérêts et charges assimilées	17 019	16 720
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>-7 295</b>	<b>-9 164</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	2 638	3 631
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>2 638</b>	<b>3 631</b>
+ Commissions perçues	2 894 665	2 343 663
- Commissions servies	1 283 995	952 058
<b>Marge sur commissions</b>	<b>1 610 670</b>	<b>1 391 605</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction	117	208
± Résultat des opérations sur titres de placement	973	1 561
± Résultat des opérations de change	40 920	47 460
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>42 010</b>	<b>49 229</b>
+ Divers autres produits bancaires	67 361	34 556
- Diverses autres charges bancaires	490 314	443 228
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 225 070</b>	<b>1 026 629</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-3 866	-2 409
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	467 700	457 934
- Autres charges d'exploitation non bancaire	278 767	256 796
- Charges générales d'exploitation	960 495	857 540
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>449 642</b>	<b>367 818</b>
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-3 141	-5 779
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-4 855	-17 580
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>441 646</b>	<b>344 459</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-11 079</b>	<b>-25 833</b>
- Impôts sur les résultats	225 184	188 514
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>205 383</b>	<b>130 112</b>

## Annexe 35. Bilan consolidé des 11 groupes bancaires Au 31 décembre 2022

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2021	31/12/2022
<b>Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>86 701 746</b>	<b>87 032 141</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>224 045 218</b>	<b>226 295 634</b>
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	200 418 684	193 758 938
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	23 626 534	32 536 696
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>152 903 275</b>	<b>164 736 538</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	95 178 391	103 834 082
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	14 036 067	17 849 968
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	43 688 817	43 052 488
<b>Titres au cout amorti</b>	<b>86 669 365</b>	<b>126 598 110</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>119 238 442</b>	<b>136 878 788</b>
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>1 172 755 486</b>	<b>1 264 476 890</b>
<b>Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Placements détenus jusqu'à leur échéance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Actifs d'impôt exigible</b>	<b>5 068 770</b>	<b>5 400 174</b>
<b>Actifs d'impôt différé</b>	<b>14 191 813</b>	<b>16 023 166</b>
<b>Comptes de régularisation et autres actifs</b>	<b>39 694 368</b>	<b>37 995 560</b>
<b>Actifs non courants destinés à être cédés</b>	<b>70 214</b>	<b>74 402</b>
<b>Participations dans des entreprises mises en équivalence</b>	<b>1 571 149</b>	<b>1 861 066</b>
<b>Immeubles de placement</b>	<b>19 011 090</b>	<b>19 785 291</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>39 741 758</b>	<b>38 722 551</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 967 444</b>	<b>9 386 511</b>
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>14 489 449</b>	<b>14 593 456</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 985 119 587</b>	<b>2 149 860 278</b>



En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2021	31/12/2022
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>10 924</b>	<b>436</b>
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>2 047 225</b>	<b>1 046 615</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 047 225	1 046 615
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>194 926 054</b>	<b>234 766 599</b>
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>1 324 315 747</b>	<b>1 437 242 219</b>
<b>Titres de créance émis</b>	<b>83 343 856</b>	<b>76 397 674</b>
<b>Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Passifs d'impôt exigible</b>	<b>7 936 451</b>	<b>7 344 250</b>
<b>Passifs d'impôt différé</b>	<b>7 080 696</b>	<b>7 756 653</b>
<b>Comptes de régularisation et autres passifs</b>	<b>62 599 456</b>	<b>65 874 445</b>
<b>Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions techniques des contrats d'assurance</b>	<b>46 421 506</b>	<b>47 495 908</b>
<b>Provisions</b>	<b>14 626 919</b>	<b>14 546 993</b>
<b>Subventions et fonds assimilés</b>	<b>4 373 345</b>	<b>3 982 302</b>
<b>Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>54 064 358</b>	<b>58 744 431</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>183 373 050</b>	<b>194 661 753</b>
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>153 887 598</b>	<b>159 398 216</b>
Capital et réserves liées	96 183 319	98 168 340
Réserves consolidées	44 154 985	47 121 753
Gains ou pertes latents ou différés	1 471 301	156 307
Résultat de l'exercice	12 077 993	13 951 816
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>29 485 452</b>	<b>35 263 537</b>
<b>Total du passif</b>	<b>1 985 119 587</b>	<b>2 149 860 278</b>

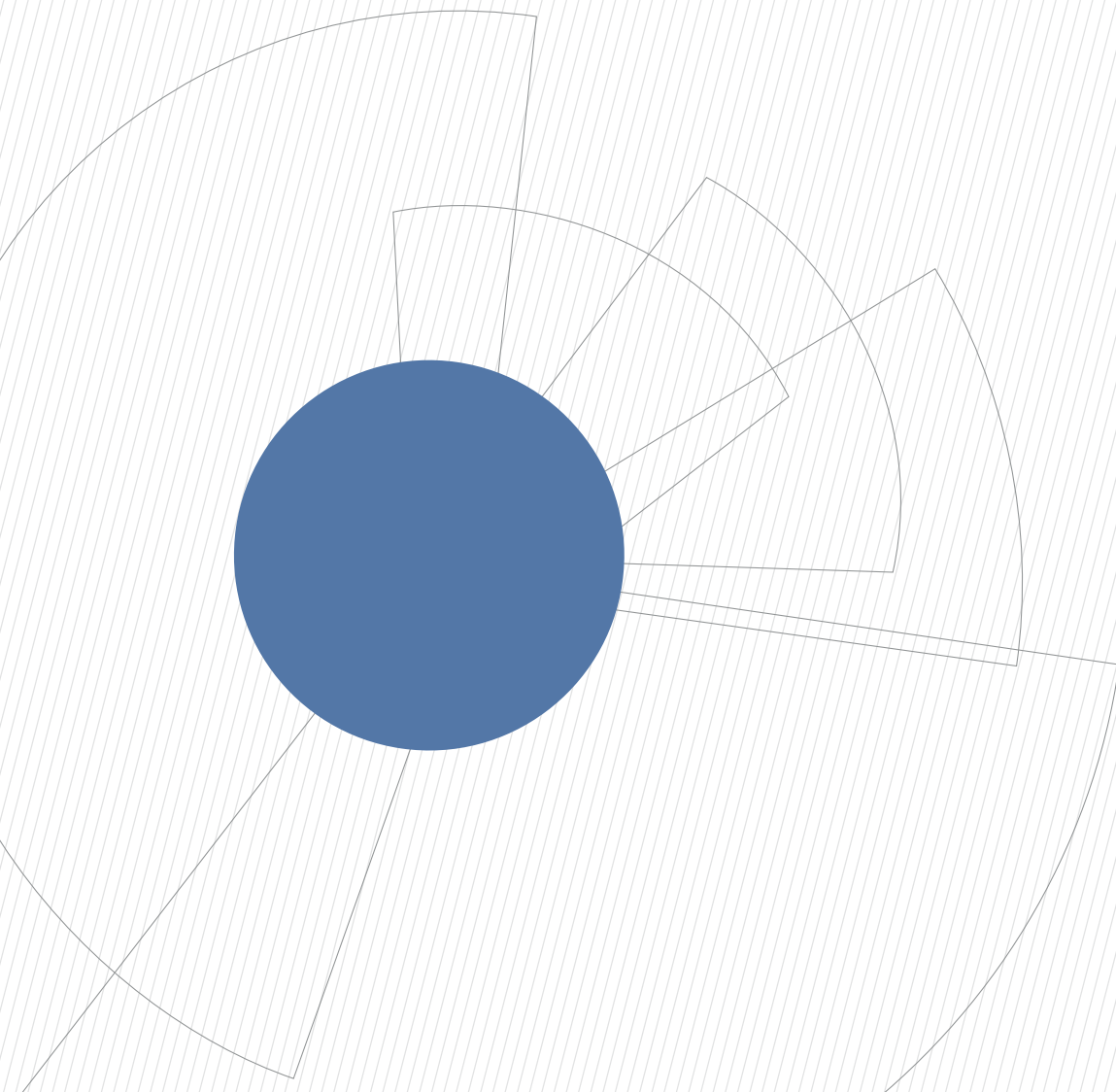
## Annexe 36. Compte de résultat consolidé des 11 groupes bancaires Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

En milliers de dirhams

	31/12/2021	31/12/2022
+ Intérêts et produits assimilés	76 131 653	82 261 330
- Intérêts et charges assimilées	21 321 548	23 939 623
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>54 810 105</b>	<b>58 321 707</b>
+ Commissions (Produits)	18 236 312	20 467 164
- Commissions (Charges)	2 688 081	3 382 117
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>15 548 231</b>	<b>17 085 047</b>
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7 682 175	4 560 475
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0	0
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par capitaux propres	1 568 259	2 366 942
+/- Gains/pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	1 324	1 522
+ Produits des autres activités	14 560 041	16 021 078
- Charges des autres activités	13 934 134	14 721 434
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>80 236 001</b>	<b>83 635 337</b>
- Charges générales d'exploitation	36 062 570	38 215 207
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	5 379 081	5 379 628
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>38 794 350</b>	<b>40 040 502</b>
- Coût du risque	-16 192 064	-13 472 512
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>22 602 286</b>	<b>26 567 990</b>
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	125 634	243 491
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	282 078	-121 445
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>23 009 998</b>	<b>26 690 036</b>
- Impôts sur les résultats	8 117 625	9 307 273
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
<b>RESULTAT NET</b>	<b>14 892 373</b>	<b>17 382 763</b>
Intérêts minoritaires	2 814 379	3 430 946
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>	<b>12 077 994</b>	<b>13 951 817</b>

## Annexe 37. Indicateurs Fondamentaux de solidité financière – base sociale

	2020	2021	2022
<b>Adéquation des fonds propres</b>			
Ratio de solvabilité	15,7	15,8	15,6
Fonds propres de base/Total des risques pondérés (CET1)	10,7	11,1	11,1
Créances en souffrance nettes de provisions (en part des fonds propres)	17,5	18,6	17,9
<b>Qualité des actifs</b>			
Taux des créances en souffrance (Créances en souffrance/ Total des crédits)	8,2	8,6	8,4
<b>Répartition sectorielle des crédits</b>			
Prêts au secteur primaire	6,5	5,6	5,8
Prêts au secteur du Bâtiment et des travaux publics	8,2	7,8	7,4
Prêts au secteur de l'industrie de transformation	12,7	13,7	15,2
Prêts au secteur de l'Administration publique et collectivités locales	8,3	8,4	7,7
Prêts au secteur du commerce	6,7	7,0	8,1
Prêts au secteur du tourisme	1,7	2,0	1,9
Ménages	30,9	31,1	29,7
Prêts aux autres secteurs	25,0	24,4	24,2
<b>Résultat et rentabilité</b>			
Rendement moyen des actifs (ROA)	0,5	0,8	0,7
Rendement moyen des fonds propres (ROE)	4,9	8,2	6,9
Marge d'intérêt/Produit net bancaire (PNB)	68,2	69,3	75,3
Charges générales d'exploitation/PNB	50	48,5	52,9
<b>Liquidité</b>			
Actifs liquides/total des actifs	16,1	16,5	16,1
Actifs liquides/passifs à court terme	20,0	20,1	19,2
<b>Positions ouvertes nettes en devises/fonds propres</b>	<b>5,8</b>	<b>-2,3</b>	<b>0,004</b>





# Table des matières



MOT DU WALI	3
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022	6
CHIFFRES-CLÉS DU SYSTÈME BANCAIRE	8
PARTIE 1 : STRUCTURE, ACTIVITÉ, RENTABILITÉ ET RISQUES DU SECTEUR BANCAIRE	
CHAPITRE 1. STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE	15
I - Structure et actionnariat du système bancaire	15
II - Evolution du réseau bancaire	16
III - Evolution du nombre de comptes bancaires	23
IV - Evolution du nombre de cartes bancaires	24
V - Evolution du nombre de comptes de paiement	24
VI - Évolution de l'équipement des commerçants par des terminaux de paiement électronique	25
VII - Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés	26
VIII - Evolution de la concentration bancaire	28
CHAPITRE 2. ACTIVITE ET RENTABILITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES	33
I - Activité et rentabilité des banques sur base sociale	33
II - Activité et rentabilité des banques et fenêtres participatives	56
III - Activité et rentabilité des sociétés de financement	63
IV - Activité et rentabilité des banques offshore	73
V - Activité et rentabilité des associations de micro-crédit	75
VI - Activité et rentabilité des établissements de paiement	76
VII - Activité et rentabilité des groupes bancaires	80
CHAPITRE 3. RISQUES BANCAIRES	86
I - Evolution de l'endettement bancaire des ménages	86
II - Évolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières	95
III - Evolution des grandes expositions des banques	98
IV - Evolution du risque de crédit	99
V - Evolution de la liquidité des banques	106
VI - Evolution de la solvabilité des banques	110
VII - Ratio de levier des banques	115
VIII - Analyse du profil de risque de taux d'intérêt des banques	116

## PARTIE 2 : EVOLUTION DU CADRE DE SUPERVISION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ORGANISMES ASSIMILÉS

### CHAPITRE 1 : EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES

I - Lois et réglementations adoptées en 2022	124
II - Projets de réglementation en cours	134
III - Contribution aux réformes législatives et réglementaires en lien avec le système financier	136

### CHAPITRE 2 : ACTIVITE DE SUPERVISION BANCAIRE

I - Suivi du déploiement des mesures de soutien public impliquant le secteur bancaire	140
II - Activité de supervision prudentielle	141
III - Promotion d'une finance inclusive et verte	148
IV - Promotion de l'intégrité du système financier contre les flux illicites	154
V - Accompagnement de la digitalisation des services financiers	159
VI - Protection de la clientèle des établissements de crédit	161
VII - Suite des contrôles	168
VIII - Concertation avec les associations professionnelles du secteur bancaire	168
IX - Coopération internationale	169
X - Moyens humains et techniques de la supervision bancaire	171

### ANNEXES :

Annexe 1 : Organigramme de la Direction Supervision Bancaire	177
Annexe 2 : Liste des établissements de crédit et organismes assimilés	178
Annexe 3 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	182
Annexe 4 : Évolution des emplois des banques (activité Maroc)	183
Annexe 5 : Évolution des ressources des banques (activité Maroc)	183
Annexe 6 : Évolution du portefeuille-titres des banques	184
Annexe 7 : Evolution des emplois des banques et fenêtres participatives	184
Annexe 8 : Evolution des ressources des banques et fenêtres participatives	185
Annexe 9 : Evolution des emplois des sociétés de financement	185
Annexe 10 : Evolution des ressources des sociétés de financement	186
Annexe 11 : Evolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation	186
Annexe 12 : Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation	187
Annexe 13 : Evolution des emplois des sociétés de crédit-bail	187
Annexe 14 : Evolution des ressources des sociétés de crédit-bail	187
Annexe 15 : Evolution des emplois des banques offshore	188
Annexe 16 : Evolution des ressources des banques offshore	188



Annexe 17 : Evolution des emplois des associations de micro-crédit	188
Annexe 18 : Evolution des ressources des associations de micro-crédit	189
Annexe 19 : Evolution des emplois des banques – sur base consolidée	189
Annexe 20 : Evolution des ressources des banques – sur base consolidée	190
Annexe 21 : Bilan cumulé des banques – Activité Maroc	191
Annexe 22 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques – Activité Maroc	194
Annexe 23 : Bilan cumulé des banques et fenêtres participatives	195
Annexe 24 : Etat des Soldes de gestion cumulé des banques et fenêtres participatives	198
Annexe 25 : Bilan cumulé des sociétés de financement	199
Annexe 26 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de financement	201
Annexe 27 : Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation	202
Annexe 28 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit à la consommation	204
Annexe 29 : Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail	205
Annexe 30 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail	207
Annexe 31 : Bilan cumulé des banques offshore	208
Annexe 32 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques offshore	210
Annexe 33 : Bilan cumulé des établissements de paiement	211
Annexe 34 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des établissements de paiement	213
Annexe 35 : Bilan consolidé des 11 groupes bancaires	214
Annexe 36 : Compte de résultat consolidé des 11 groupes bancaires	216
Annexe 37 : Indicateurs Fondamentaux de solidité financière – base sociale	217

#### LISTE DES ENCADRES :

Encadré n°1 : Evolution du digital	17
Encadré n°2 : Stratégie de réorganisation du réseau des banques	18
Encadré n°3 : Point sur les mesures de soutien au crédit bancaire dans le contexte de la crise sanitaire	36
Encadré n°4 : Point sur le programme de financement de l'entrepreneuriat « Intelaka »	37
Encadré n°5 : L'évaluation au prix du marché des titres (Mark-to-Market)	53
Encadré n°6 : Crédit-bail octroyé par les banques et les sociétés de financement spécialisées	67
Encadré n°7 : Créances acquises par affacturage octroyées par les banques et les sociétés de financement spécialisées	73
Encadré n°8 : Dispositif du financement collaboratif « Crowdfunding »	124
Encadré n°9 : Loi n°94-21 relative aux obligations sécurisées	128
Encadré n°10 : Produit « Istisna'a » pour le financement mobilier	130
Encadré n°11 : Loi n°50-20 relative à la microfinance	135

Encadré n°12 : Mise en place du Processus d'évaluation prudentielle «SREP»	143
Encadré n°13 : Stress tests sur le secteur bancaire	145
Encadré n°14 : Directive Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information	147
Encadré n°15 : Publications du réseau des Banques Centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier « NGFS » en 2022	150
Encadré n°16 : Publications 2022 de l'AFI sur la finance verte inclusive	151
Encadré n°17 : Directive réglementaire 5/W/2021 sur la gestion des risques financiers liés au climat et à l'environnement	152
Encadré n°18 : Conformité technique aux recommandations du GAFI	155
Encadré n°19 : Commission Nationale chargée de l'application des sanctions (CNASNU)	157
Encadré n°20 : Charte interbancaire au profit des personnes en situation de handicap	163
Encadré n°21 : Thématiques de formation	172

#### LISTE DES GRAPHIQUES :

Graphique n°1 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	15
Graphique n°2 : Evolution du réseau d'agences bancaires	18
Graphique n°3 : Nombre additionnel d'agences bancaires	18
Graphique n°4 : Evolution des guichets automatiques bancaires	19
Graphique n°5 : Nombre additionnel de guichets automatiques bancaires	19
Graphique n°6 : Part de chaque région dans le total du réseau bancaire, des dépôts et des crédits (en %)	20
Graphique n°7 : Evolution du réseau bancaire participatif par région (en %)	21
Graphique n°8 : Répartition du réseau des établissements de paiement par région	22
Graphique n°9 : Evolution du réseau des associations de micro-crédit	22
Graphique n°10 : Evolution du nombre de comptes bancaires	23
Graphique n°11 : Evolution du taux de détention de comptes bancaires par les particuliers résidents (nombre de particuliers ayant au moins un compte bancaire/Population adulte >15 ans)	23
Graphique n°12 : Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation (en millions)	24
Graphique n°13 : Evolution du nombre de comptes de paiement (en millions)	25
Graphique n°14 : Part des comptes de paiement ouverts en 2022, par catégorie	25
Graphique n°15 : Evolution du parc TPE installé par les établissements de paiement	26
Graphique n°16 : Répartition de l'effectif des Etablissements de crédit et organismes assimilés par genre - 2022 (en %)	27
Graphique n°17 : Evolution de l'effectif des banques conventionnelles au Maroc	27
Graphique n°18 : Evolution de l'effectif des sociétés de financement	28

Graphique n°19 : Concentration du total-actif des banques (en %)	29
Graphique n°20 : Concentration des dépôts des banques (en %)	29
Graphique n°21 : Concentration des crédits octroyés par les banques (en %)	30
Graphique n°22 : Répartition en fonction du statut de l'actionnariat des banques - 2021 (en %)	30
Graphique n°23 : Répartition en fonction du statut de l'actionnariat des banques - 2022 (en %)	30
Graphique n°24 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)	31
Graphique n°25 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)	31
Graphique n°26 : Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée (en %)	32
Graphique n°27 : Structure de l'actif des banques (en %)	34
Graphique n°28 : Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés (en milliards de dirhams)	34
Graphique n°29 : Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)	35
Graphique n°30 : Crédits des banques au secteur privé	38
Graphique n°31 : Crédits des banques au secteur public	38
Graphique n°32 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)	39
Graphique n°33 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)	39
Graphique n°34 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques par type de monnaie (en %)	40
Graphique n°35 : Ventilation du portefeuille de participations des banques par type de contrepartie (en %)	41
Graphique n°36 : Evolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique (en milliards de dirhams)	41
Graphique n°37 : Structure du passif des banques (en %)	42
Graphique n°38 : Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en milliards de dirhams)	43
Graphique n°39 : Evolution des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en milliards de dirhams)	44
Graphique n°40 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)	44
Graphique n°41 : Evolution des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en milliards de dirhams)	45
Graphique n°42 : Structure des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en %)	45
Graphique n°43 : Encours des dettes obligataires des banques (en milliards de dirhams)	46
Graphique n°44 : Encours des certificats de dépôt ventilé par catégorie de souscripteurs (en %)	46

Graphique n°45 : Evolution des fonds propres comptables des banques	47
Graphique n°46 : Evolution des engagements donnés des banques (en milliards de dirhams)	47
Graphique n°47 : Evolution des engagements donnés des banques à la clientèle (en milliards de dirhams)	48
Graphique n°48 : Evolution des engagements donnés par les banques aux établissements de crédit (en milliards de dirhams)	48
Graphique n°49 : Evolution des engagements reçus des banques (en milliards de dirhams)	49
Graphique n°50 : Evolution des engagements sur opérations de change et produits dérivés (en milliards de dirhams)	49
Graphique n°51 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)	50
Graphique n°52 : Evolution des constituants du produit net bancaire (en milliards de dirhams)	51
Graphique n°53 : Structure du produit net bancaire (en %)	51
Graphique n°54 : Evolution du résultat brut d'exploitation et du coefficient moyen d'exploitation des banques	54
Graphique n°55 : Coût du risque des banques rapporté aux crédits (en %)	54
Graphique n°56 : Coût du risque des banques rapporté au RBE	54
Graphique n°57 : Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %	55
Graphique n°58 : Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %	55
Graphique n°59 : Evolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)	55
Graphique n°60 : Evolution de la marge des banques sur les opérations avec la clientèle (en %)	56
Graphique n°61 : Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût du risque (en %)	56
Graphique n°62 : Structure de l'actif des banques et fenêtres participatives (en %)	57
Graphique n°63 : Evolution des éléments de l'actif des banques et fenêtres participatives (en milliards de dirhams)	57
Graphique n°64 : Composition du portefeuille de financements participatifs (en %)	57
Graphique n°65 : Evolution du portefeuille de financements participatifs (en milliards de dirhams)	57
Graphique n°66 : Evolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)	59
Graphique n°67 : Evolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en millions de dirhams)	59
Graphique n°68 : Evolution de la répartition des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)	60
Graphique n°69 : Evolution de la répartition des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en millions de dirhams)	60

Graphique n°70 : Structure du passif des banques et fenêtres participatives (en %)	61
Graphique n°71 : Structure du produit net bancaire retraité des banques et fenêtres participatives (en millions de dirhams)	62
Graphique n°72 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques et fenêtres participatives (en millions de dirhams)	62
Graphique n°73 : Structure des charges générales d'exploitation des banques et fenêtres participatives (en %)	63
Graphique n°74 : Le total-actif par catégorie de sociétés de financement (en milliards de dirhams)	64
Graphique n°75 : Evolution de l'encours des crédits à la consommation octroyés par les sociétés spécialisées par type de crédit (en millions de dirhams)	64
Graphique n°76 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'équipement (en %)	65
Graphique n°77 : Répartition de la production du crédit-bail immobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'immobilisation financée (en %)	65
Graphique n°78 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par secteur d'activité (en %)	66
Graphique n°79 : Evolution de l'encours des financements par crédit-bail mobilier et immobilier octroyés par les sociétés spécialisées (en millions de dirhams)	67
Graphique n°80 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)	68
Graphique n°81 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de crédit à la consommation (en %)	69
Graphique n°82 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de crédit-bail (en %)	69
Graphique n°83 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement (en millions de dirhams)	70
Graphique n°84 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)	71
Graphique n°85 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail (en millions de dirhams)	72
Graphique n°86 : Structure des emplois des banques offshore (en %)	74
Graphique n°87 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)	75
Graphique n°88 : Répartition des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement par origine (en %)	77
Graphique n°89 : Répartition des transferts internationaux reçus via les établissements de paiement par pays de provenance (en %)	78
Graphique n°90 : Evolution des parts des régions destinataires des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement (en %)	78

Graphique n°91 : Part des villes émettrices des transferts de fonds nationaux opérés par les établissements de paiement (en %)	79
Graphique n°92 : Structure des emplois des banques - sur base consolidée (en %)	80
Graphique n°93 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)	81
Graphique n°94 : Répartition du total-actif des groupes bancaires par métier (en %)	82
Graphique n°95 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)	83
Graphique n°96 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques sur base consolidée (en milliards de dirhams)	83
Graphique n°97 : Coefficient moyen d'exploitation des banques - base consolidée (en %)	84
Graphique n°98 : Contribution des différents métiers dans le Résultat Net - Part du Groupe des groupes bancaires (en %)	85
Graphique n°99 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)	85
Graphique n°100 : Evolution de la dette bancaire des ménages	86
Graphique n°101 : Evolution de la production du financement à l'habitat et du nombre de bénéficiaires	87
Graphique n°102 : Evolution de l'encours brut du financement à l'habitat	88
Graphique n°103 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat des banques conventionnelles selon la fourchette de taux appliqués (en %)	89
Graphique n°104 : Ventilation de l'encours du crédit à l'habitat des banques conventionnelles entre taux fixe et taux variable (en %)	89
Graphique n°105 : Evolution de l'encours du financement à l'habitat selon la durée initiale (en %)	90
Graphique n°106 : Répartition du nombre de dossiers des financements à l'habitat selon l'âge (en %)	90
Graphique n°107 : Répartition du nombre de dossiers des financements à l'habitat selon le revenu (en %)	91
Graphique n°108 : Répartition du nombre de dossiers de financements à l'habitat selon la catégorie socio-professionnelle (en %)	91
Graphique n°109 : Répartition géographique du nombre de dossiers de financements à l'habitat (en %)	92
Graphique n°110 : Evolution de l'encours brut du financement à la consommation (Banques conventionnelles et participatives et sociétés de financement)	92
Graphique n°111 : Evolution de l'encours du financement à la consommation des banques et des sociétés de financement selon la durée initiale (en %)	93
Graphique n°112 : Evolution du montant moyen des dossiers de financement à la consommation des banques et des sociétés de financement (en dirhams)	93

Graphique n°113 : Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation des banques et des sociétés de financement selon l'âge (en %)	94
Graphique n°114 : Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation des banques et des sociétés de financement selon le revenu (en %)	94
Graphique n°115 : Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation selon la catégorie socio-professionnelle (en %)	95
Graphique n°116 : Répartition géographique du nombre de dossiers de financement à la consommation (en %)	95
Graphique n°117 : Rapport entre l'endettement bancaire des entreprises non financières et le PIB	96
Graphique n°118 : Encours des crédits par décaissement accordés aux entreprises non financières (en milliards de dirhams)	96
Graphique n°119 : Ventilation de la dette des entreprises non financières entre le secteur privé et public	97
Graphique n°120 : Ventilation des crédits par segment d'entreprises	97
Graphique n°121 : Evolution des grandes expositions portées par les banques - sur base sociale	98
Graphique n°122 : Evolution des grandes expositions portées par les banques - sur base consolidée	98
Graphique n°123 : Situation des crédits ayant bénéficié de moratoire dans le contexte Covid-19 par segment (en encours concerné) à fin 2022 (en %)	99
Graphique n°124 : Part de l'encours présentant des impayés par rapport à l'encours de crédit par catégorie d'établissement de crédit à fin 2022 (en %)	100
Graphique n°125 : Evolution des créances en souffrance des banques - sur base sociale	100
Graphique n°126 : Evolution du taux des créances en souffrance - Sur base sociale (en%)	100
Graphique n°127 : Evolution de la structure des créances en souffrance des banques par catégorie - Base sociale (en %)	101
Graphique n°128 : Taux de couverture par des provisions des créances en souffrance détenues par les banques - sur base sociale	101
Graphique n°129 : Evolution des créances en souffrance et du taux de risque des banques - sur base consolidée	102
Graphique n°130 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base consolidée	102
Graphique n°131 : Evolution du taux des créances en souffrance portées sur les ménages - base sociale (en %)	103
Graphique n°132 : Evolution du taux des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation sur les ménages par catégorie de financement - base sociale (en %)	104

Graphique n°133 : Répartition sectorielle des crédits et des créances en souffrance des banques sur les entreprises non financières - base sociale (en %)	105
Graphique n°134 : Evolution des créances en souffrance des banques sur les entreprises par secteur d'activité - base sociale (en milliards de dirhams)	105
Graphique n°135 : Encours des interventions de Bank Al-Maghrib par instrument à fin décembre 2022 (en milliards de dirhams)	106
Graphique n°136 : Encours moyen des interventions de Bank Al-Maghrib par instrument en 2022 (en milliards de dirhams)	106
Graphique n°137 : Evolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques conventionnelles	107
Graphique n°138 : Evolution des actifs liquides et réalisables des banques conventionnelles	108
Graphique n°139 : Evolution mensuelle des actifs liquides et réalisables par rapport au total-actif en 2022 (en %)	108
Graphique n°140 : Evolution mensuelle du coefficient de liquidité à court terme (LCR) en 2022 (en %)	109
Graphique n°141 : Ressources des banques en devise	109
Graphique n°142 : Emplois des banques en devises	109
Graphique n°143 : Evolution du total des risques nets pondérés des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale	111
Graphique n°144 : Evolution du total des risques nets pondérés des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	111
Graphique n°145 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale	112
Graphique n°146 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	112
Graphique n°147 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale	112
Graphique n°148 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	112
Graphique n°149 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale	113
Graphique n°150 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	113
Graphique n°151 : Evolution de la structure des fonds propres prudentiels des banques conventionnelles - Base sociale (en %)	114
Graphique n°152 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques conventionnelles - sur base sociale	114



Graphique n°153 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des groupes bancaires - sur base consolidée	114
Graphique n°154 : Ratio de levier (en %)	115
Graphique n°155 : Répartition par catégorie des réclamations des clients des établissements de crédit reçues par Bank Al-Maghrib	165
Graphique n°156 : Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de Bank Al-Maghrib	166
Graphique n°157 : Taux de dénouement en faveur des plaignants, des réclamations instruites par Bank Al-Maghrib (en %)	166
Graphique n°158 : Répartition des dossiers reçus par le CMMB à fin 2022	167
Graphique n°159 : Typologie des dossiers soumis à la médiation bancaire - 2022	167
Graphique n°160 : Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de CMMB	168



**Dépôt légal : 2023PE0085**  
**ISSN : 2509-0615**



 [www.bkam.ma](http://www.bkam.ma)

 BankAlMaghrib

 Bank Al-Maghrib

 Bank Al-Maghrib